

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30^e SEANCE

Séance du Lundi 27 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3726).

2. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3726).

Industrie (p. 3726).

MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Energie) ; André Giraud, ministre de l'industrie ; Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie ; Jacques Braconnier, Anicet Le Pors, Hubert Martin, André Bohl, Roland Grimaldi, Maurice Schumann, Guy Schmaus.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

3. — Rectification de vote (p. 3741).

M. Gaston Pams.

4. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 3741).

5. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3741).

Industrie (suite et fin) (p. 3741).

MM. Raymond Dumont, Jean-Marie Rausch, Michel Moreigne, Pierre Noé, André Giraud, ministre de l'industrie ; Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.

Adoption des crédits.

Universités (p. 3750).

MM. René Chazelle, rapporteur spécial ; Léon Eeckhoutte, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités ; MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Adrien Gouteyron, Mme Danielle Bidard, M. Jacques Habert.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. Louis de la Forest, Paul Séramy, Félix Ciccolini, Bernard Talon, Hubert Martin, Adolphe Chauvin, Mme le ministre, M. Bernard Parmantier.

Adoption des crédits.

Commissariat général du Plan (p. 3772).

MM. Anicet Le Pors, rapporteur spécial ; Michel Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, Louis Perrein, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Ordre du jour (p. 3776).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 25 novembre 1978 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale (n° 73 et 74 [1978-1979]).

Industrie.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Pour la deuxième année consécutive, la présentation du budget de l'industrie sous forme de « budget de programmes », mis à la disposition du Parlement, il faut le souligner avec satisfaction, à une date qui en rend possible l'utilisation par votre rapporteur, permet de mieux appréhender les moyens consacrés aux multiples actions financées par le ministère de l'industrie.

Vingt-trois programmes sont recensés. Leurs dotations sont très inégales, puisqu'elles vont de 18 millions de francs à 3 500 millions de francs.

Globalement, le projet de budget du ministère de l'industrie pour 1979 atteint 10 760 millions de francs, en progression de 10,07 p. 100 par rapport à 1978. Les dépenses ordinaires augmentent de 7,3 p. 100, les dépenses en capital de 15,4 p. 100 en crédits de paiement et de 22,5 p. 100 en autorisations de programme.

Ce budget, qui pourrait apparaître modeste au regard des actions qu'il finance, est complété par des fonds publics gérés par d'autres ministères. Les principaux sont constitués, au profit de certaines entreprises nationales, par des dotations en capital pour 1 330 millions de francs et par des prêts du fonds de développement économique et social pour 1 300 millions de francs. De plus, le fonds de soutien aux hydrocarbures disposera de 246 millions de francs sur un compte spécial du Trésor.

Enfin, certaines taxes parafiscales concourent au financement d'activités relevant des compétences du ministre de l'industrie ; leur produit est estimé à plus de 1 300 millions de francs pour 1979.

Ainsi, même sans prendre en compte les autres formes d'aides à l'industrie qui seront gérées par d'autres ministères — par exemple, au titre de l'aménagement du territoire — ce sont des moyens supplémentaires de l'ordre de 40 p. 100 du budget qui concourent directement à la politique du ministère de l'industrie.

Il n'en demeure pas moins que l'on pourrait trouver ce budget insuffisant eu égard aux ambitions poursuivies. En effet, l'industrie constitue un secteur capital pour l'avenir de l'économie française par sa contribution à la formation de la richesse nationale, son impact sur les perspectives de l'emploi et son importance pour l'équilibre de la balance des paiements et la santé de notre monnaie.

Ma mission, aujourd'hui, n'est pas de revenir sur les questions qui ont été posées à cette tribune par de nombreux sénateurs depuis le début de la présente session, ni sur les réponses que vous leur avez apportées, monsieur le ministre, avec une précision et une netteté qui ont été particulièrement appréciées, ni sur l'ample discussion qui a précédé l'adoption du plan d'aide à la sidérurgie. Je ne puis cependant pas ne pas évoquer la gravité des problèmes qui ont été à l'origine de ces débats et qui se posent dans des secteurs où, sous la pression d'une concurrence internationale très dure, les licenciements se multiplient et les entreprises disparaissent. D'autres connaissent

en revanche — et c'est fort heureux ! — un développement reconfortant en période de crise ; il faut d'autant plus les en féliciter et se réjouir de l'efficacité des concours de l'Etat qui ont pu leur être accordés que les moyens d'information n'en font guère état.

Parce que le budget de l'industrie est avant tout un budget d'intervention, les dépenses d'administration générale ne requièrent que 5 p. 100 environ des crédits ; mais elles sont en progression de 16,5 p. 100 sur celles de 1978. Cette majoration est due, pour une bonne part, à la création de cent vingt-quatre emplois, dont trente pour le service des statistiques industrielles, alors qu'il avait été indiqué à votre commission, l'an passé, que l'activité de ce service allait se stabiliser et que, depuis lors, le secrétariat d'Etat à la recherche a même décidé de le décharger du concours qu'il apportait à la direction générale de la recherche scientifique et technique.

Parce que 95 p. 100 des crédits demandés donneront au ministre des moyens d'action constitués par des aides, des subventions ou des incitations financières, la structure de ce budget est inévitablement complexe. Le rapport écrit en comporte une description aussi détaillée et exhaustive que possible. L'expérience prouve que le temps imparti au rapporteur lui permet seulement à cette tribune d'en présenter les grandes lignes et de vous faire part des principales observations de la commission.

L'analyse sera conduite ici selon trois axes : tout d'abord ce qui peut être désigné sous le terme de « priorités structurelles », ensuite, les priorités actives, pour lesquelles les moyens financiers apparaissent en très forte croissance ; enfin, les programmes paraissant « moins prioritaires », qui constituent, à certains égards, des sujets de préoccupation.

Les priorités structurelles concernent le domaine de l'énergie, que mon éminent collègue M. Pintat traitera tout à l'heure.

A considérer la répartition sectorielle des crédits, le ministère de l'industrie reste essentiellement celui de l'énergie, puisque 69,6 p. 100 de ses crédits sont consacrés à ce groupe de programmes.

A l'intérieur de cette enveloppe « énergie » deux actions doivent plus particulièrement retenir l'attention : la subvention au Commissariat à l'énergie atomique et la subvention aux Charbonnages de France. Cette dernière représente exactement un tiers du budget du ministère de l'industrie, soit 3 585 millions de francs. Par application du contrat de programme passé entre l'Etat et les Charbonnages, cette subvention a un caractère forfaitaire et varie avec la quantité de houille produite, c'est-à-dire qu'elle devrait diminuer, en francs constants, au cours des prochaines années. Son faible taux de progression par rapport à 1978 — 2,4 p. 100 — et les difficultés rencontrées par l'établissement pour valoriser ses produits ont conduit votre rapporteur à s'étonner du chiffre retenu dans le projet de budget. M. le ministre de l'industrie nous dira sans doute, ainsi qu'il l'a fait en commission des finances, que le contrat de programme sera intégralement appliqué ; mais il est d'autant plus permis maintenant de penser que des crédits complémentaires devront être inscrits dans une loi de finances rectificative, que tel est le cas dans le projet qui vient d'être déposé par le Gouvernement et qui demande, pour 1978, 235 millions de francs supplémentaires au titre du contrat signé au début de la présente année, sans compter les crédits inscrits au budget des charges communes pour les intérêts d'emprunts.

La deuxième priorité structurelle du budget de l'industrie est constituée par la dotation en faveur du Commissariat à l'énergie atomique, qui représente 33,2 p. 100 du budget total du ministère. La commission a souligné l'effort accompli en faveur des recherches et des réalisations du commissariat.

La subvention de fonctionnement pour celui-ci atteint 2 130 millions de francs, en progression de 11,6 p. 100 par rapport à 1978, et les autorisations de programme s'élèveront à 1 400 millions de francs, en augmentation de 23,3 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'objectif prioritaire du Commissariat à l'énergie atomique s'inscrit dans le cadre général de la politique d'indépendance énergétique de la France pour laquelle le Gouvernement a engagé un programme de centrales nucléaires. Le commissariat doit en particulier permettre que soient assurées la réussite de l'équipement du pays en centrales à eau ordinaire et la mise en place de la filière à neutrons rapides. La présentation détaillée des programmes du commissariat figure dans le rapport écrit.

Lors de l'audition du ministre par la commission des finances, le regret avait déjà été exprimé par votre rapporteur que la programmation des dépenses de construction du grand accélérateur national à ions lourds n'en permette pas un achèvement plus rapide, qui contribuerait à la création d'emplois de haut niveau et au rayonnement de notre pays. L'examen du projet de budget du secrétariat d'Etat à la recherche a permis à votre

rapporteur et à nos excellents collègues, M. Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, et M. de Bourgoing, parlant en son nom et au nom de M. Girault, de souligner l'urgence de ce problème eu égard à ses incidences tant locales que nationales.

La commission des finances n'ayant pu, au cours de ces deux derniers jours, tirer, sous la forme d'un amendement éventuel aux crédits du ministère de l'industrie, les conséquences de la réponse publique de M. Aigrain, le rapporteur se doit d'attirer, avec une fermeté accrue et une insistance renouvelée, l'attention du ministre sur l'appréciation qui ne manquerait pas d'être portée à juste titre sur les méthodes de gestion des crédits de l'Etat si les sommes nécessaires n'étaient pas dégagées pour la construction définitive du bâtiment qui, en son absence, devrait être supplantée par une structure provisoire inutilement onéreuse.

Déjà, le surcoût de *Superphénix* soulève une légitime émotion. Il ne faudrait pas y ajouter.

Deux programmes connexes peuvent faire l'objet d'une présentation jointe : l'aide à la prospection d'uranium et les études dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Concernant les aides à la prospection d'uranium, il convient de noter l'augmentation importante des concours financiers, puisque les crédits de paiement sont plus que doublés et que les autorisations de programmes augmentent de 26 p. 100.

Le délai nécessaire à la mise en œuvre des recherches et à l'obtention de résultats ne permet pas encore de porter un jugement sur cette forme d'aide, en principe remboursable en cas de succès.

En matière de sûreté nucléaire, deux procédures doivent être distinguées.

Les études de sécurité générale, financées par l'administration, sont en quelque sorte des « aides à la décision » sur des questions où les pouvoirs publics doivent effectuer des choix relevant de leur responsabilité. Les moyens financiers pour ce programme restent stables d'un exercice à l'autre à 1,27 million en autorisations de programme, au lieu de 1,40 les années précédentes ; il est à noter que le projet de budget pour 1979 répond partiellement aux préoccupations que la commission des finances avait manifestées l'an dernier, puisque quinze emplois seront créés pour le service central de sûreté des installations nucléaires.

Les analyses de sûreté des installations nucléaires de base sont quant à elles financées par le produit des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires. Elles sont effectuées par l'institut de protection et de sûreté nucléaires et les moyens financiers ont été fortement augmentés en 1978, atteignant 38 279 800 francs.

Les moyens consacrés à cette action seront encore augmentés en 1979 à la suite du vote d'un amendement parlementaire à l'Assemblée nationale tendant à majorer le taux des redevances.

Dans le domaine des hydrocarbures, aucune dotation n'est inscrite au budget puisque l'institut français des pétroles et le fonds de soutien aux hydrocarbures sont alimentés par des taxes parafiscales ou des redevances.

La commission s'est interrogée sur une éventuelle révision des méthodes d'évaluation des stocks de sécurité tant en hydrocarbures qu'en matières énergétiques et minérales, en constatant les ponctions importantes qu'ils subissent en cas de difficultés sociales ou internationales. Aucun crédit nouveau n'est d'ailleurs demandé dans le projet de budget pour 1979 à cet effet.

Les deux priorités structurelles du ministère de l'industrie : charbon et énergie nucléaire, que l'on présente souvent de façon rapide et inexacte comme étant l'énergie du passé et l'énergie de l'avenir, absorbent, nous l'avons vu, une part importante des crédits.

Néanmoins, le projet de budget pour 1979 présente un caractère plus dynamique par les redéploiements de moyens qu'il organise en faisant apparaître des priorités actives.

Même si les dotations budgétaires ne sont pas très importantes en pourcentage de la dotation totale, l'accroissement des moyens consacrés à certaines actions apparaît remarquable et spectaculaire.

Il en est ainsi pour les sources nouvelles d'énergie et les économies d'énergie. En effet, les crédits de paiement pour les sources nouvelles d'énergie sont presque triplés, puisqu'ils présentent une augmentation de 178 p. 100 et les autorisations de programme plus que doublées, avec une augmentation de 127 p. 100.

Ce choix correspond à l'intérêt constant porté par votre commission au développement des énergies de remplacement et à son désir d'encourager la mise au point et l'utilisation des énergies nouvelles, y compris celles d'origine végétale.

L'année 1978 a été marquée par la création du commissariat à l'énergie solaire, qui est chargé de développer la connaissance de l'énergie solaire et les recherches permettant son utilisation. Il est, en outre, chargé de la coordination des actions de certains organismes, notamment le centre national de la recherche scientifique, le commissariat à l'énergie atomique et Electricité de France.

A cet égard, il apparaît indispensable que les actions entreprises soient poursuivies et amplifiées, la France possédant en ce domaine un certain nombre d'atouts qu'il convient d'exploiter rapidement, compte tenu, d'ailleurs, de l'avance qu'elle a prise en ce domaine.

Les moyens consacrés aux économies d'énergie augmentent de 73,3 p. 100 en crédits de paiement et de 261 p. 100 en autorisations de programme. S'y ajoute le produit de deux taxes parafiscales qui ont été instituées au profit de l'agence pour les économies d'énergie : la première, qui frappe le supercarburant et l'essence et qui a été instituée par décret du 31 août 1978 jusqu'au 31 décembre, devrait procurer environ 520 millions de francs à l'agence ; la seconde, qui porte sur le fuel domestique pour la période du 4 novembre au 31 décembre 1978, devrait encore augmenter les moyens de cette agence.

Dans ces conditions, il est permis d'espérer que ces moyens importants permettront d'améliorer les résultats de la politique d'économie d'énergie. En effet, ceux-ci ont d'ailleurs tendance à se stabiliser à 14 millions de tonnes-équivalent pétrole et je sais que là aussi notre collègue M. Pintat éclairera notre assemblée sur les perspectives d'avenir. Des actions de grande ampleur devront donc être entreprises chaque année pour atteindre l'objectif de 45 millions de tonnes-équivalent pétrole en 1985, car celui-ci paraît ambitieux.

Les crédits de politique industrielle doivent faire l'objet d'une analyse détaillée, et notre excellent collègue M. Collomb traitera certainement ce problème avec beaucoup d'ampleur et de compétence pour la commission des affaires économiques et du Plan. Leur diminution globale est due en grande partie à la diminution de la subvention à la compagnie internationale pour l'informatique-CII Honeywell Bull.

Celle-ci, qui s'élevait à 600 millions de francs en 1976, est passée à 441 millions de francs en 1977, puis à 265 millions de francs en 1978 ; le montant inscrit au budget 1979 est de 120 millions de francs.

Jusqu'à présent, les objectifs fixés ont été parfaitement respectés tant sur le plan du montant des concours financiers de l'Etat que sur celui des commandes publiques, et il convient d'en féliciter ceux qui sont parvenus à un tel résultat.

Concernant les autres secteurs de l'informatique, les moyens progressent très légèrement. Toutefois, la commission des finances s'est félicitée de l'accent mis sur le développement de l'industrie des composants, dont elle avait souligné l'importance lorsqu'elle avait donné son consentement à l'effort envisagé dans le domaine de l'informatique. L'accord récemment signé entre le commissariat à l'énergie atomique, Thomson et Motorola permet d'espérer que la France ne restera pas absente d'un secteur capital pour l'avenir technologique de notre pays.

Mis à part les crédits en faveur de la petite et moyenne industrie, qui seront évoqués ultérieurement, les autres crédits de politique industrielle connaissent des taux de progression importants.

Les dotations pour l'aide à l'adaptation et au développement de l'appareil de production atteignent 85 millions de francs en 1979, en progression de 37,6 p. 100. Toutefois, il convient de souligner le caractère anormalement lent du rythme de consommation de ces crédits.

Les actions de qualification, normalisation et contrôle des produits industriels, c'est-à-dire en faveur des consommateurs, bénéficient de moyens accrus de 20 p. 100 et leur montant atteint 120 millions de francs.

L'aide à l'industrialisation de produits nouveaux est dotée de moyens en forte croissance : les crédits de paiement sont plus que doublés et s'élèvent à 69 millions et un chapitre est créé, avec une dotation de 12 millions, pour la promotion des techniques françaises audio-visuelles, c'est-à-dire principalement du procédé Sécam.

Concernant la recherche et l'innovation, programme dont les moyens sont nettement accrus, l'effort porte exclusivement sur l'aide au développement, d'une part, par un accroissement sensible des moyens financiers qui sont consacrés à ce programme, pour lequel les crédits de paiement apparaissent multipliés par 2 et les autorisations de programme par 2,6, et, d'autre part, par un transfert de l'enveloppe de la direction générale de la recherche scientifique et technique vers le ministère de l'industrie, qui permettra à celui-ci de gérer les crédits de

recherche intéressant les activités relevant de sa compétence, ce transfert devant conduire à une meilleure gestion des crédits.

Si la présentation de ces chiffres et de la politique qu'ils traduisent était le seul objet de ce rapport, vous auriez le privilège, monsieur le ministre, de défendre un budget qui n'offre guère prise à la critique.

Hélas ! un certain nombre de sujets de préoccupation et d'inquiétude se manifestent à l'analyse des actions qui semblent avoir été moins prioritaires dans vos choix.

Le premier — et la commission des finances le déplore — est constitué par les formes d'aides spécifiques à la petite et moyenne industrie.

Nul n'ignore la place capitale qu'occupent les petites et moyennes entreprises dans notre système industriel. Au regard de cette importance, les crédits apparaissent bien faibles : 18,45 millions de francs, c'est-à-dire la plus petite dotation pour les programmes pour lesquels des moyens financiers sont demandés pour 1979. Leur augmentation de 4,5 p. 100 en francs courants ne permettra même pas un maintien du volume des actions.

Comme, d'autre part, la mise en œuvre rapide des dispositions prises en faveur des petites et moyennes industries est trop souvent entravée par des formalités administratives qui sont à l'origine des retards constatés dans la consommation des crédits, la commission vous demande instamment, monsieur le ministre, de prendre toutes mesures utiles pour l'assouplissement de la réglementation en vigueur.

Deux grands programmes d'une importance décisive pour l'avenir technologique et scientifique du pays paraissent, enfin, relativement négligés.

Les crédits de paiement en faveur du centre national d'études spatiales atteignent, certes, 1,2 milliard de francs, soit 11,2 p. 100 du budget total du ministère, mais leur augmentation par rapport à 1978 n'est que de 5,2 p. 100. Les autorisations de programme progressent, quant à elles, de 7 p. 100. Même si la faiblesse de la croissance des moyens financiers du centre est partiellement compensée par la contribution d'autres ministères au programme *Ariane*, on peut s'inquiéter du fait que certains programmes secondaires aient dû être abandonnés, faute de crédits. C'est la conséquence, sans doute, de la décision prise par le conseil des ministres du 27 septembre 1977 de réaliser un satellite national d'observation de la Terre, sans consultation du Parlement sur les conséquences financières de ce programme.

Il apparaît dangereux, pour l'avenir spatial français, de risquer de prendre des retards techniques dans un domaine aussi essentiel.

La recherche océanologique pourrait apparaître comme ayant été moins défavorisée, puisque les crédits de paiement pour le Centre national pour l'exploitation des océans s'élèvent à 207,9 millions de francs, en augmentation de 14,6 p. 100. Les autorisations de programme s'accroissent de 8,4 p. 100.

Il est à souligner que le projet de budget prévoit la création de 34 emplois, dont 7 chercheurs et 27 personnels « ingénieurs, techniciens et administratifs ». Toutefois, ces moyens doivent être appréciés par rapport aux programmes et aux missions du centre qui ont été sensiblement élargis en matière de lutte contre les pollutions marines à la suite du naufrage de l'*Amoco Cadiz*.

Dans une question orale avec débat, le 31 octobre, les sénateurs ont souligné l'insuffisance des mesures prises jusqu'alors par le Gouvernement en matière de lutte contre les pollutions marines. Il paraît évident que le projet de budget du Centre national pour l'exploitation des océans pour 1979 ne les satisfait pas, alors que le conseil des ministres auquel vous avez récemment, monsieur le ministre, présenté une communication à ce sujet, a cependant manifesté l'intérêt qu'il prenait aux recherches entreprises.

Par ailleurs, il est permis d'espérer que la création de la mission interministérielle de la mer auprès du Premier ministre conduira à un renforcement de la coordination de la recherche française en matière océanologique.

La conclusion de ce rapport sera inspirée par ce que je constate dans mon propre département.

Il est vrai que la France est soumise à une dure concurrence internationale dans des secteurs tels que la machine-outil et le véhicule industriel. Les inquiétudes y sont vives devant la perspective des licenciements annoncés, tandis que des hypothèques pèsent lourdement sur la sidérurgie et sur les dernières industries du textile.

Mais il est également vrai que la France est bien placée dans certains créneaux où la qualité, tant technique qu'artistique de ses produits, est très appréciée dans les pays étrangers, et ce rapport comporterait une grave lacune s'il ne rendait hom-

mage au dynamisme de nombreux chefs d'entreprise, à la compétence des ingénieurs et des cadres comme au savoir-faire des personnels d'exécution des entreprises françaises qui autorisent ces performances.

Mais, je ne peux m'empêcher, en même temps d'être inquiet, pour certaines entreprises et leurs collaborateurs, des conséquences des mutations requises par l'évolution économique et de l'arrivée sur le marché mondial des produits des pays d'une structure différente de celle des pays anciennement industrialisés.

Tels sont les défis, monsieur le ministre, auxquels votre projet de budget doit s'efforcer de répondre, en accompagnant, au moindre coût social, ce qu'il est convenu d'appeler le redéploiement industriel.

Sous réserve des diverses observations qui ont été formulées dans le rapport écrit, votre commission des finances, dans sa majorité, propose au Sénat d'adopter les crédits du ministère de l'industrie. (*Applaudissements*.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, il revient à votre rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan de rappeler à l'occasion de l'examen du budget la situation de notre industrie et le rôle de plus en plus important qui lui est dévolu.

Quelques chiffres doivent, tout d'abord, être présents à notre mémoire.

Le secteur industriel emploie plus du quart des salariés et, avec le bâtiment et les travaux publics, plus du tiers de ceux-ci. Fait plus remarquable encore, il assure 80 p. 100 de nos exportations. C'est dire que la valeur de notre monnaie et la situation de l'emploi reposent sur la bonne santé de cette activité.

Ce rôle de l'industrie, déjà important, le sera encore davantage dans l'avenir, car c'est seulement dans le cadre industriel que nos chercheurs et nos ingénieurs pourront, par leurs travaux, leur imagination et leur savoir-faire, développer notre productivité et mettre sur le marché des produits de plus en plus élaborés, tout en améliorant la qualité des objets d'usage courant.

Ne nous faisons pas d'illusion, la concurrence des pays en voie de développement se fera de plus en plus sévère et seule notre capacité d'innover nous permettra de leur faire face et ainsi de défendre notre niveau de vie. Il nous faut, en effet, ne jamais oublier que nous devons acheter, chaque année, pour 100 milliards de francs environ de matières premières.

Il importe, enfin, que nous nous débarrassions de quelques préjugés et notamment d'un certain complexe d'infériorité qui nous porte à croire que la France ne peut se mesurer au plan industriel avec des pays, tels que la République fédérale d'Allemagne, le Japon ou les Etats-Unis. Considérons, au contraire, que notre pays se situe dans le peloton de tête des producteurs et vendeurs de marchandises usinées et qu'il a, sur ce point, surclassé la Grande-Bretagne qui le devançait depuis plus d'un siècle.

La crise qui secoue l'Occident depuis quatre ans n'a certes pas épargné notre pays et notre production industrielle, en progrès constant jusqu'en 1974, ne progresse que lentement depuis cette époque. C'est ainsi qu'en 1977, après une nette reprise qui avait marqué le premier semestre, un certain tassement s'est manifesté en été et en automne. Une évolution semblable caractérise l'année en cours.

Ce sont toujours les productions de base qui sont les plus affectées, alors que la vente des produits de consommation est soutenue à la fois par le marché intérieur et l'exportation. Pour les biens d'équipement, le marché intérieur toujours médiocre est relayé dans une certaine mesure par la demande extérieure.

Au total, à l'horizon des prochains mois, la situation reste cependant précaire, le véritable point noir restant en définitive la faiblesse de notre effort d'investissement qui pourrait avoir à moyen terme les plus graves conséquences.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue la situation des principales branches industrielles.

Concernant la sidérurgie, le vaste débat qui s'est instauré devant le Parlement à propos des mesures de sauvetage récemment prises par le Gouvernement nous dispense d'un examen approfondi de la situation de ce secteur.

Nous notons seulement que, si le volume de la demande intérieure reste faible, en raison même du marasme des investissements, nos ventes à l'étranger se développent encore, en particulier hors de la Communauté. Dans ce domaine, le net raffermissement des prix constitue donc un élément très encourageant.

Au point de vue des structures, nous sommes attentifs au développement de l'action du Gouvernement et nous souhaitons, comme lui, en même temps qu'un assainissement de la situation financière la mise en place d'une hiérarchie responsable susceptible de relancer un vigoureux effort commercial à l'intérieur et à l'extérieur.

Pour l'avenir, il faut, certes, s'attendre à une vive concurrence des pays en voie de développement, mais les besoins en fer, acier et fonte seront également considérables, ce qui permet d'espérer un rapide rétablissement de la situation.

La construction automobile continue à être incontestablement le plus beau fleuron de notre activité industrielle. En dépit d'une conjoncture morose, les ventes de l'année dernière ont dépassé les chiffres jamais atteints avec 3 092 000 véhicules auxquels s'ajoutent plus de 462 000 lots de pièces détachées. Au total, Chrysler France compris, notre pays se situe à la quatrième place dans le monde, derrière les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Dans ce domaine, le fait marquant de l'année est l'absorption de Chrysler-Europe par Peugeot-Citroën, opération qui a pu surprendre, lorsqu'on se souvient que Peugeot, soutenu par l'Etat et Michelin, avait déjà racheté Citroën, voilà moins de deux ans.

Depuis cette époque, Peugeot a non seulement remboursé le milliard avancé par l'Etat, mais rétabli la situation de Citroën et réalisé assez de bénéfices pour prendre le contrôle de la branche européenne de Chrysler. Il s'agit d'une opération à mettre donc au crédit de l'Etat qui est intervenu à bon escient et de la firme de Sochaux qui a fait preuve d'un dynamisme remarquable.

De plus, la France va disposer maintenant d'un groupe qui se place au premier rang en Europe et aura les dimensions suffisantes pour faire face à la concurrence accrue des Etats-Unis et du Japon.

Dans ce secteur, tout serait donc parfait si les plus graves difficultés ne menaçaient pas la construction des véhicules industriels. On sait, en effet, que, depuis plus de cinq ans, une grave récession s'est manifestée dans ce domaine aussi bien d'ailleurs hors de France que dans notre pays.

A titre d'exemple, la production de Berliet est tombée de 22 700 véhicules en 1971 à 10 400 l'an dernier et celle de Saviem de 13 300 à 10 000. Renault, qui a regroupé les deux firmes, effectue actuellement un très gros effort d'équipement et de modernisation et a centralisé ses services centraux à Lyon qui devient ainsi, et je m'en réjouis, un des pôles majeurs du poids lourd français.

L'objectif de Renault véhicules industriels est à la fois de couvrir 55 p. 100 des besoins français et d'exporter 50 p. 100 de sa production. Il s'agit, comme on le voit, d'un objectif ambitieux. Mais l'évolution soutenue du trafic routier de marchandises dans notre pays et à l'extérieur autorise un certain optimisme à moyen terme.

Si la situation de l'automobile est cependant satisfaisante, il n'en est pas de même pour la machine-outil, domaine qui continue à être affecté plus qu'aucun autre par la récession de l'investissement industriel.

Pour ce secteur, on constate un nouveau recul de la demande intérieure et extérieure et si nos échanges avec l'étranger sont, pour la première fois, équilibrés, ceci est dû davantage à une réduction des importations qu'à une progression des exportations.

Cette situation est d'autant plus regrettable que notre pays se situe toujours dans ce secteur à un rang qui ne correspond pas à son niveau industriel.

Évaluée en millions de francs, notre production nous place, en effet, au neuvième rang avec un chiffre de 2 900 millions de francs contre près de 15 milliards de francs pour la République fédérale d'Allemagne, 14 milliards de francs pour les Etats-Unis et 8 milliards de francs pour le Japon. Nous sommes donc surclassés par la Suisse et, depuis peu, même les pays de l'Est nous talonnent.

La commission des affaires économiques et du Plan se préoccupe vivement d'une telle carence et, tout en se félicitant du programme d'action mis en œuvre par le Gouvernement, elle souhaite que cet effort soit encore renforcé. Il lui apparaît notamment que, dans ce domaine où dominent les entreprises petites et moyennes, des mesures de regroupement soient encouragées et des actions collectives menées pour remédier à la dispersion des efforts et à l'insuffisance des moyens techniques et financiers.

L'évolution de l'industrie chimique est heureusement plus satisfaisante malgré les différences sensibles suivant les activités de cette branche.

Parmi les secteurs les plus favorisés, nous avons noté la chimie minérale, les produits sanitaires, les parfums et les médicaments. En revanche, la chimie organique connaît de sérieuses difficultés liées à celles du raffinage des hydrocarbures.

Dans ce domaine, la concurrence internationale se fait de plus en plus vive et la France est incontestablement handicapée par son équipement insuffisant en vapocraqueurs et il serait souhaitable que les entreprises pétrolières puissent entreprendre les investissements qui s'imposent.

La situation de l'industrie textile dont nous avons exposé, l'an dernier, les difficultés, est restée déprimée en 1977. Cette situation est d'autant plus critique sur le plan social qu'il s'agit d'une branche fortement localisée dans quelques régions seulement et qui emploie 645 000 salariés.

La situation, déjà médiocre en 1977, s'est encore détériorée en 1978 et, même en tenant compte de la confection, il est à craindre que la balance de nos échanges soit déficitaire.

Il est cependant peu de domaines où l'action de la Communauté a été aussi importante, qu'il s'agisse de l'arrangement Multifibres ou des accords récemment conclus avec les pays méditerranéens.

L'approche retenue à Bruxelles est à la fois globale et sélective puisqu'elle assigne, d'une part, des limites aux importations les plus sensibles et prévoit, d'autre part, un traitement différencié suivant les origines.

La commission des affaires économiques et du Plan se félicite de cette action concertée qui s'explique par le fait que tous les pays industriels se sentent concernés par les importations sauvages des pays tiers, mais elle constate que les résultats obtenus sont restés modestes.

Il s'agit probablement d'un des domaines où les pays à niveau de vie élevé, comme le nôtre, auront les plus grandes difficultés à faire face aux ventes des pays du tiers monde sans recourir à un contingentement systématique des importations.

Nous ne dirons, en terminant, que quelques mots d'une activité où la France a occupé longtemps une place dominante, celle de l'ameublement.

Après avoir traversé une période très difficile, ce secteur semble connaître, depuis peu, une certaine amélioration. Ce résultat est, sans doute, imputable à une série de mesures prises par le Gouvernement à la fin de 1977 concernant le développement de la capacité de production et de commercialisation des entreprises.

L'objectif recherché est, outre la reconquête du marché intérieur où le taux de pénétration étrangère est encore de 59 p. 100, le développement des ventes à l'étranger. Il semble que, dans ce secteur, les Français qui disposent cependant de ressources en bois d'œuvre non négligeables n'aient pas su créer un style nouveau comme les Scandinaves, tout en se refusant à se lancer dans la grande série à bon marché.

En conclusion de cette étude, nous voudrions rappeler non seulement que l'industrie se heurte encore dans notre pays à beaucoup d'incompréhension et de réserves, mais aussi que les Français, qui se veulent pourtant modernistes, acceptent beaucoup plus difficilement que leurs voisins toute mobilité et toute reconversion.

Ce n'est pas la moindre des difficultés que nous aurons demain à surmonter dans un monde où l'évolution de la technologie et celle des ressources premières imposent chaque jour de profonds bouleversements qui ne peuvent exclure des déplacements de main-d'œuvre.

On peut enfin s'étonner que dans certains domaines, et non des moindres, où la demande intérieure se révèle pourtant importante, la production française soit à peu près inexistante. Tel est par exemple le cas de la motocyclette, du moteur hors-bord, du tracteur agricole, de la machine à coudre, de la machine à écrire, de l'appareil et des pellicules photographiques, tous objets pour lesquels la pénétration étrangère dépasse 85 p. 100, voire 95 p. 100. Nous souhaiterions que les pouvoirs publics favorisent toute activité visant à conquérir ou à reconquérir ces créneaux curieusement inoccupés.

Sous réserve de ces observations, mes chers collègues, votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable au budget de l'industrie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pintat, rapporteur pour avis.

M. Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'énergie est, en quelque sorte, pour la vie économique et sociale du pays, ce qu'est l'oxygène pour le corps humain. Sans elle, c'est, à brève échéance, l'effondrement du niveau de vie, la régression dramatique de l'emploi, la paralysie de l'activité des grandes villes et toutes les conséquences que l'on peut imaginer de l'arrêt du ravitaillement, du chauffage et de la lumière.

C'est pour cela que votre commission a estimé nécessaire depuis deux ans de faire un rapport spécifique sur le problème de l'énergie. Je remercie M. Descours Desacres de m'avoir laissé une large initiative dans ce domaine.

Pour comprendre la situation française, on ne peut l'extraire de l'environnement mondial. Les besoins énergétiques sont appelés à croître à un rythme qui ne peut guère être inférieur à 4 ou 5 p. 100 à l'échelle mondiale, même si le taux de progression est sensiblement moins important pour des pays industrialisés comme le nôtre que pour les nations en voie de développement, surtout si elles disposent de ressources propres.

En chiffres, cela conduit à considérer que la demande planétaire sera sans doute, en l'an 2000, de 14 milliards de tonnes d'équivalent pétrole par an contre 6 aujourd'hui et que la consommation cumulée des vingt-cinq années à venir sera de deux à deux fois et demie plus importante que celle du quart de siècle précédent.

Enfin, nous devons nous convaincre que toute solution à la mesure des besoins du monde de demain passe par le recours aux techniques de pointe, fruits de la recherche et de l'imagination des hommes de science.

Il est, en effet, vain d'espérer apaiser la faim énergétique de pays presque tous encore en expansion en faisant appel directement aux produits énergétiques fossiles ou en freinant le gaspillage des nations les plus favorisées.

L'exemple du pétrole est, sur ce point, significatif, puisque, même en admettant une croissance modérée de sa consommation par les pays de l'organisation de coopération et de développement économiques, ses réserves connues seraient épuisées à la fin du siècle et ses réserves ultimes vingt-cinq ans plus tard. En somme, en une image saisissante, il nous faut trouver quatre Mexique d'ici à 1995 pour faire face à l'augmentation de la consommation mondiale.

La menace de pénurie n'est certes pas aussi pressante pour le gaz et le charbon, mais les disponibilités d'exportation de ces produits risquent de se tarir bien avant leur épuisement, les détenteurs préférant conserver leurs richesses.

C'est donc, en définitive, à sa capacité d'inventer et de découvrir que l'homme devra faire appel, soit en maîtrisant la technique des réacteurs rapides qui reporte de mille ans l'épuisement de l'uranium, soit en commercialisant la fusion nucléaire, source pratiquement illimitée d'énergie, soit en tirant partie des ressources renouvelables fournies par le soleil ou la biologie.

Mais, dans ce domaine, il nous faut savoir que l'élément temps et l'élément argent jouent déjà et joueront demain un rôle incomparablement plus grand qu'autrefois. S'il fallait, voilà deux siècles, quelques minutes pour produire du feu à partir du bois, vingt ans ont été nécessaires pour mettre au point un réacteur électro-nucléaire et trente-cinq ans se seront sans doute écoulés entre la mise en œuvre du premier surrégénérateur de série et le prototype expérimental réalisé à la fin de la guerre. Enfin, ce n'est sans doute pas avant 2010 ou 2020 que la fusion sera contrôlable et utilisable.

L'enjeu est fixé par cette simple indication : les quelque 100 000 tonnes de réserve d'uranium naturel de la France utilisées dans des surrégénérateurs représenteront en énergie l'équivalent des réserves pétrolières de l'Arabie Saoudite.

A ces délais de plus en plus longs s'ajoute l'énormité des sommes à engager en formation humaine et en matériel. De milliards de francs, on est passé aux dizaines de milliards de dollars et cela donne la mesure de l'urgence et du poids des décisions à prendre, de la nécessité aussi pour les pays de la dimension du nôtre de se grouper pour être à l'échelle de ces gigantesques travaux.

Les analyses sectorielles sont contenues dans mon rapport. Comme j'ai longuement parlé du charbon l'an dernier, je ne reviendrai ici que sur le problème qui sera essentiel jusqu'à la fin du siècle : le pétrole.

Bien qu'aucune donnée ne soit venue remettre en cause de façon significative l'évaluation des réserves ultimes de pétrole conventionnel, soit 280 à 300 milliards de tonnes, dont 200 à découvrir, une certaine euphorie se manifeste dans les milieux pétroliers depuis le milieu de l'an dernier.

Comme l'indiquait l'un des rapports présentés à Istanbul, le plus redoutable obstacle à vaincre en la matière est celui de l'incrédulité. Le pétrole a pris dans notre vie une telle place que l'opinion ne peut imaginer qu'il puisse un jour manquer et le moindre événement favorable suffit à balayer le pessimisme de la veille.

L'actuel retournement des esprits s'explique par le développement de gisements nouveaux récemment découverts, notamment ceux de la Mer du Nord, de l'Alaska, du Mexique et de Chine, tous situés hors de la zone de l'organisation des pays exportateurs de pétrole.

Il serait cependant bien imprudent d'estimer que tout risque de pénurie se trouve ainsi écarté. En premier lieu, en effet, les ressources nouvelles dont nous avons fait état sont limitées et nous devons être conscients du fait qu'il faudra découvrir d'ici

à la fin du siècle, pour faire face aux besoins, deux fois plus de ressources qu'il n'en a été trouvé depuis le début de l'ère pétrolière. En second lieu, les dépenses en recherche et développement de nouvelles réserves, situées pour la moitié sous les mers, connaissent un taux d'accroissement fantastique et ont pratiquement doublé depuis 1973.

Il ne faut pas, enfin, confondre production et capacité d'exportation, car, si certains pays sont aujourd'hui vendeurs, cette position risque de se retourner rapidement en fonction des intentions que manifestent ces mêmes nations de s'équiper et d'améliorer leur niveau de vie.

En conséquence, même dans l'hypothèse assez peu vraisemblable de la découverte de gisements géants comme ceux du Moyen-Orient, le ravitaillement des pays industrialisés du monde occidental peut devenir précaire avant même la fin de ce siècle et pèsera de toute façon d'un prix extrêmement lourd.

Nous voudrions dire maintenant, à la lumière de ces généralités, qu'aucun plan énergétique ne peut aujourd'hui se concevoir s'il ne s'inscrit pas au moins au niveau d'un continent.

Rappelons, en effet, ces quelques chiffres qui vont nous donner un peu le sens de la modestie. La France, c'est 3 p. 100 de la consommation mondiale de l'énergie, 0,7 p. 100 de la production mondiale de l'énergie et 0,11 p. 100 seulement des réserves mondiales.

Les responsables politiques d'Europe et du reste du monde doivent cependant prendre conscience de la profonde récession économique et sociale et sans doute même des conflits internationaux que ne manquerait pas d'entraîner une rupture majeure de l'approvisionnement énergétique. Avec une autorité renforcée par leur accord, il est urgent qu'ils présentent clairement et sans complaisance l'ensemble du dossier à leurs compatriotes. Chacun aujourd'hui, en effet, devrait être convaincu qu'en raison de l'immense effort de reconversion à entreprendre et des délais nécessaires à sa réalisation le compte à rebours de l'énergie, comme il a été dit par ailleurs, est déjà déclenché. C'est un message d'alerte que notre Parlement se doit d'adresser au pays.

Dans le cadre du budget qui nous est soumis, sur 10 758 millions de francs pour 1979, la majeure partie des crédits de paiement va à l'énergie et nous nous en réjouissons : 7 486 millions sont prévus qui vont pour la plupart au commissariat à l'énergie atomique et aux Charbonnages, soit plus de 66 p. 100 du programme. Nous approuvons donc l'orientation de ce budget qui est conforme aux vœux de notre commission.

Nous nous posons simplement, sur un certain nombre de problèmes sectoriels, des questions que nous allons vous soumettre, monsieur le ministre.

Nous avons étudié avec soin la nouvelle politique pétrolière du Gouvernement. L'idée de ne pas trop dépendre d'une seule source d'approvisionnement est excellente. Les autorisations d'A 3 doivent être diversifiées au maximum pour garantir notre sécurité d'approvisionnement, mais il convient, dans le même temps, que les importations de brut soient compensées par des exportations de biens d'équipement et de services produits par la France.

Si nos compagnies nationales ne suffisent pas à la tâche, les filiales étrangères devront être mises, elles aussi, à contribution. L'idée d'importer du pétrole d'Iran en contrepartie de la fourniture de centrales nucléaires est, à cet égard, exemplaire.

De même, l'idée d'échanger du pétrole contre des fournitures techniques avec la Pemex, la compagnie mexicaine des pétroles, et Total est excellente, comme celle qui est actuellement étudiée en Chine par l'Institut français des pétroles pour la recherche pétrolière.

La réduction du taux d'élasticité entre croissance économique et croissance énergétique doit nous permettre, grâce au recours à l'énergie nucléaire, de ne plus dépasser le niveau actuel de la consommation française, soit une centaine de millions de tonnes par an sur le marché intérieur. Mais la réduction de notre capacité de raffinage, qui est actuellement de l'ordre de 170 millions de tonnes et qu'il faudra ramener à 120 millions de tonnes, devra se faire graduellement et sans douleur, ce qui sera difficile.

De même, le nombre des pompistes devra certainement aussi être sensiblement réduit. Nous souhaitons que cette évolution ne soulève pas trop de problèmes.

N'oublions pas, par ailleurs, que les compagnies pétrolières devront « sécréter » assez d'argent pour trouver de quoi subvenir aux besoins français dans des zones où la recherche coûte quatre à six fois plus cher qu'au Moyen-Orient.

Les meilleures parts du gâteau ont, en effet, déjà été captées par les compagnies anglo-saxonnes, mieux loties que nous.

Réjouissons-nous tout de même de la reprise amorcée des forages par Elf dans le Languedoc-Roussillon, en mer d'Iroise et en Atlantique. Il conviendrait que l'effort de 210 millions de

francs consenti pour la recherche en 1978 soit accentué. C'est là une bonne assurance pour notre sécurité future et une chance à courir à la loterie internationale du pétrole.

Il est encore prématuré de porter un jugement sur cette réforme de la politique pétrolière du Gouvernement, réforme qui n'est encore qu'amorcée et dont la portée ne peut, à ce jour, être pleinement mesurée.

Votre commission se préoccupe donc des incidences de la réforme sur la situation financière des compagnies françaises qui, n'ayant accès à des ressources propres en brut que pour une part assez faible de leur approvisionnement et devant, par ailleurs, poursuivre leurs recherches dans des conditions particulièrement coûteuses et aléatoires, ne sont pas à armes égales avec leurs concurrents étrangers.

Elle note, par ailleurs, que, si le système semi-protectionniste mis en place a effectivement empêché les consommateurs français de profiter de certaines baisses momentanées, il leur a, dans l'ensemble, permis de bénéficier de prix hors taxe stabilisés à un niveau proche du prix moyen pratiqué dans la Communauté.

Mais, dans l'immédiat, ce sont surtout les rabais autorisés qui soulèvent les plus grandes difficultés. En effet, si, compte tenu des ristournes dont elles bénéficient en raison de leur forte consommation, les grandes surfaces peuvent aisément pratiquer ces rabais, leur marge disponible dépassant 15 centimes, il n'en est pas de même pour les pompistes libres et pour les pompistes de marques. Une telle pratique risquerait donc de ruiner de nombreux petits distributeurs et de réduire considérablement — nous l'avons déjà dit — les points de vente au détriment des usagers des régions de faible activité.

Compte tenu de ces éléments, votre commission souhaite que le Gouvernement ne s'engage qu'avec la plus grande prudence dans cette mesure générale de libéralisation et de clarification, souhaitable en son principe, mais difficilement supportable par des structures de production et de commercialisation qui se sont jusqu'à présent développées et fortifiées sous l'aile protectrice de l'Etat.

Lorsqu'on connaît la situation difficile de nos compagnies pétrolières, on peut craindre que les réformes ne conduisent en définitive le Gouvernement, pour assurer leur survie, à s'engager dans une politique de subventions dont on a pu mesurer les méfaits dans beaucoup d'autres domaines.

En ce qui concerne le développement du programme électro-nucléaire français, nous notons avec satisfaction un bon spectacle de la production. Mais votre commission s'étonne que le Gouvernement paraisse minorer le retard pris par notre programme nucléaire et continue à affirmer notamment, comme il l'a fait dans les réponses qu'il nous a adressées dans un passé récent, que notre puissance nucléaire sera de 20 000 mégawatts en 1980 et de 40 000 en 1985. Cela ne nous paraît pas probable.

La vérité lui paraît être qu'un écart de plus en plus important apparaît entre nos projets et nos réalisations, et elle souhaiterait connaître comment les pouvoirs publics entendent pallier cette situation qui pourrait soit créer un défaut de fourniture d'électricité, soit nous contraindre à recourir à d'autres sources de production.

Les chiffres estiment l'insuffisance du parc de production électrique française dans une fourchette de 1 800 à 2 300 mégawatts cet hiver et de 3 200 à 4 400 mégawatts l'hiver prochain. Il suffirait d'une baisse de 5 à 6 degrés de la température moyenne pour qu'Electricité de France recoure à des délestages, d'autant que s'ajoute à ce risque l'insuffisance des lignes de transport électriques, car, là aussi, les délais de réalisation s'allongent de plus en plus.

Nous comprenons les impératifs de la sécurité et de l'écologie, mais les consommateurs doivent être informés et savoir le coût des moyens mis en œuvre et les graves inconvénients qui peuvent en résulter pour eux. Les choix seraient alors peut-être différents et en tout cas plus clairs.

En terminant, je voudrais dire quelques mots sur les économies d'énergie, car votre commission estime que le pays doit être informé de leur caractère limité et aléatoire.

Si la France s'est distinguée en réduisant sa consommation énergétique de façon plus importante que les autres pays, il lui sera maintenant beaucoup plus difficile qu'à ses partenaires industriels de poursuivre dans cette voie étant donné qu'elle est de loin, aujourd'hui, le pays le plus économe de tous ceux qui ont une structure comparable.

Les problèmes essentiels et significatifs à l'échelle mondiale en ce domaine se situent aux Etats-Unis ainsi que dans les pays soviétiques où règne un formidable gaspillage.

Comme vous l'avez rappelé récemment, monsieur le ministre de l'industrie, si les économies d'énergie ont été jusqu'ici en quelque sorte négatives, elles vont maintenant réclamer de l'imagination et de l'innovation, donc de plus en plus d'argent pour de moins en moins de rentabilité.

Après ces quelques réserves, qui sont plutôt des interrogations, je dirai que nous approuvons la politique énergétique actuelle menée par le Gouvernement, car l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare, et c'est ce qui s'est fait jusqu'ici avec intelligence.

Il faut prendre conscience que nos responsables doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour lutter contre le piège du temps. Cinq ans après une première crise du pétrole, l'Occident ne peut ignorer celle qui se prépare maintenant. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'excellence des rapports qui ont été établis par vos commissions et des exposés qui ont été présentés par les rapporteurs me dispense de faire une présentation détaillée du budget du ministère de l'industrie. Je vais plutôt me borner à rappeler, de façon aussi concise que possible, les grandes lignes de la politique qui sous-tend la présentation des crédits qui sont soumis à votre approbation.

Au passage, je serai sans doute conduit à répondre à une partie des observations présentées par les rapporteurs. Certaines d'entre elles, toutefois, me paraissent devoir être réservées pour la réponse que je prononcerai après les interventions des autres membres de votre assemblée.

Au préalable, je voudrais faire deux observations en ce qui concerne le budget du ministère de l'industrie. Ce budget ne recouvre pas l'ensemble des moyens qui sont consacrés à la politique industrielle. C'est ainsi que vous n'y voyez pas figurer, en ce qui concerne les dotations en capital, celles pour Electricité de France par exemple, que vous n'y voyez pas figurer non plus un sou pour la sidérurgie, alors que, vous le savez bien, le budget qui va y être consacré sera extrêmement important.

La plus grande partie des crédits consacrés à la politique industrielle, en particulier l'essentiel de ceux qui sont inscrits sous forme de prêts du FDES — le fonds de développement économique et social — figurent au budget des comptes spéciaux du Trésor. Il faut donc avoir cela en tête lorsqu'on juge l'effort que l'Etat consacre à la politique industrielle.

Ma deuxième observation générale concerne le poids du passé. Il faut se rendre compte que le budget qui vous est présenté résulte d'un recouvrement entre les crédits entraînés par des initiatives du passé, — l'essentiel, par exemple, des crédits consacrés aux Charbonnages de France — et les crédits consacrés au futur, par exemple une partie très importante des crédits nucléaires et l'essentiel des crédits du CNEXO — le Centre national d'exploitation des océans — et du CNES — le Centre national d'études spatiales — etc. Il faut donc aussi garder ce fait en mémoire pour juger également la politique industrielle actuelle.

Quels sont ces objectifs ? D'une façon générale, c'est d'abord de permettre à notre économie de secréter les emplois qui permettront à l'activité nationale d'accroître la production, avec tout ce que cela comporte comme incidences sur les équilibres économiques généraux. M. Collomb a eu raison de rappeler que l'industrie assure 80 p. 100 de nos exportations, donc qu'elle tient entre ses mains l'équilibre de notre commerce extérieur, qui tient lui-même entre ses mains la valeur de notre devise, qui tient elle-même entre ses mains le sort de l'inflation. C'est ainsi que, finalement, l'activité industrielle réussie peut pénétrer dans le foyer de chaque français. Au-delà de ce premier objectif qui consiste à permettre à chaque français qui le souhaite de travailler et de contribuer à la production nationale, la politique industrielle doit amener une augmentation du bien-être de nos concitoyens, par un partage d'un produit intérieur brut plus élevé. C'est donc le progrès social lui-même qui est finalement conditionné par la réussite de cette politique.

Le ministère de l'industrie a la responsabilité, d'une part, de la politique des matières premières et notamment des matières premières énergétiques, d'autre part, de la politique industrielle. Je vais donc les présenter successivement.

En ce qui concerne les matières premières minérales, la politique suivie s'inspire des orientations suivantes : premièrement, mise en valeur des ressources nationales ; deuxièmement, recherche des économies et lutte contre le gaspillage ; troisièmement, établissement de stocks ; quatrièmement, recherche d'une diversification de nos approvisionnements ; cinquièmement, recherche d'une présence internationale tant au niveau des groupes industriels qu'à celui de négociations politiques diverses, tel le dialogue Nord-Sud, avec une traduction particulière sous forme d'assistance technique aux pays en voie de développement.

Je ne m'étendrai pas sur chacune de ces orientations qui sont bien connues. Simplement, je voudrais souligner l'effort très important qui a été fait du côté de la recherche des res-

sources nationales ; cet effort sera poursuivi, le bureau de recherches géologiques et minières, comme nos opérateurs miniers, ayant été incités à développer leur activité d'une façon qui aujourd'hui paraît assez prometteuse.

Si je passe très rapidement sur cette politique de matières premières, j'indiquerai quand même que les crédits qui lui sont consacrés sont en augmentation de 28 p. 100, ce qui traduit bien l'effort particulier qui est accompli.

Je vais m'attarder un peu plus sur la politique de l'énergie, tout en observant qu'elle répond à des orientations identiques. En effet, là aussi, nous retrouvons le souci de mettre en valeur les ressources nationales, celui de pratiquer des économies de consommation et de lutter contre les gaspillages, celui de constituer des stocks de réserve, celui de rechercher la diversification des sources et celui de rechercher une présence internationale tant au niveau des groupes qu'au niveau du dialogue Nord-Sud avec une assistance technique aux pays producteurs. Et c'est la similitude frappante entre les orientations de la politique qui doit être menée dans le domaine des matières premières et de celle qui doit être menée dans le domaine de l'énergie qui m'a conduit à réorganiser le ministère de l'industrie de façon à constituer une direction générale de l'énergie et des matières premières.

Je vais revenir un peu sur quelques chapitres de cette politique de l'énergie et tout d'abord sur celui de la politique d'économie d'énergie. Notre objectif est d'économiser 45 millions de tonnes d'équivalent-pétrole pour 1985, par rapport à ce qu'aurait été la consommation si rien n'avait changé. C'est un chiffre qui équivaut à l'ambition de notre programme nucléaire et l'on comprend donc qu'il mérite un effort particulièrement intense. Jusqu'ici, nous avons accompli un tiers du chemin en économisant 14 millions de tonnes d'équivalent-pétrole. C'est évidemment le tiers le plus facile.

Il nous reste les deux autres. Vous savez que le Gouvernement a décidé une intensification de l'effort. C'est pourquoi, au lieu de pratiquer la baisse du prix de l'essence, qui aurait été possible au mois de septembre dernier par suite de l'amélioration de la situation de notre devise, le Gouvernement a préféré constituer une « cagnotte » dont les recettes, d'ici au 31 décembre, soit 630 millions de francs, seront en priorité consacrées à des actions dans le domaine des économies d'énergie, apportant ainsi un supplément bienvenu aux crédits proprement budgétaires qui sont inscrits dans le fascicule que vous avez à examiner.

Cette action, nous l'envisageons cependant avec deux limitations. N'oublions pas que notre politique énergétique a pour objet d'assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays, c'est-à-dire en premier lieu la sécurité économique et la protection contre les chantages économiques qui pourraient venir de l'extérieur. Nous ne pouvons évidemment pas mener une politique de gribouille qui consisterait à augmenter le prix de l'énergie de façon à éviter qu'il n'augmente. C'est pourquoi nous nous détournons des mesures d'économie d'énergie qui auraient comme résultat de pénaliser nos activités économiques. C'est la raison pour laquelle les prix du naphta et du fuel restent libres et alignés sur ceux du marché international.

La deuxième limitation aux économies d'énergie tient au souci de ne pas augmenter les tracasseries des Français lorsque cela n'est pas absolument impératif.

Or, lorsqu'on examine les consommations énergétiques, on s'aperçoit qu'une grande partie d'entre elles sont des consommations domestiques et tertiaires, à l'égard desquelles il serait possible d'agir par l'intermédiaire de règlements de plus en plus tracassiers. Nous ne pensons pas que cela soit la voie à suivre, sauf nécessité absolue. C'est pourquoi nous comptons donner une priorité à l'action d'incitation et à l'action de conviction en choisissant des cibles d'utilisateurs auxquels seront adressés les messages publicitaires correspondants et à la disposition desquels nous mettrons les incitations appropriées, en gardant la réglementation comme dernier recours.

En ce qui concerne l'industrie, qui est le deuxième grand utilisateur d'énergie, nous constatons qu'une action favorisant les investissements spécifiques d'économie d'énergie est nécessaire et nous comptons consacrer, en 1979, 400 millions de francs à des incitations diverses, sans compter les incitations fiscales qui viendront agir sur les consommations liées à la construction ou à l'aménagement des logements.

S'agissant du charbon, MM. Descours Desacres et Pintat ont mentionné à la fois l'importance de l'effort budgétaire accompli en faveur des Charbonnages de France et les inquiétudes qui s'attachent à la réalisation des projets actuellement en cours. Ces deux remarques sont justifiées.

Trois milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions de francs de crédits au bénéfice des Charbonnages de France, c'est une somme considérable et qui doit être mise en rapport avec la

signification réelle de cette production du point de vue de notre sécurité, lorsque l'on sait que notre politique charbonnière doit, elle aussi, s'appuyer sur l'importation et sur la diversification des importations.

Un principe doit cependant être retenu : le Gouvernement a établi un budget et il l'a fait en se souciant des grands équilibres économiques. Il n'est donc pas question de songer à le modifier à un moment où le Parlement ne l'a même pas encore approuvé. J'ai, par conséquent, demandé aux responsables des Charbonnages de France d'examiner le type de stratégie différente qui devrait être adopté, de façon que l'impératif budgétaire qui a déjà été largement pesé en faveur du charbon national ne soit pas autant que possible modifié.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Très bien !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. En ce qui concerne le pétrole, M. Pintat a rappelé notre souci de rechercher les productions nationales. Tout n'a pas encore été dit dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les possibilités de nos territoires marins. Nous envisageons de faire un effort particulier qui permettrait peut-être de mettre en valeur les ressources en pétrole lourd qui ont été découvertes en Aquitaine et qui avaient été jusqu'ici jugées inexploitable. Il y a là une action de recherche technique de grand intérêt qu'il faut considérer avec prudence, mais qui mérite certainement une grande attention.

En dehors de cette préoccupation concernant les ressources nationales, il nous apparaît nécessaire de diversifier nos approvisionnements. C'est la raison pour laquelle nous avons mis l'accent sur l'approbation du programme d'approvisionnement dans la redéfinition de notre politique pétrolière. Bien entendu, nous examinerons les différentes ressources en fonction des contreparties qu'elles peuvent nous offrir du point de vue de la sécurité dans le futur et également du point de vue de l'équilibre de notre commerce extérieur.

Toujours dans le domaine du pétrole, nous attachons une grande importance à ce que nos compagnies restent puissantes dans le concert international. De ce point de vue, la capacité technique va constituer une carte de plus en plus intéressante, alors que, comme l'a souligné votre rapporteur, la prospection va se déplacer sans cesse davantage vers les grands fonds marins. C'est donc en particulier dans cette direction que nous veillons à accroître les compétences de nos compagnies de façon qu'elles puissent « jouer moderne ».

J'en viens à l'action du Gouvernement en faveur des énergies nouvelles. Quarante millions de francs seront consacrés, en 1979, à la géothermie. Le commissariat à l'énergie solaire traduit les intentions du Gouvernement dans cette direction, avec dynamisme et prudence, ces deux qualificatifs se justifiant. Ce qui est peut-être plus nouveau, c'est l'attention que nous portons aux perspectives que pourrait offrir le bois en tant que combustible.

Je passerai très rapidement sur la politique industrielle. Elle s'oriente, en gros, selon deux axes : l'action sur l'environnement des entreprises, les interventions sectorielles.

L'action sur l'environnement des entreprises est considéré par le Gouvernement comme capitale. Les Français ont choisi sans ambiguïté un système de société qui repose sur le recours à l'initiative individuelle, à la liberté d'entreprendre et d'agir autant qu'il est possible. Il revient donc à l'Etat d'encadrer, de façon à les favoriser, les initiatives industrielles de chaque entreprise, sachant qu'il en existe plusieurs dizaines de milliers et qu'il est essentiel que chacune d'elles puisse donner le meilleur d'elle-même.

Cette action sur l'environnement — je n'en citerai que quelques exemples — apparaît journalièrement dans l'action du Gouvernement. Il s'agit tout d'abord d'une revalorisation psychologique de l'industrie et du métier de chef d'entreprise, à laquelle nous nous sommes attachés et qui commence, semble-t-il, à porter ses fruits. Je salue au passage, parce qu'on a trop tendance à mettre l'accent sur ce qui ne va pas, l'extraordinaire performance déjà accomplie par nos entreprises au cours des deux dernières années et qui se traduit par l'équilibre du commerce extérieur à une date beaucoup plus précoce que ce que l'on avait imaginé.

Cette action sur l'environnement des entreprises doit tendre, ensuite, vers la libération dans l'action de tous les jours des chefs d'entreprise. C'est la recherche de la déconcentration, c'est la recherche de la simplification administrative. Nous ne sous-estimons pas tout ce qui reste à faire dans cette direction. C'est une tâche considérable que de dégeler un système qui a été crispé pendant des années et recentralisé vers Paris.

Il faut aussi, naturellement, que l'environnement fait aux entreprises favorise leur situation financière. Ce sont les entreprises qui réussissent qui créent des emplois ; ce n'est donc pas en les appauvrissant, en les couvrant de charges que nous obtenons des créations d'emplois.

L'action d'environnement doit également se soucier de l'existence de frontières qui sont devenues transparentes, et elle doit s'exercer dans les deux sens : d'une part, en défendant notre industrie contre les concurrences abusives et, d'autre part, en exerçant une meilleure promotion des exportations. Tout cela ayant été largement mentionné dans des exposés précédents, je n'y insiste pas. J'en viens maintenant aux interventions.

Les interventions de l'Etat sont justifiées, même dans la société de liberté que nous souhaitons, dans trois catégories de situation : d'abord, lorsqu'il est nécessaire, pour une industrie déterminée, de procéder à une adaptation stratégique ; ensuite, lorsqu'il est nécessaire de rénover des industries traditionnelles sans changement fondamental de stratégie ; enfin, lorsqu'il est nécessaire de promouvoir les industries du futur. Dans ces trois cas, le simple jeu du marché ne suffit pas.

Nous sommes présents à l'esprit des exemples d'adaptation stratégique. Celui de la sidérurgie a fait l'objet d'un débat approfondi dans cet hémicycle. Le problème qui se pose aux Charbonnages de France est typiquement celui d'une adaptation stratégique qui serait aujourd'hui toute différente si nos entreprises charbonnières avaient, en temps utile, songé à l'étranger.

Nous rencontrons également des problèmes de cet ordre dans la grande pétrochimie à un moment où la transformation de la structure de l'industrie pétrolière internationale, avec l'émergence des pays producteurs, a conduit à émettre des ambitions dans ce domaine, et où les producteurs de phosphates, par exemple, souhaitent s'intégrer en aval. Nous en avons encore un exemple avec la filière bois-papier où, là encore, les changements intervenus sur la scène internationale conduisent à reconsidérer entièrement toute la stratégie de cette filière.

En face de ces adaptations stratégiques nécessaires, le Gouvernement est amené à établir des plans sectoriels, dont la structure est variable selon les secteurs, qui mettent en œuvre des moyens très différents, avec l'espoir de les faire converger.

Signalons le plan sidérurgique, qui a été soumis à votre examen récemment et qui représente, vous le savez, un effort considérable demandé à la nation. Rappelons aussi le contrat de programme de Charbonnages de France et la reconversion des bassins miniers. Rappelons encore que les crédits d'actions de politique industrielle sont augmentés de 37 p. 100 cette année.

La deuxième catégorie d'interventions concerne la rénovation des industries traditionnelles. On me demande souvent quels sont les créneaux qui sont réservés à l'industrie française et ceux qu'elle doit abandonner. Il n'y a généralement pas de réponse à cette question. En général, il est nécessaire de faire évoluer les produits à l'intérieur des créneaux traditionnels. Mais il peut arriver que certains de ces créneaux doivent être abandonnés.

Notre industrie effectue actuellement un redressement remarquable. C'est le recours à la créativité, au lancement de nouveaux produits et de nouveaux matériels, à l'innovation qui nous permettra de sauver les industries traditionnelles qui, à un moment donné, ont connu de grandes difficultés et en connaissent encore.

Les difficultés rencontrées par l'industrie de la chaussure et l'industrie textile sont largement connues. Ces deux industries paraissent avoir effectué des transformations qui permettent de mieux augurer de l'avenir.

M. Collomb a évoqué la situation de l'industrie de la machine-outil. Voilà encore une industrie qui, sans rénovation fondamentale de ses produits, aurait été condamnée. Elle n'est pas encore — M. Collomb a eu raison de le signaler — ce qu'elle devrait être dans un Etat industriel comme le nôtre, mais des progrès considérables ont tout de même été accomplis.

Ainsi, notre balance commerciale sera, pour la première fois, excédentaire en 1978 — plus 122 millions de francs pour les seuls six premiers mois — alors qu'elle était fortement déficitaire en 1976 — moins 558 millions de francs — et en 1977 — moins 85 millions de francs.

Cette tendance devrait se poursuivre, nos exportations continuant à s'accroître — elles représentaient 25 p. 100 de la production française en 1960 ; elles dépasseront 50 p. 100 en 1978 — tandis que les importations commencent à se réduire.

Il convient de noter les progrès considérables accomplis par notre industrie de la machine-outil sur le marché des Etats-Unis comme sur celui de la République fédérale d'Allemagne.

On peut également saluer les résultats atteints par notre industrie automobile, résultats que nous avons un peu tendance à considérer comme tout naturels, mais qui n'étaient pas garantis d'avance lorsque cette industrie automobile a été frappée de plein fouet par la crise de l'énergie, en 1974. Il suffit de constater la situation qui s'est établie dans certains autres pays voisins pour avoir des raisons de féliciter les dirigeants de notre industrie automobile. Il n'en reste pas moins qu'un grave problème se pose dans le domaine des véhicules industriels.

Pour ce qui concerne ces rénovations industrielles traditionnelles, l'Etat essaie encore d'agir par différents moyens, le principal étant l'aide au développement qui a joué un rôle déterminant dans le redressement de notre industrie de la machine-outil, par exemple. Un effort budgétaire considérable est fait cette année par rapport à l'année dernière, en dehors de la transformation optique qui fait passer les crédits d'aide au développement du budget du secrétariat d'Etat à la recherche à celui du ministère de l'Industrie, et cela dans le souci de raccourcir les procédures administratives. Au crédit de 326 millions de francs qui nous était précédemment accordé, s'ajoutent 100 millions de francs, ce qui marque un accroissement très important.

Enfin, troisième catégorie d'interventions de l'Etat, celles qui sont tournées vers les industries du futur.

Je mentionnerai, pour mémoire, l'industrie des économies d'énergie, qui va donner naissance à des quantités de matériaux et de produits nouveaux.

J'évoquerai encore, un peu aussi pour mémoire, l'industrie nucléaire, que j'aurais pu mentionner à l'occasion de la politique énergétique.

Sur ce point, d'ailleurs, je voudrais répondre à une question posée par M. Pintat quant au calendrier de notre programme nucléaire.

Il est assez difficile de dire avec précision à quel moment une capacité nucléaire est effectivement disponible. La notion de puissance installée à un moment donné présente une ambiguïté selon que l'on retient la date de mise en service industriel ou la date de couplage au réseau, qui intervient quelques mois plus tard.

On se livre également à des hypothèses quant à la production fournie par une centrale qui n'a pas encore atteint son stade nominal normal, puisque vous savez que la montée en puissance est progressive. Cela explique, peut-être, quelques difficultés à concilier les chiffres.

Soyons précis. Si l'on retient, pour les puissances installées, la date de mise en service industriel la plus probable, nos chiffres prévisionnels les plus récents sont les suivants : en 1980 : 16 000 mégawatts ; en 1985 : 39 000 mégawatts.

On enregistre, effectivement, un retard du programme nucléaire, retard qui est lié, pour partie, à des retards de réalisation industrielle, pour partie à l'allongement des procédures de sécurité et, pour partie, à l'alourdissement des procédures administratives. Ce dernier a été décidé par les pouvoirs publics à la demande et avec l'accord des assemblées mais a conduit, effectivement, à allonger les procédures administratives de plus d'un an.

Compte tenu de ces différents facteurs, les premières mises en service ont subi un retard de deux ans. Il semble, cependant, que nous soyons en train de rattraper ce retard. Il sera encore d'environ un an en 1980 puisque, au lieu d'avoir 20 000 mégawatts, nous en aurons 16 000, et les derniers chiffres laissent prévoir que ce retard sera à peu près complètement rattrapé en 1985.

Cela étant, je ne pense pas qu'il faille agir de façon trop ferme pour la réduction de ce retard, dans la mesure où nous devons également faire très attention à ce que les techniciens et les industriels fassent du bon travail et respectent totalement les impératifs de sécurité qui leur sont fixés. Il faudra, bien entendu, être très attentifs à la révision des capacités de production, de façon à éviter, autant que possible, les inconvénients de ces retards.

Mais vous avez noté l'énorme effort financier consenti par la collectivité nationale, tant au point de vue budgétaire qu'à celui des ressources d'emprunt qui lui sont consacrées en faveur de la réalisation d'un programme nucléaire qui est le plus important d'Europe, et même, à l'heure actuelle, du monde.

Ensuite, dans les industries nouvelles, vous avez noté la révision de notre programme spatial. Bien entendu, on ne fait pas tout et l'on peut regretter que certaines initiatives proposées par les chercheurs n'aient pas été retenues par le Gouvernement. Il est certain que l'on a de temps en temps la nécessité de choisir, nos moyens n'étant pas illimités.

Mais je voudrais rassurer M. Descours Desacres en lui disant que nous sommes tout à fait convaincus que les impératifs principaux de notre programme spatial seront assurés.

Tous financements confondus, le budget réel initial de l'établissement du CNES passe de 1 365,1 millions de francs, en 1978, à 1 560,5 millions de francs, en 1979, c'est-à-dire environ 195 millions de francs d'accroissement, soit approximativement 14 p. 100.

En ce qui concerne, maintenant, les industries de la mer — voilà encore un secteur d'industries du futur qui retient tout à fait l'attention du Gouvernement — le budget du CNEXO fait apparaître une certaine augmentation. Il s'y ajoute les

efforts consentis par d'autres ministères, dans le domaine des engins d'intervention sous-marine; les fonds en provenance de la Communauté européenne en faveur des technologies sous-marines; certains crédits consacrés à l'aquaculture et d'autres provenant du ministère de l'environnement. Bref, tous crédits confondus, on notera certainement, là aussi, un accroissement sensible, l'année prochaine, de notre effort en faveur des industries de la mer.

M. Descours Desacres s'est inquiété de la pollution. Cette question relève plutôt du domaine de mon collègue de l'environnement, mais je voudrais rappeler la décision du Gouvernement de mettre en place, en 1979, un centre de documentation, de recherches et d'expérimentation contre la pollution pétrolière, implanté dans le centre océanologique de Bretagne du Cnexo.

Toujours dans le domaine des industries du futur, nous prévoyons un très gros effort en faveur de l'informatique — plus spécifiquement de l'informatique répartie — effort qui fera suite à celui qui a été entrepris en faveur de la grande informatique, dont votre rapporteur a bien voulu signaler qu'il paraissait en passe de réussir. On enregistre donc une décroissance des crédits consacrés à la grande informatique et une croissance des crédits consacrés à l'informatique répartie et aux circuits intégrés. Ces deux domaines combinés, avec la transformation des télécommunications, préparent, sans doute, une des plus grandes transformations de la société que l'on ait connue depuis bien longtemps.

Nous gardons également la préoccupation de promouvoir, en temps utile, l'action de notre pays dans le domaine du génie génétique, domaine infiniment délicat mais qui, lui aussi, présentera sans doute une importance majeure pour l'avenir.

Enfin, je mentionne pour mémoire — car ce n'est pas le ministère de l'industrie qui s'en occupe — l'action qui doit être menée en faveur de cette industrie du futur qu'est l'industrie agro-alimentaire.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, survolée la politique des matières premières et celle de l'énergie.

Aucun ministre n'est jamais satisfait du budget et des moyens qui sont mis à sa disposition. S'il l'était, cela prouverait qu'il manque d'idées. Je voudrais cependant vous rassurer: j'ai le sentiment qu'actuellement ce ne sont pas les moyens financiers qui constituent la principale difficulté à laquelle se heurte notre politique industrielle. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie (Petite et moyenne industrie). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il m'appartient de compléter l'exposé de M. le ministre de l'industrie en vous faisant part de quelques remarques sur ce que l'on peut appeler la politique des petites et moyennes industries.

Rappelons tout d'abord leur poids dans nos affaires industrielles nationales. A côté de 1 500 affaires industrielles occupant plus de 500 personnes, nous comptons, dans notre pays, 45 000 petites et moyennes industries occupant de 10 à 500 personnes. Si l'on veut être complet, on peut signaler qu'à côté de ces 45 000 petites et moyennes entreprises, il existe environ 45 000 affaires de même taille dans le bâtiment et les travaux publics.

Le poids de la moyenne industrie proprement dite correspond sensiblement, en France, au quart de l'investissement industriel, à environ 37 p. 100 de la production industrielle annuelle en valeur, et presque à la moitié du marché de l'emploi industriel.

M. le rapporteur Descours Desacres, vous avez fait deux séries d'observations, l'une sur la faiblesse des crédits PMI, l'autre sur la longueur des procédures PMI.

En ce qui concerne les crédits PMI, la dotation prévue dans le budget du ministère de l'industrie est de 25 millions de francs. Je voudrais rappeler qu'il s'agit là de crédits consacrés à ce qu'on pourrait appeler « l'animation sur le terrain », l'appui apporté au développement, principalement par l'intermédiaire des chambres de commerce et d'industrie. Cela ne correspond absolument pas à l'ensemble des moyens financiers mis à la disposition de nos affaires, financées notamment, pour une large part, par le système bancaire ou par le circuit financier régional, ni même à l'ensemble des crédits publics concourant à la politique de la PMI.

En ce qui concerne les procédures d'aides à la PMI, nul plus que moi ne désire, après la libération des prix industriels, libérer les procédures. Si l'observation de M. le sénateur Descours Desacres portait sur les circuits un peu longs d'appui à l'animation locale que j'évoquais tout à l'heure, je crois qu'il est bon de rappeler que ces actions sur le terrain, entreprises en liaison avec les chambres de commerce et les milieux socio-professionnels, mettent nécessairement un certain temps à être

conçues. Je ne pense pas que, sur ce plan, existent des décalages anormaux ou préoccupants. Si M. le rapporteur faisait allusion à la lenteur de certains circuits financiers régionaux, il s'agirait, dans ce cas-là, de procédures liées au fonctionnement des sociétés de développement régional — SDR — ainsi qu'au cautionnement desdites SDR pour certains prêts consentis au niveau des établissements publics régionaux. On peut également adresser des critiques à la longueur des circuits d'innovation, mais M. Giraud a évoqué ce point dans son exposé.

Enfin, pour compléter l'ensemble du système, il faut également citer les circuits d'appui à l'exportation et le circuit bancaire proprement dit.

Ces deux remarques liminaires étant faites, je présenterai très brièvement les grands axes de la politique des petites et moyennes industries menée par le ministère de l'industrie.

Rappelons, tout d'abord, que le Gouvernement a pris deux trains de mesures, l'un en 1976, l'autre en 1977, et qu'environ soixante-dix décisions administratives ou financières ont été prises, concernant notamment des points particuliers liés au financement, à la fiscalité, à l'appui à la gestion, à la sous-traitance, à l'accès des PMI à l'exportation ainsi qu'aux marchés publics, enfin, au développement des opérations régionales que j'évoquais précédemment.

En 1978, un comité interministériel s'est tenu en juillet. Nous avons pris cinq décisions.

Trois concernent essentiellement l'appui à la création d'entreprises: institution d'une agence pour la création d'entreprises chargée de tâches d'animation et, au niveau national — cette agence sera opérationnelle d'ici à la fin de l'année — la création d'un fonds de garantie pour les crédits aux entreprises nouvelles, qui est actuellement en cours de négociation finale avec la caisse nationale des marchés de l'Etat, le Trésor et les principaux établissements bancaires; enfin, dans la loi de finances pour 1979, présentée au Parlement, est prévue une exonération, durant trois années, de l'imposition au titre des bénéfices industriels et commerciaux pour toute affaire créée, à la condition que ces bénéfices soient réinsérés dans le capital social de l'entreprise.

Par ailleurs, deux études importantes sont en cours: l'une concerne la réforme du crédit interentreprises, l'autre l'analyse des obstacles au passage de l'artisanat à la petite et moyenne industrie. Nous préparons une nouvelle série de mesures qui seront prises au début de l'année 1979.

Si l'on veut prendre quelque recul par rapport à ces décisions, trois problèmes clés commandent notre approche.

Le premier est l'adaptation des financements aux besoins des petites et moyennes industries. En la matière, je me bornerai à trois remarques.

Vous savez combien ces entreprises souffrent d'une trop grande faiblesse de leurs fonds propres, c'est-à-dire d'une trop grande faiblesse de leurs capitaux sociaux. Le Gouvernement est à la recherche de mécanismes nouveaux concernant ce que l'on pourrait appeler des politiques de « financement quasi-fonds propres ».

Vous savez également — c'est ma deuxième remarque — qu'une commission importante a été réunie sous la présidence de M. Mayoux, inspecteur général des finances; elle fera très prochainement connaître les conclusions de ses travaux. Nous en attendons des avis concernant principalement la réforme du fonctionnement des SDR et les mécanismes de décentralisation bancaire.

Enfin, sachez que j'attache une très grande importance à une réflexion en cours sur la rénovation des mécanismes du cautionnement mutuel. Il existe dans notre pays environ 300 sociétés de cautionnement mutuel, qui, pour la plupart, sont régies par une loi-cadre de 1917, donc une loi ancienne. A titre d'exemple, et en simplifiant, on peut dire que lorsqu'un chef de petite entreprise demande, par exemple, 500 000 francs à son banquier pour des crédits de développement ou des crédits de trésorerie, il y a de grandes chances qu'on lui réponde: « D'accord pour 250 000 ou 300 000 francs, compte tenu de l'aspect général de vos comptes et de votre trésorerie, mais trouvez de l'argent frais pour la différence. » Or, ce n'est pas toujours possible. C'est alors qu'intervient le cautionnement mutuel.

L'affaire est compliquée, car les mécanismes actuels de cautionnement mutuel sont essentiellement nationaux et professionnels; nous constatons que, compte tenu de la prise de conscience du nécessaire développement économique régional, il faudrait les régionaliser et les bâtir selon une logique interprofessionnelle. Tout le problème de la solidarité entre les chefs d'entreprise se trouve ainsi posé, ce qui exige une évolution structurelle extrêmement importante.

La promotion de marchés industriels des PMI — c'est le deuxième problème clé — revêt trois aspects.

Le premier concerne un meilleur accès des moyennes industries à l'innovation. M. Giraud poursuit une réflexion sur la réorganisation générale des aides à l'innovation du ministère de l'industrie.

Nos chefs d'entreprise sont à la recherche d'une sorte de « guichet technologique » qui, au niveau de la région, leur permettrait d'obtenir les informations nécessaires à la poursuite de leurs politiques de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Le deuxième aspect de l'appui aux marchés industriels des petites et moyennes industries consiste à favoriser leur accès à l'exportation : 20 p. 100 seulement des petites et moyennes industries exportent régulièrement, alors que l'on trouve des taux allant de 40 à 60 p. 100 dans les principaux pays industriels. Nous avons donc une réserve à l'exportation sensiblement égale à la moitié de nos performances actuelles. Il conviendrait donc que les PMI puissent à peu près doubler leur effort à l'exportation.

Enfin, des actions complémentaires doivent être menées concernant l'accès des PMI aux marchés publics et la réorganisation des mécanismes de sous-traitance, qui relève d'abord des chefs d'entreprise eux-mêmes.

Enfin — c'est le troisième problème clé — il faut développer la coopération entre les grandes et les petites entreprises. Cela devrait être possible à partir d'une meilleure prise de conscience de la nécessité du développement régional industriel par le biais d'actions spécifiques. Ces dernières sont actuellement organisées en collaboration avec les chambres de commerce ; mais il est souhaitable que, dans l'avenir, une très grande coopération s'établisse entre ces chambres de commerce et les milieux patronaux et professionnels.

Distinguons, simplement pour les citer, les quelques actions clés qui, à partir des chambres de commerce, et en liaison avec les milieux socio-professionnels, concourent à la politique de développement des PMI.

Il s'agit d'abord de l'amélioration de l'accueil, avec la création d'un guichet unique dans les chambres de commerce ; à cette occasion, je tiens à indiquer publiquement, devant le Sénat, qu'il n'est pas question que ces guichets uniques se substituent à l'activité des professions libérales comme certaines d'entre elles m'en ont récemment manifesté la crainte.

Il s'agit ensuite d'un effort en faveur de la création de petites entreprises industrielles. Chaque année, 1 500 PMI environ naissent en France. Il conviendrait, dans l'avenir, dans une situation idéale, de doubler ce chiffre.

Enfin, nous nous préoccupons de l'adaptation d'une politique de prévention et de traitement aux caractéristiques particulières de nos PMI. Le Gouvernement a engagé une série de réflexions qui devraient déboucher sur des propositions au début de l'année 1979. A l'appui de cette politique de prévention et de traitement des entreprises en difficulté, il nous faudra réfléchir à une meilleure organisation de ce que l'on pourrait appeler le « conseil financier » pour les petites et moyennes entreprises. Nous n'avons pas, en France, l'équivalent des grands réseaux d'audit qui fonctionnent dans le monde anglo-saxon. Une profession nouvelle d'expert en gestion ou d'expert financier devrait être développée pour offrir ses services aux petites et moyennes entreprises dans le cadre d'une politique de développement régional.

Nous nous préoccupons également, dans cette politique de développement, de l'appui à la formation des chefs d'entreprise.

En conclusion, les axes forts de notre action peuvent être résumés ainsi : une politique d'égalité des chances dans le développement industriel en faveur des petites industries par rapport aux grandes entreprises ; la nécessité, dans le cadre de la politique de redéploiement industriel en cours, de faire jouer pleinement aux PMI leur rôle à côté de celui des grands ensembles ; enfin, la nécessité d'augmenter la participation de nos PMI à l'activité industrielle. Les 440 000 petites et moyennes industries américaines représentent 50 p. 100 de l'activité économique des Etats-Unis tandis que nos 45 000 PMI ne totalisent que 37 p. 100 de la nôtre. Nous devons donc avoir pour objectif un gain de 10 à 12 points de la part de nos PMI dans la production.

Nous voudrions aussi doubler notre effort à l'exportation.

Je suis convaincu que toutes ces actions concernent la création de 400 000 à 500 000 emplois dans le monde industriel. (Applaudissements.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous ferai grâce des indications chiffrées concernant les temps de parole accordés par la conférence des présidents aux douze orateurs inscrits dans ce débat, mais je demande avec insistance à chacun d'eux d'être concis.

La parole est à M. Braconnier.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le ministre, vous avez, dans votre intervention, posé la question suivante : quels sont les créneaux dont dispose encore la France sur le plan industriel pour être performante et compétitive ? De nombreux responsables se la posent aussi.

L'économie française, ayant rompu sa longue tradition de protectionnisme, est désormais soumise à une âpre compétition internationale. Aussi le développement de nos échanges a-t-il rendu certains créneaux de nos industries plus performants tandis que d'autres, plus fragiles, apparaissent infiniment menacés.

Face à ce monde en mouvement et à cette guerre économique que nous subissons de plein fouet, la France, pour assurer son développement et accroître sa productivité, doit résolument adapter son appareil de production. Ainsi sera-t-elle en mesure de satisfaire une consommation intérieure trop sensible à la pénétration étrangère, autant que d'améliorer la balance de ses échanges.

Si la voie sur laquelle le pays doit continuer à progresser consiste à accroître la compétitivité des points forts de son industrie — et cela ne paraît pas contestable — encore faut-il ne pas délaissier la production de biens qui subissent actuellement une forte contrainte extérieure et qui pourraient néanmoins être fabriqués à plus grande échelle sur le territoire national. En effet, les résultats encourageants constatés dans certains secteurs industriels, tels l'automobile, l'industrie chimique, l'appareillage électrique, ne doivent pas masquer un certain nombre de points faibles, voire de carences, qui favorisent grandement la pénétration étrangère, la production intérieure se révélant incapable de satisfaire les besoins du marché français. De là à « baisser les bras » et à reconnaître, dans ces domaines, la supériorité intrinsèque de l'Allemagne fédérale, des Etats-Unis et du Japon, comme l'indique notre collègue M. Collomb dans son excellent rapport, il n'y a qu'un pas, souvent trop vite franchi. Il en est ainsi pour l'équipement électronique domestique, la photographie, le matériel d'imprimerie et celui de bureau, la machine-outil — quoique les résultats acquis aujourd'hui en ce domaine soient encourageants — le meuble, le deux-roues motorisé et l'un de ces composants mécaniques, le moteur à explosion de petite cylindrée.

A titre d'exemple, j'évoquerai plus longuement les difficultés que rencontre ce dernier type d'industrie.

L'industrie française du deux-roues, si elle occupe encore plus de 100 000 personnes, traverse une crise particulièrement dure dont l'explication n'est pas uniquement conjoncturelle. Non seulement son maintien sur le marché intérieur est, à terme, aléatoire, mais encore sa percée sur les marchés extérieurs semble compromise en raison de la forte pression qu'exerce notamment la concurrence japonaise.

S'agissant des cyclomoteurs, des vélomoteurs et des motocyclettes, la production nationale a chuté, en quatre ans, de 46 p. 100 ; dans le même temps, les importations ont considérablement augmenté. Le taux de couverture de notre balance commerciale était, en 1974, de 84 p. 100 ; en 1977, il n'est plus que de 54 p. 100, ce qui représente un déficit de 275 millions de francs.

La situation du cyclomoteur reste positive, quoique le taux de couverture soit passé de 301 à 158 p. 100. En revanche, celle du vélomoteur et de la motocyclette est catastrophique : 8 millions de francs d'exportations pour 476 millions de francs d'importations, soit une balance déficitaire de 468 millions de francs et un taux de 1,66 p. 100.

Ainsi, la France, qui se place au premier rang des constructeurs de cyclomoteurs, connaît paradoxalement une peu enviable position en ce qui concerne les vélomoteurs et les motocyclettes.

Pour quelles raisons ce solde est-il négatif ?

En premier lieu, certes, les mesures prises en faveur de la sécurité routière — que je ne conteste pas — ont détourné une certaine clientèle ; l'exemple de la Hollande est à cet égard significatif. La jeunesse, qui, initialement, se satisfaisait d'engins peu performants, a recherché, dans la gamme des modèles, ceux dont les caractéristiques sportives étaient plus séduisantes : en petite cylindrée, certaines importations permettent, en modifiant les buses d'admission des carburateurs, d'améliorer la puissance et, par là même, la vitesse ; en moyenne et grosse cylindrées, l'absence déroutante de la production nationale sur le marché intérieur a poussé tout naturellement les acheteurs vers des modèles étrangers importés d'Italie, de République fédérale d'Allemagne et du Japon.

En l'état actuel des choses, tout se passe comme si notre pays, pourtant hier encore compétitif sur le plan de la moto, acceptait avec une surprenante résignation l'hégémonie étrangère dans ce domaine. C'est ainsi que l'Etat lui-même est dans la pénible obligation d'acheter à l'étranger ce dont il a besoin pour satisfaire l'équipement de son armée, de sa gendarmerie et de sa police.

Une telle situation conduit, de toute évidence, à s'interroger sur les raisons qui nous ont obligés à accepter une telle dépendance vis-à-vis de l'étranger. Cette situation est-elle irrémédiable parce que le retard pris est insurmontable ou encore parce que les moyens à mettre en œuvre — recherche appliquée, étude de prototypes, étude de marché, outil de fabrication — sont disproportionnés eu égard aux avantages qu'en tirerait l'industrie du motocycle et par là même notre économie nationale ?

Aussi aimerais-je savoir, monsieur le ministre, ce que l'Etat a fait, ou peut faire, pour permettre à cette branche de l'industrie mécanique d'être ou de devenir compétitive vis-à-vis de la concurrence étrangère, car le deux-roues motorisé de plus de 50 centimètres cubes a représenté en 1977, et rien que pour le marché intérieur français, 132 082 unités, dont 3 579 seulement livrées par les usines françaises et 128 503 originaires de l'étranger.

La désespérante suprématie étrangère et le lent déclin de l'industrie française du deux-roues motorisé ne sont pas sans conséquence pour certains de ses composants mécaniques. C'est pourquoi je voudrais évoquer la regrettable infériorité de notre pays en ce qui concerne le moteur à explosion de moins de dix chevaux, car la question se pose à peu près dans les mêmes termes aujourd'hui.

En 1977, la consommation totale intérieure a représenté 864 502 petits moteurs, exception faite de ceux qui équipent les hors-bord, les groupes électrogènes, les motopompes et les mototondeuses rotatives, tandis que 180 000 seulement avaient été fabriqués en France.

En motoculteurs, nous importons 94 612 unités, tandis que nos exportations plafonnent à 6 310. En tondeuses à gazon, 217 406 viennent de l'étranger, alors que 29 000 françaises ont été vendues à l'exportation. En tronçonneuses à chaînes, le rapport est encore plus catastrophique : 219 270 à l'importation, et 9 982 à l'exportation. En moteurs hors-bord, notre taux de couverture n'est que de 11,9 p. 100 — et encore ce taux de couverture est-il illusoire, puisqu'il s'agit de sous-ensembles montés en France, mais venant de l'étranger — et en motoculteurs il dépasse à peine 10 p. 100.

Ces quelques chiffres montrent avec éloquence l'extrême dépendance de notre pays vis-à-vis de l'étranger et la désolante faiblesse de notre outil de production. L'implacable mécanisme de sélection internationale nous place dans une position peu enviable dans ce domaine, et il est à craindre que, si des mesures immédiates ne sont pas prises en faveur de cette branche d'activité, ce ne soit à sa mort prochaine que nous devrions nous résigner.

Sans doute ne s'agit-il pas d'un des grands secteurs de notre industrie, et c'est peut-être la raison pour laquelle l'Etat n'a pas fourni en sa faveur l'effort suffisant, tant en ce qui concerne la recherche que le soutien et le développement de ce type de production. C'est regrettable, car, s'agissant du deux-roues motorisé et du moteur de petite cylindrée, il est aisément facile de démontrer d'abord que, ce marché n'étant pas encore saturé, la France peut y accroître sa position, ensuite, que cette activité à forte valeur ajoutée est génératrice d'emplois nouveaux ; enfin, que notre faiblesse actuelle rend notre pays tributaire des productions étrangères, puisque celles-ci équipent notre armée, la gendarmerie, la police et la protection civile.

J'ajoute enfin que, en ce qui concerne ces équipements — ensembles et sous-ensembles provenant de pays avec lesquels notre balance des comptes est largement déficitaire —, le risque de pénalisation est pratiquement nul pour nos exportations.

Je n'ignore pas que le Gouvernement a décidé d'appuyer son action offensive à court terme en matière industrielle sur plusieurs projets pilotes et je m'en félicite.

Les économies d'énergie, les énergies nouvelles, les circuits intégrés, la télématique, les transports collectifs, l'espace et la conquête de la mer sont incontestablement des choix du futur qui permettront à notre recherche et à notre industrie de se placer au premier rang de la compétition internationale, mais, à mon avis, il ne peut être question de choix exclusifs qui laissent stagner ou disparaître d'autres secteurs moins nobles et cependant absolument indispensables à notre économie.

Aussi, conviendrait-il, monsieur le ministre — c'est le but de mon intervention — de dresser de toute urgence un inventaire aussi exhaustif que possible des activités industrielles sur lesquelles pèse un déclin certain et de rechercher les moyens à mettre en œuvre pour surmonter ce grave handicap.

Le programme d'action défini par le Gouvernement en 1976 en faveur de la machine-outil est un exemple méritoire qu'il convient d'appliquer à d'autres moyens industriels. Sans doute, me direz-vous que l'Etat ne peut tout faire et que votre ministère, déjà fortement engagé dans les grandes actions pilotes, n'a pas les moyens de se lancer dans d'autres actions. C'est donc aux entreprises privées qu'il appartient d'élaborer les produits nouveaux et de réaliser les études de marché pour leur éventuel lancement. Hélas, celles-ci, à une exception près, n'ont pas la

capacité financière suffisante pour accepter un tel pari. En outre, les difficultés qu'elles ont rencontrées en raison de la crise et de l'avance technologique de la concurrence étrangère, les ont mises en position d'extrême faiblesse, ce qui ne les incite pas à la hardiesse.

Cette situation nécessite donc l'aide de l'Etat à la fois pour la recherche et pour l'amélioration des structures industrielles de cette branche d'activité.

Monsieur le ministre, si j'ai parlé longuement — et je vous prie de m'en excuser — du deux-roues motorisé et de l'un de ses composants, c'est en raison d'une expérience locale que je vis et dont je partage les difficultés, l'affaire Motobécane à Saint-Quentin, qui, en quelques années, a perdu plusieurs milliers d'emplois. Je reste convaincu que, dans ce domaine, certaines possibilités existent encore, mais, je le répète, sans le concours de l'Etat, c'est tout un pan de notre édifice industriel qui risque de s'effondrer. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le ministre, je ne vous entendrai pas de l'ensemble de la politique industrielle — nous avons eu l'occasion d'en débattre récemment — mais d'un domaine, celui de la recherche sidérurgique, qui est à l'intersection de deux secteurs en crise particulièrement grave : la sidérurgie et la recherche.

La recherche sidérurgique est aujourd'hui réalisée, d'une part, directement dans les usines et, d'autre part, collectivement au sein de l'Irsid — institut de recherches et de la sidérurgie — ces deux domaines correspondant respectivement, au point de vue financier, à 0,20 et à 0,22 p. 100 du chiffre d'affaires.

La recherche collective réalisée par l'Irsid existe depuis 1946 et concerne non seulement les groupes sidérurgiques les plus importants, mais encore cinquante à soixante petites entreprises.

S'il y a aujourd'hui inquiétude chez les personnels, c'est en raison de l'état financier dans lequel se trouve placé l'Irsid. Ses ressources — c'est-à-dire les cotisations des entreprises — ont baissé de 20 p. 100 depuis 1975 et ses effectifs diminuent ; il y a sous-investissement et abandon de la recherche à long terme.

Les restructurations que nous observons aujourd'hui, notamment celles qui sont annoncées par le plan européen Davignon, pèsent sur le degré de liberté de la sidérurgie française en Europe et nous avons tout lieu de craindre que les pouvoirs publics ne préfèrent, ainsi qu'on a pu l'observer dans d'autres secteurs, le recours aux technologies étrangères — sous le thème de la prétendue francisation — plutôt que l'effort technique et scientifique national propre.

Cette attitude nous conduirait inéluctablement à la dépendance et à l'abandon de notre sidérurgie, surtout si l'on tient compte que, dans le même temps, le Japon et la République fédérale d'Allemagne réalisent des efforts financiers considérables pour leur propre recherche nationale. Une telle évolution nous paraît tout à fait inacceptable et il convient que le Gouvernement affirme clairement sa volonté de défendre le potentiel de recherche sidérurgique française.

L'abandon de notre recherche nationale serait d'autant plus inadmissible que l'Irsid est en mesure de présenter un bilan très positif de son activité depuis sa création, notamment en matière de coke, de coulée continue et de laminage contrôlé. Ces résultats ont été reconnus. Il y a donc là double réussite : un outil au point, des chercheurs compétents, deux atouts sur lesquels notre industrie sidérurgique et notre industrie métallurgique peuvent s'appuyer.

Pour l'avenir, les domaines de recherche apparaissent particulièrement vastes. Je ne donnerai que quelques exemples : la recherche d'économies d'énergie — dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre — et de matières premières, la mise au point de nouvelles nuances d'acier, le développement des relations et de l'intégration avec les constructeurs, la mise au point de nouveaux procédés, les applications dans l'amélioration des conditions de travail, du cadre de vie, etc.

Pour atteindre ces objectifs, il faut sortir la recherche de son état financier lamentable actuel et renforcer tout à la fois notre potentiel de recherche dans les usines et cet instrument de recherche collective que représente l'Irsid.

Je voudrais souligner l'importance que j'accorde à la recherche collective, car c'est en son sein que se réalise la rencontre des chercheurs de toutes les disciplines, que les retombées les plus importantes seront assurées sur le reste de l'industrie et que peut être réalisée au mieux la coordination de l'ensemble des recherches dans le domaine de la sidérurgie, l'Irsid en constituant le pivot essentiel.

Nous avons des propositions précises à formuler, tant en ce qui concerne les effectifs que le financement. Il faut rapidement porter les effectifs de l'Irsid de 550 à 650 personnes, ce qui constitue, à mon avis, un minimum vital. Je rappelle

que l'Irsid, il y a dix ans, regroupait 700 travailleurs. Cette dimension implique un budget annuel de l'ordre de 140 à 150 millions de francs. Si nous continuons de tabler sur un financement à 75 p. 100 par cotisation, cela porterait à 105 millions de francs le niveau de ces dernières, au lieu de 80 millions de francs actuels, ce qui représente donc une progression nécessaire d'environ 40 p. 100 des cotisations et, en supplément, 0,11 p. 100 du chiffre d'affaires, contre 0,22 p. 100 aujourd'hui, ce qui ferait donc au total 0,33 p. 100 du chiffre d'affaires. Il faut, en outre, que l'effort propre des sociétés soit porté à 0,30 p. 100 du chiffre d'affaires.

Ces progressions ne porteraient finalement l'effort national de recherche dans la sidérurgie qu'à 0,6 p. 100 de son chiffre d'affaires, alors qu'il atteint 0,7 p. 100 en Allemagne fédérale et 1,4 p. 100 au Japon. C'est donc vraiment le minimum indispensable.

Quant aux ressources nécessaires pour réaliser cet effort, elles doivent, bien sûr, résulter du relèvement des cotisations des entreprises et de l'établissement éventuel d'une taxe parafiscale fondée sur l'ensemble des activités qui bénéficient des services de l'industrie et d'un soutien de l'Etat, lequel ne peut, en aucun cas, se désintéresser d'un problème aussi important, même sous prétexte de libéralisme, d'autant plus que la recherche sidérurgique me semble parfaitement correspondre aux trois critères de l'intervention publique que vous avez évoqués tout à l'heure, monsieur le ministre.

En conclusion, je voudrais souligner le prix que nous attachons à la recherche sidérurgique comme facteur d'indépendance nationale et comme facteur de compétitivité ; il faut donc lui donner les moyens qui lui sont nécessaires et, puisque l'Etat est aujourd'hui le principal créancier de ce secteur et le propriétaire majoritaire de l'ensemble des entreprises, il a donc les moyens de mettre en œuvre une politique de la recherche sidérurgique qui se situe au niveau des nécessités de l'activité intérieure, de la couverture des besoins nationaux et de la place que doit occuper la sidérurgie française dans le monde.

Avec les travailleurs de la recherche sidérurgique et notamment ceux de l'Irsid, j'attends, monsieur le ministre votre réponse. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon intention, au cours de cet exposé, est d'aborder le même sujet que M. Anicet Le Pors concernant l'avenir de la sidérurgie française, voire de la sidérurgie européenne, celui de la recherche.

Il serait vain de retenir longuement l'attention du Sénat en lui brossant un tableau détaillé de la situation actuelle de la sidérurgie. J'ai eu maintes fois l'occasion de le faire à cette même tribune et les journaux sont remplis d'informations à ce sujet.

Je me contenterai donc de rappeler brièvement ce problème crucial qui intéresse l'avenir de tant de travailleurs.

De 1946 à 1974, le développement économique et la très forte progression des investissements ont conduit à une augmentation considérable des productions mondiales d'acier.

En revanche, depuis 1975, la crise affecte durement la sidérurgie qui se trouve aujourd'hui dans une situation dramatique et tous les pays ont engagé une action en profondeur depuis cette date pour restructurer cette industrie.

Aux Etats-Unis, la production a baissé de 17 p. 100 en 1977 par rapport à 1974, et les effectifs ont diminué de 60 000 personnes.

Au Japon, c'est le même processus puisque dix-huit hauts fourneaux sur cinquante-huit sont éteints.

En République fédérale d'Allemagne, la baisse de la production est de 36 p. 100. Les effectifs du personnel ont diminué d'environ 25 000 personnes.

En Grande-Bretagne, où la sidérurgie est pourtant nationalisée, les effectifs sont passés de 252 000 à 198 000.

En France, si des efforts importants ont permis de maintenir à peu près les exportations, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a et qu'il va y avoir de nombreux licenciements dus à une restructuration qui se poursuit à l'heure actuelle et qui cause et va causer les drames que l'on sait, tout particulièrement en Lorraine.

Les sociétés sidérurgiques, comme l'a très bien démontré M. Xavier Weeger dans le journal *Le Monde* du 25 octobre dernier, doivent réussir soit à abaisser leurs prix de revient à qualité d'acier constante, soit à garder un prix de revient constant, avec une qualité d'acier améliorée.

La France a les moyens de répondre à ces deux impératifs grâce à ses unités de recherche de l'Irsid, dont l'une est située dans la région parisienne, à Saint-Germain-en-Laye, et l'autre à Maizières-lès-Metz, en Lorraine.

L'Irsid, fondé en 1948, s'occupe essentiellement de recherches sur l'élaboration de l'acier et sur les propriétés d'emplois de ce dernier. Elle a un effectif total de 600 personnes à peu près, dont 200 ingénieurs et cadres.

Elle contribue également à la formation et au recyclage des ingénieurs et techniciens de la profession.

Elle a vivement participé, lors de la crise des mines de fer, en 1963, à la mise en route de l'agglomération de notre minerai lorrain, pauvre en teneur, comme chacun sait.

Les cotisations, qui lui permettent d'établir son budget, sont fournies à 75 p. 100 par des sociétés sidérurgiques, telles que Sacilor ou Usinor, puis, en moindre partie, par la Communauté européenne du charbon et de l'acier et même par l'Etat.

Et voilà où le bât blesse. Alors que nous n'avons jamais eu tant besoin de stimuler la recherche pour trouver les économies d'énergie et de matières premières et mettre en place de nouveaux procédés, les ressources de l'Irsid sont en baisse, car la crise de la sidérurgie n'épargne pas cet organisme.

Cette recherche est donc indispensable et de nombreux pays l'ont comprise.

Evocant le même sujet que M. Anicet Le Pors — nos sources sont, sans doute, les mêmes — je le traiterai brièvement.

Les chercheurs de l'Irsid sont donc inquiets. Ils attendent les décisions des nouveaux patrons de la sidérurgie et proposent une taxe parafiscale afférente aux industries qui bénéficient des services de cet institut, et ils sont nombreux.

Citons, au hasard, les secteurs de pointe comme nos plates-formes de forage, qui sont parmi les meilleures du monde, les pipe-lines, les réacteurs à haute température, l'industrie nucléaire, les transports comme le train à grande vitesse. Ainsi, seraient justifiés un effectif de 650 personnes et un budget d'environ 150 millions de francs.

Nous devons — c'est une question de vie ou de mort — d'abord conserver l'avance technologique dont nous avons besoin et, ensuite — et je devrais même dire surtout — développer nos recherches, afin de nous situer à la pointe du progrès en ce domaine.

Citons quelques exemples de recherches récentes qui ont abouti à une amélioration importante du prix de revient et de la qualité de l'acier.

L'étude et le contrôle des réactions chimiques dans le haut fourneau ont permis une économie substantielle de coke. Les études en coulée continue ont permis d'étendre la gamme des produits qui peuvent être coulés de cette manière. La technique du laminage à température contrôlée permet à la France de bien se placer sur un marché international en plein développement.

J'avais d'ailleurs déposé sur ce sujet, voilà quelques semaines, une question orale qui n'a pu venir en discussion. C'est la raison pour laquelle je profite de l'examen du budget de l'industrie pour vous demander, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez prendre, en tant que grand coordinateur de notre sidérurgie, pour assurer à l'Irsid un financement stable, indépendamment de la conjoncture et pour que notre pays garde l'une des premières places qu'il occupe dans le monde dans le domaine de la recherche sidérurgique.

Avant de terminer, je souhaiterais évoquer rapidement, comme je l'ai déjà fait à cette tribune, un sujet particulièrement épineux : qu'en est-il des aciéries lorraines ?

Je vous plains, monsieur le ministre, de devoir résoudre ce problème. C'est la quadrature du cercle et vos nuits doivent être peuplées de cauchemars ! L'aciérie de Neuves-Maisons est aux trois quarts terminée. Le canal a été fait principalement pour écouler ses produits.

A Longwy, le problème n'est pas moins grave. L'environnement industriel est certes meilleur en raison des unités déjà en place, mais le problème de la main-d'œuvre se pose, sinon plus qu'à Neuves-Maisons, dans cet extrême pays haut où n'existe qu'une mono-industrie, la sidérurgie. Aucun recours n'est possible, car la frontière avec la Belgique bloque toute expansion. Qu'allez-vous faire ?

Les Bresciani viendront-ils à Toulon ? En effet, ceux-ci sont souvent cités comme acquéreurs de Sud-Acier.

Attention ! Nous connaissons les Bresciani, ces petits producteurs d'acier de la région de Brescia, en Italie du Nord, qui ont, depuis quelques années, gravement perturbé le marché de l'acier par leurs prix de dumping. Quelle sera leur attitude s'ils s'installent dans notre pays ?

J'en viens à ma dernière question. Certains mineurs de fer, qui ont été obligés de quitter la Lorraine, à partir de 1963, à la suite de la crise que vous connaissez, sont allés, confiants, au Zaïre.

Ils sont revenus dans notre région dans les circonstances tragiques que personne n'a oubliées. J'ai pris leur défense, et c'était bien naturel. La Compagnie générale des matières nucléaires, la Cogema — mines d'uranium de Lodève — est venue sur place pour embaucher 215 personnes.

Je connais, en particulier, un mineur qui après avoir travaillé pendant quinze ans au fond de la mine du Paradis, près de Briey, et après être resté vingt mois dans la gendarmerie, a été agent de maîtrise pendant sept ans au Zaïre. Sa candidature, pas plus que celle des autres, n'a été prise en considération. N'est-ce pas scandaleux ?

Je vous demande, monsieur le ministre, de mener une enquête approfondie et de m'en livrer les conclusions.

Enfin, j'évoquerai brièvement les problèmes du nucléaire. J'ai assisté, voilà quelque temps, à une réunion de parlementaires européens à Metz où furent abordés les problèmes qui se posaient dans notre région à propos de la sidérurgie et du nucléaire en raison de l'installation d'une usine nucléaire en Lorraine.

Les députés allemands ont notamment soulevé le problème des normes de protection. Ils nous ont soutenu — c'est, à mon avis, inexact — qu'elles étaient moins bonnes en France qu'en République fédérale d'Allemagne. Je tenais à évoquer publiquement cette question, monsieur le ministre, pour connaître votre opinion.

Tels sont les points que je voulais aborder dans cette discussion. Chacun a son importance et j'attends avec intérêt vos réponses, monsieur le ministre, dont je vous remercie à l'avance. *(Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du RPR et de l'UCDP.)*

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais évoquer, pour ma part, un problème très local : celui du bassin houiller de Lorraine. La presse régionale publie, ce jour, un article sur l'évolution de l'emploi dans le département de la Moselle.

D'octobre 1977 à octobre 1978, le nombre de chômeurs s'est accru de 14 p. 100. L'augmentation est de 29 p. 100 dans le secteur de Saint-Avold, de 20 p. 100 dans celui de Metz et de 16 p. 100 dans celui de Thionville. Ce sont les secteurs les plus touchés. Les licenciements économiques se sont accrues de 46 p. 100. Contrairement à l'opinion admise, ces chiffres montrent que le bassin houiller de Lorraine vit une nouvelle crise.

Voilà deux ans, la relance de l'industrie charbonnière alliée au succès de l'industrie chimique avait masqué, d'une part, la venue sur le marché d'une population jeune, d'autre part, les difficultés de l'industrie sidérurgique en Sarre.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas malheureusement, avez-vous dit, toutes les clés de la politique de l'industrie, je le regrette, car les responsables de l'aménagement du territoire ont alors décidé que cette région ne devait plus bénéficier des primes de l'Etat au niveau maximum. Cette alarme est d'autant plus inquiétante que cette région est dominée, sur le plan économique, par les Charbonnages de France qui ont développé, après l'extraction du charbon, la cokéfaction, la carbochimie, puis la pétrochimie.

Autour de cette industrie, seuls quelques essais de diversification ont pu être tentés dans un climat de grande concurrence. La proximité de la Sarre rend plus difficile la situation en matière d'implantation industrielle, étant donné la grande différence des systèmes d'aides de part et d'autre de la frontière.

M. le secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie nous a donné quelques indications sur certaines évolutions qu'il propose pour la diversification industrielle. Je souhaite que l'on puisse coordonner ces actions avec les moyens de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale pour que les entreprises connaissent les aides sur lesquelles elles peuvent compter.

Monsieur le ministre, vous avez la tutelle de l'essentiel de l'activité économique du bassin houiller. Il est vrai que, depuis quatre ans, la politique du Gouvernement a consisté à maintenir la production charbonnière et a permis notamment une relative stabilisation de la production du charbon vapeur dans la panoplie de notre politique énergétique.

Les résultats de l'exploitation du siège de la Houve sont particulièrement significatifs et confirment les propositions militant en faveur du maintien de cette exploitation. Je reconnais bien volontiers, monsieur le ministre, que la création du groupe thermique de Carling, remplaçant les groupes thermiques qui seront obsolètes à partir des années 1981 et 1982, permettra un regain d'activité dans cette région.

Le maintien de cette exploitation charbonnière a permis à notre industrie mécanique de s'assurer des marchés au Maroc, en Amérique du Sud et plus récemment en Chine. Mais les diffi-

cultés de l'industrie charbonnière sont liées aux problèmes de la sidérurgie. La fourniture de coke est réduite. L'important effort que l'Etat a consenti en faveur de la sidérurgie et l'aide qu'il a accordée aux Charbonnages de France devraient l'autoriser à imposer aux sociétés sidérurgiques l'approvisionnement en coke dans les bassins houillers français en priorité. Il semble qu'actuellement ce ne soit pas tout à fait le cas.

Les activités chimiques devaient compenser la diminution de l'exploitation charbonnière. Je rappellerai ici que, pour le bassin houiller lorrain, le nombre des mineurs est passé de 49 000 à 23 000. Elles ont été, je tiens à le signaler, très rentables, puisque, pour l'ensemble du groupe, au niveau national, le chiffre d'affaires a été quintuplé pour atteindre près de 5 milliards de francs, mais elles ont dû faire face à l'augmentation du prix du pétrole. Ainsi, le prix des matières premières est passé de l'indice 100 en 1973 à l'indice 400 en 1977.

En outre, les événements d'Iran créent une certaine perturbation en raison de la situation des cours et de la nouvelle augmentation du prix du naphta.

CDF Chimie a été sollicité par l'Etat pour intervenir dans le cadre de l'aménagement du territoire dans le bassin houiller lorrain, je l'ai déjà indiqué pour la Lorraine, mais également dans le cadre de la reconversion du bassin du Nord, de certains pays de la Loire et même de la région parisienne.

Cette entreprise est intervenue, l'an dernier, pour assainir la branche Engrais. CDF Chimie et l'entreprise chimique et minière par l'intermédiaire de la société Azote et Produits chimiques, unissent leurs efforts pour résoudre les problèmes du secteur public des engrais.

Mais les importants investissements réalisés ont pu être effectués grâce au recours non pas à des dotations en capital, mais aux emprunts. Je souhaiterais, monsieur le ministre — ce n'est pas du ressort de votre ministère avez-vous dit tout l'heure — qu'une dotation en capital puisse permettre à cette société de stabiliser son endettement, car la menace d'une réduction d'effectifs plane à nouveau.

Les salariés ont accepté, en 1968, le statut de droit commun qui se substitue au statut du mineur. Cette évolution ne s'est d'ailleurs pas faite sans difficultés. Les salariés ne comprennent pas qu'après cette première mutation on veuille, d'une manière ou d'une autre, transférer une part du capital qu'ils ont contribué à créer à des sociétés de droit privé. Les salariés ne comprennent pas non plus que cette insuffisance de dotation en capital mette l'entreprise en situation de faire face à un endettement exagéré. Il me semble que, dans ce domaine, l'Etat devrait intervenir.

Mais je voudrais également me faire ici l'écho de certaines difficultés en matière administrative. Lorsqu'une entreprise — c'est le cas de l'industrie chimique — essaie de développer une activité, elle doit avoir recours à la procédure du permis de construire et à l'autorisation administrative du service des mines. Or, il est regrettable que les lenteurs de l'examen des autorisations administratives ne permette pas aux établissements industriels d'entrer en activité en temps voulu.

Monsieur le ministre, je me permets de vous soumettre ces quelques réflexions. Vous avez reçu les élus locaux de ma région ; ils vous ont parlé de leurs difficultés, ils vous ont écouté, mais ils sont inquiets, inquiets au nom de la population et je souhaite que vous puissiez leur apporter des assurances.

En effet, comme le disait notre rapporteur général, pour qu'une économie soit prospère, il faut des idées, il faut des crédits, mais il faut également des hommes et je crois que c'est cela l'essentiel. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, quel paradoxe ! A entendre les plus hautes autorités de l'Etat, il n'est rien de plus déterminant que de maintenir la compétitivité de notre pays pour assurer l'avenir des Français.

Partout, nous sommes concurrencés et cette concurrence joue, pour l'essentiel, à l'encontre de notre industrie.

Pourtant, monsieur le ministre de l'industrie, voyez comme on vous traite ! Si la France est en guerre économique — c'est le cas — si le champ de bataille est l'industrie — c'est le cas — votre ministère devrait être en première ligne et son budget traduire ce fait. A l'évidence, il n'en est rien.

Certes, il ne vous revient pas de traiter seul de la manière dont la France doit orienter ses efforts pour donner à chacun, durablement, un emploi de qualité, de bonnes conditions de travail, un niveau de vie suffisant. Cela, c'est la responsabilité du Gouvernement tout entier.

Mais, à travers votre action spécifique, nous devrions retrouver la mise en œuvre des grands choix économiques. J'ai eu l'occasion déjà de parler de la sidérurgie et de condamner

vosre politique de Gribouille. Pendant vingt années, les gouvernements successifs, aux services des mêmes intérêts, ont laissé faire les maîtres de forges ; mieux, ils leur ont prêté la main pour investir sans nuance, pour organiser le déclassement anticipé des installations de l'intérieur. Il a fallu que soit menacée la totalité de l'édifice pour que vous vous décidiez à intervenir.

J'insisterai aujourd'hui sur deux autres secteurs qui sont menacés de la même manière, la chimie et le textile, que je veux évoquer car ils pèsent d'un poids particulier dans la région dont je suis l'élu. Là encore, on retrouve des investissements inutilisés, des usines que l'on ferme après les avoir déclarées non rentables, des travailleurs licenciés par centaines et par milliers. Là encore, les conditions de la concurrence étrangère ont beaucoup changé ces dernières années. Là encore, il faut être offensif. Quel plan pour chacune de ces deux branches ? Quels objectifs de production, dans quels créneaux de produits, pour quels marchés ? Quels objectifs en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de lutte contre les déséquilibres régionaux ?

Oh, je sais ! Vous allez me répondre que votre doctrine, le libéralisme économique, vous interdit de faire cela. Selon vous, ce n'est pas votre rôle que de dire aux entreprises ce qu'elles doivent produire, comment, où et avec quels travailleurs. Permettez-moi de vous dire que nous considérons cela comme une fuite de l'Etat devant ses responsabilités si, effectivement, c'est ainsi que vous concevez votre rôle et que vous agissez.

En ce qui concerne la chimie, votre responsabilité est d'ailleurs entière, puisque vous êtes le ministre de tutelle des Houillères nationales et qu'à ce titre ce que fait C. d. F. - chimie est essentiel. Le Nord-Pas-de-Calais a une puissante industrie chimique, alimentée traditionnellement à partir du charbon. Les dérivés du charbon manquent déjà, compte tenu de vos décisions en matière d'extraction et de la fermeture des fours à coke consécutive au recul de l'acier.

Judicieusement, C. d. F. - chimie a construit à Dunkerque un vapocraqueur qui peut alimenter en éthylène et autres produits la plate-forme chimique de la région. Un éthylénoduc devrait, sans délai, être réalisé et relié au réseau de l'Europe du Nord-Ouest d'éthylène. Voilà la garantie que la région Nord-Pas-de-Calais attend, pour son bassin minier, pour son industrie chimique, pour le Valenciennois.

Il y a là une action concrète d'arrimage de notre pays au triangle industriel de l'Europe. Or, nous devons constater que vous n'avez rien à dire à ce sujet. Où sont vos décisions en la matière ? Telle est aujourd'hui la question déterminante.

J'en viens maintenant au textile. L'industrie française du textile va mal ; le Nord le sait tout particulièrement. Pas de semaine sans nouvelles diminutions d'emploi, dans la zone de Lille-Roubaix-Tourcoing où le textile est concentré, dans le Sud du département où il est disséminé en plus petites unités.

Je vous parlerai tout d'abord des aspects présents de l'industrie textile qui concernent la laine peignée. Sans que la France veuille s'engager dans la voie d'un protectionnisme étroit et se replier entièrement sur ses frontières, des mesures sont nécessaires pour renforcer le contrôle des importations dans le cadre des accords internationaux existants, en particulier dans le cadre des accords multifibres, dont vous devez exiger l'application intégrale ; je pense en particulier aux importations de laine peignée d'Amérique du Sud.

Sensible à la conjoncture, le peignage de laine connaît une situation difficile depuis de nombreuses années, mais, aujourd'hui, il traverse une crise qui est non pas simplement conjoncturelle, mais structurelle. Ce secteur produit environ 70 000 à 80 000 tonnes par an et en consomme 40 000. En effet, la France est le seul pays du Marché commun à avoir une production de laine peignée plus importante que la capacité d'utilisation de sa filature. Le reste, elle l'exporte, en particulier vers l'Allemagne et l'Italie, qui sont les deux principaux utilisateurs de laine peignée et nos principaux marchés d'exportation.

Or, les filateurs cherchent à s'approvisionner au meilleur prix possible et importent de plus en plus de laine peignée des pays d'Amérique du Sud — Argentine, Uruguay, Brésil — mais aussi d'Espagne. Dans tous ces pays existent des primes et subventions importantes à l'exportation. Les règles du jeu sont faussées. S'il ne se produit pas, monsieur le ministre, un ralentissement des importations de laine peignée en provenance des pays tiers au sein du Marché commun, la France devra réduire très rapidement, dans quelques années, sa production et la ramener à 50 000 tonnes, soit 26 000 tonnes de moins qu'en 1976.

Pour l'emploi, ce serait dramatique : 1 200 emplois devraient être supprimés sur un total de 3 200 actuellement.

Je vous pose la question : avez-vous la volonté de sauver l'industrie du peignage de laine en France ? Le souhaitez-vous même ? Si oui, quelles mesures entendez-vous prendre pour la sauver ? D'une façon générale, d'ailleurs, j'étends ma question à l'ensemble de l'industrie textile. N'est-on pas en train de sacrifier cette industrie sur l'autel de la nouvelle répartition internationale du travail ? Sinon, dites-nous quelle politique et quels moyens vous comptez mettre en œuvre pour préserver la puissance de notre industrie textile.

Le textile a besoin d'un plan, c'est notre conviction. En tout cas, vous avez le devoir de dire ce que vous voulez faire de l'industrie textile. Le mouvement de « dégringolade en chute libre » que vous laissez se poursuivre est singulièrement dangereux, car il va bien plus loin qu'une simple recherche de gain de productivité par abandon d'usines déclarées trop coûteuses en main-d'œuvre. C'est l'existence même de pans entiers de l'industrie textile qui est en jeu.

Le Président de la République fonde son optimisme sur le fait, qu'il déclare acquis, que la France se rapproche de la République fédérale d'Allemagne. Mais permettez-moi d'être sceptique car l'industrie textile allemande investit, elle, dans les tissus de haut de gamme, par exemple, créneau que la France occupait largement et qu'elle déserte peu à peu. C'est que les Allemands ont compris que la consommation de ces produits textiles est appelée à se développer en Europe occidentale et qu'il y a une place à prendre car, là, la concurrence des pays à main-d'œuvre bon marché n'est pas à craindre avant longtemps.

Quelques entreprises du Nord, parce que leurs travailleurs n'ont pas accepté une logique capitaliste qui conduisait à des démantèlements, parce que les collectivités locales et le conseil régional ont su faire ce que votre gouvernement avait refusé, sont en train d'apporter la preuve qu'une politique inventive en matière de textile est possible.

Notre industrie textile a besoin de procéder à des modifications profondes : produits nouveaux, plus élaborés, incorporant plus de valeur ajoutée, nouvelles politiques commerciales amenant l'industrie textile à se préoccuper directement de la transformation des fils et des tissus qu'elle fabrique et de la vente des produits finis, nouvelle manière de produire offrant aux travailleurs de cette industrie de meilleures conditions de travail et de meilleures rémunérations.

Tout cela, il faut le dire et c'est à vous de le dire. C'est toute une industrie qu'il faut amener à se transformer. Au lieu de vous accrocher à votre libéralisme, interrogez les travailleurs du textile : ils vous diront tout ce qu'il est possible de faire pour conserver à la France une industrie qui offre plusieurs centaines de milliers d'emplois, qui joue, dans l'équilibre régional de l'emploi, un rôle fondamental et qui a contribué, jusqu'en 1975, à l'équilibre du commerce extérieur de la France.

Sinon — ce sera mon dernier point — c'est la logique du capitalisme qui va jouer, et la plus dangereuse : celle des multinationales.

On fermera, on ferme déjà chez nous des usines pour aller en Afrique, au Brésil, en Asie du Sud-Est fabriquer les produits qu'on écoule ensuite en France. Nous ne voulons pas interdire aux pays qui en ont besoin pour se développer de se constituer une industrie textile. Les débouchés existent et la consommation de produits textiles est encore tellement faible à l'échelle mondiale que ce serait absurde.

Mais c'est vital pour notre pays et c'est pour cela que nous voulons faire l'Europe des travailleurs : nous ne pouvons pas accepter plus longtemps d'être à la merci des entreprises multinationales. Il faut une autorité qui s'affirme au niveau même où elles agissent. Il n'est pas possible que, parce qu'elles se jouent des frontières, parce qu'elles en jouent pour accroître leurs profits et les partager, elles puissent mettre en péril l'économie de toute une région, voire de toute une branche industrielle d'un pays. L'Europe, la Communauté européenne doivent être un maillon essentiel du dispositif de contrôle des multinationales à mettre en place. Il faut, pour cela, en avoir la volonté au niveau des Etats. Je vous le demande, monsieur le ministre, avez-vous cette volonté ?

Le Gouvernement français, à qui revient, dans un mois, la présidence du conseil des ministres de la Communauté, va-t-il faire des propositions dans ce sens ?

Il faudra aussi que cette volonté de contrôler les multinationales s'exprime au Parlement européen. Les élus socialistes français, comme ceux du groupe socialiste européen, sont résolus à exprimer cette volonté, car elle est celle de tout le mouvement syndical européen.

Enfin, il faudra reconnaître qu'on ne contrôlera pas les multinationales sans associer à ce contrôle les travailleurs de ces entreprises et leurs syndicats.

Monsieur le ministre, vous serez peut-être tenté de me renvoyer à un autre débat, celui concernant le budget de votre collègue du ministère du travail, ou des affaires étrangères, ou du commerce extérieur. Mais quel débat voulez-vous que nous ayons sur votre budget alors que la France devrait avoir une grande politique industrielle ?

Alors que M. le Président de la République et ce Gouvernement restent impuissants devant la montée du chômage, nous disons qu'il faut pour notre pays une autre politique économique, pour assurer à notre industrie puissance et compétitivité et pour assurer aussi le plein emploi.

Vous ne serez pas étonné si je n'ai pas trouvé ces orientations ni dans vos propos ni dans votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai aujourd'hui ni sur les problèmes du Nord en général, ni sur ceux de l'industrie textile en particulier. Je les ai évoqués à plusieurs reprises à la tribune depuis le début de cette session.

Je ne m'attarderai pas non plus sur les remèdes de caractère général qu'il est possible d'apporter à la situation. Je les ai énumérés, ou j'ai tenté de les énumérer dans la discussion générale qui a eu lieu la semaine dernière sur le budget de 1979 et j'aurai probablement l'occasion d'y revenir avant la fin de cette discussion budgétaire.

Je voudrais seulement aujourd'hui vous poser deux questions très précises. Elles rejoindront d'ailleurs, dans une certaine mesure, celles de M. Grimaldi avec lequel, quand il s'agit de l'analyse spécifique des problèmes du Nord et des remèdes particuliers qui peuvent leur être apportés, je me sens en parfait accord.

La première de ces deux questions concernera l'accord multifibres. Il est indubitable que le renouvellement de cet accord a permis une diminution considérable des importations. Il est incontestable qu'à l'heure actuelle il y a une sorte d'équilibre, un peu instable, mais approximatif, entre le niveau des exportations et celui des importations.

Ce n'est pas sans peine, d'ailleurs, que ce résultat a été obtenu et j'ose dire que l'insistance parlementaire et, plus particulièrement, l'insistance sénatoriale y ont été pour beaucoup. Encore faut-il que cet accord multifibres soit respecté et pour être plus précis, encore faut-il que le mécanisme de sortie de panier fonctionne comme il a été prévu dans la lettre et selon l'esprit de l'accord, c'est-à-dire que lorsque les importations en provenance d'un pays déterminé ont dépassé un certain seuil il y ait immédiatement un contingentement et une limitation.

Or, en ce qui concerne le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, l'Espagne, dans ce secteur de la laine peignée évoqué tout à l'heure par M. Grimaldi, le seuil a été depuis très longtemps dépassé et le mécanisme de sortie de panier n'a pas joué.

Je sais que le Gouvernement français s'est employé à Bruxelles — le ministre du commerce extérieur me l'a dit ici même — à faire en sorte que la légalité internationale soit respectée. Je sais aussi qu'il ne s'agit pas là de votre domaine propre, mais je sais pouvoir compter — et je vous demande de me le confirmer — sur votre insistance, vous qui êtes le défenseur qualifié de l'industrie française, pour que votre vigilance ne se relâche pas et pour qu'un résultat qui ne peut plus être éludé soit enfin obtenu.

Ma deuxième question portera sur un problème qui, lui, dépend directement de votre compétence. Elle porte sur les plans professionnels, sur le financement des plans professionnels, sur leurs modalités et également sur les crédits de politique industrielle dont il est indispensable que vous puissiez disposer si la notion même de financement des plans doit avoir un sens et un contenu. Je ne veux pas être plus précis sur ce point pour le moment. Je sais que, notamment pour la taxe parafiscale intéressant le Cirit — le centre interprofessionnel de restructuration et de modernisation de l'industrie textile — des pourparlers sont engagés. Je ne veux rien dire qui soit susceptible d'en compliquer le développement. Je vous demande seulement de nous apporter sur ce point une réponse aussi précise que possible.

Enfin — et je sors du domaine textile pour faire une très brève incursion dans un autre domaine — je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que certains propos tenus à l'Assemblée nationale sur l'avenir du vapocraqueur de Dunkerque et de la pétrochimie en général ont, dans une région particulièrement éprouvée, provoqué de vifs remous et une grande inquiétude. Sans vouloir, d'aucune manière, poser le problème de la pétrochimie dans son ensemble, je voudrais seulement vous dire que lorsqu'une région ne peut plus placer dans la carbochimie les espoirs dont elle avait été longtemps le siège — on le lui avait laissé espérer tout au moins — lorsque, par l'effort d'un ministre

originaire du Nord et élu du Nord, M. Norbert Ségard, a été rendu possible le financement d'un vapocraqueur comme celui de Dunkerque, il n'est pas concevable pour nous comme pour tout homme sensé et raisonnable, que l'appui des pouvoirs publics ne soit pas assuré dans cette entreprise.

Telles sont les questions précises que je voulais vous poser en sachant, par les longues années de collaboration que j'ai eu le privilège d'avoir avec vous, que l'on peut faire confiance à la fois à votre clairvoyance et à votre persévérance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. « Rentabilité vaut mieux que propriété. Je préfère posséder 15 p. 100 d'un groupe profitable et fort que 100 p. 100 d'une entreprise faible et moins rentable. »

Ainsi, l'auteur de ces lignes, M. Ricardo, a démenti lui-même votre commentaire à mon intervention sur l'affaire Peugeot-Chrysler lors du débat du 10 octobre dernier au Sénat.

Non, monsieur le ministre, il ne s'agit pas d'un simple « rachat de Chrysler par Peugeot ».

Le lion de Sochaux n'a pas mangé la pieuvre de Détroit. Ainsi que le rappelle le PDG de Chrysler : « Nous sommes convaincus de pouvoir gagner davantage d'argent comme actionnaires de PSA que si nous étions restés indépendants. »

M. Ricardo dit vrai ! C'est un mariage d'argent. A Wall Street, l'action Chrysler a coté plus 10 lorsque l'opération a été connue. Quant à votre Gouvernement, il en a été l'entremetteur, le témoin et le trop généreux donateur.

Faute de temps, eu égard à l'importance de votre département ministériel, je limiterai mon propos à vous poser quelques questions concernant l'avenir de l'industrie automobile française, questions auxquelles vous n'avez pas répondu lors du débat auquel je faisais allusion il y a un instant.

Vous venez de vous féliciter de la situation dans l'automobile. Je ne partage pas votre optimisme. Aussi permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser quatre questions, auxquelles, je l'espère, vous voudrez bien répondre.

Premièrement, quelles seront les conséquences de l'accord Peugeot-Citroën-Chrysler sur l'emploi, car les propos du PDG du nouveau groupe ont été pour le moins ambigus ?

J'attire, à nouveau, votre attention sur le devenir des usines Citroën de la proche banlieue parisienne. Vos silences nous inquiètent, d'autant plus que les effectifs diminuent constamment et s'inscrivent dans un contexte de désindustrialisation de la région parisienne.

Deuxièmement, compte tenu des efforts de standardisation et de rationalisation annoncés, ne sommes-nous pas fondés à craindre l'abandon d'installations industrielles, le ralentissement des investissements en France, l'affaiblissement du potentiel de recherche, surtout chez Citroën ?

Troisièmement, pensez-vous que la répartition des tâches, recherche et développement des technologies d'avant-garde — électronique, robotique, automatisme, économies d'énergie, moteurs futurs, etc. — pour Chrysler et fabrication en série des voitures, pour Peugeot, est conforme à l'intérêt national ?

N'y a-t-il pas là quelque chose de choquant ? Pour simplifier, je dirai que tout ce qui est noble et objet de recherche est réservé aux Américains tandis que tout ce qui est « quinquillerie » — le mot est du PDG de Peugeot — est laissé aux Français.

Quatrièmement, que vont devenir les accords Renault-Peugeot ? Quelles seront les répercussions de cette situation sur la Régie nationale ? N'avez-vous pas, en favorisant le groupe privé, exprimé un choix délibéré, aux dépens de Renault et de son rôle pilote dans l'automobile, affaiblissant de ce fait toute l'industrie française ?

Je ne parlerai pas du secteur du poids lourd, notre opinion à ce sujet ayant été exprimée assez longuement à l'Assemblée nationale.

En conclusion, je veux rappeler que les communistes ne sont dans aucun domaine de la vie des nostalgiques du passé. C'est pourquoi ils veulent une industrie automobile abondant de manière dynamique la fin du xx^e siècle, une industrie automobile en pleine force pour négocier les accords diversifiés de coopération internationale qui doivent naturellement se développer, une industrie automobile qui prendra toute sa part dans la satisfaction de l'ensemble des besoins industriels et sociaux.

Cela impose une nécessaire concertation avec les utilisateurs pour améliorer les services rendus par l'automobile et l'instauration de la démocratie dans le travail en donnant aux salariés des moyens d'intervenir, à commencer dans l'atelier, sur la marche de l'entreprise.

Il faut également renforcer le secteur public, cesser les discriminations à l'encontre de la régie Renault et l'aider à poursuivre la modernisation de son appareil de recherche et d'innovation.

Il faut, enfin, alléger la fiscalité qui frappe les automobilistes et abaisser les taxes sur l'essence.

Vous le constatez, monsieur le ministre, nos préoccupations et nos propositions n'ont rien à voir avec les considérations de M. Ricardo.

En le décorant récemment de la Légion d'honneur, vous avez opté pour un pacte à l'américaine. Nous avons choisi, nous, de sauvegarder l'industrie nationale et les intérêts des Français.

M. Raymond Dumont. Très bien !

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

RECTIFICATION DE VOTE

M. Gaston Pams. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pams.

M. Gaston Pams. Lors de la séance du jeudi 23 novembre, par suite d'une erreur matérielle, MM. Pascaud et Henri Moreau, co-auteurs de l'amendement n° 116, ont été portés comme votant contre dans le scrutin n° 36, alors qu'ils souhaitaient évidemment émettre un vote favorable à leur propre amendement. (*Sourires.*)

M. le président. Acte vous est donné de cette rectification.

— 4 —

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de procéder au renouvellement du mandat de son représentant au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959.

J'invite la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlamentaire aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 73 et 74 (1978-1979)].

Industrie (*suite et fin*).

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement affirme qu'il veut réduire notre dépendance énergétique, notamment par le développement des ressources nationales et des énergies nouvelles. Le projet de loi de finances qui nous est soumis concourt-il à la réalisation de cet objectif ? Franchement, nous ne le pensons pas.

En 1979, il est prévu que la France consommera environ 45 millions de tonnes de charbon ; 25,6 millions de tonnes, soit 57 p. 100, proviendront des importations et représenteront une

dépense de 6 850 millions de francs. Cette même année, la production nationale de houille, estimée à 21,4 millions de tonnes en 1978, reculera à 20,5 millions de tonnes. Pourquoi ce nouveau recul, alors que notre consommation demeurera sensiblement du même ordre qu'en 1978 ?

Les ressources de notre sous-sol seraient-elles à ce point épuisées qu'elles imposeraient cette récession de production ? Dans le seul bassin du Nord-Pas-de-Calais, il reste un minimum de 500 millions de tonnes exploitables. Il existe, ailleurs en France, des gisements reconnus et non exploités.

Pour justifier la diminution de la production nationale, on invoque les prix de revient des charbons français, plus élevés que ceux des charbons importés. Ce n'est pas toujours vrai, en particulier pour les charbons à coke, même si la chute du dollar a, ces derniers mois, favorisé incontestablement les charbons importés.

Quoi qu'il en soit des prix, ces importations pèsent sur notre balance commerciale.

Par ailleurs, il convient de bien mesurer toutes les conséquences de la récession charbonnière, et d'abord les conséquences sociales et humaines.

La récession transforme nos cités minières, autrefois si actives et vivantes, en corons mornes et tristes où des rues entières sont habitées par des pensionnés et des veuves. La population diminue, les jeunes s'en vont chercher ailleurs un problème d'emploi. Les communes minières sont au bord de l'asphyxie financière, devant faire supporter à une population réduite et vieillie des charges accrues par le désengagement des houillères.

Ces conséquences constituent un immense gaspillage humain, mais également financier. Chaque année, les Charbonnages de France suppriment 5 000 emplois. On estime le coût de la création d'un nouvel emploi à 100 000 francs. Pour compenser les emplois supprimés — ce qui n'est malheureusement pas le cas dans la période actuelle — il faudrait dépenser 500 millions de francs par an. On dénonce, à juste titre, les suppressions d'emploi dans la sidérurgie, le textile, la construction navale. On ne peut oublier celles qui résultent de la récession charbonnière et qui sont, pour le moins, aussi nombreuses.

Lorsque ces phénomènes se cumulent, comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais, on aboutit à une situation d'une gravité extrême.

On nous objecte souvent : « Il faut être réalistes, le déficit des Charbonnages est trop lourd, il faut en finir. » Il serait puéril de croire que la fermeture des puits, fût-elle totale, supprimerait les charges comme par un coup de baguette magique. Qui financerait les pensions ? Qui prendrait en charge les avantages en nature, l'indemnité de raccordement, le régime de sécurité sociale minière, les œuvres sociales ? Qui entretiendrait les habitations pour garantir aux pensionnés le droit statutaire au logement gratuit ?

La subvention à la production ne représente, dans le présent budget, qu'un peu plus de la moitié de la subvention globale.

Plus les charges incompressibles reposent sur une production qui va se rétrécissant et plus le déficit à la tonne extraite s'accroît. Plus l'entreprise réduit ses activités et plus le déficit global grandit.

Le contrat signé le 26 janvier dernier entre l'Etat et les Charbonnages a débouché sur un échec. C'était prévisible.

Ce n'est pas en accélérant la récession que l'on apportera une solution à cette situation, bien au contraire.

Il faut une nouvelle politique charbonnière, c'est-à-dire cesser de fermer les puits, préserver les ressources importantes qui s'y trouvent encore, investir — et cela dès 1979-1980 au plus tard — embaucher, faute de quoi les plans de production, même réduits, ne pourront être tenus, arrêter la fermeture des ateliers centraux et des cokeries.

Après la fermeture de la cokerie de Vendin, voilà qu'est programmée la liquidation de celle de Mazingarbe. Ce serait un mauvais coup porté à la chimie de la région Nord-Pas-de-Calais.

Ce qu'il faut, c'est élaborer un plan « coke », moderniser nos installations, les adapter aux nouveaux impératifs du marché.

Monsieur le ministre, vous allez devoir renégocier un contrat avec les Charbonnages. La loi de finances qui nous est proposée semble ignorer cette réalité. Ne conviendrait-il pas de profiter de cette renégociation pour amorcer une politique charbonnière conforme aux contraintes de la situation énergétique mondiale ?

Tous les experts sont aujourd'hui d'accord pour considérer que la véritable crise du pétrole est non pas derrière, mais devant nous. Ils affirment que le charbon tiendra, avec le nucléaire, une place importante dans la couverture des futurs

besoins énergétiques mondiaux. Or notre pays, contrairement à une opinion couramment répandue, possède des réserves importantes de charbon, de l'ordre de plusieurs milliards de tonnes.

Inexploitables par les moyens actuels, ces réserves pourront l'être dans l'avenir grâce à la mise au point de techniques nouvelles, en particulier la gazéification *in situ* à grande profondeur.

A ce sujet, je vous ai posé une question à laquelle M. le secrétaire d'Etat a répondu le 27 octobre dernier. « Le Gouvernement, affirmait-il, marque de l'intérêt pour cette nouvelle technique de valorisation de la houille. » Mais, dans le même temps, un autre secrétaire d'Etat, M. Norbert Ségard, déclarait — je cite — : « ... en ce qui concerne le charbon, et plus particulièrement le dossier de la gazéification, il faut être honnête. Toutes les études faites par les responsables des Houillères, les ingénieurs des mines démontrent le danger de ce type d'exploitation ainsi que le déficit chronique qui en résulterait. »

Et M. Ségard concluait : « Nous n'avons pas le droit de fourvoyer les travailleurs du Nord vers des activités sans avenir. »

Avouez, monsieur le ministre, que ce double langage ne saurait nous rassurer quant aux intentions réelles du Gouvernement !

Pendant ce temps, la modeste Belgique va de l'avant. Elle a effectué à Thulin, près de la frontière, des expérimentations. Détail qui mérite d'être relevé : c'est une entreprise française qui a mené les travaux ! La construction d'une centrale expérimentale est prévue.

Il est un autre domaine dans lequel nos voisins belges prennent également de l'avance sur nous ; ils ont procédé à plusieurs sondages, toujours près de la frontière française, qui ont permis de déceler la présence de gaz naturel à une profondeur de 4 300 mètres.

La Compagnie française des pétroles a déposé une demande de permis de recherche de gaz couvrant une partie importante du Nord-Pas-de-Calais. L'opinion publique comprendrait mal, monsieur le ministre, que l'instruction de cette demande ne soit pas accélérée au maximum.

La recherche de gaz naturel, la gazéification du charbon suscitent de espoirs raisonnables. Le groupe communiste considère qu'il convient de ne ménager aucun effort, aucun moyen pour les transformer en réalités.

En défendant le charbon français, en proposant sa valorisation, en demandant que tout soit fait pour tirer parti de nos ressources nationales, nous ne sacrifions nullement à un quelconque attachement au passé ; nous avons la conviction de préparer l'avenir. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Rausch.

M. Jean-Marie Rausch. A l'occasion de la discussion de votre budget, monsieur le ministre, j'aimerais vous poser un certain nombre de questions, que j'entends souvent évoquer autour de moi et qui, je pense, traduisent les préoccupations d'un certain nombre de Français. Ces interrogations porteront, essentiellement, sur la politique industrielle de notre pays.

Une première question concerne, d'une manière générale la compétitivité de l'industrie française. Beaucoup s'interrogent et se demandent si les charges, en France, ne sont pas supérieures à celles des autres pays et si l'industrie française est capable de fabriquer un certain nombre de produits de grande consommation, dont nous avons l'utilisation tous les jours et qui, souvent, nous arrivent de l'étranger.

Cela nous fait penser que, même si nous sommes compétitifs, ce n'est pas le cas dans un certain nombre de secteurs d'activités. Dès lors, la question se pose de savoir, si dans ce secteur où nous le sommes, nous le resterons.

L'exemple de l'industrie sidérurgique, avec sa dramatique reconversion — dont il a été question, dans cette même enceinte, voilà quelques semaines — nous oblige à réfléchir à ce problème.

Dans l'immédiat après-guerre et jusqu'en 1974, la sidérurgie se portait très bien ; aujourd'hui, c'est par milliers qu'il faut supprimer des emplois afin de lui garder sa compétitivité. C'est une aide très massive de l'Etat qu'il a fallu trouver, afin de lui rendre ses chances de survie dans l'affrontement économique.

L'interrogation des Français est aussi due au fait que, depuis la dernière guerre mondiale, l'on a souvent eu la fierté de voir se créer, en France, des produits nouveaux ou améliorés, à haute technologie, qui ont coûté très cher en recherches et qui ne se sont pas toujours avérés être les meilleurs, à des prix équivalents à ceux que d'autres pays nous proposent.

Je pense, tout spécialement, à notre télévision et à son système 819 lignes, en « noir et blanc », ou au système Sécam pour notre télévision couleurs. Ce dernier nous a valu le privilège de payer les postes de télévision, en France, beaucoup plus cher que dans les autres pays.

L'exemple du *Concorde* est aussi très significatif. Que de milliards dépensés en recherches, pour un avion qui n'atteindra jamais une véritable construction en série ! N'avons-nous pas sacrifié les réalités économiques à un élitisme technique ?

C'est-à-dire que, parmi les choix opérés, certains n'ont pas toujours été heureux, et l'inquiétude que l'on peut avoir est illustrée par le fait que, si notre recherche nous a parfois fait briller dans des technologies de pointe, nous avons, en revanche, abandonné des créneaux de produits de grande consommation qui auraient pu favoriser nos exportations ou alors se substituer à certains produits d'importation pour lesquels nous n'avons aucune production de remplacement.

Souvent, cela a été dit. Permettez-moi, monsieur le ministre, de le rappeler à nouveau aujourd'hui.

Nous n'existons presque pas sur le marché du matériel de cinéma ; nous n'existons absolument plus sur le marché des appareils photo.

L'accession à de nouveaux horizons culturels et l'accroissement des temps de loisirs font que, dans toutes les publicités, l'on propose des équipements « haute fidélité » en matière de musique, mais ce sont des marques étrangères, la France étant totalement absente de ce marché.

Allez dans n'importe quel bureau de l'administration ou des sociétés privées, vous ne verrez, en dehors de IBM, fabriqué à Montpellier, plus aucune machine à écrire française et, en aucun cas, vous ne trouverez un dictaphone ou un photocopieur français.

Voilà quelques décennies, la France était l'un des plus réputés producteurs de pianos du monde, avec des marques comme Gaveau et Pleyel. On ne fabrique plus de pianos en France !

On prétend qu'il est trop tard pour accéder à la production en série de certains produits, car toutes les places seraient prises. C'est un raisonnement que l'on a tenu pendant une vingtaine d'années en ce qui concerne les moteurs de hors-bord et en disant que les deux grandes marques américaines avaient pris tout le marché. Il n'en a rien été puisque les Japonais se sont taillés, ces derniers temps, la « part du lion » dans cette activité appelée, incontestablement, à se développer.

Tout cela continue à nous inquiéter, et la question que nous nous posons est de savoir quels sont les produits, quels sont les créneaux dans lesquels nous sommes et nous avons des chances de demeurer compétitifs ? Où plante-t-on les usines pour ces productions ?

J'en arrive à ma deuxième question.

Je ne parlerai pas, ici, des techniques nucléaires, ni du choix du surrégénérateur, dont certains disent qu'il risque de nous amener à des révisions aussi difficiles et aussi déchirantes que le choix du *Concorde*.

Je limiterai mon propos à l'avenir d'une industrie qui me touche particulièrement, puisqu'elle a été appelée à se substituer à l'industrie lourde, à l'industrie sidérurgique, dans certaines régions françaises : je veux parler de l'industrie automobile. On en a déjà parlé ce matin, mais permettez-moi d'en dire quelques mots.

Les analyses qui avaient été faites pour ce secteur important de notre économie me semblent quelque peu en contradiction avec les informations parues dans la presse de ces derniers jours.

En effet, voilà quelques années, un grand hebdomadaire français, *L'Express*, avait annoncé la « mort de l'automobile ».

Voilà quelques semaines, un rapport émanant du Centre national du patronat français faisait état de certaines réserves, sinon d'un certain pessimisme sur l'avenir de ce secteur important de notre économie nationale.

Ce rapport prévoyait, entre autres, une tendance inexorable à la saturation du marché de l'automobile.

En outre, l'arrivée des nations en voie d'industrialisation sur le marché de l'automobile — comme en témoigne l'exemple du Brésil — prépare une concurrence sévère en raison de la satisfaction de leurs besoins nationaux et des facilités d'exportation de ces pays, cela en raison des moindres coûts de fabrication inhérents au niveau des salaires et d'investissements très modernes.

En fait, la situation semble, heureusement pour nous, différente.

La presse, la semaine dernière, nous fait part de « l'excellente santé de ce secteur industriel », ce qui semble être corroboré par quelques chiffres : l'automobile a vu sa production augmenter de 5 p. 100 en 1977. Pour les dix premiers mois de l'année 1978, la production est sensiblement égale à celle de 1977, et il est certain que le record de 1977 sera dépassé en 1978. Les immatriculations sont en hausse. Enfin, dans le domaine des exportations, si l'on compare le mois d'octobre 1978 à celui de 1977, une croissance de 17 p. 100 a pu être enregistrée.

Par ailleurs, j'ai pu constater, comme vous, dans la presse de ces derniers jours, que les Français s'orientaient vers des modèles plus grands et plus sophistiqués.

Voilà quelques années, nous avions un parc composé à 40 p. 100 de petites voitures, et à 60 p. 100 répartis de manière égale entre les moyennes et les grosses voitures. Aujourd'hui, ce parc est réparti en trois parties égales. Cela semble signifier, monsieur le ministre, que les besoins en transports individuels des Français évoluent plus vite que leur niveau de vie. Mais, cela va-t-il durer ?

La question que nous nous posons alors est celle-ci : avez-vous fait quelques études prospectives dans ce domaine ? L'industrie automobile connaîtra-t-elle encore ce développement constant pendant un certain nombre d'années ? Est-ce une bonne chose, car le ministre de l'équipement, lui-même, a préconisé, naguère, l'abandon de certains grands programmes routiers, ainsi que des pénétrantes dans les villes, et envisage de plus en plus de rendre la ville aux piétons et de demander aux Français d'utiliser les transports en commun ?

A-t-on quelques indications précises sur le développement de la voiture particulière, du transport en commun, d'une manière générale durant les prochaines années, et quelle pourra être, malgré les concentrations qui ont été opérées, la part de l'industrie française dans ce domaine ?

Une question annexe à celle-là est la suivante : quel est l'avenir du poids lourd en France ? Sa production est-elle encore compétitive ? Quelle sera l'évolution de son marché ?

En troisième lieu, je voulais vous parler de l'Irsid. Deux de nos collègues, dont M. le rapporteur Hubert Martin, ont longuement évoqué cette question ce matin ; je n'y reviendrai donc pas. Cependant, j'attends avec beaucoup d'intérêt votre réponse à ce sujet.

Je profite de cette occasion pour vous poser une autre question très simple. Elle concerne les structures de direction dans la sidérurgie. Que va-t-il advenir de la Chambre syndicale de cette importante branche professionnelle ?

Une dernière question, très souvent posée, est celle des rapports entre l'économie et l'écologie : peut-on développer l'économie tout en renforçant un certain nombre de principes écologiques ? Beaucoup de choses ont été dites et écrites à ce sujet. Mais les propos tenus étant souvent contradictoires selon les sources d'information, qu'il s'agisse soit des producteurs, soit d'associations écologistes, les Français ont beaucoup de mal à s'y retrouver.

La question que j'aimerais poser est de savoir s'il est possible, malgré une conjoncture économique difficile, de continuer à rechercher, à la fois, une meilleure protection de l'environnement et un plus fort taux de recyclage, c'est-à-dire : peut-on, dans une telle conjoncture, où la compétitivité joue souvent sur une différence très faible de la valeur ajoutée, pénaliser la production ou l'achat de matières premières à des coûts supplémentaires, afin d'éliminer les déchets des produits que notre société consomme ? D'autre part, pouvons-nous financer par un prélèvement, aussi minime soit-il, les études ou les recherches sur les moyens de recycler un certain nombre de déchets ? Cela nous permettrait d'être moins tributaires de l'importation pour certaines matières premières que nous achetons à l'étranger.

En d'autres termes, n'est-il pas à craindre que nous n'abordions une période difficile qui nous fasse renoncer, pour un temps, à la défense de l'environnement et à la récupération de certaines matières premières, en raison des impératifs économiques extérieurs ?

Ma question est aussi de savoir si les gaspillages de sociétés industrielles sont un avantage ou un handicap face à la concurrence internationale, notamment des pays du tiers monde qui ne connaissent pas ces problèmes de la même manière que nous ?

Ne va-t-on pas considérer que la protection de l'environnement constitue une charge indue dès lors qu'en sont exonérées les industries nouvelles des pays en voie d'industrialisation ainsi que certains de nos concurrents ?

On a songé, à un moment donné, à prélever une taxe parafiscale sur certains produits dont l'élimination est particulièrement difficile. Cette taxe parafiscale était destinée à la protection de l'environnement et à l'élimination de ces produits : emballages plastiques des liquides alimentaires, pneus de voitures et huiles industrielles usées.

Mais votre collègue, le ministre de l'économie, n'aime pas beaucoup les taxes parafiscales. Il estime, d'ailleurs, que, dans beaucoup de cas — et cela doit être vrai — ces taxes ne favorisent pas la liberté économique ou faussent le déroulement de la libre concurrence. Il faut aussi savoir que, si on ne le fait pas, ces charges devront, d'une autre manière, être supportées par la collectivité. Et, si ce n'est pas le consommateur qui paie à titre préventif, c'est le contribuable qui assumera les charges d'une dégradation beaucoup plus importante par la suite.

Telles sont les questions que je voulais vous poser, monsieur le ministre, en vous demandant de bien vouloir nous définir, avec beaucoup de précision, la politique industrielle pour les

années à venir, et de nous dire également comment vous envisagez d'intervenir en ce qui concerne l'élimination des déchets et le recyclage des matières premières, dont le Président de la République et plusieurs membres du Gouvernement ont dit qu'ils étaient, jusqu'à présent, très importants.

Mes fonctions de président du comité national pour la récupération et l'élimination des déchets vous feront peut-être penser, monsieur le ministre, que je plaide pour mon comité et pour l'environnement.

Ce n'est pas le cas, et je comprendrais fort bien que les impératifs économiques actuels, la montée du chômage et la lutte pour une stabilisation des prix ne vous permettent pas — au Gouvernement et à vous-même — d'appliquer, aussi rapidement et aussi vigoureusement, la politique qui a été définie par le Président de la République et par le ministre de la qualité de la vie et de l'environnement.

Il faut peut-être surseoir, pendant quelques années — tout en sachant très bien que pendant ce temps-là des dégradations importantes seront intervenues, notamment en ce qui concerne les rivières et les nappes phréatiques.

Il faut également tenter de dresser un bilan global afin de savoir si, dans certains cas où le recyclage n'intervient pas encore systématiquement, l'on ne pourrait pas tenter quand même quelques expériences afin de stabiliser notre balance des comptes en nous rendant moins dépendants vis-à-vis de l'étranger.

Mon propos n'est donc pas un plaidoyer, mais je me permets de poser un problème et je serais très heureux que vous puissiez, quelle que soit votre réponse, au moins me la faire connaître. (Applaudissements à droite ainsi que sur plusieurs travées du RPR, de l'UCDP et de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est comme représentant d'une région où les petites et moyennes entreprises représentent 98 p. 100 du tissu industriel ainsi que d'un département où seules les entreprises de moins de 500 employés, à l'heure actuelle, maintiennent encore une activité économique, trop faible, hélas ! que je me permettrai quelques réflexions.

En effet, dans mon département, même en incluant les travaux publics, le secteur de l'industrie emploie moins de 25 p. 100 de la population active, pourcentage très inférieur à la moyenne nationale. Aucune décentralisation industrielle ne s'y est concrétisée depuis 1970, alors que seul un secteur industriel diversifié et important serait en mesure d'enrayer le déclin démographique d'une région où le secteur agricole reste prédominant sans que l'agro-alimentaire ait pu accéder à un véritable développement.

C'est dire, monsieur le ministre, la faim, le désir profond d'implantations industrielles de ce département, dont les forces vives, regroupées au sein d'un comité d'expansion viennent d'obtenir, certes, quelques concrétisations, de leurs efforts, telles l'implantation d'Alphacoustic et les retombées du salon de la création d'entreprises de Vassivière, c'est-à-dire, en 1977, à peine plus de 200 emplois nouveaux.

Mais les difficultés ont conduit des entreprises locales, telles que Bos à Guéret, à licencier un nombre, certes peu élevé en valeur absolue de salariés, mais, par rapport à notre faiblesse, très important en pourcentage puisqu'il a effacé le solde positif des emplois créés en 1977.

Cette faim d'industrialisation est telle que les communes, même les petites, n'hésitent pas à prendre des risques financiers importants. Ce sont les risques des implantations. Mais que de difficultés ont-elles à surmonter, même en suivant des procédures bien définies comme celle de la Somival — société pour la mise en valeur de la région Auvergne-Limousin — sous l'égide du commissaire à l'industrialisation du Massif central ou une subvention d'Etat, complétée par un prêt du crédit agricole, permet aux collectivités locales de louer à un industriel des bâtiments, le loyer compensant les charges financières de l'emprunt !

Au cours de ces procédures, nous avons assisté, avec surprise, et pendant quelque temps, à une exigence de l'organisme prêteur qui subordonnait l'octroi de son prêt à une garantie du département, voire de l'établissement public régional. Les financements furent finalement accordés sans que cette exigence fût maintenue, heureusement !

Il risque d'y avoir, en matière d'apport de garantie pour les emprunts consentis aux collectivités locales en vue de ces implantations industrielles, une sorte de spirale aboutissant à des demandes de garantie en cascade, la commune se retournant vers la garantie du département et, pourquoi pas, le département se retournant vers la garantie de l'établissement public régional.

Or toutes les régions, tous les départements sont loin d'être placés sur un pied d'égalité et ne peuvent accorder des garanties qu'à la limite de leurs propres moyens financiers.

De même, seuls les plus riches peuvent créer des fonds d'aide à l'industrialisation, ce qui risque d'aboutir à ce que les régions riches restent ou deviennent de plus en plus riches et que les régions pauvres restent ou deviennent de plus en plus pauvres.

J'ai noté avec intérêt la création d'un fonds de garantie pour les petites et moyennes industries, qui a pour vocation de garantir les contrats à moyen et long terme consentis à des entreprises nouvelles. La modeste dotation de cinq millions de francs prévue et les négociations en cours auxquelles a fait référence, ce matin, M. le secrétaire d'Etat, me font redouter que bien peu des 1 500 entreprises nouvelles qui devraient voir le jour chaque année en bénéficient.

Mais il restera posé ce problème de la garantie des risques financiers pris par les collectivités locales qui souhaitent ardemment des implantations industrielles.

Ayant eu le privilège d'accueillir, à Vassivière, le premier salon de la création d'entreprise, je regrette que la dotation ne soit pas reconduite au-delà des 3 850 000 francs prévus à l'article 10 du chapitre 64-93, dont globalement les actions s'élèvent à 34 millions de francs en autorisations de programme et à 25 millions de francs en crédits de paiement, y compris l'article 20 qui finance le centre d'études et de formation des assistants techniques en gestion industrielle.

Je sais bien qu'à ces crédits s'ajoutent, en dehors du budget qui nous est présenté, le financement des stages d'initiation à la gestion et des primes aux sociétés de développement régional, dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 3.

Mais j'éprouve encore un certain sentiment de frustration devant la faiblesse de la dotation des « poursuites des opérations régionales petites et moyennes industries », et je regrette que l'aide financière du ministère aux organismes consulaires et professionnels soit dégressive sur trois ans.

Qu'il me soit également permis de déplorer « l'oubli » dans lequel paraissent être tenus les comités d'expansion économique qui, le plus souvent, sont financés par les collectivités locales.

Vous avez là, monsieur le ministre, des partenaires qui ne demandent qu'à travailler avec vous. Je sais qu'au travers de la délégation à la petite et moyenne entreprise cette collaboration existe mais je souhaite vivement qu'il vous soit possible d'augmenter ses moyens et de lui donner une impulsion.

Les chefs d'entreprise ont de nombreuses préoccupations. Nous les avons tous à l'esprit. Elles concernent le crédit aux entreprises. Les prêts qui leur sont consentis sont lourds ; les taux d'intérêt devraient être diminués de deux points au moins.

J'ai été heureux que M. le secrétaire d'Etat, ce matin, fasse part devant nous de son souci d'instaurer une meilleure coopération entre les banques et les petites et moyennes entreprises et nous indique qu'une évolution s'affirme en faveur d'une politique de cautionnement mutuel.

Un autre souci est le passage de l'artisanat à la moyenne industrie. C'est un passage difficile. Mais quels sont les résultats des études entreprises et va-t-on bientôt aboutir à des propositions concrètes ?

Par ailleurs, le problème des règlements entre petites et moyennes industries et grandes entreprises reste posé. Les grandes entreprises exigent trop souvent des petites et moyennes industries des règlements trop rapides, à trente jours, mais, quand elles utilisent les services de ces mêmes petites et moyennes industries, elles ne paient souvent qu'à quatre-vingt-dix jours et par billets à ordre.

Une harmonisation des délais de règlement s'impose donc si l'on veut réduire une part non négligeable de l'endettement bancaire des petites et moyennes industries.

Mais l'Etat lui-même est-il toujours aussi bon payeur qu'il devrait l'être ?

Bien que des mesures aient été prises pour accélérer les règlements, les délais de paiement des acomptes et de la plupart des soldes sont, en principe seulement, ramenés à quarante-cinq jours.

Les chefs d'entreprise souhaitent également qu'une réflexion s'instaure sur le rôle des syndicats.

Enfin, je ne citerai que pour mémoire les demandes pressantes des petites et moyennes industries en matière de réévaluation des bilans, de décalage d'un mois du remboursement de la TVA et de provisions pour congés payés, demandes restées jusqu'à présent sans véritable réponse.

Monsieur le ministre, je ne doute pas de votre volonté de développer les petites et moyennes industries. Mais ne laissez pas à Paris et à sa « couronne » la plus grosse part ! Aidez la province à obtenir ce qu'elle réclame !

Les régions défavorisées ont accueilli avec espoir votre nomination et celle de votre secrétaire d'Etat. Qu'il me soit permis de redouter que la faiblesse des moyens proposés dans le budget n'autorise que des espoirs, hélas ! bien lointains. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai eu, en tant que rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à m'exprimer sur la recherche scientifique et technique lors du débat du 24 novembre devant cette assemblée.

Dans ma conclusion générale, j'ai notamment mentionné le souhait d'un ample débat sur la recherche et j'ai attiré l'attention sur l'activité de tous les organismes de recherche spécialisés, tel l'Irsid, que leur mode de financement exclut de l'état récapitulatif présenté dans l'annexe « jaune » et intitulé « Etat récapitulatif de l'effort financier prévu au titre de la recherche en 1979 ».

Je voudrais aujourd'hui prolonger mon propos dans cette discussion du budget de l'industrie et je le centrerai sur l'Irsid, sujet déjà évoqué par trois de mes collègues.

Rappelant au Sénat le projet de loi de finances rectificative pour 1978, examiné le 18 octobre dernier — il donnait la garantie de l'Etat à la caisse d'amortissement pour l'acier — et vous rappelant, monsieur le ministre, le plan gouvernemental de restauration des structures de notre industrie sidérurgique, évoqué par M. Francisque Collomb, en tant que rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, je m'étonne que le Gouvernement n'ait pas inclus à sa réflexion le problème de la recherche sidérurgique.

L'Irsid, fondé en 1946, comme l'ont rappelé mes collègues, est un organisme collectif de recherche pour l'ensemble de la sidérurgie française et se consacre essentiellement à des recherches d'intérêt général pour la profession, en liaison avec les sociétés sidérurgiques. Il joue aussi un rôle de formation, comme cela a été rappelé, et fait des recherches particulières sur contrat.

C'est un organisme financé, pour l'essentiel, par une contribution volontaire de toutes les sociétés sidérurgiques, proportionnelle au tonnage d'acier produit. Et c'est bien là le problème !

Comme l'indiquait notre collègue M. Maurice Blin dans son rapport n° 21 sur le projet de loi de finances rectificative pour 1978 : « Ainsi le Gouvernement a pris le parti de ne pas mettre sur pied une solution d'ensemble de la sidérurgie... De nombreuses sociétés de dimensions plus réduites restent donc en dehors de l'accord. »

Or, monsieur le ministre, si vous maintenez la recherche sidérurgique à la merci d'un financement volontaire des sociétés, vous mettez en fait sous la coupe des grands groupes, que soutient l'Etat, des sociétés de dimensions plus réduites, dont l'avenir dépend impérativement de la recherche collective.

Il suffit, par exemple, qu'Ugine ou Creusot-Loire ne cotise plus pour que la recherche collective disparaisse. Cela ne semble pas cohérent avec vos déclarations sur la politique industrielle, plus particulièrement lorsque vous affirmez, comme vous l'avez fait ce matin en réponse à nos rapporteurs, qu'un des axes de votre politique industrielle est l'action sur l'environnement des entreprises afin que chacune d'entre elles — je dis bien « chacune » — puisse donner le meilleur d'elle-même.

Déjà, les grands patrons de la sidérurgie, depuis quatre à cinq ans, n'ont pas consacré les crédits nécessaires aux investissements et ont abandonné la recherche à long terme, transformant de fait l'institut de recherche en médecine d'usine.

De plus, la politique menée a entraîné une réduction de 20 p. 100 des effectifs, ce qui n'est pas tolérable.

Vous avez aujourd'hui le pouvoir de faire changer la situation en faisant en sorte que le financement de l'Irsid soit obligatoire et suffisant. A cette fin, il faut que le financement volontaire laisse la place au financement par une taxe parafiscale imposée aux sociétés sidérurgiques et contrôlée par l'Etat.

C'est par de telles mesures, monsieur le ministre, que nous pourrions juger si votre politique industrielle est au service de l'ensemble de la collectivité nationale.

La recherche sidérurgique, en France, est une nécessité si nous voulons rester compétitifs sur le plan international et préparer l'avenir.

J'ajouterai que, en matière d'économies d'énergie, la sidérurgie détient un rôle majeur, que le coût des consommations d'énergie intervient pour plus de 20 p. 100 dans le prix de revient de l'acier et que les économies réalisables d'ici à 1985, comme le rappelait mon collègue, M. Parmentier, voilà quelques jours, représentent un peu plus du quart du programme nucléaire durant la même période.

Monsieur le ministre, après avoir répondu à mes interrogations, je souhaite enfin que vous participiez également au grand

débat sur la recherche en France que le Sénat aura l'honneur d'organiser et auquel M. Aigrain a déjà donné son accord. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de l'UCDP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les questions qui m'ont été posées mériteraient de très longues réponses étant donné leur intérêt. Je vous prie, mesdames, messieurs les sénateurs, de m'excuser à l'avance si mes réponses ne sont pas suffisamment circonstanciées. J'espère qu'au moins elles se tiendront à l'essentiel. En cas de nécessité, je serais très heureux de répondre par écrit de façon complémentaire.

En réponse aux différentes interventions, j'aborderai d'abord les problèmes généraux.

M. Noé vient d'évoquer l'importance de la recherche, sur un plan général et sur un plan particulier en traitant de l'Irsid. Je traiterai de cet institut dans un instant.

Sur le plan général, je lui répondrai, en même temps qu'à MM. Rausch et Braconnier, d'abord sur le choix des secteurs qu'il faut développer ou abandonner.

On aimerait bien que le Gouvernement affirme : tel secteur convient à notre pays, tel autre n'est plus bon. Or la question est mal posée et c'est pourquoi le Gouvernement ne veut pas y répondre.

Je disais ce matin que les problèmes qui se posent en matière de politique industrielle ressortent à trois catégories. La première regroupe les problèmes d'adaptation stratégique, par exemple le recentrage de notre industrie sidérurgique sur des objectifs différents de ceux que nous nous étions fixés précédemment et l'intégration amont-aval dans le secteur de la pétrochimie et des engrais.

La deuxième catégorie de problèmes concerne le renouveau des industries classiques ; c'est là que les questions soulevées par MM. Rausch et Braconnier prennent toute leur valeur. Au cours des temps, et parfois dans la période la plus récente, certains secteurs ont effectivement « glissé » et se trouvent aujourd'hui envahis par des produits étrangers. Pouvons-nous ou non réagir contre cet envahissement ? Il n'y a pas de réponse absolue à cette question. La reconquête du marché intérieur est parfois extrêmement difficile, parfois accessible, parfois aisée.

Prenons l'exemple de la machine-outil : si celle-ci n'était pas devenue une machine-outil à commandes numériques, si elle ne devait pas se transformer, demain, en un robot avec incorporation de microprocesseurs, de circuits intégrés et de micro-calculateurs et branchement sur des cerveaux électroniques extérieurs, nous pourrions être pessimistes quant à nos possibilités de reconquérir le marché intérieur. Mais comme le produit est en train de changer, grâce au génie français et à nos compétences particulières dans les techniques de pointe, nous pouvons être optimistes.

Dans les secteurs de l'appareillage photographique, du moteur hors-bord, de la machine à écrire, des instruments de musique et des motocyclettes, pouvons-nous espérer redevenir compétitifs et reconquérir ainsi le marché intérieur pour des productions qui, à l'étranger, ont acquis une dynamique extraordinaire ? Voilà une question à laquelle il n'est pas possible de répondre de façon catégorique. La réponse ne peut se faire que secteur par secteur et même, parfois, produit par produit.

Citons encore un exemple : si nous devons reconquérir le marché intérieur de la machine à écrire classique, je serais pessimiste. Mais dans la mesure où cette reconquête s'inscrit dans le cadre du développement de la « bureautique », pour laquelle nous avons des moyens d'action particuliers en raison de notre position particulièrement forte dans l'informatique, je redeviens optimiste.

Répondant plus précisément, à cette occasion, à M. Braconnier sur la motocyclette, je dirai que si nous devons refaire de toutes pièces, si j'ose dire, une moto compétitive, l'affaire serait perdue dès le départ face à une industrie japonaise qui a pris une avance considérable. Mais si un produit nous est proposé — comme cela paraît être le cas — qui utilise un moteur d'automobile produit en série et, par conséquent, à très bas prix, « habillé » en motocyclette, peut-être aurons-nous alors une chance de reconstituer un produit qui soit concurrentiel.

Mais, d'une façon générale, la création de nouveaux produits, si elle met en œuvre la recherche, n'en est pas la conséquence directe.

La troisième catégorie de problèmes en matière de politique industrielle concerne, je l'ai dit ce matin, les industries du futur. Dans ce domaine, la recherche redevient l'élément moteur. Car, que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit : je n'ai pas dit que la recherche n'était pas un élément très utile pour le renouveau des industries classiques, telle la sidérurgie ; ce que j'ai voulu dire, c'est que l'innovation, dans les industries classiques en tout cas, ne s'identifie pas avec la recherche. Des conséquences très importantes sont à tirer de cette remarque.

Je vous dis à cette occasion que je suis tout à fait disposé à participer au grand débat sur la recherche auquel M. Noé a fait allusion. La recherche est un sujet que je crois trop important pour la nation pour que je me dérobe.

Les difficultés administratives constituent le deuxième problème de caractère général auquel je veux répondre. Elles ont été évoquées notamment par M. Bohl.

Je crois que je suis allé, ce matin, au devant de son observation. Certes, nos procédures administratives sont trop lourdes ; mais il est difficile de les alléger, l'expérience le montre. J'ai cependant la volonté d'y parvenir et je crois pouvoir dire que j'aboutirai certainement à des résultats.

M. Grimaldi a, dans son propos liminaire, évoqué l'attitude que l'on devait avoir à l'égard du monde extérieur et suggéré que le Gouvernement français prenne des initiatives au plan européen concernant le contrôle des multinationales. C'est là une question fondamentale, qui concerne l'attitude générale que l'on peut avoir, en France, vis-à-vis des producteurs extérieurs, qu'ils appartiennent à la Communauté ou, surtout, qu'ils soient des ressortissants de pays tiers.

Souvenons-nous d'abord que nous importons pour 100 milliards de francs de matières premières et que personne ne nous en fera cadeau ; nous devons donc compenser ces importations par des exportations. Si nous voulons trouver des frontières ouvertes, il faut ouvrir les nôtres, et cela ne nous permet pas de limiter exagérément nos importations ; d'ailleurs, nous avons conclu des accords, qu'il s'agisse des traités européens ou GATT et des négociations qui l'ont suivi.

J'ajouterai qu'un Français sur quatre travaille actuellement, dans l'industrie, pour le marché extérieur. Chaque fois que nous réagissons contre des importations, il faut avoir à l'esprit que les autres ont la possibilité de faire de même. Nous devons donc limiter la protection de notre industrie à ce qui est légitime, sinon nous risquons de voir nos partenaires prendre à notre encontre des mesures de rétorsion qui seront éventuellement plus importantes que les mesures de protection que nous pourrions prendre nous-mêmes. L'escalade aidant, nous nous retrouverions assez rapidement enfermés dans nos frontières et nous verrions chuter de 23 p. 100 les capacités de production de notre industrie.

Le contrôle des sociétés multinationales s'inscrit donc dans le cadre international, et il ne saurait être traité uniquement au niveau national, ni même communautaire, puisque les traités qui ont été signés entre partenaires européens prévoient la libre circulation des produits.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est agir dans le cadre d'une négociation internationale de « grand large », qui réunisse les Etats membres de la Communauté européenne et les pays tiers, qu'il s'agisse des grands pays industrialisés ou des Etats du tiers monde. Notre souci de permettre un développement convenable des pays en voie de développement en même temps que des transformations progressives qui soient acceptables pour notre industrie apparaît dans toutes les déclarations et tous les actes du Gouvernement français. Telle est bien, en effet, la politique que nous souhaitons mener.

Enfin, une quatrième remarque de caractère général a été présentée par M. Rausch sur la nécessité d'une réflexion sur les problèmes d'environnement. M. Rausch m'a demandé de faire connaître ma position sur ce point. Très franchement, elle tient en deux points.

Premièrement, nous souhaitons une société harmonieuse. Nous ne voulons pas le développement de paysages désastreux et la dévastation de la nature à laquelle nous assistons dans d'autres pays et même, à un certain moment, dans notre pays. Préservation de l'environnement et développement industriel ne sont pas incompatibles, j'en suis convaincu.

Deuxièmement, nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'abus écologiques. Un problème de mesure se pose donc. Nous ne pouvons pas attacher trop d'importance à la disparition des nuisances de certaines industries, si celle-ci doit s'acheter, dans certaines régions, au prix de la disparition des industries mises en cause. Nous connaissons quelques cas précis. La situation actuelle nous commande de donner la priorité aux activités industrielles dans la mesure, bien entendu, où les nuisances correspondantes seraient supportables. Car le Gouvernement ne pourrait accepter que des nuisances insupportables soient négligées, simplement pour le plaisir de maintenir des activités industrielles.

Enfin, une cinquième remarque de caractère général concernant la province et les petites et moyennes industries a été présentée par M. Moreigne. C'est là un problème qui me tient particulièrement à cœur.

Je suis absolument convaincu que nous ne réussirons notre politique industrielle que dans la mesure où nous réussirons à y associer l'ensemble du tissu industriel dont une grande part n'est accessible, en fait, qu'en province où sont installées un grand nombre de petites et moyennes industries particulièrement dynamiques et ouvertes à l'innovation. Celles-ci ne peuvent pas venir à Paris pour atteindre l'administration et elles se plaignent de ce que les pouvoirs publics n'aient pas toujours les moyens de leur apporter l'assistance à laquelle elles auraient droit. Une de nos préoccupations fondamentales actuelles consiste à rapprocher les pouvoirs publics de ces entreprises. Le secrétaire d'Etat, M. Jean-Pierre Prouteau, a exposé ce matin la politique qui est menée à cet égard.

Je voudrais maintenant revenir sur quelques-uns des points qui ont été abordés tout à l'heure par M. Moreigne.

Tout d'abord le problème du cautionnement. En ce qui concerne le fonds de garantie pour les entreprises nouvelles, la dotation de l'Etat sera, en réalité, de 20 millions de francs et non de 5 millions de francs, comme vous nous l'avez dit, monsieur Moreigne. A ces 20 millions de francs s'ajouteront 20 autres millions au moins qui sont souscrits par des banques. Compte tenu de ce qui est déjà rassemblé — et peut-être dépassera-t-on ce chiffre — avec ces 40 millions de francs de capital, on peut certainement garantir entre 120 millions de francs et 150 millions de francs de prêts. C'est là un effort sans précédent qui, d'ailleurs — je le dis très clairement — sera développé, si on s'aperçoit que ce mécanisme fonctionne, mais qu'il est simplement limité par ses moyens financiers.

La dégressivité de certaines actions conduites avec les chambres de commerce et d'industrie correspond à une sorte de principe général que nous nous sommes imposé, qui consiste à éviter que l'on prenne l'habitude de l'assistance. Il arrive que l'Etat ait besoin d'intervenir. Il est nécessaire que l'on comprenne, dans la plupart des cas, que cette intervention ne doit être que passagère. C'est pourquoi nous cherchons, chaque fois que cela est possible, à introduire une notion de dégressivité dans le temps. Que ne l'a-t-on fait pour certains secteurs autrefois !

En ce qui concerne le crédit interentreprises, vous avez évoqué un point très important sur lequel, d'après les études que nous sommes en train de mener, les avis sont divergents. J'ai moi-même interrogé des chefs d'entreprise et constaté qu'ils n'étaient pas tous unanimes à souhaiter le raccourcissement des délais de paiement. Il est exact que les mécanismes actuels constituent un avantage pour les grandes entreprises par rapport aux petites et, d'ailleurs, d'une façon générale, pour la grande distribution, la distribution en gros, par rapport à la petite distribution. Une étude est actuellement en cours sur le fonctionnement des crédits interentreprises et elle devrait déboucher assez rapidement sur des mesures concrètes. S'agissant des paiements de l'Etat, une action récurrente est à mener pour que l'administration ne se « noie » pas, une fois de plus, dans les délais de procédure. S'agissant du rôle des syndicats, bientôt sera déposé, si ce n'est même déjà fait, un projet de loi qui va clarifier leur rôle et celui des administrateurs judiciaires et qui séparera les deux fonctions. Je pense qu'il répondra ainsi à vos préoccupations.

Quant aux réévaluations de bilan, il existe une mesure dont le principe — vous le savez — a été autorisé par la rédaction de la loi de finances, et il n'est pas exclu que l'on y recoure, d'une façon d'ailleurs sélective, lorsque la situation économique générale de la France permettra que l'on procède à une certaine accélération du développement industriel. Espérons que l'attente ne sera pas trop longue.

Je vais maintenant aborder des questions plus spécifiques et tout d'abord celles qui concernent le charbon et qui ont été posées principalement par M. Dumont et par M. Bohl.

M. Dumont nous a dit : « La France consomme 45 millions de tonnes de charbon, c'est bien ; elle importe 57 p. 100 de cette quantité, c'est moins bien ; et cela nous coûte 6 250 millions de francs en devises. »

M. Raymond Dumont. 6 850 millions de francs.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Si vous voulez.

Il est très intéressant de rapprocher ce chiffre du montant qui est inscrit au budget qui vous est proposé pour une production nationale qui, au lieu de représenter, elle, 57 p. 100 de notre consommation n'en représente que 43 p. 100. Or, pour maintenir cette production nationale de charbon qui couvre 43 p. 100 de nos besoins, c'est-à-dire beaucoup moins que les 57 p. 100 qui représentent 6 850 millions de francs de chiffre d'affaires, nous sommes obligés de lui consacrer, en subventions, 3 585 millions de francs.

La comparaison des chiffres montre bien quel est le problème qui se pose à nous : à quel prix, dans quelles conditions et à quelle hauteur devons-nous maintenir une production nationale de charbon ?

Il ne faut pas oublier notre point de départ que je rappellerai ce matin. Nous cherchons à avoir une politique de l'énergie qui protège notre économie contre les chantages économiques extérieurs, c'est-à-dire contre des mesures qui rendraient notre approvisionnement en charbon ou en pétrole trop cher. Mais alors, si nous commençons nous-mêmes à augmenter le prix de cette énergie, simplement de façon à être protégés contre les augmentations que certains pourraient éventuellement pratiquer, avouez que nous nous mettons à imiter Gribouille. Il y a donc une limite qu'il ne faut pas franchir, un arbitrage à faire entre la protection contre des hausses futures, dont je reconnais bien volontiers l'éventualité, et le coût instantanément exagéré que nous imposerions à l'économie nationale. C'est dans ce cadre que se situe l'attitude que doit avoir le Gouvernement, aussi bien vis-à-vis des Houillères du bassin de Lorraine — et M. Bohl dans son plaidoyer a eu tout à fait raison de rappeler les efforts considérables qu'elles ont accomplis pour améliorer leur exploitation et pour constituer, par conséquent, un élément d'avenir — que vis-à-vis des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, dont la situation, chacun le sait bien, est malheureusement beaucoup plus tendue.

M. Dumont a évoqué la nécessité de s'intéresser à la gazéification du charbon. Bien sûr, on essaie de trouver tous les moyens de justifier l'intérêt de nos réserves actuelles de charbon de mauvaise qualité et, à cet effet, on s'est rabattu sur la gazéification. Certes, ce procédé mérite un programme et vous avez eu raison de rappeler celui de la Belgique auquel, comme vous le savez, nous nous intéressons. Cela ne signifie pas que n'importe quelle mesure serait justifiée en matière de gazéification. Il faudra étudier les prix de revient avant de songer à réorienter notre bilan énergétique vers des opérations de charbon deuxième manière, qui, finalement, pourraient se révéler être des impasses, si l'on n'y réfléchit pas suffisamment à temps.

En tout état de cause, je voudrais vous garantir, parce que je comprends très bien les préoccupations que vous avez exprimées au nom des populations concernées, qu'il n'est pas question de remettre en cause les garanties sociales qui ont été accordées. Même si, l'année prochaine, les termes du contrat de programme étaient modifiés par nécessité, on prévoirait que ces garanties seraient maintenues.

En ce qui concerne le dépôt du permis d'exploration par la Compagnie française des pétroles, je dois dire que je suis très intéressé par l'initiative qu'a prise cette compagnie. Je ne pense pas qu'on puisse considérer que le Nord-Pas-de-Calais soit géologiquement analogue à la Hollande. Mais, enfin, pendant longtemps, on a pensé qu'il n'y avait pas de perspective de découvertes d'hydrocarbures en Hollande et, un jour, on a découvert le gisement de Groningue. En conséquence, puisque les géologues ont l'air de considérer comme intéressant de faire des recherches sous le gisement des houillères du Nord-Pas-de-Calais, je veillerai à ce que l'instruction du permis de recherche qui a été déposé par la CFP puisse être menée le plus rapidement possible.

En ce qui concerne le pétrole, M. Pintat m'a posé un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas répondu dans mon exposé général. Je voudrais lui dire brièvement que le Gouvernement veillera très attentivement à maintenir pour les groupes pétroliers français la possibilité de rester présents sur la scène internationale. Je rappellerai ce matin notre souci de les voir demeurer compétents dans le domaine des techniques de production pétrolière dans les grands fonds marins qui sont l'avenir. En ce qui concerne leurs possibilités financières, je voudrais rappeler que, ensemble, ils possèdent une marge brute d'autofinancement qui avoisine les 10 milliards de francs et que, en conséquence, on ne peut pas considérer que leur situation soit particulièrement dramatique pour l'instant. Cependant, eu égard à l'ampleur de leurs tâches, cela ne signifie pas que cette MBA puisse apparaître comme définitivement suffisante. Il faudra donc que nous veillions à l'adéquation de leurs moyens à leurs tâches.

Quant aux capacités de raffinage, il est exact qu'elles sont actuellement excédentaires par rapport aux besoins et que ces derniers n'augmenteront vraisemblablement pas beaucoup dans les années qui viennent. Il faut donc s'attendre, chacun le sait, à quelques fermetures d'installations.

Pour ce qui est du problème des rabais et de la situation des pompistes, qui a été évoquée par M. Pintat, je voudrais simplement indiquer que le Gouvernement n'a pas décidé de libérer les prix. Il a simplement décidé d'examiner les conditions qui devaient être remplies pour qu'une telle libération intervienne, ce qui prouve bien qu'il savait que des problèmes devaient être résolus auparavant. Parmi ceux-ci, le plus important est certainement de s'assurer que les conditions contractuelles qui sont offertes par les raffineurs aux différents distributeurs sont parfaitement objectives et non discriminatoires.

Pour atteindre cet objectif, il faut qu'elles deviennent transparentes. On peut effectivement s'étonner que se produisent actuellement des rabais importants alors que le marché de Rotterdam connaît des prix plus élevés que le marché français, depuis que des rumeurs de crise circulent du fait de la situation en Iran. Néanmoins, il restera toujours une possibilité de rabais dans les points qui correspondent à de forts litrages de distribution. Mais il serait tout à fait faux de prétendre — je tiens à être tout à fait clair sur ce point — que le Gouvernement souhaite, sauf peut-être pour quelques cas particuliers, une réduction du nombre des stations-service. Beaucoup d'arguments erronés ont été avancés sur cette affaire. On a dit que le nombre des pompistes était beaucoup plus élevé en France qu'en République fédérale d'Allemagne. Ce n'est pas exact. Le litrage distribué par chaque station-service en France est, en moyenne, beaucoup plus faible qu'en RFA, c'est vrai, mais il ne faut pas en conclure pour autant que nous avons trop de stations-service, car, par ailleurs, le nombre de stations-service au kilomètre carré est moindre en France qu'en Allemagne : on en compte 30 p. 100 de moins, ce qui montre, simplement, que la géographie n'est pas la même, que la superficie de la RFA est plus réduite et que notre tissu industriel et urbain est plus lâche — Dieu soit loué, d'ailleurs ! — qu'en RFA. Il faut donc nous faire une raison et savoir que notre réseau de distribution de carburant ne peut pas être directement comparé à celui de la RFA.

En ce qui concerne le nucléaire, M. Pintat a parlé de la politique de l'uranium. La politique menée par le Gouvernement dans ce domaine est bien connue. Néanmoins, je la rappellerai brièvement.

Il s'agit simplement de ne pas épuiser les réserves françaises, qui sont importantes, pour les faire durer suffisamment longtemps. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous combinons une politique de production nationale avec une politique d'importation. Comme toute politique d'importation est entachée d'incertitudes, il faut qu'elle réponde elle-même à un certain nombre de conditions. Il faut notamment un stockage national assez important et une diversification de provenance suffisante. Pour le grand avenir, bien entendu, la réponse à la rarefaction éventuelle de l'uranium est le développement de la surrégénération pour laquelle rien n'est changé. Tous les éléments qui ont conduit à la décision sont maintenus. A cet égard, je voudrais rappeler que, si le budget du CEA paraît accru cette année de 15 p. 100, c'est en réalité parce que lui est affectée une part très importante des crédits, ce qui est nécessaire pour le financement de la construction de *Superphénix*. Les autres activités doivent donc nécessairement se serrer un peu. C'est ce qu'on appelle le redéploiement des crédits. Cela explique, monsieur Descours Desacres, les raisons pour lesquelles la réalisation du grand accélérateur à ions lourds nécessite un certain étalement dans le temps.

Le problème de gestion que vous avez posé incombe à l'Administration générale du Commissariat à l'énergie atomique qui doit le traiter au mieux, compte tenu des différentes contraintes.

M. Hubert Martin a évoqué la situation des cadres mineurs rapatriés du Zaïre. C'est un nouveau problème que je n'ai pu examiner en détail. Je ne dispose pas de statistiques puisque les candidatures qui sont présentées à la Cogema ne sont pas répertoriées en fonction de leurs provenances.

Je puis seulement indiquer que certains de ces cadres ont déjà été embauchés par la Cogema et que d'autres, en plus grand nombre, l'ont été à la nouvelle mine d'uranium de Cominak, au Niger.

Nous examinerons les raisons pour lesquelles les autres candidatures n'ont pas été retenues. Jusqu'à maintenant, on a invoqué — c'est la raison qui m'a été donnée, elle me paraît vraisemblable — la surqualification de ces cadres par rapport aux conditions de recrutement pratiqué actuellement dans la région de Lodève dont les populations méritent que l'on s'intéresse à elles dans le domaine de l'emploi.

En ce qui concerne les normes de protection des centrales nucléaires, vous avez évoqué une information qui aurait été diffusée par les parlementaires allemands, selon laquelle les normes de sécurité des centrales allemandes seraient supérieures. J'ajouterai qu'une campagne publicitaire a été menée également pour expliquer que certains pays tiers livraient des centrales nucléaires qui présentaient de meilleures garanties que d'autres.

C'est un jeu facile, mais nous ne devons pas nous laisser impressionner par de telles campagnes. La réalité est tout autre. Nous savons que les normes françaises et allemandes sont comparables, puisqu'une concertation publique franco-allemande a eu lieu à l'occasion de l'implantation de centrales de puissance à Fessenheim et à Cattenom au voisinage de la frontière.

Les autorités allemandes nous ont fait part de leur entière satisfaction à l'issue de cette concertation. Une commission franco-allemande d'experts officiels se réunit au moins une fois par mois et elle a notamment comparé le dispositif de sécurité de ces installations. Les résultats ont été jugés analogues par les experts des deux pays. Voilà qui fait justice des bruits divers qui ont couru sur ce sujet.

En ce qui concerne la sidérurgie, M. Rausch m'a interrogé sur l'avenir de la chambre syndicale à propos duquel j'avoue mon ignorance. C'est une affaire interne à l'industrie de la sidérurgie qui la traitera comme elle l'entend.

M. Hubert Martin a évoqué le choix des aciéries. Je reconnais volontiers que le choix est difficile, mais il ne m'appartient pas d'en prendre la responsabilité. La décision appartient essentiellement aux industriels et doit être prise en concertation avec les représentants des travailleurs. Le Gouvernement veillera à ce que cette concertation ait lieu. Si des problèmes de reconversion se présentent, il incombera au Gouvernement, en utilisant les moyens du fonds spécial d'adaptation industrielle, d'y apporter les meilleures solutions.

La restructuration industrielle de la sidérurgie se déroule exactement selon les plans prévus, comme M. Hubert Martin a pu le constater dans les changements de dirigeants. Depuis quelques jours, les nouveaux dirigeants des entreprises sidérurgiques sont en place. En conséquence, la solution du grave problème qu'il a évoqué ne devrait plus tarder maintenant.

J'en viens à la question de la venue des Bresciani à Toulon, également évoquée par M. Martin. Nous n'avons pas à craindre, en soi, les Bresciani. Comment sauraient-ils mieux faire de l'acier que n'importe qui, à partir du moment où les règles sont les mêmes ? Mais, s'agissant de la reprise de l'usine de Sud-Acier — ce à quoi M. Martin faisait probablement allusion — mes dernières informations font état d'une contre-proposition d'un industriel français surenchérissant de 10 p. 100. Nous en sommes là à l'heure actuelle.

Plusieurs orateurs — MM. Le Pors, Hubert Martin, Rausch et Noé — m'ont parlé de la recherche sidérurgique et, notamment, de l'Irsid. Qu'il soit nécessaire de faire de la recherche en matière de sidérurgie — et de le faire sérieusement — que ce soit là une des cartes que notre sidérurgie doit jouer pour l'avenir, cela est indiscutable.

Puisque nous sommes au Sénat, j'imagine que vous n'avez pu assister à un petit spectacle qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale. Un orateur de l'opposition est, en effet, monté à la tribune dans le dessein de montrer à quel point la recherche étrangère était puissante, puisqu'elle avait réussi à produire un acier nouveau dont il présentait un petit échantillon. Je suis moi-même monté à la tribune avec un gros échantillon d'un acier nouveau provenant de la recherche française. Si mon échantillon était gros, c'est qu'il avait l'avantage de correspondre à une production effective portant sur des centaines de milliers de tonnes, alors que l'autre échantillon était purement expérimental.

Je voulais par là rappeler que la recherche sidérurgique française pratiquée à Irsid — car c'était une formule de l'Irsid — avait de la vitalité et qu'il n'était pas question de l'abandonner.

A partir de cette remarque, il convient de savoir quelle attitude prendre vis-à-vis de l'Irsid. J'ai déjà eu, moi-même, l'occasion de rappeler aux nouveaux dirigeants de la sidérurgie, bien qu'ils ne soient pas nommés depuis très longtemps, que le Gouvernement attachait de l'importance à ce que l'aspect technique ne soit pas oublié dans les réflexions sur l'avenir de la sidérurgie et au rôle de l'Irsid.

Il n'est pas possible, à mon avis, aujourd'hui de prendre une position sur ce que doit faire l'Irsid. Notre industrie sidérurgique doit, d'abord, faire des progrès. Des initiatives incohérentes et séparées prises, les unes, en faveur de l'Irsid, les autres, à l'égard de l'industrie sidérurgique, ne pourraient pas, me semble-t-il, assurer le succès.

Mon expérience personnelle m'a montré, en matière de recherche, que ce n'est pas de faire des découvertes qui est difficile, mais c'est de les faire passer dans la pratique effective. Il faut donc se soucier tout particulièrement de ne pas distendre les liens qui existent entre les industriels et les laboratoires. Nous n'avons pas besoin de chercheurs, mais de « trouveurs ». Je dirai même que nous n'avons besoin de ces derniers que dans la mesure où leurs travaux sont exploités.

Par conséquent, l'attitude que nous adopterons vis-à-vis de l'Irsid consistera à rappeler aux industriels l'importance de la recherche sidérurgique pour l'avenir et à les inviter à utiliser à plein les capacités de l'Irsid. Ensuite, nous examinerons les initiatives à prendre pour que les moyens de l'Irsid soient développés dans le cadre des programmes qui seront établis avec les industriels.

J'en viens maintenant à l'avenir du secteur automobile que M. Rausch a évoqué. Il est souhaitable, à juste titre, de songer à l'avenir d'une industrie, même lorsqu'elle est prospère. Peut-

être a-t-on oublié cette règle pour certaines industries qui sont aujourd'hui en difficulté. Il faut donc y prêter attention.

Néanmoins, la situation est aujourd'hui satisfaisante en ce qui concerne les voitures de tourisme, tant sur le plan national que sur le plan international.

Nous constatons deux phénomènes : d'une part, le développement des productions dans les pays neufs et, d'autre part, la transformation totale de l'industrie américaine de l'automobile, qui fabrique maintenant des modèles comparables aux voitures européennes.

Nous devons donc surveiller ces deux dangers importants, tout en nous efforçant d'ailleurs de prendre le plus rapidement possible des positions sur les marchés qui se développent, y compris sur le marché américain, car, finalement, nous n'échapperons pas au jeu des multinationales dans le domaine automobile. Il en existe dans notre pays et elles doivent rester compétitives sur le marché international. Aucune autre stratégie n'est, à mon avis, possible.

J'ai déjà indiqué à M. Schmaus, au cours d'un précédent débat, que, s'agissant du développement de Peugeot par le rachat de Chrysler, je n'arrivais pas à comprendre comment on pouvait présenter cette opération comme l'acquisition par une compagnie américaine d'une compagnie française. Je me demande si, dans la situation inverse, on présenterait de la même façon le rachat d'une compagnie américaine par une compagnie française qui se ferait absorber moyennant 15 p. 100 d'actions de la compagnie étrangère.

Si Chrysler avait absorbé Peugeot - France moyennant 15 p. 100 d'actions Chrysler données aux propriétaires de Peugeot, que dirait-on ?

Aujourd'hui je constate que M. Schmaus ne prend pas une position aussi extrême. Il se préoccupe simplement du fait que les actionnaires de Chrysler pourraient recevoir de l'argent avec les 15 p. 100 d'actions ainsi détenues. Pour ma part, je trouve qu'il est assez encourageant de songer que les actionnaires étrangers pourraient toucher des dividendes. Cela montrerait qu'après tout notre industrie reste compétitive et qu'en conséquence elle présente les meilleures garanties de maintien de l'emploi.

Je ne vois pas non plus à quoi pense M. Schmaus quand il parle de l'abandon de la recherche. J'ai moi-même eu des contacts avec l'état-major de Peugeot et avec celui de Renault. J'ai visité récemment les installations de recherche de Renault et j'ai pu constater qu'un effort considérable, soutenu d'ailleurs directement par les pouvoirs publics, était accompli pour renouveler nos modèles.

Si notre industrie automobile est restée relativement prospère, ce n'est pas un hasard. C'est justement parce qu'elle avait su prévoir l'évolution des modèles. Cela s'est avéré être sa chance, lorsque est survenue la crise de 1974.

« Il faut cesser la discrimination à l'égard de Renault » a-t-on dit.

Je ne vois pas très bien à quoi il peut être fait allusion.

« Il faut renforcer le secteur public » ai-je entendu. Là non plus, je ne comprends pas, à moins qu'il ne s'agisse d'une proposition de nationalisation pour Peugeot-Citroën, proposition à laquelle, je vous réponds tout de suite, le Gouvernement n'est pas du tout favorable.

Une baisse des taxes sur l'essence a été également suggérée. Non, monsieur Schmaus, nous n'abaisserons pas ces taxes. Notre politique d'économie d'énergie ne permet absolument pas de recommander une baisse du prix des combustibles pétroliers, baisse qui se traduirait, à l'évidence, par une augmentation de la consommation.

En outre, avouez qu'à partir du moment où on veut demander un peu plus à l'impôt et un peu moins aux contribuables, il n'est pas mauvais de pouvoir utiliser, de temps en temps, cette source de financement.

M. Guy Schmaus. Et les usines Citroën de la région parisienne, monsieur le ministre ?

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Le remodelage de l'industrie dans la région parisienne est un problème d'ordre général. Seul a été réalisé jusqu'à maintenant le déplacement des usines Citroën, qui a d'ailleurs été considéré comme satisfaisant. On a réussi, en effet, à libérer une partie importante du territoire proprement parisien au détriment, si j'ose dire, d'une implantation industrielle dans la couronne. Les problèmes que vous évoquez dépendent plutôt, je crois, de la DATAR, la délégation à l'aménagement du territoire et de l'action régionale. Je n'ai pas, pour ma part, le sentiment que des déménagements supplémentaires, significatifs en tout cas, soient actuellement prévus. Je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion, mais, si vous le désirez, je pourrai examiner de plus près le problème précis que vous pourriez avoir en tête.

M. Guy Schmaus. Volontiers, monsieur le ministre.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. M. Rausch a évoqué le problème des poids lourds. Voilà — c'est certain — un secteur préoccupant. Le marché du poids lourd en Europe, tout particulièrement en France, est en effet tout à fait « déprimé ». Il était, en 1977, inférieur de 6 p. 100 au niveau de 1976 et les résultats du premier semestre de 1978 sont eux-mêmes en diminution de 13 p. 100 par rapport à ceux du premier semestre de 1977. Votre rapport, monsieur le sénateur, contient d'ailleurs une étude fort bien faite sur la situation de l'industrie du poids lourd, qui est tout à fait préoccupante. Face à cette situation, les pouvoirs publics se sont efforcés de mettre sur pied la seule solution possible, à savoir le rapprochement des deux constructeurs français de poids lourds, Berliet et SAVIEM, qui doivent élaborer une gamme commune à ces deux marques, bénéficiant ainsi à la fois de leurs deux réseaux et de l'ensemble de leurs forces techniques.

Cette opération est délicate. Vous savez qu'elle a été retardée à plusieurs reprises par des circonstances différentes. On peut regretter aujourd'hui que les patriotismes de maison ou de région aient pu s'opposer dans le temps à un tel rapprochement. Peut-être intervient-il aujourd'hui très tard et peut-être est-ce la raison pour laquelle il devient beaucoup plus difficile. C'est une opération douloureuse, assurément, sur le plan social. Elle conduit, dans la conjoncture déprimée actuelle, à une réduction d'effectifs. Nous devons tout de même avoir le courage de la mener, car c'est la seule chance dont dispose actuellement notre industrie du poids lourd pour le maintien d'un très grand nombre d'emplois et d'une activité qui, déjà fort importante, devrait se développer dans l'avenir.

Bien que les résultats de Renault-Véhicules industriels ne soient pas aussi bons que ceux que l'on avait escomptés au moment du rapprochement, le Gouvernement n'envisage pas de réduire l'enveloppe de 1 200 millions de francs qui est prévue pour la dotation budgétaire de Renault sur la période 1977-1980 ; 250 millions de francs sont inscrits dans le budget de 1979 et nous allons suivre avec une grande attention l'évolution de la situation. La phase qui s'ouvre maintenant est cruciale, puisque le véritable rapprochement s'est effectivement produit.

M. Braconnier a évoqué la situation de l'industrie des deux-roues et des petits moteurs à essence. C'est là un exemple de ces problèmes que j'évoquais tout à l'heure relatifs à la possibilité et l'opportunité de reconquérir un marché qui a été abandonné et conquis par des producteurs étrangers. On sait que, sur le marché de la motocyclette, la France a été durement touchée par la concurrence japonaise puisque, aujourd'hui, nos constructeurs n'y occupent plus qu'une place infime : 0,66 p. 100 du marché en 1977, contre 72 p. 100 pour le marché japonais.

Il est tout à fait clair qu'à partir d'une telle situation on ne peut pas sortir d'un chapeau une solution qui permette la reconquête de ce marché. On me dira qu'on pourrait fermer les frontières aux motocyclettes japonaises. Je me demande si c'est véritablement ce que souhaitent les citoyens français. Je ne le pense pas.

J'ajoute que, si une telle initiative était prise, elle serait immédiatement suivie de mesures comparables en sens inverse et, comme je l'indiquais tout à l'heure, nous nous retrouverions tout simplement dans un système protectionniste avec 23 p. 100 d'activités en moins.

Devant cette situation, il faut essayer de provoquer des innovations. Vous avez entendu parler de la création d'une motocyclette française à partir d'un moteur de série d'automobile, donc d'un produit très bon marché. Je ne sais pas si cette initiative pourra se développer, mais c'est en tout cas à partir de ce type d'idées que nous pourrions avoir une chance de reconquérir au moins une partie du marché de la motocyclette. Le Gouvernement accueillera et soutiendra toute initiative allant dans ce sens.

En ce qui concerne les vélomoteurs, la suggestion de limiter leur cylindrée à 80 centimètres cubes et leur vitesse à 75 kilomètres-heure, donc d'exiger le permis moto pour les engins à deux roues dépassant ces limites est d'un intérêt évident du point de vue de la sécurité. On peut calculer le nombre de morts qui résulte de l'inobservation de tel règlement et vous comprendrez que, quel que soit l'intérêt d'un développement industriel, le ministre de l'industrie ne souhaite pas s'opposer à une telle réglementation.

J'ajouterai qu'une telle réglementation présenterait des aspects positifs pour la défense de l'industrie française. Elle suscite cependant une opposition de la part de certaines catégories d'utilisateurs et la question n'a pas encore été tranchée par le Gouvernement.

Pour ce qui est des petits moteurs — moteurs quatre temps et moteurs deux temps — la situation est très irritante.

En ce qui concerne les moteurs à quatre temps, vous savez que Bernard Moteurs est le seul constructeur qui fabrique des moteurs de moins de dix chevaux, mais ses séries sont malheu-

reusement beaucoup plus faibles que celles des autres constructeurs. Bernard Moteurs mène une politique de qualité, en particulier de longévité, qui lui permet jusqu'à présent de subsister. Je ne vois pas très bien comment on pourrait faire mieux.

En ce qui concerne les moteurs deux temps, en dehors du marché des moteurs pour cycles et vélomoteurs, où Motobécane et Peugeot intègrent en quasi-totalité leur production, et d'une société française, Brihan, qui fabrique des moteurs deux temps pour ses propres motoculteurs et fournit l'armée en groupes électrogènes, le marché est, lui aussi, dominé par les étrangers.

Reconquérir ces marchés paraît une idée extrêmement séduisante, mais, là encore, elle est probablement perdue s'il manque, à la base, des innovations. C'est, par conséquent, par la promotion de l'innovation et éventuellement par le soutien de toutes initiatives qui apparaîtraient à l'horizon que l'on peut espérer retrouver une présence française sur ces marchés. Peut-être, d'ailleurs, nos constructeurs actuels pourraient-ils se soucier davantage des perspectives modernes ouvertes par l'apparition des microprocesseurs.

Je voudrais maintenant traiter rapidement de l'industrie chimique. Sur le plan général, M. Grimaldi a posé ces questions : pouvez-vous nous dire quels produits vous devriez choisir, quels créneaux il faut prendre, quels marchés il faut attaquer ? Il a d'ailleurs lui-même fait la réponse en annonçant que je ne le dirais pas. (*Sourires.*) Effectivement, je ne le dirai pas car je ne crois pas qu'il appartienne au Gouvernement de définir quels sont les produits chimiques qui doivent être faits en France, quels sont les créneaux à retenir, quels sont les marchés à attaquer. C'est là typiquement un problème d'industriel. Même s'il est des industries nationalisées — or, il en existe — c'est à leur échelon que doivent être choisis les produits chimiques et il n'appartient pas à l'administration et encore moins au Gouvernement de faire un tel choix.

Cependant, ma position ne sera pas uniquement négative. Il y a une stratégie à adopter à propos de ces problèmes de l'industrie chimique et je pense que la chimie fine, celle qui correspond à une injection aussi grande que possible de technicité, est bien faite pour la France.

En revanche, la chimie lourde est plus difficile à maintenir en face de producteurs extérieurs qui, profitant de matières premières bon marché, peuvent être tentés d'utiliser cet atout pour faire jouer la concurrence à leur profit. Dans un tel cas, l'expérience d'autres industries a montré comment il fallait faire. Il faut essayer de pratiquer une intégration amont-aval qui, dans un certain nombre de cas, revêt des aspects transnationaux.

C'est dans le cadre de ces remarques générales que doit s'inscrire la politique générale à mener vis-à-vis de l'industrie chimique.

À l'intérieur de ces considérations générales, M. Bohl m'a parlé de la situation de CDF-chimie. Il était déjà venu m'en entretenir avec une délégation d'élus locaux et je sais qu'il connaît fort bien la situation, les difficultés et les atouts de la compagnie.

La situation de CDF-chimie illustre tout à fait les remarques que je viens de faire sur le plan général. Son évolution doit se faire, autant qu'il est possible, dans la direction de l'élaboration des produits. Pour ce qui est de la partie lourde de ses activités, il n'existe, à ma connaissance, aucun danger immédiat de régression dans le bassin lorrain ; c'est par prudence que j'ajoute l'adjectif « immédiat », car je ne connais pas de danger menaçant les activités qui sont exercées dans le bassin lorrain.

CFD-chimie a intelligemment recherché un partenaire étranger pour développer sa pétrochimie de base. C'est une orientation qui mérite d'être confortée. Je ne crois pas que la solution puisse venir simplement d'un assainissement financier, qui, d'ailleurs, pourrait être sans lendemain et, par conséquent, pourrait décevoir une nouvelle fois, quant à la gestion des entreprises publiques, si on le pratiquait en dehors d'une politique d'avenir plus générale qui nécessite probablement des accords avec un partenaire étranger.

Je comprends très bien les préoccupations du personnel au sujet de l'origine publique du capital. Ce qui compte avant tout pour la nation, mais aussi pour les personnels concernés, ce sont les garanties de pérennité et de développement de l'entreprise ; c'est cela qui doit être recherché en priorité.

Pour ce qui est du vapocraqueur de Dunkerque, les propos qui ont été échangés à l'Assemblée nationale ont été mal interprétés. Un orateur avait évoqué la possibilité que l'installation puisse être mise sous cocon. J'avais répondu que cela me paraissait peu concevable, mais que la suggestion serait étudiée. Peut-être n'a-t-on pas pris l'habitude dans le pays de considérer que les suggestions des parlementaires devaient être étudiées. Il me semblait très naturel que je réponde à ce parlementaire que sa suggestion serait examinée. On en a conclu que le Gouvernement envisageait de promouvoir la fermeture de l'installation. Je tiens à préciser qu'il n'en est rien.

Je vais évoquer maintenant l'avenir de l'industrie textile d'une façon générale. Cette industrie occupe en France plus de 600 000 personnes, si l'on y joint l'habillement. On conçoit donc parfaitement que sa disparition ou même sa régression notable serait tout à fait inacceptable pour notre économie.

Il est exact que, voilà deux ans environ, cette industrie était très violemment attaquée par des fabrications en provenance de pays tiers et qu'elle a perdu subitement une part non négligeable de son activité là où l'on avait pris l'habitude d'une progression. Cette régression a pu laisser supposer que l'industrie textile était très gravement compromise pour l'avenir.

L'évolution de la situation a montré que, heureusement, elle n'était pas promise à une régression définitive et dramatique grâce aux mesures qui pouvaient être prises tant par le Gouvernement — et j'en dirai un mot tout à l'heure — que par les industriels. D'ailleurs, je n'hésiterai pas à faire acte d'humilité en précisant que les mesures que prennent les industriels sont probablement encore plus importantes que celles que prend le Gouvernement. En effet, la clé de toute l'affaire réside — encore plus que dans d'autres industries peut-être — dans le recours à l'innovation, à la créativité, à la création de modèles.

Je connais des entreprises textiles dont les activités croissent annuellement de 25 p. 100 et certaines qui exportent 70 p. 100 de leur production. À côté de celles-là, bien entendu, d'autres dépérissent ou disparaissent ; ce sont celles qui fabriquent, avec une main-d'œuvre coûteuse et une modernisation insuffisante, les mêmes produits que des industries des pays en voie de développement, dans les conditions que l'on sait.

Finalement, une politique textile doit, semble-t-il, s'appuyer sur trois axes : tout d'abord, une action internationale ; ensuite des actions de restructuration professionnelle ; enfin, le recours à la créativité et à des produits nouveaux, comme je viens de le dire.

L'action internationale est du ressort du Gouvernement et, de ce point de vue, M. Maurice Schumann a rappelé le renouvellement de l'accord multifibres, auquel le Sénat a pris une part très importante dans la suggestion et dans l'animation et, je le rappelle — il n'a pas voulu le dire par modestie — sous l'impulsion, en particulier, de M. Schumann. On s'accorde à considérer que l'accord multifibres a apporté une amélioration très sensible à l'évolution de la situation dans l'industrie textile.

Nous ne pouvons pas empêcher le développement de l'industrie textile dans les pays en voie de développement à faible tarif de main-d'œuvre, ce serait immoral et, sans doute, impossible. Ce sont deux raisons dont chacune en elle-même est déterminante, mais nous pouvons obtenir une certaine régulation de l'évolution.

C'est ce que permet l'accord multifibres et, de ce fait, des résultats très importants ont été atteints. Ceux-ci sont largement reconnus par les professionnels et on en trouve, d'ailleurs, le témoignage dans les chiffres, puisque le secteur du textile et de l'habillement est maintenant redevenu globalement exportateur.

Ensuite, à côté des discussions internationales, auxquelles nous devons rester très attentifs, les actions professionnelles sont également extrêmement importantes, parce qu'elles conduisent à des restructurations et à une cohérence dans l'évolution des différentes branches professionnelles.

Ces actions ne sont pas toujours faciles à mener, puisque chaque branche ne voit que ses problèmes et ne comprend pas toujours du premier coup qu'elle dépend un peu de la situation de la branche voisine.

M. Grimaldi citait ce matin ce qui pourrait arriver à la laine peignée si les filateurs s'approvisionnaient trop à l'extérieur.

Cette situation est tout à fait courante et il arrive très fréquemment que les différents secteurs s'ignorent mutuellement. La création de plans professionnels qui regroupent les différents protagonistes est souvent bénéfique. Nous allons dans cette direction, par l'intermédiaire du Cirit.

En ce qui concerne les plans professionnels, trois programmes spécifiques ont été prévus. Ils concernent les secteurs du moulinage texturation, de la filature de laine peignée et du coton. Ils comprennent un soutien aux investissements comportant à la fois une aide du Cirit soit au taux normal, soit à un taux exceptionnel complété par une aide de l'Etat financée pour le moulinage texturation et la laine peignée, à la fois sur les crédits de politique industrielle du ministère de l'industrie et sur les ressources de la délégation générale à l'aménagement du territoire ; et, pour l'industrie cotonnière, sur les seuls moyens du ministère de l'industrie.

Mais s'agissant du problème de la laine peignée, qui a été soulevé par MM. Grimaldi et Schumann, problème effectivement délicat, je voudrais fournir quelques précisions.

Le peignage français de laine connaît effectivement, depuis le début de l'année, certaines difficultés par suite de l'évolution défavorable de ses débouchés due à l'orientation de la mode vers les tissus de laine type cardé et les velours de type coton-

nier, au détriment des tissus de laine peignée, et à la concurrence des peignés d'Amérique du Sud.

De ce fait, au cours des neufs premiers mois de 1978, le peignage de laine français a produit 15 p. 100 de moins et les stocks se sont alourdis à tous les stades.

Certains des éléments défavorables sont, comme je l'ai indiqué, de nature conjoncturelle. On peut donc s'attendre à un certain redressement de la situation en 1979 : les ordres enregistrés en octobre 1978 amorcent déjà une légère reprise.

En ce qui concerne les peignés d'Amérique du Sud, la commission de Bruxelles a, sur l'insistance de la France et en dépit de l'opposition énergique de certains de nos partenaires, décidé de faire jouer au niveau communautaire la clause de sortie de panier à l'égard des trois pays considérés, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil.

Des consultations ont été engagées le 13 novembre avec l'Argentine, le 14 novembre avec l'Uruguay et d'autres vont s'ouvrir avec le Brésil demain, le 28 novembre.

Avec les deux premiers pays, les travaux reprendront au début de décembre. Vous voyez donc, mesdames, messieurs, que le Gouvernement français a donné suite aux demandes qui lui avaient été faites et entend faire le maximum pour que ces négociations aboutissent à des résultats satisfaisants.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les réponses à l'essentiel des questions qui m'ont été posées. J'ai peut-être répondu un peu longuement, peut-être ai-je oublié quelques points, mais je suis tout prêt à y répondre par écrit, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. (Applaudissements à droite et sur les travées de l'UCDP).

M. Pierre Noé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Noé.

M. Pierre Noé. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir bien voulu donner votre accord au sujet de votre participation au débat sur la recherche que le Sénat organisera prochainement.

Je voulais également vous prier d'excuser mon collègue M. Grimaldi qui, ne pensant pas que notre débat se prolongerait cet après-midi, a dû, par suite d'engagements pris précédemment, regagner son département.

Au sujet de l'IRSID, vous avez dit, monsieur le ministre, que les mesures incohérentes et séparées ne peuvent aboutir à une bonne solution. Vous ne serez pas étonné que cette réponse ne puisse me satisfaire. Nous poursuivrons cette discussion au cours du débat sur la recherche. Celui-ci nous donnera l'occasion de situer la recherche sidérurgique dans l'ensemble de la recherche en France et d'examiner la politique gouvernementale dans le secteur de la recherche et d'analyser sa cohérence.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chacun d'entre nous, j'ai été vivement intéressé par les réponses extrêmement détaillées et précises que M. le ministre de l'Industrie a bien voulu donner à nos questions.

Je vous prie de m'excuser de revenir un bref instant sur le problème de l'avenir du grand accélérateur national à ions lourds. Dans la mesure où cette affaire relève de la gestion de l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique, vous avez bien voulu, monsieur le ministre, me renvoyer à lui. Je ne manquerai pas, bien entendu, de le faire.

Je suis persuadé que vous voudrez bien, de votre côté, lui faire comprendre l'intérêt qu'il y aurait à trouver une solution d'une nature ou d'une autre qui permettrait d'éviter cette construction provisoire qui sera très rapidement détruite ensuite, sous les yeux de la foule qui passe devant l'emplacement futur du grand accélérateur. Une telle méthode de travail apparaît à la commission des finances assez dispendieuse au regard de l'emploi des deniers publics.

Si les sommes en jeu, d'après les propos de M. Aigrain, peuvent être considérées comme marginales, elles le sont peut-être eu égard au budget du commissariat à l'énergie atomique ; elles le sont dix fois moins eu égard au coût du grand accélérateur national à ions lourds, et peut-être cent fois moins eu égard au budget des organismes qui se sont efforcés de coopérer avec le commissariat à l'énergie atomique et le centre national de la recherche scientifique pour parvenir à la mise en service d'un instrument de travail qui, nous l'espérons, fera honneur à notre pays, attirera à Caen et en France de nombreux chercheurs et fera progresser la science.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Je voudrais dire à M. Descours Desacres que je ferai de mon mieux pour inciter

l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique à chercher la meilleure solution, dans le sens des préoccupations qu'il vient d'exprimer.

Je voudrais surtout réparer un oubli. Je voulais, en effet, vous prier d'excuser l'absence, à la fin du débat, de M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat à la petite et à la moyenne industrie, qui a été accueillir le numéro deux tchécoslovaque au Quai d'Orsay. Comme nous ne pouvions nous y rendre ensemble, il m'a paru préférable de le déléguer dans cette tâche, afin que je puisse assister au débat du Sénat.

M. le président. Le Sénat en prend acte et vous remercie, monsieur le ministre, de votre assiduité.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'Industrie et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 312 856 470 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV : plus 113 727 217 F. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 41 399 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 16 184 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 4 190 688 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 2 764 441 000 F. » — (Adopté.)

Le groupe communiste a voté contre les crédits de l'état C. Je lui en donne acte.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de l'Industrie.

Universités.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des universités.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Chazelle, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des universités pour 1979 indique une situation plus satisfaisante que l'an dernier ; la dotation globale augmente de 15 p. 100, contre 9 p. 100 en 1978, atteignant 13,14 milliards de francs.

Ce budget représente environ 2,8 p. 100 du budget de l'Etat et 0,5 p. 100 du produit intérieur brut estimé pour 1979.

Avant de procéder à l'analyse du projet de budget, permettez-moi, madame le ministre, de formuler quelques observations sur les documents qui servent de support à sa présentation aux membres du Parlement.

Je regrette, avec le président de la commission des finances, que le fascicule budgétaire, plus couramment appelé le « bleu », ne fournisse que des indications très générales sur les actions envisagées.

Je ne citerai qu'un exemple. L'action n° 2 « enseignements supérieurs et bibliothèques », qui représente plus de 70 p. 100 des crédits du ministère, devrait être décomposée en trois actions individualisées au minimum : enseignements supérieurs, bibliothèques et action sociale en faveur des étudiants.

Par ailleurs, les grands établissements devraient faire l'objet d'une présentation séparée, comme on la trouve dans le budget du ministère de l'éducation qui présente, sous forme d'action particulière, les crédits demandés en faveur des établissements autonomes.

Enfin, je dois souligner que, cette année, le fascicule représentant les crédits sous forme de budget de programme — le « blanc » — n'a été mis à la disposition des sénateurs que le 14 novembre, c'est-à-dire à un moment où les crédits avaient déjà été examinés en commission et où mon rapport était en voie d'impression.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que la tâche du rapporteur spécial ne s'en est pas trouvée facilitée. Il serait souhaitable que, dès l'année prochaine, une plus grande clarté et une célérité accrue puissent pallier ces inconvénients que j'ai tenu à vous signaler.

Venons-en maintenant aux grandes orientations du projet de budget que vous présentez au Sénat, madame le ministre.

Les dépenses ordinaires augmentent de près de 16 p. 100 et les autorisations de programme de 8,5 p. 100.

Une analyse par nature de dépenses indique que les crédits de personnel représentent environ 80 p. 100 des dépenses ordinaires et 70 p. 100 de l'ensemble du budget.

Ces chiffres traduisent une priorité structurelle, et d'ailleurs inévitable, en faveur des personnels, mais qui est loin d'être suffisante pour résoudre les problèmes actuels.

Je traiterai ensuite des autres actions du ministère.

Enfin, je présenterai quelques observations sur la Bibliothèque nationale, le Muséum d'histoire naturelle et les centres universitaires, ayant effectué deux visites sur place dans les deux premiers établissements et une visite au centre universitaire d'Avignon dans le but d'informer le plus complètement possible le Sénat sur ces problèmes d'actualité.

En ce qui concerne les personnels, je rappellerai d'abord que les documents budgétaires annoncent avec une précision candide que 114 936 emplois financés sur le budget de l'Etat seront affectés, en 1979, dans les services ou établissements relevant du ministère des universités, alors que chacun sait qu'il est impossible de savoir combien de personnes seront effectivement en fonctions. Les effectifs budgétaires figurant au ministère des universités s'élèvent à 72 885.

Le détail des mesures nouvelles en matière de personnel figure dans mon rapport écrit.

Parmi les principales mesures nouvelles, je voudrais insister sur deux d'entre elles. La première concerne le lancinant problème de l'intégration des personnels hors statut, qui est en voie de règlement, ce dont je vous félicite, madame le ministre. En effet, le bilan est positif : si l'on prend en compte les 1 357 intégrations prévues dans le budget pour 1979, 4 653 emplois auront été créés depuis 1977 et il ne devrait plus rester à intégrer, d'après les informations fournies par votre administration, que 850 personnes.

Compte tenu de la modicité relative de ce nombre, la commission des finances souhaite que le budget pour 1980 mette un point final à ce problème.

Il est essentiel, en effet, que la gestion des établissements soit clarifiée et que les subventions de fonctionnement puissent être calculées sur des critères adaptés à leur finalité.

La deuxième mesure nouvelle ayant retenu l'attention de la commission des finances concerne la gestion des effectifs d'enseignement à travers les transformations d'emplois.

Lors de votre audition par la commission des finances, vous nous avez indiqué que votre objectif était de rééquilibrer la pyramide des emplois. En effet, par suite de recrutements massifs opérés à partir de 1960 pour faire face à l'accroissement des étudiants, la proportion des enseignants de rang magistral a fortement diminué, passant de 46 p. 100 en 1960 à 26 p. 100 en 1969.

L'objectif est d'atteindre un pourcentage d'environ 40 p. 100, pourcentage qui est celui de tous les grands pays scientifiques modernes.

A cet effet, le projet de budget prévoit une centaine de créations d'emplois, pour la plupart de rang magistral, 300 transformations d'emplois de maître-assistant en emplois de maître de conférences, 600 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant.

Ces mesures, qui ne sont pas négligeables, apparaissent malgré tout insuffisantes par rapport à l'objectif poursuivi et par rapport à l'ampleur du problème à résoudre, puisque le nombre des assistants actuellement inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant s'évalue par milliers.

Le conseil des ministres du 20 septembre 1978 a annoncé des mesures en ce sens qui devraient conduire à une accélération du nombre des transformations.

Enfin, votre rapporteur n'a pas été inattentif aux autres mesures récemment prises concernant les assistants non titulaires qui, bien que n'ayant pas de traduction budgétaire pour 1979, auront des répercussions sur les budgets des prochaines années et qui constituent, selon votre expression, madame le ministre, l'amorce d'une politique du personnel à long terme.

J'ai consacré d'assez longs développements à cette question dans mon rapport écrit, développements qui pourront peut-être paraître incomplets en raison du caractère évolutif des décisions qui ont été successivement prises.

A cet égard, il est permis de s'interroger sur les effets de ces mesures. En particulier, l'aménagement des obligations de service des assistants est-il compatible avec la possibilité réelle d'entreprendre et de mener à bien des activités de recherche ?

Par ailleurs, il apparaît souhaitable d'entreprendre dès maintenant une politique de recrutement à long terme du personnel enseignant.

En effet, les départs à la retraite dans l'enseignement supérieur seront peu nombreux jusqu'à 1990 environ, en toute hypothèse insuffisants pour permettre un renouvellement du corps. Il est nécessaire, dès maintenant, d'envisager des mesures exceptionnelles pour assurer la qualité future de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour en éviter la sclérose.

J'aborderai maintenant trois questions qui constituent de réels sujets de préoccupation : la gestion des universités, l'action sociale en faveur des étudiants, la recherche.

Pour ce qui est de la gestion des universités, je ne développerai pas les observations formulées dans son dernier rapport par la Cour des comptes en ce qui concerne, notamment, la régularité des procédures comptables et l'utilisation, dans certains cas, des deniers publics. Notre collègue, M. Fosset, a d'ailleurs insisté sur ce sujet dans le rapport qu'il a récemment présenté au Sénat.

Lors de votre audition, madame le ministre, vous avez souligné la limitation de vos pouvoirs d'intervention directe résultant de la loi d'orientation accordant l'autonomie aux universités, et vous avez promis d'agir par voie d'incitations, d'aides à la gestion et de réglementation générale. Encore faut-il, ainsi que le soulignait notre président, M. Edouard Bonnefous, que ces dispositions soient effectivement appliquées.

Il convient de veiller tout particulièrement à une bonne utilisation des deniers publics qui peuvent apparaître, par ailleurs, insuffisants. Certaines universités ont enregistré une diminution, en francs constants, de 45 p. 100 de leur subvention de fonctionnement en 1978 par rapport à 1976, et ont été quasiment réduites à choisir entre « enseigner » ou « se chauffer ».

A cet égard, le projet de budget ne permettra que le maintien du volume des actions : les subventions de fonctionnement augmenteront de 5 p. 100 par rapport à 1978, soit 10 p. 100 avant transfert de certaines charges de personnel.

L'insuffisance de moyens financiers et quelquefois leur mauvaise répartition, voire leur gaspillage, risquent de rendre difficile le fonctionnement de certaines universités.

Il est urgent que les critères d'attribution et de répartition des subventions soient affinés. Des progrès sont intervenus, certes, ces dernières années, mais ils demeurent insuffisants.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les crédits pour heures complémentaires, je présenterai trois observations.

La première a trait à l'évolution de leur taux. Les revalorisations de 4 p. 100 en 1974, de 20 p. 100 en 1977 et de 5 p. 100 dans le présent projet de budget ne me paraissent pas obéir à un indice d'évolution rationnel.

La deuxième observation concerne leur répartition entre les universités. Les heures complémentaires représentent de 5 à 55 p. 100 de la charge d'enseignement pour les diplômes nationaux. Pourquoi de telles variations d'une université à l'autre ?

Enfin, la troisième observation porte sur le recours quelquefois irrégulier aux heures supplémentaires dans certaines universités, des enseignants cumulant abusivement des décharges de service et des heures supplémentaires.

L'action sociale en faveur des étudiants constitue un second sujet de préoccupation important.

Les crédits prévus au budget de 1979 pour cette action atteignent 1 402 millions de francs, soit une progression de 9,9 p. 100 par rapport à 1978.

Globalement, le maintien de la dotation en francs constants résulte en grande partie de l'inclusion dans les chiffres des charges de personnel des restaurants et résidences universitaires, qui augmentent à un rythme plus élevé. Ces évolutions différenciées sont mises en évidence dans mon rapport écrit. En revanche, les crédits de bourses n'augmenteront que de 6,2 p. 100 par rapport à 1978 et la part qu'ils représentent dans l'aide aux étudiants diminuera.

En francs constants, les dotations pour les bourses d'études sont en décroissance depuis plusieurs années et le nombre des boursiers se réduit d'année en année.

Je sais, madame le ministre, que vous contesterez ces chiffres en prenant pour base la population étudiante susceptible de solliciter une bourse, mais je persiste à penser qu'il y a là une évolution inquiétante à un moment où la démocratisation de l'enseignement supérieur ne progresse plus mais régresse, ainsi que l'ont montré plusieurs études récentes.

Des mesures plus audacieuses devraient donc être prises, d'autant que les moyens de substitution demeurent faibles : les prêts d'honneur, malgré le développement que vous leur avez donné, madame le ministre, ne constituent qu'un palliatif insuffisant.

Cette évolution contribuera sans aucun doute à augmenter le nombre des étudiants ayant une activité professionnelle, dont l'exercice, il faut le souligner, est difficilement compatible avec l'organisation des études reposant sur le contrôle continu des connaissances.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que de nombreux étudiants abandonnent leurs études sans même subir les examens, pratiquant ce que les spécialistes appellent « l'autosélection », mot qui me paraît impropre dans la mesure où ce phénomène n'est pas toujours volontaire, mais subi ?

En troisième lieu, concernant la recherche universitaire, le montant des crédits prévus pour son financement progresse, d'un exercice à l'autre, de 14,9 p. 100, au titre de dépenses de fonctionnement, et de 8 p. 100, en autorisations de programme. Cette progression devrait tout juste permettre, compte tenu de la hausse des prix, le maintien du volume des actions.

La croissance des dépenses de fonctionnement résulte principalement des dépenses de personnel : 310 emplois, dont 222 de chercheurs, seront créés ; 463 emplois seront transformés ; 261 personnels hors statut seront intégrés.

Toutefois, malgré ces mesures, certaines disciplines demeurent inquiètes. Je ne vous citerai que la situation de celles d'ethnologie et d'archéologie pour lesquelles les chercheurs et moi-même attendons un renforcement véritable des moyens en personnel. Je souhaiterais, madame le ministre, que vous nous donniez des assurances en ce domaine.

Par ailleurs, et de façon plus générale, je pense qu'il est nécessaire d'envisager des mesures de grande ampleur pour le centre national de la recherche scientifique afin de ne pas laisser se scléroser ce grand organisme qui a tant apporté à la recherche française.

Enfin, je me félicite, d'une part, des efforts de rationalisation et de coordination de la recherche et, d'autre part, de la meilleure utilisation des crédits publics résultat de l'intervention de la mission de recherche.

J'en arrive, madame le ministre, mes chers collègues, aux trois points qui ont plus particulièrement retenu cette année l'attention de la commission des finances : la bibliothèque nationale, le Muséum d'histoire naturelle et les centres universitaires.

Votre rapporteur est allé — et je le disais au début de mon propos — à la Bibliothèque nationale s'informer à la suite d'un article alarmant paru dans un hebdomadaire.

La première conclusion à tirer de cette visite est la suivante : la mémoire de la culture française tombe en poussière.

En effet, par suite de l'insuffisance des moyens en personnels, en matériels et financiers, plusieurs centaines de milliers de livres, de périodiques et de journaux risquent d'être détruits si nous n'y prenons garde.

Des actions ont été entreprises depuis deux ans, grâce à votre action, madame le ministre.

Par ailleurs, les moyens accordés à l'ensemble des bibliothèques progressent, dans le projet de budget pour 1979, de 15 p. 100, pourcentage plus favorable que celui des années précédentes.

Il convient cependant d'aller au-delà et deux directions apparaissent prioritaires : repenser l'ensemble du système des bibliothèques et arrêter la détérioration des collections de la Bibliothèque nationale.

Concernant l'ensemble du système des bibliothèques, le président Edouard Bonnefous faisait observer, lors de votre audition, qu'une coordination plus étroite devrait être établie entre les bibliothèques, voire qu'une spécialisation devrait être instaurée afin d'optimiser l'utilisation des moyens financiers.

Vous avez créé, madame le ministre, une agence interuniversitaire de documentation et d'information scientifiques et techniques, et vous avez nommé à sa tête une personnalité de premier plan.

Je souhaite très vivement que cette agence reçoive les moyens d'assurer son succès dans la coopération entre les bibliothèques relevant du ministère des universités.

Le deuxième point concernant les bibliothèques que je développerai a trait à la sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale.

Prenons un exemple : la *British Library*, établissement qui présente de grandes similitudes avec notre Bibliothèque nationale, a des moyens très largement supérieurs : six fois supérieurs pour les acquisitions de documents et trois fois supérieurs pour leur conservation.

En ce qui concerne la première action, il semble que des procédures exceptionnelles constituent, pour l'instant, un palliatif.

Concernant la conservation des documents, le problème est urgent et grave : dans vingt ans, deux millions de livres auront été détruits sans la mise en œuvre d'un plan de sauvetage. Des crédits importants sont nécessaires dès maintenant, que je ne peux vous demander, madame le ministre, sans encourir la sanction d'une procédure trop connue.

Enfin, j'ajoute que grâce à l'action de l'administration générale de la Bibliothèque nationale, celle-ci reçoit des donations importantes qu'elle ne peut exploiter dans l'immédiat : « le fonds Barrès », qui représente plusieurs centaines de documents et plusieurs tonnes d'ouvrages, ne pourra pas être mis à la disposition des chercheurs avant longtemps, faute de personnel.

Depuis que j'ai l'honneur de rapporter ce budget, j'évoque et je mesure chaque année l'effort entrepris en faveur du Muséum national d'histoire naturelle. Grâce — il convient de le souligner — à la commission des finances du Sénat et à son président, M. Edouard Bonnefous, la sonnette d'alarme a été tirée pour sauver le Muséum. A vos prédécesseurs et à vous-même, madame, je veux rendre hommage.

J'ai formulé deux observations, dans mon rapport écrit, sur le financement de la recherche et sur l'entretien courant des bâtiments, et des assurances m'ont été fournies par une réponse

écrite quant à l'engagement de travaux pour la restauration de la grande galerie de zoologie. Je vous en remercie et je souhaite vivement avoir à analyser la traduction budgétaire de ces projets dans le prochain budget.

Enfin, en tant que rapporteur spécial, je me suis intéressé à la carte universitaire et à la situation des centres universitaires en allant visiter, à Avignon, les installations qui ont été mises en place, à l'origine, à la demande des autorités universitaires.

Je retrace, dans mon rapport, l'effort consenti par la municipalité de cette ville pour le centre universitaire : environ 30 millions de francs, valeur 1978, au titre des investissements, et environ un million de francs par an au titre du fonctionnement.

Or le développement de ce centre, où les étudiants bénéficient de conditions d'accueil et de travail meilleures que dans de nombreuses universités, est bloqué par suite du refus d'habiller de nouveaux enseignements.

Pourtant, j'ai pu me rendre compte sur place des avantages nombreux qu'apportait un centre universitaire, tant sur le plan de la qualité et de la démocratisation de l'enseignement supérieur que sur celui de la vie régionale.

Les centres universitaires participent largement à la décentralisation de la culture à laquelle nous sommes, mesdames, messieurs, tous attachés.

C'est pourquoi votre rapporteur souhaiterait que les entraves mises au développement des centres universitaires — à celui d'Avignon, en particulier — soient levées et qu'ils bénéficient d'avantages semblables à ceux qui ont été consentis à d'autres centres universitaires qui sont devenus universités.

J'en arrive au terme de mon rapport oral. Votre budget, madame le ministre, est-il à la hauteur de vos desseins et de nos besoins ?

Je crains que l'université française n'ait pas tous les moyens nécessaires pour assurer son rayonnement intellectuel. Une série d'articles parue dans un grand quotidien du soir a récemment fourni des indications intéressantes et préoccupantes sur les évolutions les plus significatives dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne sa « productivité ».

Il accueille environ 830 000 étudiants, dont la majeure partie dans les filières longues. Par opposition, le nombre de diplômes délivrés par lui ne correspond pas à cette image.

Une analyse menée depuis plusieurs années montre une expansion des formations courtes, une baisse des diplômes universitaires du premier cycle, une domination de formations pratiquant la sélection à l'entrée — les trois quarts des diplômes.

Deux types de formations ont connu une très forte expansion en termes de diplômes : les sections de techniciens supérieurs ainsi que les petites écoles d'ingénieurs et de commerce.

Interrogeons-nous pour conclure. Pour certains, l'université n'aurait plus pour fonction principale de répondre aux besoins de l'économie mais, compte tenu de l'existence par ailleurs d'un réseau sélectif et à finalité professionnelle, pourrait remplir deux rôles : fournir des diplômes et servir de lieu d'attente pour les jeunes.

Nous pourrions évoquer les missions possibles du système universitaire français.

D'abord, le développement des formations professionnelles : jusqu'à présent, celui-ci s'est heurté à un obstacle, l'incertitude des débouchés.

Ensuite, faire avancer la connaissance et la distribuer, mais la recherche universitaire est pauvre et concurrencée par d'autres organismes ; ce rôle ne semble plus être tenu, en France, que par les écoles normales supérieures, car l'université ne sélectionne pas les étudiants de valeur et ne leur offre aucune garantie matérielle.

Une troisième mission a trait à la formation des adultes : recyclage ou perfectionnement professionnel, libre culture ou université consultante. Jusqu'à présent, l'université française a peu exploré cette voie.

Je vais conclure, mais beaucoup des intervenants évoqueront, j'en suis certain, le dixième anniversaire de la loi d'orientation votée le 12 novembre 1968. La tourmente de mai s'était apaisée, mais la vieille université française, héritage de Napoléon, avait été fortement ébranlée.

Dans trois axes, cette loi d'orientation de l'enseignement supérieur se voulait novatrice : autonomie, participation, pluridisciplinarité. Que sont devenus, dix ans après, ces vastes projets ?

Au nombre de 830 000, les étudiants se pressent sur les bancs de nos universités. Trouveront-ils un diplôme, un emploi correspondant à leur qualification ? C'est l'angoissante question que nous nous posons tous. C'est l'heure du bilan à établir, des réussites à souligner, mais aussi des erreurs à corriger.

Compte tenu des observations qui précèdent, notre commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1979 du ministère des universités. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Eeckhoutte, qui va intervenir en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, en l'absence de M. Jean Sauvage, souffrant, à qui je transmets les vœux de rétablissement du Sénat.

M. Léon Eeckhoutte, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Sauvage. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, ce rapport pour avis sur le budget des universités aurait dû être effectivement présenté par notre collègue, M. Jean Sauvage, si la maladie ne l'avait retenu loin des travaux de notre assemblée. Celle-ci voudra certainement s'associer aux vœux que le suppléant que je suis, et qui parlera donc en grande partie en son nom, forme pour son rétablissement et son retour parmi nous.

Comme vient de le dire si éloquemment M. Chazelle, il y a en effet dix ans, presque jour pour jour, après la tourmente et le fracas qui secouaient la France et dont chacun se souvient, était promulguée — à la suite de son vote à l'unanimité moins une voix par l'Assemblée nationale, la voix absente étant celle de M. Sanguinetti, puis par le Sénat — la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Une décennie, c'est, nous semble-t-il, une période suffisante pour jauger, juger et s'interroger.

Quatre questions viennent alors à l'esprit.

Premièrement, les trois principes retenus à l'époque et évoqués voilà un instant — la pluridisciplinarité, l'autonomie, la participation — ont-ils été respectés ?

Deuxièmement, l'enseignement supérieur remplit-il aujourd'hui ce que la société française attend de lui ?

Troisièmement, ses objectifs et sa finalité sont-ils clairement conçus et définis ?

Quatrièmement, s'ils le sont, les moyens d'atteindre les uns et de respecter scrupuleusement l'autre sont-ils en place ?

Ces moyens, notre commission des affaires culturelles a tenté de les saisir à travers leur traduction budgétaire. Il serait vain, sinon superflu, de la reprendre en détail puisque aussi bien M. Chazelle, au nom de la commission des finances, vient de le faire avec sa rigueur, sa précision et son talent habituels.

Je n'en reprendrai, en une rapide synthèse, que les éléments essentiels, positifs ou négatifs, qui permettront de tenter l'élaboration d'une réponse aux trois autres questions évoquées au départ.

Parmi ces éléments essentiels, il faut noter, pour commencer, une croissance globale de 13,03 p. 100 ou de 14,93 p. 100, selon que l'on exclut ou que l'on inclut quelques crédits inscrits au budget de l'éducation, c'est-à-dire un chiffre très voisin de la progression des dépenses définitives de l'Etat.

Cette croissance est plus sensible que celle de l'an passé, qui n'était que de 9 p. 100, mais elle s'applique plus intensément aux dépenses de fonctionnement — notamment celles qui concernent le personnel, puisque égale à 15,90 p. 100 — qu'aux dépenses d'investissement qui, elles, n'augmentent que de 9 p. 100.

Le nombre d'emplois supplémentaires est également en croissance puisqu'il est de 1895, portant ainsi le nombre total des emplois financés sur le budget de l'Etat dans les établissements dépendant du ministère des universités à 114 936.

Notons, enfin, une progression dans la politique de transformation des emplois de maître-assistant en maître de conférences, d'assistant en maître-assistant et de lecteur ou assimilé en assistant.

Toutefois, et je rejoins là le rapporteur spécial, cette progression devra être maintenue, sinon accélérée, dans les années qui viennent afin que soit rééquilibrée la mauvaise pyramide des âges du corps professoral et assuré un minimum d'espoir et d'avancement aux éléments de valeur que rien ne retiendrait autrement dans l'Université.

Tel est le premier volet des dépenses ordinaires, celui qui est consacré au personnel, qui en absorbe 69,5 p. 100, contre 67,6 p. 100 l'an dernier.

Le deuxième, celui des dépenses de fonctionnement au sens strict du terme, accuse une croissance de 7 p. 100, dont les quatre cinquièmes sont consacrés à la recherche universitaire.

Quant au troisième et dernier, celui des dépenses d'aide sociale, volet important d'une politique à mener en faveur des étudiants les plus démunis, il n'accuse qu'une croissance de 10 p. 100, donc semblable à celle de l'année précédente et à l'érosion monétaire, et marque une sorte de pause si on la rapporte aux croissances des années 1974 à 1975 et 1976 à 1977, qui avoisinaient 17 p. 100.

Voilà ce que l'on peut remarquer au sujet des dépenses de fonctionnement.

Quant à celles d'équipement, mises à part quelques autorisations de programme pour des constructions provinciales — dans lesquelles, hélas ! je n'ai pas reconnu Toulouse (*Sourires*) — ou parisiennes, la priorité, sinon l'exclusivité, est donnée à la maintenance du patrimoine immobilier et à la sécurité des établissements.

Mais l'enseignement supérieur, c'est aussi la recherche, son second et inséparable aspect. Une progression de 12,5 p. 100 en crédits d'investissement, une progression des moyens de 11 p. 100 traduisent tant pour les universités que pour le CNRS une inversion de tendance que reconnaît notre commission des affaires culturelles et dont vous trouverez l'analyse plus fine dans le rapport écrit.

Dans ce tableau, que notre commission a voulu objectif, s'inscrivent donc, sinon des lumières, du moins des lueurs qui témoignent d'une certaine volonté de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche et de donner à ce pays, largement démuné de ressources énergétiques et minérales, les hommes et les femmes capables de pallier ces absences par leurs cerveaux, leur science et leur technologie.

Mais cet effort est-il suffisant pour renverser une tendance, pour hisser la France au niveau qui fut jadis le sien ? Là est tout le problème, là est la grande question à laquelle seuls les historiens pourront répondre plus tard.

En son effort de réflexion, essentiel de sa mission, notre commission des affaires culturelles, après avoir donné acte bien volontiers des aspects positifs du budget des universités, a centré et « focalisé » cette année sa recherche, dans l'esprit des grandes questions posées dans les propos liminaires de cette intervention, sur deux directions : l'aide sociale aux étudiants, les bibliothèques universitaires.

Pourquoi l'aide sociale ? Pour une raison très simple, c'est que doivent avoir accès à l'enseignement supérieur, non pas uniquement ceux que la naissance, le milieu social et familial ont favorisés, mais ceux, quelle que soit leur origine, dont l'intelligence et la volonté de travail auront été détectées et reconnues.

A ceux-là, et à ceux-là seulement, il faut que la nation donne les possibilités, toutes les possibilités d'accès et de développement dans les études supérieures. L'aide sociale en est le moyen.

A travers l'ambiguïté des systèmes en vigueur — aides directes et aides indirectes — notre commission a tenté, en en faisant l'analyse, d'apporter une critique constructive et d'ébaucher des propositions à l'intention du Gouvernement, si tant est encore le rôle du Parlement dans ce domaine.

Globalement, le projet de budget en matière d'aide sociale ne progresse que de 10 p. 100 contre 9,5 p. 100 en 1978, c'est-à-dire qu'il suit simplement l'implacable hausse annuelle des prix qui se situe toujours environ à ce niveau.

Mais, dans cette progression globale, qui n'est donc qu'un simple maintien, l'aide indirecte — celle qui profite à tous — croît de 13 p. 100, alors que l'aide directe, c'est-à-dire les crédits de bourses qui aident les plus démunis des étudiants, ne progresse que de 6 p. 100.

M. Chazelle l'a dit tout à l'heure, la vie quotidienne de ces étudiants-là sera donc encore plus difficile et ils seront contraints, soit à l'abandon, soit à l'exercice simultané d'un travail salarié — d'un « pionicat », comme l'on dit dans l'université — en même temps que la poursuite de leurs études.

Je pose simplement la question : y a-t-il là égalité des chances entre ceux qui poursuivent uniquement leurs études et ceux qui doivent, en même temps que celles-ci, exercer, pour vivre un travail salarié ?

Tout ce système d'aide sociale nous paraît donc devoir être revu dans la recherche d'une nouvelle modulation des aides directes et indirectes qu'il n'est pas possible à votre rapporteur, dans le temps réduit qui lui est imparti, de définir, mais pour laquelle il est prêt à apporter au Gouvernement sa collaboration.

Pourquoi maintenant avoir des bibliothèques universitaires ? Parce que ce sont des instruments irremplaçables de l'enseignement et de la recherche et que leur situation actuelle est, dans votre budget, madame le ministre, le second point noir.

Je citerai quelques chiffres à cet égard : 3 148 personnes, 165 sections, 47 bibliothèques, 12 millions de volumes, 85 000 périodiques et 600 000 mètres carrés de locaux.

Les objectifs du VI^e Plan — terminé depuis longtemps — s'exprimaient dans six normes. Selon les réponses, d'ailleurs tardives, que votre département a faites aux questions que j'avais posées, ils semblaient, en 1976, voilà deux ans, n'être réalisés que dans la proportion d'un tiers. La faiblesse des crédits pour 1977 et 1978 — la tendance est inversée cette année, je le reconnais — a sans doute rendu plus cruellement déficiente encore une situation déplorable dans tous les domaines : les bâtiments, le mobilier, les livres, les périodiques et le personnel.

Sans doute cette situation que M. Sauvage signalait à cette tribune l'année dernière, ne vous a-t-elle pas échappé, puisque la dotation pour 1979 accuse une augmentation de 12 p. 100, alors que, l'an dernier, elle était de 2,7 p. 100.

Mais il a semblé à notre commission, unanime, que cette dotation était encore insuffisante pour combler un écrasant retard. L'an prochain, nous serons attentifs à vos propositions pour le budget de 1980.

Telles sont les observations ponctuelles que voulait faire le rapporteur occasionnel que je suis de la commission des affaires culturelles. Elles sont sans doute semblables à celles qu'aurait faites le rapporteur titulaire. Il est curieux de voir comment deux rapporteurs, qui ne se sont pas consultés, convergent dans leurs conclusions.

Mais, élevant le débat et tentant, *ad augusta per angusta*, de revenir, pour terminer, à ce que j'avais évoqué au début de mon propos, je me demande si nous pouvons aujourd'hui, dix ans après, apporter une réponse concrète et satisfaisante aux préoccupations et à la volonté des législateurs de 1968 ?

A travers la complexité des textes, que j'ai relus, et des débats de 1968, que j'ai vécus, cette volonté était de faire de l'enseignement supérieur français un outil destiné à permettre quatre actions : la construction d'une société moins inégalitaire ; la formation initiale des cadres nécessaires à la satisfaction des besoins économiques de la nation ; le rattrapage, par la formation permanente, de ceux et de celles à qui la première chance, pour des raisons diverses, n'avait pas été offerte ou n'avait pu être saisie ; et enfin une distribution, à tout moment et à tous ceux qui le souhaiteraient, des moyens d'accès à la culture pour les personnes intéressées.

Cette volonté et ces objectifs de 1968 se situaient dans une époque d'expansion et d'exaltation économiques qui n'est pas, hélas ! celle d'aujourd'hui où tout, à chaque instant, dans la bouche de quiconque, se concrétise en un seul mot qui est devenu un leitmotiv ou une hantise : « La crise, nous sommes en crise ».

La formation et la mise sur le marché du travail au cours des dernières années de très jeunes diplômés se sont heurtées au faible nombre des créations d'emploi et ont contraint au chômage nombre de ceux qui croyaient en la puissance créatrice de l'enseignement supérieur. Celui-ci, dix ans après la loi d'orientation, reste partagé, comme je l'ai connu, en deux blocs. D'une part, le bloc, demeuré intangible, immuable en ses structures, des établissements qui pratiquent une dure sélection à leur entrée et qui adaptent rigoureusement le nombre des recrutés aux possibilités d'emploi à la sortie ; nous pourrions en dresser facilement la liste : c'est le bloc des grandes écoles, auxquelles sont venues s'adjoindre, quelquefois discrètement, quelquefois plus tumultueusement, les unités d'enseignement et de recherche de médecine, les instituts universitaires de technologie et, dans quelques mois peut-être, les UER de pharmacie. La sélection, mot que l'on n'ose pas prononcer, en est la loi, et force est de reconnaître qu'elle est efficace et qu'elle est aujourd'hui comprise par tous les parents, qui, par tous les moyens, cherchent à orienter leurs enfants vers la terminale C, qui reste la seule porte, ô combien étroite, pour déboucher vers ces grandes écoles qui pratiquent la sélection à l'entrée. D'autre part, le bloc des universités qui, avec leurs 800 000 étudiants ou presque, apportent comme naguère la connaissance, mais non, la plupart du temps, la finalité professionnelle, repoussant ainsi la sélection, celle de la vie, à la sortie, quand il n'y a pas eu échec définitif, comme le disait M. Chazelle voilà un instant. Citant Hérédia, on pourrait dire : « Combien sont restés en cours de route ».

En outre, s'adaptant mal, en une conjoncture difficile, à sa mission de formation permanente, l'université collabore encore bien peu à la dispensation de la deuxième chance comme à la formation culturelle et désintéressée des adultes, fussent-ils du troisième âge.

Tout se passe dans ce monde d'enseignants et d'enseignés, qui représente environ le cinquième de la population française, comme si les premiers étaient plus préoccupés de problèmes corporatistes que de l'avenir et de la finalité de leur institution, tandis que les seconds vivent chaque jour l'angoisse de la trouvaille d'un emploi, et tout cela dans la relative indifférence d'une opinion publique mal ou insuffisamment informée et qui ne reste que spectatrice.

L'éternel débat, mais plus actuel et plus angoissant que jamais, entre les deux missions culturelle et professionnelle de l'enseignement supérieur et des universités demeure. Je n'ai ni le pouvoir, encore moins la témérité, d'y apporter une réponse. Vivant chaque jour au milieu d'étudiants, j'ai seulement voulu traduire l'émouvante inquiétude que vivent quotidiennement ceux — et ils sont légion — qui s'interrogent sur leur avenir ou sur celui de leurs enfants. A cette angoisse, à cette question, et avant que tout ne saute, il faut apporter une réponse et une solution. Elles excluent la fuite, le verbiage et la démagogie. Elles demandent — mais qui devant la jeunesse en manquerait ? — le courage de dire la vérité.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires culturelles a donné, à la majorité de ses membres, un avis favorable au projet de budget du ministère des universités. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord prier M. le rapporteur Chazelle de bien vouloir m'excuser pour les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir nos documents. Je ne comprends pas ce qui s'est passé. Mes directeurs, qui sont présents aujourd'hui, me l'ont encore confirmé : j'ai fait le nécessaire pour vous fournir toute la documentation voulue avec la plus grande célérité. Je suis vraiment confuse des retards qui se sont produits.

Vous m'avez demandé, monsieur le rapporteur, un certain nombre de précisions ou d'explications concernant la présentation des documents budgétaires. Vous aimeriez tout d'abord que l'action 02, « Enseignements supérieurs et bibliothèques », soit ventilée en trois actions : enseignements supérieurs, bibliothèques et action sociale. C'était afin de mieux intégrer les bibliothèques universitaires dans une politique d'ensemble des ressources documentaires qu'il nous avait semblé nécessaire de réunir l'action prévue en leur faveur avec celle qui concerne les enseignements supérieurs. Nous avions d'ailleurs agi en ce sens à la demande des présidents d'université. Dans le même esprit, les bibliothèques des grands établissements ont été rattachées directement à l'action concernant ces établissements. Enfin, la bibliothèque nationale figure avec les autres grands établissements.

Je retiens votre excellente suggestion de créer une action individualisée intitulée « Action sociale en faveur des étudiants » ; j'espère pouvoir la mettre en place dans le projet de loi de finances pour 1980.

Votre seconde demande portait sur une présentation séparée des crédits des grands établissements, et vous avez cité en exemple la présentation des dotations des établissements publics autonomes du budget de l'éducation.

Dans les enseignements supérieurs, la notion de grand établissement est mal définie, ainsi que pourrait le confirmer M. le président Bonnefous. Elle recouvre, en effet, une catégorie très hétérogène de par les statuts, l'organisation budgétaire et les missions, ce qui n'est pas le cas au ministère de l'éducation. L'individualisation d'une action supplémentaire ne se justifierait que s'il existait une certaine homogénéité entre ses composantes, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas dans l'immédiat mais peut-être à terme, car nous donnons progressivement des statuts aux grands établissements.

Votre troisième remarque concernait la présentation des crédits au niveau de l'article ; celle-ci ne vous semble pas suffisamment détaillée. Il n'est malheureusement pas possible d'aller au-delà de l'article de prévision pour la répartition des emplois. Nous ne pouvons, en effet, préjuger, au moment de la préparation du budget, de la répartition exacte des emplois, surtout lorsqu'il s'agit de créations prévues pour le 1^{er} octobre de l'année suivante.

En revanche, pour les crédits, la présentation actuelle va déjà bien au-delà de l'article de prévision et atteint souvent l'article d'exécution ; chaque fois que cela a été possible, la présentation a même été encore plus précise. Je pourrais vous en citer quelques exemples, mais, monsieur le rapporteur, vous les connaissez certainement mieux que moi.

Vous trouvez par trop schématique la distinction entre établissements soumis à la loi d'orientation et établissements non soumis à cette loi. Mais ces deux sortes d'établissements relèvent de deux systèmes de gestion et de tutelle financière totalement différents. La nomenclature actuelle a l'avantage de la clarté ; en même temps, elle évite que ne se posent des problèmes de répartition entre des catégories dont les limites seraient beaucoup moins précises.

Cette nomenclature, mise en place en 1972, a exigé un certain temps d'adaptation de la part des ordonnateurs et sa réforme ne devrait se faire qu'en faveur d'un système qui aurait les mêmes avantages de simplicité. Il est bien évident que, sur ce point, les suggestions de la commission des finances de la Haute Assemblée seront particulièrement précieuses au ministre des universités.

Enfin, j'ai pris bonne note du souhait de la commission des finances de disposer plus tôt du budget de programme. La rédaction de ce document ne peut, cependant, être que postérieure au « bleu » ; mais, pour tenir compte de vos observations, elle sera accélérée, je vous le promets, monsieur le rapporteur.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai été très impressionnée, je dirai même, sans aucune exagération, émue par les rapports de M. le rapporteur de la commission des finances et de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles. Ces rapports sont la preuve d'un travail d'analyse, de synthèse, de compréhension, d'étude du milieu universitaire tout à fait considérable ; ils témoignent aussi du profond intérêt que la Haute Assemblée porte aux problèmes des enseignements supérieurs et de la recherche universitaire. Croyez que, pour le ministre des universités, c'est un très grand encouragement.

Je ne reviendrai pas sur les données chiffrées du budget, si bien analysées par les deux rapporteurs, mais, dans mon exposé, je répondrai à leurs préoccupations.

Les enseignements supérieurs, les rapporteurs l'ont souligné, sont le creuset de la production scientifique et de la formation des cadres de la nation. Ils doivent résoudre cinq séries de problèmes : le problème des personnels, dont les effectifs ont crû dans des proportions considérables depuis 1960 — 8 000 enseignants universitaires en 1960 contre 40 000 aujourd'hui, et il en est de même pour les autres catégories de personnel — ; le problème de la recherche, qui doit être adaptée aux progrès galopants de la science fondamentale et technologique ; le problème des formations, qui doivent répondre aux nouvelles aspirations de la jeunesse — M. Eeckhoutte vient de le souligner longuement — et aux besoins de la nation et de l'humanité ; le problème de l'information et de la documentation, dont le volume exige un traitement adapté et sur lequel la Haute Assemblée, et en particulier le président de sa commission des finances, attire chaque année l'attention du Gouvernement ; enfin, le problème de la démocratisation, qui nous tient à cœur à tous.

Le problème des personnels, M. Chazelle l'a fort bien souligné, est présenté dans notre budget et dans nos projets d'action comme un problème structurel. Pour répondre à l'accroissement du nombre des étudiants et à la création de nouvelles universités, les effectifs des différentes catégories de personnel ont crû considérablement et brutalement. Il était donc impossible de garantir une haute qualité du recrutement et un bon équilibre de la pyramide des emplois susceptible d'assurer des promotions légitimes aux éléments de valeur.

En outre, les universités ont engagé de très nombreux personnels vacataires, M. Eeckhoutte vient de le rappeler, personnels qui, souvent, ne disposent d'aucune sécurité d'emploi.

Enfin, ces recrutements massifs des années 1965 à 1969 se traduisent par une rareté des départs à la retraite jusqu'en l'an 2000 : il y aura moins de 200 départs à la retraite par an jusqu'en 1991 pour un corps de 40 000 personnes ; c'est évidemment très peu. Cette situation se conjugue avec l'arrêt de la progression des effectifs d'étudiants, voire le fléchissement du flux d'entrée de ceux-ci. Elle se traduit par une réduction du nombre des créations d'emploi d'enseignant ou de non-enseignant. Elle risque d'avoir pour conséquence un tarissement des recrutements qui conduirait à la sclérose des laboratoires et de nos enseignements.

Je remercie très sincèrement la Haute Assemblée de m'avoir soutenue, depuis 1976, dans ma recherche de solutions à ce problème et je suis reconnaissante aux deux commissions de demander la poursuite, et même l'accélération, de la politique que nous avons engagée en faveur des personnels.

Pour les personnels rémunérés sur le budget des universités et du centre national de la recherche scientifique, je propose 1 357 intégrations sur le budget de 1979 — 153 de chercheurs, 108 d'ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS et 1 096 de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service des universités. Cela permettrait, en trois ans seulement, d'intégrer sur emploi d'Etat plus de 5 000 personnes qui auraient été recrutées sur les budgets des laboratoires et des universités, sans support budgétaire.

Nous continuons à instruire des dossiers pour intégrer sur le budget de 1980 les 13 p. 100 restant parmi les personnels apparemment intégrables. Je dis apparemment intégrables, car la vérification des dossiers montre souvent que, malheureusement, il s'agit de personnels qui ont atteint l'âge de la retraite ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas intégrables. La constitution et la vérification des dossiers exige un temps considérable. Ces personnels n'étaient, en effet, pas connus de l'administration centrale. Les dossiers, parfois, n'existaient même pas dans les universités ou dans les laboratoires où ils travaillaient. Nous pensons cependant pouvoir résoudre les problèmes restant lors de la préparation du budget de 1980.

Pour les personnels qui sont déjà sur emploi d'Etat, mais qui subissent un retard ou un blocage de carrière immérité, nous proposons de poursuivre, et même d'accélérer, la politique de promotion par transformation d'emploi, comme le demandent vos deux commissions. De plus, nous proposons le reclassement de 924 travailleurs manuels sur le budget de 1979 — 1 477 resteront à reclasser sur les budgets ultérieurs, 1 116 dans les universités et 311 au CNRS. Nous proposons également la promotion de 100 lecteurs en qualité d'assistants associés et de 600 assistants au grade de maître-assistant. Ces promotions s'ajouteront aux 2 400 promotions de 1976, 1977 et 1978 et seront suivies, si la Haute Assemblée et ses commissions sont d'accord, de 1 200 promotions que le Gouvernement s'engage à demander au 1^{er} janvier 1980, puis de promotions ultérieures, pour résoudre le cas des assistants inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître-assistant et désignés par les universités. En effet, en application de la loi d'orientation modifiée par un

amendement de la commission des affaires culturelles du Sénat, ce sont les universités qui cooptent leur personnel sur des listes nationales, bien entendu, mais aucun personnel universitaire ne peut leur être imposé.

Un plan d'intégration est en préparation par la direction des personnels avec le concours des présidents d'universités pour le mois d'avril et les assistants inscrits sur ce plan bénéficieront de l'horaire d'enseignement « recherche », c'est-à-dire d'un horaire allégé, en attendant leur intégration dans le corps des maîtres-assistants.

Je précise qu'il y a actuellement 1 500 littéraires, dont un quart de docteurs de troisième cycle ou d'Etat, et 2 700 scientifiques, dont un peu plus de la moitié de docteurs inscrits sur les listes d'aptitude.

Le nombre des juristes est limité. Il est d'ailleurs inférieur au nombre d'emplois de maîtres-assistants occupés actuellement par des assistants.

Nous proposons également la poursuite de la politique de transformation des postes de maîtres-assistants en maîtres de conférences. Vous nous en aviez accordé 250 l'année dernière et nous en demandons 300 cette année, qui s'ajouteront donc aux 250 de 1978 et qui seront suivis, si la Haute Assemblée est d'accord, de 900 promotions que le Gouvernement s'engage à demander sur le budget de 1980.

En outre, à la demande de l'Assemblée nationale, nous proposons aussi vingt transformations d'emplois de maîtres de conférences de droit en emplois de professeurs, pour tenir compte du fait que les juristes ne bénéficient pas ou très peu des transformations d'emplois de maîtres assistants en maîtres de conférences.

En quelques années, nous aurons donc débloqué les carrières, rééquilibré la pyramide des emplois et assuré, pour l'avenir, des déroulements de carrière satisfaisants. Mais — M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles l'a fort justement souligné — il restera à régler le grand problème du renouvellement du corps universitaire en attendant les départs à la retraite massifs qui ne surviendront que dans les années 2000.

Avec l'accord du Gouvernement, je préparerai, dès 1979, un plan de recrutement à long terme pour assurer l'entrée régulière des jeunes éléments de valeur dans le corps universitaire. Ce plan sera évidemment soumis au Parlement puisqu'il engagera, chaque année, le budget du ministère des universités.

Cette politique des personnels, qui exige de la nation un effort financier important, doit s'entourer des garanties de qualité pour le choix des personnels concernés et s'accompagner de mesures qui permettent à ces personnels d'avoir un réel épanouissement et un réel rayonnement scientifique. C'est pourquoi nous avons pris, depuis août 1977, une dizaine de décrets qui portent sur le recrutement des enseignants, l'harmonisation des carrières entre les différentes disciplines et la mobilité entre les universités, les centres de recherche français et étrangers et les entreprises publiques ou privées. Je remercie la Haute Assemblée pour l'appui qu'elle m'a apporté dans la préparation et la publication de ces décrets, notamment celui du 2 mars 1978, qui a suscité beaucoup d'incompréhension et qui met fin à la catégorie des chargés d'enseignement.

Ces chargés d'enseignement étaient des universitaires qui ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour être maîtres de conférences, mais qui en occupaient les postes et bénéficiaient des avantages correspondants. Ils sont actuellement 388 en lettres. Notre décret, s'il autorise le renouvellement de ces chargés d'enseignement actuellement en poste pour dix ans, ne permet plus d'en recruter. Si, au bout des dix ans, les chargés d'enseignement ne remplissent pas les conditions requises pour être réellement maîtres de conférences, ils seront réaffectés sur des emplois de maître-assistant, sans que cela entraîne pour eux une modification statutaire.

Mais c'est à propos du décret du 20 septembre 1978, qui met fin à l'abus qui consistait à conserver des horaires légers à des assistants qui ne font pas des preuves de recherche, que je tiens à souligner la rigueur et la loyauté de la commission des affaires culturelles. Ces assistants non chercheurs, je le précise, ne seront pas licenciés, sauf si leur université le souhaite en vertu de la liberté que la loi leur accorde.

Dorénavant, les assistants seront recrutés par un jury constitué, en leur sein, par les commissions de spécialistes des universités. Ils ne seront plus recrutés de manière totalement différente d'une université à l'autre comme c'était le cas jusqu'ici. Ils seront placés sous la responsabilité de professeurs ou de maîtres de conférences, non seulement pour la préparation de leur thèse, mais encore pour leurs enseignements. Ainsi sera mis fin à une situation qui non seulement « secondarisait », ce qui était relativement grave, mais qui déconsidérait, ce qui est beaucoup plus grave, les enseignements supérieurs français.

Pour compléter ces mesures, le Gouvernement soumettra au Parlement, à la session de printemps 1979, un projet de loi sur le statut des personnels universitaires. Ce projet comportera,

en premier lieu une codification de textes épars et, parfois, contradictoires — certains datent du premier Empire — et en second lieu, une harmonisation entre les disciplines — l'harmonisation indiciaire des maîtres de conférences de droit et des autres maîtres de conférences pourrait survenir dès le 1^{er} janvier 1980, puisque c'est la différence la plus choquante.

En troisième lieu, le projet rappellera les libertés universitaires et, le rôle fondamental de la recherche dans la carrière universitaire que les rapporteurs ont fort justement souligné.

Le deuxième grand problème est celui de la recherche. M. Eeckhoutte, qui en a longuement parlé, a bien voulu souligner l'inversion des tendances budgétaires qui la concerne.

Je ne m'attarderai pas, cette année, sur ce problème, puisque je l'avais exposé longuement en 1976 et 1977. L'écho des interventions de la Haute assemblée n'est certainement pas étranger à l'augmentation budgétaire que j'ai pu obtenir cette année. Par ailleurs, mon collègue M. Pierre Aigrain a déjà eu l'honneur de s'exprimer longuement devant vous à ce sujet.

Je rappellerai toutefois le rôle primordial et irremplaçable des enseignements supérieurs dans la recherche fondamentale et technologique. Je le fais avec d'autant plus d'insistance que la création, depuis trente ans, de nombreux organismes de recherche hors des universités, hors des enseignements supérieurs pourrait faire oublier le rôle des universitaires dans la recherche française, car ces organismes ne pourraient fonctionner sans les universitaires ou les chercheurs formés par les universitaires. D'ailleurs, ces organismes sous-traitent souvent leurs travaux les plus délicats dans les laboratoires des enseignements supérieurs ou du centre national de la recherche scientifique ou des grands établissements.

Je préciserai également — et je remercie les rapporteurs de l'avoir souligné — que la mission de la recherche, créée en août 1976 et toujours dirigée par le professeur Denisse, a accompli, avec le concours des présidents d'université et des directeurs de laboratoire, une œuvre incitative remarquable, bien qu'elle en soit encore à ses débuts : deux ans, c'est court dans ce domaine.

La mission soutient les laboratoires d'excellence et suscite de nouveaux talents. Mes préoccupations rejoignent celles de M. le rapporteur Chazelle en ce qui concerne l'organisation du centre national de la recherche scientifique. A cela s'ajoutent, des préoccupations sur le statut des chercheurs.

Le volume actuel du centre national de la recherche scientifique avec ses 8 300 chercheurs, ses 13 856 ingénieurs, techniciens et administratifs, ne peut plus s'accommoder d'une gestion aussi centralisatrice et d'un développement administratif qui a dépassé les limites du bon sens. Avec plus de 900 personnes à l'administration centrale du CNRS, c'est-à-dire un tiers de plus qu'à l'administration centrale de mon ministère, ces limites du bon sens sont dépassées — je le répète — et ce, au détriment de l'efficacité, bien entendu, et de la célérité.

Les directeurs de laboratoire sont naturellement freinés dans leurs initiatives et il y a un gâchis réel dû aux lourdeurs et aux lenteurs. Nous préparons une réorganisation dans le sens de l'allègement, de la souplesse et de la décentralisation.

Je ne voudrais pas quitter le domaine de la recherche sans rassurer M. Chazelle sur les problèmes qu'elle pose en ethnologie et en archéologie.

Nous avons fait un très gros effort en ce qui concerne l'archéologie avec la création du centre de recherches archéologiques au centre national de la recherche scientifique, mais je suis toute prête, monsieur le président, monsieur le rapporteur, à étudier avec vous les moyens de renforcer ce secteur de la science.

Je vous précise aussi que, dans la réorganisation du C. N. R. S., la place des sciences humaines sera moins réduite qu'aujourd'hui, car actuellement, les disciplines de sciences exactes dominent nettement la politique de ce centre.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et **M. Léon Eeckhoutte**, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Au sujet des formations, j'avais eu l'honneur d'exposer à la Haute Assemblée mon inquiétude, l'an dernier, à propos de la répartition des étudiants entre les formations : croissance excessive des effectifs littéraires depuis trente ans par rapport aux disciplines scientifiques, insuffisance des préparations finalisées, sauf en médecine et en pharmacie.

Depuis deux ans, un progrès significatif est accompli, non seulement dans les instituts universitaires de technologie et dans les nouvelles licences et maîtrises mises en place depuis le mois d'octobre 1977, mais aussi dans les écoles d'ingénieurs et au conservatoire national des arts et métiers.

Les instituts universitaires de technologie, avec des programmes rajeunis en 1977 et avec une meilleure insertion professionnelle, ont vu, entre octobre 1976 et octobre 1978, leurs

entrées passer de 22 700 à 26 600 et leurs effectifs croître de 44 000 à 50 600.

Les nouvelles licences et maîtrises à finalité professionnelle, créées par l'arrêté du 16 janvier 1976, ont déjà attiré 10 000 étudiants, autant que l'ensemble des écoles françaises d'ingénieurs.

Celles-ci, d'ailleurs, ont accru leurs effectifs. Les écoles nationales supérieures d'ingénieurs des universités, qui n'étaient remplies qu'à 80 p. 100 en 1977, le sont, cette année, à 90 p. 100. L'école de l'électronique transférée à Cergy-Pontoise a enregistré une augmentation de 77 p. 100 de ses flux d'entrée.

Ce développement des enseignements de sciences technologiques favorise celui des actions de formation continue des enseignements supérieurs. Monsieur le président de la commission des affaires culturelles, je réponds, sur ce point, à votre question concernant le rôle des universités dans le domaine de la formation continue.

Le chiffre d'affaires de la formation continue a crû de 18,5 p. 100 en 1978 par rapport à 1977. Elle représente 15,5 millions d'heures-stagiaires. Nous constatons notamment l'accroissement des actions financées sur le 1 p. 100 des entreprises. C'est la preuve que les universités ne se cantonnent plus à la promotion sociale, et participent de plus en plus activement à la promotion économique des régions. Mais ces efforts restent encore insuffisants.

Dans l'éventail considérable des formations assurées dans presque toutes les universités, les enseignements classiques traditionnels trop spécialisés l'emportent largement sur les enseignements aboutissant aux nouvelles fonctions sociales engendrées par la science et par le progrès économique. Ce sont pourtant ces formations finalisées qui motivent le plus les étudiants, qui leur assurent la meilleure réussite, qui connaissent le taux d'échec et d'abandon le plus réduit, pour ne pas dire un taux d'échec presque nul.

La part relative des diplômes délivrés montre bien le succès des études technologiques supérieures, face aux formations classiques. Nous délivrons, en effet, 9 450 diplômes d'ingénieurs, 2 300 diplômes de cadres du commerce, 16 200 diplômes universitaires de technologie, 9 200 doctorats de médecine, contre seulement 7 000 doctorats dans les autres disciplines, dont 2 300 en sciences, 26 600 maîtrises dont 6 600 en sciences et 500 en physique.

Plusieurs jeunes universités déploient un effort original de création de formations dans le cadre de l'économie régionale ou nationale et nous les soutenons dans cette action en leur accordant les habilitations et les créations, les intégrations et les transformations d'emplois, correspondantes.

Prenons l'exemple de Mulhouse où nous avons habilité une licence de carrières internationales. Depuis quatre ans, nous avons créé quatorze emplois, intégré vingt-six personnes et promu quatorze personnes.

Prenons l'exemple de Brest : nous avons habilité une maîtrise de géoarchitecture, une maîtrise de biologie appliquée aux industries agro-alimentaires, une licence de gestion appliquée aux petites et moyennes entreprises. Nous y avons créé vingt-sept emplois et promu trente-six personnes.

Prenons l'exemple de Valenciennes — je ne reviendrai pas toutefois sur les chiffres que j'avais cités l'année dernière — Valenciennes a pour projet une véritable école d'ingénieurs. Je le soutiendrai. Nous avons créé depuis quatre ans dans cette université dix-neuf emplois. Nous avons procédé à huit intégrations et promu douze personnes.

A Limoges, des formations originales de télécommunication, des formations relatives aux matériaux frittés préparent à des diplômes du niveau de la licence et de la maîtrise. Nous avons créé dans cette université neuf emplois. Nous avons procédé à vingt intégrations et promu vingt-six personnes.

M. le rapporteur Chazelle m'a posé le problème du centre universitaire d'Avignon. La situation y est différente, car ce centre universitaire ne fait preuve que de peu d'originalité, à l'exception de ses formations sur le théâtre : celles-ci, vous en conviendrez, sont extrêmement importantes en Avignon. La bibliothèque nationale a d'ailleurs aidé à recueillir le dépôt Jean Vilar. Le festival d'Avignon est un phénomène national et international. Mais, à mon avis, ce n'est pas suffisant pour intégrer les étudiants à la vie régionale et nationale.

Le centre compte 1 367 étudiants et propose, en effet, deux orientations, une littéraire et une scientifique. Nous avons créé six emplois depuis 1976, transformé cinq emplois. Entre 1977 et 1978, les dotations en heures complémentaires ont augmenté de 72 p. 100, passant de 319 546 francs à 550 479 francs. Les locaux mis à la disposition de ce centre par la municipalité sont pris en compte pour le calcul de la subvention de l'Etat.

Nous ne pouvons, dans l'immédiat, envisager la création d'une unité d'enseignement et de recherche de droit, puisque nous n'avons même pas réussi encore à pourvoir totalement les facultés

de droit d'Aix-en-Provence et de Marseille en raison du goulet d'étranglement de l'agrégation de droit.

Nous avons doté le centre universitaire d'Avignon en heures complémentaires selon les mêmes critères que les autres centres, mais je souhaiterais qu'il fasse preuve de plus d'originalité et qu'il ne se contente pas d'être une succursale d'Aix-en-Provence ou de Lyon quant aux formations.

Monsieur le rapporteur Chazelle, vous vous êtes, à juste titre, préoccupé de la carte universitaire. M. le président Eeckhoutte qui en a, d'ailleurs, fait état dans ses rapports successifs, se réjouit, cette année, de voir qu'il est enfin possible d'examiner ce problème. Mais cela a exigé de nombreux préparatifs.

J'ai demandé au bureau de la conférence des présidents d'université, qui a accepté, de préparer pour la mi-janvier un rapport d'orientation sur les formations universitaires. De même, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a étudié ce problème et je sais que celle du Sénat y attache également une grande importance. Le problème ne doit être envisagé ni sous l'angle comptable, ni en fonction du présent ou du passé, mais dans le cadre du développement culturel et économique des régions.

Nous pourrions ainsi, progressivement, donner à chaque université, même aux plus petites, une personnalité incontestable. C'est déjà le cas d'un certain nombre d'entre elles récentes comme Mulhouse, Valenciennes, ou moins récentes comme Limoges ou Brest.

A propos des formations, notamment à propos de la formation continue, je rappellerai l'exemplarité du Conservatoire national des arts et métiers. Créé par la Convention, celui-ci a assumé pendant près de deux siècles la charge solitaire de la promotion professionnelle et sociale. Même après la loi de 1971 qui généralise la formation continue et en fait une mission universitaire, il garde sa spécificité et, souvent, son exclusivité.

Les 60 000 étudiants inscrits au Conservatoire national des arts et métiers bénéficient de son expérience pédagogique, de la souplesse de ses formations, de ses cursus identiques sur tout le territoire, dans les quarante-sept centres associés implantés dans plus de cent villes, y compris Nouméa, les Antilles et bientôt la Polynésie. Le conservatoire délivre des diplômes nationaux et même des formations initiales dans certaines villes sans université.

Cette année, sous l'autorité du conservatoire, le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat, spécifique du conservatoire et particulièrement prisé par la profession, pourra être délivré par les écoles d'ingénieurs.

En outre, le conservatoire est habilité dorénavant à délivrer des diplômes de troisième cycle et de docteurs-ingénieurs dans cinq spécialités différentes de sciences technologiques.

Je voudrais rendre hommage à M. le président Bonnefous qui, depuis qu'il est président du conseil d'administration du conservatoire national des arts et métiers, a donné à cet établissement une impulsion tout à fait remarquable. (Applaudissements.)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous remercie beaucoup, madame le ministre.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Je voudrais maintenant évoquer, en vous priant de m'excuser d'être un peu longue, le problème de la documentation et de l'information qui est l'objet de vos préoccupations, ainsi que de celles de vos commissions.

Le développement considérable de l'information et de la documentation en volume et en coût, car les livres sont de plus en plus sophistiqués et donc de plus en plus chers, pose deux séries de problèmes : le stockage et le classement qui exigent des locaux de plus en plus vastes et la concentration des documents les plus sophistiqués en des lieux privilégiés, ainsi que la consultation et la diffusion rapide sous forme primaire ou secondaire de cette documentation.

Lors de sa visite à la Bibliothèque nationale, M. le rapporteur Chazelle a pu constater l'état dans lequel se trouvait cet établissement. Il s'y pose de façon urgente un problème de place pour la conservation, le même qu'à l'école des Chartes, à l'école pratique des hautes études, au musée d'histoire naturelle ou au conservatoire national des arts et métiers.

Depuis 1976, les donations à la Bibliothèque nationale se sont multipliées, s'ajoutant au dépôt légal.

Vous avez cité la donation de Mme Bazin concernant les écrits de Barrès, mais il y a eu également la fabuleuse donation de Mme Paulette Adler, les donations du comte Anne-Jules de Noailles, de Lise Jules-Romain, de Sonia Delaunay, de Mme Faure-Frémier. Ces donations, s'ajoutant au dépôt légal et aux achats, nécessitent une place importante.

Au-delà de la conservation des collections, le rôle de la Bibliothèque nationale, à votre demande d'ailleurs, s'est accru d'une mission de recherche documentaire, en vertu d'un décret de 1978, et d'une mission de coopération entre les bibliothèques universitaires.

Pour la recherche, quatre emplois de pensionnaires normaliens supérieurs ont été créés. Pour les collections, un effort complémentaire de 0,7 million de francs a été consenti en 1978. L'augmentation globale du budget de la Bibliothèque nationale sur le budget de 1979 dépassera 30 p. 100.

Les problèmes de conservation qui vous ont paru urgents, monsieur le rapporteur, font l'objet d'un programme étudié actuellement par la direction générale à la recherche scientifique et technique. Les nouvelles activités de la Bibliothèque nationale seront abritées dans le nouvel immeuble acquis rue Vivienne, dont les travaux de réaménagement débuteront dès 1979. Toutes les démarches préalables ont été accomplies.

Plusieurs centres de coopération seront installés en province avec l'accord des municipalités : le livre ancien à Sablé, la presse régionale à Provins dans le couvent des Cordeliers et le centre de prêts à Troyes dans l'ancien lycée Pitou.

L'école des Chartes, dont la prestigieuse bibliothèque est à l'étroit dans une aile de la Sorbonne, pourra s'installer prochainement dans l'ancien couvent de la rue des Bernardins, que M. le maire de Paris accepte de nous céder. Ce couvent comprend une splendide salle gothique, une des deux plus belles salles gothiques de Paris avec celle du palais de Justice. Cette salle constituera évidemment un cadre magnifique pour les livres et pour les érudits qui viendront les consulter.

L'école pratique des hautes études ne peut plus vivre aujourd'hui comme le voulait Victor Duruy au moment de sa création, sans amphithéâtre, ni laboratoire, ni bibliothèques propres. Des locaux seront donc mis à sa disposition : l'institut Henri-Poincaré, l'hôtel de Renan-Scheffer. J'ajoute qu'un décret donnera à cet établissement une unité entre les sections.

Au musée national d'histoire naturelle, préoccupation de M. le président Bonnefous et de M. le rapporteur Chazelle depuis des années, se pose le problème de la recherche et surtout celui des collections. Nous avons enfin les autorisations pour la construction de la réserve souterraine sous les jardins. La grande galerie de zoologie, fermée depuis quatorze ans, pourra, grâce à cet aménagement, être réparée. Les collections seront réaménagées dans leur présentation. Le coût total de ces opérations atteindra 200 millions de francs, répartis sur plusieurs années. En outre, l'ouverture au public de l'arboretum de Chèvroloup dépendant du musée se poursuit avec l'aide des collectivités locales et trois nouveaux emplois sont prévus au budget de 1979 pour le gardiennage.

Au conservatoire national des arts et métiers, la musicologie technique, qui constitue une des missions originales de l'établissement, a été négligée depuis le début du siècle et là encore, nous devons au président Bonnefous l'initiative de sa renaissance.

A sa demande, j'ai créé un emploi d'inspecteur général chargé d'établir un schéma directeur des musées techniques et, fait capital, le Gouvernement associera le conservatoire national des arts et métiers au grand musée des sciences et de l'industrie du parc de La Villette. Le projet en sera étudié en 1979 en référence aux grands musées de ce type qui existent dans les pays scientifiques. D'ailleurs, je crois savoir que M. le président Bonnefous siégera, s'il l'accepte, à la commission d'étude.

Nous avons donc vu comment nous réglions le problème des collections, qu'il s'agisse de livres, de gravures, de cartes, d'automobiles ou d'avions ou même d'animaux préhistoriques.

Passons maintenant aux problèmes de la consultation et de la diffusion.

Le Gouvernement, à ma demande, a décidé, lors du conseil des ministres du 8 novembre 1978 de prendre les mesures d'une politique nationale de l'information scientifique et technique.

MM. les rapporteurs Chazelle et Eeckhoutte ont bien voulu rappeler que j'avais créé, en octobre, l'agence universitaire de documentation et d'information scientifique et technique.

Cette création s'imposait car, depuis cinq ans, la révolution informatique a bouleversé la nature et la disponibilité de l'information. Il s'agit de drainer le maximum de connaissances pour constituer des banques de données exhaustives et de développer les réseaux de transmissions correspondants. Nous accusons, dans ce domaine, un fort retard par rapport aux autres pays scientifiques.

Pourtant, les moyens consacrés par le ministère des universités aux systèmes de documentation sont considérables. Nous disposons de 600 000 mètres carrés de bibliothèques universitaires, non comprises la bibliothèque nationale, celle du centre national de la recherche scientifique et les bibliothèques des grands établissements, de 350 millions de francs de fonctionnement annuel, de 5 000 conservateurs ou agents divers et de toutes les bibliothèques et personnels installés au sein des universités et des établissements. Mais ce dispositif est dispersé, sans coordination et il manque d'efficacité.

L'agence donnera une cohérence à cet ensemble pour lui faire prendre le virage historique de l'information scientifique. Son rôle consistera à évaluer le capital d'informations à archiver sur

support informatique, à fabriquer des informations archivables, c'est-à-dire des fichiers, des systèmes, des données; à créer des banques de données et à moderniser les systèmes de diffusion.

La mission de l'agence est à la mesure de la révolution de l'information. Elle nous a paru essentielle pour préserver notre indépendance nationale dans le domaine de l'information et pour maintenir notre rayonnement scientifique, car, à cet égard, la totale dépendance de banques de données étrangères représente une véritable perte de substance et, à terme, une sclérose.

Comme l'a rappelé M. le rapporteur, c'est le professeur Jacques-Emile Dubois qui va préparer le projet de budget de l'agence pour 1980. C'est donc en présentant le prochain budget que je pourrai vous donner tous les détails du fonctionnement de cette agence.

M. le président Eeckhoutte s'inquiète — à juste titre, je dois le dire — du fonctionnement des bibliothèques universitaires. Celles-ci ne sont pas assez intégrées aux universités, tandis que ces dernières ont dû, de leur côté, créer des bibliothèques au sein des différentes unités d'études et de recherche et au sein des laboratoires.

Nous avons donc estimé que, avant d'augmenter substantiellement le budget de fonctionnement des bibliothèques universitaires, il fallait faire le bilan de la part que les universités consacrent à la documentation sur leur budget propre et qu'il fallait modifier les critères de répartition des subventions entre les bibliothèques universitaires.

Nous le ferons dès 1979. En accord avec la conférence des présidents d'universités, nous modulerons notamment la subvention pour les locaux en fonction de leur ouverture au public. Nous modulerons également la subvention pour le nombre d'étudiants en fonction de la proportion d'étudiants inscrits en troisième cycle et d'enseignants chercheurs présents dans l'université, car ce sont eux qui, évidemment, fréquentent le plus les bibliothèques.

Bien entendu, ce travail de recensement étant fait et l'agence étant en place, nous demanderons, pour le budget de 1980, comme vous le souhaitez, monsieur le président Eeckhoutte, une augmentation du budget de la documentation, à la fois pour l'agence et pour les bibliothèques.

Le dernier point, très important, concerne la démocratisation des enseignements supérieurs. Elle est incontestable, monsieur le président Eeckhoutte, non pas seulement depuis la loi d'orientation, mais surtout depuis la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, ce qui prouve bien qu'elle passe obligatoirement par la démocratisation du second degré, plus spécialement par celle du baccalauréat.

Or, le flux d'entrée en première année de premier cycle universitaire s'est stabilisé depuis quelques années à 19 p. 100 des classes d'âge concernées, c'est-à-dire qu'il a tendance à décroître en volume.

Sur les 850 000 inscrits dans les enseignements supérieurs en avril 1978, il faut souligner la présence de 104 500 étrangers. Nous atteindrons sans doute cette année 115 000 au moins avec les réfugiés libanais, que nous avons accueillis très généreusement et auxquels nous avons donné beaucoup de facilités, avec les Iraniens et les Maghrébins, qui arrivent en nombre de plus en plus grand, sans doute d'ailleurs en raison de la démocratisation de leur enseignement du second degré.

A côté de ces étrangers, il convient de noter la présence de nombreux adultes français déjà engagés dans la vie professionnelle, essentiellement dans des fonctions de cadres, bien entendu. Leur nombre oscille entre 280 000 et 300 000. S'y ajoutent également les élèves rémunérés de certaines écoles, qui sont souvent décomptés deux fois, car ils sont parfois inscrits en même temps dans une école et dans une université. Il reste donc environ 450 000 étudiants en formation initiale, susceptibles de recevoir une bourse, sous réserve de répondre aux critères sociaux exigés. Si je cite ce chiffre, c'est parce qu'il est confirmé par les effectifs des mutuelles étudiantes.

Or, en 1977-1978, 91 900 bourses et 2 800 prêts d'honneur ont été délivrés. Je voudrais rappeler que la diminution du nombre d'enfants par famille et les effets de la politique familiale du Gouvernement nous auraient conduits à réduire le nombre de boursiers si nous n'avions pas prévu de relever le plafond des ressources familiales permettant l'obtention de bourses.

Nous avons décidé également de réduire l'effet de seuil, d'étendre la majoration de deux points à toutes les catégories de handicapés et enfin de relever le taux des bourses au 1^{er} octobre 1978 et au 1^{er} octobre 1979.

L'aide indirecte se poursuit avec des augmentations atteignant 13,6 p. 100 pour les restaurants universitaires, 18,5 p. 100 pour les résidences et 19 p. 100 pour la médecine préventive du fait du transfert de charges d'entretien et de personnel.

Je suis néanmoins d'accord avec MM. les rapporteurs : il faut, bien évidemment, toujours améliorer le système des œuvres universitaires ainsi que leur gestion.

Je vais nommer, au 1^{er} janvier 1979, un nouveau directeur du centre national des œuvres universitaires en le chargeant d'une mission de réflexion précise sur ces problèmes en vue d'engager rapidement les mesures nécessaires. Je suis heureuse d'avoir reçu sur ces questions les avis de la commission des affaires culturelles de la Haute Assemblée. Je solliciterai d'ailleurs auprès d'elle d'autres avis sur cette réforme que je souhaite entreprendre dans un souci de plus grande démocratisation. Cette démocratisation, je le répète, doit être réalisée d'abord dans le second degré.

Je dirai en conclusion, en vous priant de m'excuser, monsieur le président, d'avoir parlé longuement, mais j'ai un auditoire qui m'accorde tant d'attention et un tel appui que je suis tentée de m'expliquer longuement, que l'espoir et l'avenir de notre jeunesse, nos libertés et notre progrès, notre rayonnement national dépendent largement de nos enseignements supérieurs. Ils sont le creuset du progrès scientifique et technologique, mais aussi de la démocratie. Sous les vaguelettes de surface, les turbulences et les agitations de quelques-uns — mais ils ont vingt ans ! — coulent les courants de fond de la science à travers le labeur des laboratoires, des bibliothèques, des salles de travaux dirigés et des amphithéâtres.

Jamais la France n'a compté autant d'hommes de science qu'aujourd'hui, d'étudiants en formation qu'aujourd'hui, d'initiales universitaires qu'aujourd'hui ! Jamais la France n'a connu un potentiel scientifique aussi considérable, ni consenti un pareil effort pour l'entretenir et pour le promouvoir, car là — vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur — résident notre plus riche gisement, nos plus grandes chances d'avenir national et de succès international.

Notre politique universitaire internationale mise sur la qualité des formations et des échanges. Je remercie la Haute Assemblée de l'avoir compris depuis longtemps et d'exiger le plus haut niveau de qualité dans nos relations universitaires, dans notre formation universitaire, dans notre recherche universitaire.

La dimension spatiale et démographique réduite de notre pays, comme l'a dit M. le président Eeckhoutte, autant que sa prestigieuse histoire scientifique et culturelle exigent l'excellence. J'affirme à la Haute assemblée que le potentiel d'excellence des enseignements supérieurs autorise les plus hautes ambitions et que si des remous ont précédé, puis suivi cette loi de 1968, il faut dire qu'ils sont dus, d'abord, à la croissance explosive des enseignements supérieurs et à l'introduction de mesures nouvelles et de méthodes nouvelles de gestion — comme la participation — auxquelles nous n'étions pas habitués en France. Les mêmes tâtonnements se sont produits dans les entreprises privées ou publiques à cet égard.

Mais, je vous l'affirme, la France doit comprendre et aimer sa science fondamentale et technologique, dans sa recherche comme dans ses enseignements ; elle doit comprendre la difficulté d'être chercheur et enseignant universitaire dans une époque de progrès galopant et de concurrence internationale multipliée. La République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon l'ont bien compris et aident moralement leurs découvreurs et leurs formateurs dans leurs efforts comme dans leurs doutes.

On répète qu'il faut réconcilier l'université française avec la nation française. Ce qui me rassure, c'est qu'on le répète depuis la fondation des universités au Moyen Age. Le vrai problème n'est pas de réconcilier, mais de concilier les exigences du métier universitaire et les exigences de la nation, dans une conscience commune de nos contraintes et de nos chances.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je fais totalement confiance à votre lucidité et à votre cœur pour m'aider à rendre à nos enseignements supérieurs la confiance et le courage de projeter, par leur science et par leur formation, notre jeunesse dans un avenir de liberté et de progrès humain. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. Le Sénat me permettra certainement de faire très rapidement le point de nos travaux.

M. le président de la commission des finances doit prendre la parole maintenant. Compte tenu de la liste des orateurs inscrits, il reste une heure vingt de discussion, en admettant que les temps de parole soient rigoureusement respectés. Après quoi, Mme le ministre des universités, avec le scrupule dont elle vient à nouveau de témoigner, tiendra très certainement à répondre aux orateurs.

La sagesse commande donc que l'on suspende la séance vers dix-neuf heures trente pour la reprendre à vingt et une heures trente. Il est, en tout état de cause, bien clair que la discussion du budget des universités ne sera pas achevée avant vingt-trois heures environ.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, votre rapporteur, M. Chazelle, a eu raison de souligner les difficultés que nous avons rencontrées pour suivre votre budget et même pour prendre connaissance à temps des grandes lignes du projet de budget pour 1979.

Vous vous en êtes expliquée, madame le ministre, et je vous en remercie. Je souhaite simplement — vous le comprenez — que de pareils problèmes ne se posent plus à l'avenir et je regrette d'autant plus ces difficultés d'ordre matériel que vous pouvez être légitimement fière de votre action depuis votre arrivée au secrétariat d'Etat, d'abord, puis au ministère des universités.

Vous connaissez vos problèmes ; l'activité intelligente que vous ne cessez de déployer s'allie à une fermeté qui n'est d'ailleurs nullement exclusive d'une grande objectivité quand on vous expose des objections valables qui justifient que vous puissiez écouter l'interlocuteur en ne maintenant pas fatalement votre opinion quand vous savez qu'il a raison.

Tout cela explique l'estime dans laquelle vous tiennent ceux qui ont eu à traiter avec vous des problèmes de votre administration.

A propos des étudiants, je pourrais parler longtemps, mais je ne le ferai pas afin de ne pas allonger cette discussion budgétaire. Vous savez que je n'ai cessé de me préoccuper du chômage des jeunes. J'ai même créé un comité d'étude à cet effet, mais je suis persuadé qu'on ne pourra réussir aussi longtemps que l'on ne se décidera pas à revoir l'orientation des jeunes vers des études qui leur permettent de trouver des débouchés.

Vous avez rappelé, madame, que 830 000 étudiants sont inscrits dans nos universités. Je vous poserais la question : combien peuvent-ils espérer trouver une situation ?

Edouard Herriot, ce grand lettré, n'a pas hésité en son temps — il a été l'un des premiers — à plaider en faveur de l'enseignement technique.

Je crois que nous devons repenser l'orientation de notre enseignement supérieur. Nous ne pouvons pas laisser croire à un certain nombre de jeunes qui font de longues études que celles-ci les envoient sur une route sans issue.

Je me réjouis de ce que vous avez dit sur l'enseignement technique. Vous avez eu raison de souligner que les enseignements classiques traditionnels l'emportent encore beaucoup trop sur les études les plus adaptées au monde actuel.

Mais je voudrais vous citer un cas qui m'a été soumis très récemment par un grand scientifique qui est en même temps un grand écrivain, M. Lévi-Strauss.

Il m'a dit : « Depuis une dizaine d'années, une génération de chercheurs a été formée, a travaillé, soutenu des thèses, publié, concouru au développement des formations de recherche et à l'enseignement, sans qu'il y ait eu parallèlement création de postes en nombre suffisant. Dans d'autres disciplines, la loi a fourni récemment des possibilités d'intégration des « hors-statuts » ; mais pas en ethnologie : les caractéristiques de ce plan d'intégration le rendent inapplicable dans notre discipline. Une génération de chercheurs se trouve de ce fait condamnée. Il ne s'agit pas seulement d'un problème d'emploi, mais d'un problème de fond : celui du bon usage de la connaissance et de l'investissement scientifiques. »

Je crois, en effet, que, sur ce point, nous avons tous des responsabilités et que nous devons les assumer. Je ne plaide pas pour la multiplication des emplois, mais pour une juste harmonisation du nombre de ceux que l'on envoie vers certaines disciplines sans être assuré de leur trouver un emploi.

J'ai dit quelques mots lors du débat à la commission des finances — je serai donc très bref — sur les reproches qui ont été adressés par la Cour des comptes à votre ministère. Mon cher ami M. Chazelle, dans son remarquable rapport, y a fait allusion. Notre rapporteur, parmi les plus compétents de notre commission, vous voyez combien vous êtes gâtée, madame ! a rappelé que la Cour des comptes déclare que nul professeur ne peut être dispensé de faire trois leçons par semaine.

Croyez-vous, en fait, qu'il soit sérieux qu'on puisse encourir un pareil reproche de la Cour des comptes ? N'est-il pas navrant que certains enseignants considèrent comme suffisant de faire trois leçons par semaine ?

Je voudrais attirer votre attention — je l'avais déjà fait dans le passé, mais je voudrais le faire à nouveau — sur la présence des universitaires dans les villes où ils sont nommés.

N'est-il pas regrettable que des enseignants que l'on nomme à des postes importants — souvent des doyens, parfois même des recteurs, dit-on — ne se croient pas obligés de vivre sur les lieux où ils sont chargés d'enseigner ? Ce va-et-vient entre Paris et la province qui consiste, non pas à venir de temps en temps à Paris, mais bien plutôt à partir de temps en temps de Paris pour aller faire un enseignement en province, vous paraît-il convenable ?

MM. Adolphe Chauvin et André Bohl. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je ne le crois pas, je le dis franchement. Nous n'arriverons pas à faciliter une politique d'aménagement du territoire si nous n'imposons pas la présence de ceux qui sont chargés de l'enseignement dans nos départements.

Si, en Amérique et en Allemagne, tous les professeurs se trouvaient concentrés à Washington ou à Bonn, croyez-vous que vous auriez le développement scientifique, technique et intellectuel que connaissent ces pays ? Cette dispersion assure une diffusion très remarquable des intelligences et des cerveaux à travers tout le territoire de ces deux pays. Il dépend de vous, madame, de rappeler qu'après tout, il n'y a pas que Paris et, en tout cas, que ceux qui acceptent des charges en province se doivent d'y vivre, ne serait-ce que pour animer la vie de nos départements.

En ce qui concerne la médecine, vous connaissez mon point de vue. Nous avons fait dans ce domaine une lourde erreur, j'en suis persuadé. Je l'ai d'ailleurs dit une fois à Mme le ministre de la santé. On entend dire qu'il y a trop de médecins. Bien entendu, il y a effectivement trop de médecins s'ils doivent tous rester sur le territoire métropolitain.

Mais la science médicale française avait eu un rayonnement international immense. Rappelez-vous ! Bien rare était l'étudiant en médecine étranger qui aurait pensé autrefois s'installer au Brésil, dans toute l'Amérique latine, en Orient, en Extrême-Orient s'il n'avait reçu la consécration de l'enseignement français.

Aujourd'hui, on nous dit qu'il y a trop de médecins. D'abord, je dis qu'il est très regrettable de décourager des gens après deux années d'études. Il faut leur trouver une orientation différente.

J'aurais voulu que nous aidions à la diffusion de la médecine dans le monde qui, ne l'oublions pas, est un élément essentiel du développement de la langue française dans le monde. J'avais un jour émis une suggestion que je reprends. Nous aurions pu parfaitement avoir des médecins spécialisés notamment dans la médecine tropicale.

Si nous orientons certains étudiants vers la médecine tropicale, nous devons leur assurer des situations. Ce serait préférable, croyez-le, que de dépenser beaucoup d'argent afin d'aider certains pays sous-développés à acheter des armes.

M. Adolphe Chauvin. Très bien !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je préférerais qu'une partie de l'argent que nous donnons serve plus au développement de la science médicale française et un peu moins à l'achat d'armes françaises.

Je me permets également de vous conseiller, madame, puisque vous faites le tour de tous les établissements de la pensée française, de revoir les moyens insuffisants dont dispose l'académie nationale de médecine, qui regroupe l'élite du corps médical et chirurgical français et dont les avis toujours très étudiés méritent la plus grande attention. Or, cette académie justifie, de votre part, des crédits supplémentaires.

Je voudrais, avant de terminer, remercier M. Chazelle d'avoir rappelé que j'ai été le premier à dénoncer le scandale du délaissement et de la dégradation matérielle de notre Museum d'histoire naturelle. Je n'y insiste pas, puisque vous nous avez annoncé une série de bonnes nouvelles que je connaissais. Je vous dis à nouveau un grand merci.

Mais parlons aussi du problème des bibliothèques. Vous avez pris une initiative qui consiste — c'est ainsi que j'interprète votre projet — à repenser cet immense problème. Vous savez combien je me suis attaché, depuis de longues années, à la défense du livre français puisque, avec mon regretté confrère et ami Georges Duhamel et mon actuel confrère et ami M. André Chamson, nous avons consacré d'innombrables efforts en vue de promouvoir une grande politique du livre français. Nous devons procéder actuellement à une certaine révision. Il faut repenser l'avenir du livre français, du livre en général. Pourquoi ? Parce que le livre est menacé.

La civilisation de Gutenberg risque d'être gravement atteinte par le développement de l'audiovisuel. Alors que le livre, sa diffusion, sa conservation, connaissent des problèmes, est-ce le moment d'accepter ce qui se produit en France trop souvent, les doubles, les triples, je dirais même les quadruples emplois de nos bibliothèques ?

Vous avez dit, madame, que rien que pour les bibliothèques universitaires, on comptait 12 millions de volumes et 600 000 mètres carrés de salles. Ajoutez-y toutes les autres, la Bibliothèque nationale, la bibliothèque de l'Institut de France, etc., et vous serez terrifiée. Vous verrez que notre problème actuel est de pouvoir, non seulement conserver le livre, mais aussi de pouvoir le consulter.

Les livres et les publications que nous recevons dans nos différentes bibliothèques font double emploi, je le dis franchement, avec ceux qui se trouvent souvent à la Bibliothèque nationale. Nous sommes absolument écrasés sous leur nombre. Le problème qui se pose est de savoir où les mettre. M. Chazelle a donné à l'un de ses articles le titre suivant : « La gangrène des bibliothèques ». C'est bien de cela qu'il s'agit.

C'est également à vous, mon cher rapporteur, que j'emprunte cette expression : « La mémoire de la culture française tombe

en poussière ». J'espère que ce n'est pas encore le cas, mais je reconnais que la poussière est en train de recouvrir un certain nombre de nos publications et de nos livres. Si notre mémoire ne tombe pas encore en poussière, il est déjà difficile de consulter des éléments de notre mémoire.

Vous avez un immense travail à faire ; je ne suis pas sûr que vous le réussirez aisément. Vous vous heurterez à des difficultés que je connais bien, notamment au fait que chaque conservateur de bibliothèque considère que ce qu'il fait est indispensable, que certains ne veulent même pas communiquer à un autre conservateur les éléments qui seraient de nature à faciliter un regroupement. Etant donné que vous avez déjà fait preuve de beaucoup de bonne volonté, j'espère que vous allez, sur ce point encore, nous frapper par votre résolution.

Vous avez dit des choses fort aimables sur le Conservatoire national des arts et métiers et sur moi-même. Je vous en remercie. Le poste que j'occupe, je le reconnais, est assez exaltant.

Le Conservatoire national des arts et métiers compte 60 000 inscrits et 47 centres. Deux choses frappent en ce qui le concerne.

La première, c'est que cet organisme a précédé de deux siècles l'évolution actuelle du monde. Il l'a en quelque sorte prévue, ce qui est assez remarquable.

La seconde, réconfortante en ces heures, c'est de voir des gens qui ont effectué des journées entières de travail, qui ont souvent passé une heure et demie dans le train pour se rendre au Conservatoire et autant pour en revenir, qui viennent s'y instruire au moment où ils préféreraient sans doute regarder la télévision ou dîner en famille. Cela vaut d'être dit et un hommage mérité doit être rendu non seulement aux professeurs, mais à ceux qui suivent les cours. (*Applaudissements.*)

Oui, madame le ministre, la muséographie pose un grave problème. Vous en avez dit un mot et je vous en remercie. Nous sommes devant une situation dont je reconnais que si elle doit durer, elle est pratiquement sans issue.

Nous disposons d'un musée dans lequel nous ne pouvons exposer, malgré ses dimensions, qu'environ 8 à 9 p. 100 de la totalité de nos réserves. C'est désolant. Je n'ai pas eu le temps de parcourir toutes les réserves, mais si vous pouviez m'accompagner un jour, madame le ministre, vous y trouveriez effectivement beaucoup de poussière, mais aussi des choses remarquables. Cette situation ne peut plus durer. Nous essayons de faire de l'effet avec peu de chose — de faire « bonne chère avec peu d'argent », comme disait Molière — en ouvrant une salle, en présentant des expositions, comme c'est actuellement le cas, mais tout cela est encore insuffisant. Tant que nous n'aurons pas décidé — vous y travaillez et M. le Président de la République y travaille aussi, je crois — de nous doter d'un grand musée des sciences et des techniques, la France n'aura pas rempli sa mission.

Je ne vois pas pourquoi, alors que nous avons un musée des travaux publics en caisses depuis vingt ans, un musée du Conservatoire national des arts et métiers trop souvent méconnu, un Palais de la découverte qui étouffe dans son cadre actuel, d'autres musées ou d'autres secteurs qui pourraient se regrouper, je ne vois pas pourquoi nous attendons pour nous mettre à l'échelle internationale.

Les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale ont des musées incomparables. Allons-nous laisser, sans réagir, s'accumuler un retard qu'il sera par la suite très difficile, croyez-moi, de compenser ? Cela est d'autant plus essentiel que les musées concourent à la formation de notre jeunesse. Je parlais de l'audio-visuel ; mais, actuellement, il ne suffit pas de lire, il faut voir. Un musée, c'est de l'audio-visuel, d'autant plus que cette technique y est de plus en plus utilisée.

Un musée comme celui des sciences et des techniques est essentiel pour l'évolution de notre industrie, pour l'essor de notre commerce extérieur. Je suis sûr, alors que l'on m'objecte toujours le manque de moyens, que si nous avions consacré une toute petite partie de l'argent qu'a coûté *Concorde* pour créer un musée des sciences et des techniques, notre rayonnement dans le monde aurait été plus grand que celui que nous a procuré un avion dont nous sommes obligés, aujourd'hui, d'interrompre la fabrication parce que nous n'arrivons pas à le vendre.

Je suis sûr également que nous pourrions trouver des aides matérielles et techniques dans le secteur industriel et que les difficultés qui nous paraissent insurmontables seraient en fait parfaitement surmontées.

Vous occupez, madame le ministre, un poste capital. Votre rôle est exaltant. Si nous vous appuyons, si nous sommes décidés à vous aider, c'est parce que nous avons la certitude que de votre action dépend l'avenir de notre jeunesse. A quoi servirait-il, en effet, de développer, de favoriser d'une façon peut-être trop précipitée le développement de notre démographie si nous

ne sommes pas en mesure d'assurer l'avenir des générations qui arrivent dès aujourd'hui sur le marché du travail et qui veulent travailler ?

Je crois, mes chers collègues, que la démocratie ne survivra pas si la situation actuelle demeure. En revanche, elle survivra si notre jeunesse est heureuse et si elle trouve le travail auquel elle a légitimement droit. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gouteyron.

Je vous signale, mon cher collègue, que votre groupe dispose de onze minutes et qu'il a deux orateurs inscrits, vous-même et M. Talon.

M. Adrien Gouteyron. Depuis que vous avez, madame le ministre, la responsabilité des universités, vous vous êtes attachée à stabiliser le monde universitaire, à améliorer le fonctionnement des universités et à accroître leur efficacité ; vous l'avez fait avec beaucoup de constance et de détermination.

Le budget que vous nous présentez, et qui comporte assez de points positifs pour entraîner notre approbation, est marqué par cette même volonté de doter les universités des moyens nécessaires à un fonctionnement satisfaisant. Elle s'exprime par un taux de croissance du budget qui, d'une année sur l'autre, est voisin de celui des dépenses définitives de l'Etat : 14,93 p. 100 pour 15,2 p. 100 par rapport à 1978.

Il est vrai qu'au début de cette discussion budgétaire, notre rapporteur général a révisé en hausse le taux réel d'augmentation des dépenses publiques, puisqu'il l'établit en fait à 16,2 p. 100. Cette rectification rend évidemment moins confortable la place du budget des universités, puisqu'il se trouve ainsi décalé, par rapport à l'évolution des dépenses dans le budget général, de 1,25 p. 100.

Il reste qu'en des temps difficiles, alors que l'effectif des étudiants a depuis maintenant trois ans cessé de croître, puisque le flux d'entrées s'est stabilisé à environ 170 000, la part des universités dans l'ensemble des dépenses de l'Etat peut être considérée comme satisfaisante.

J'énumérerai tout à l'heure quelques-uns des motifs de satisfaction dus au maintien à un niveau convenable des crédits dont pourront disposer les universités. Mais je veux d'abord, après les rapporteurs des deux commissions, relever, madame le ministre, une insuffisance et le faire en exprimant un regret d'autant plus affirmé qu'elle concerne, on l'a dit aussi, les étudiants à qui, pourtant, on devrait penser d'abord. Les crédits d'aide sociale n'augmentent dans ce budget que de 10 p. 100, et encore faut-il signaler qu'à l'intérieur de ceux-ci, ce sont les crédits d'aide directe, c'est-à-dire les crédits de bourses, qui sont le plus négligés puisqu'ils ne progressent que de 6,2 p. 100.

Ce sont donc, en fait, les étudiants et les familles les plus modestes qui sont les plus touchés, et je ne crois pas qu'on puisse dire que certains ne sont pas en réelle difficulté. Je représente ici un département rural dont les étudiants dépendent des universités de Saint-Etienne, de Lyon, de Clermont-Ferrand. Il ne se passe pas de semaine, voire de jour sans que des cas, parfois pénibles, me soient signalés. La chambre à payer, les transports de chaque semaine coûtent cher aux familles. Je sais ce que l'on peut me répondre, outre ce que vous avez dit tout à l'heure, madame le ministre : les crédits de bourses n'ont pas été entièrement consommés. C'est vrai, mais cela ne prouve rien. Ce sont les critères qu'il faut revoir, les modalités de répartition et d'attribution qu'il faut modifier. Il ne faut pas laisser réduire ces crédits.

Le président de la commission des affaires culturelles a déclaré, en présentant son rapport, que notre commission était prête à faire des suggestions et à travailler sur ce dossier. Je voudrais ajouter, au nom de mon groupe, madame le ministre, que, sur ce point, nous prenons date et qu'il faudra que votre budget pour 1980 corrige cette lacune gênante du budget de 1979.

J'en viens maintenant aux principaux motifs de satisfaction. D'abord, ce budget permettra de conforter et d'améliorer la situation des enseignants actuellement en fonctions puisque sera poursuivie la stabilisation des personnels hors statut commencée en 1977, en prévoyant, cette année, l'intégration de 1 357 personnes jusqu'alors rémunérées sur les budgets de fonctionnement des universités et du Centre national de la recherche scientifique.

Ce faisant, on assure aux intéressés la tranquillité d'esprit indispensable à l'exercice normal de leur fonction et on assainit une situation contestable sur le plan financier.

Il restera quelque mille personnes à intégrer l'année prochaine ; il conviendra de régler leur cas au budget de 1980.

Vous voulez également, madame le ministre, donner des perspectives de carrière plus stimulantes qu'actuellement à ces enseignants encore jeunes et recrutés en grand nombre pour faire face, à partir des années soixante, à l'afflux d'étudiants. Pour cela le budget de 1979 amplifie l'effort de transformation d'emplois déjà entrepris : 600 emplois d'assistant seront trans-

formés en emplois de maître-assistant et 300 emplois de maître-assistant deviendront des emplois de maître de conférences. C'est beaucoup mieux qu'en 1978, où le nombre des emplois transformés a été respectivement de 250 et de 450.

Depuis 1976, en trois ans, 3 000 assistants ont été titularisés au grade de maître-assistant et 550 maîtres-assistants ont été promus maîtres de conférences.

Vous-même, madame le ministre, avez relevé que le pourcentage des enseignants de rang magistral, qui était de plus de 40 p. 100 dans les années soixante, est tombé à 26 p. 100 actuellement ; c'est le pourcentage des assistants qui atteint maintenant plus de 40 p. 100. Il faut donc poursuivre avec persévérance cette politique de transformation d'emplois si l'on veut aboutir à des résultats globalement significatifs.

Ce budget est également caractérisé par le fait que, pour la première fois depuis cinq ans, les crédits d'équipement sont en progression, et en progression nette. A l'intérieur de ces crédits, ce sont les chapitres consacrés à la sécurité, aux grosses réparations, à la maintenance qui connaissent la plus forte progression : elle est de plus d'un tiers par rapport à 1978. Ce choix est bon ; le ministère répond ainsi à une demande de plus en plus pressante des responsables universitaires, il répond également aux critiques qui lui ont souvent été faites à ce sujet par le Parlement.

Je pourrais également compter parmi les motifs de satisfaction le milliard prévu pour le fonctionnement des universités, qu'il faut apprécier, d'ailleurs, en tenant compte de l'allègement que représente pour elles la prise en charge de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service sur le budget de l'Etat.

Je l'ai dit en ouvrant mon propos, madame le ministre, ce sont des motifs de satisfaction réels, assez forts pour emporter notre approbation.

Je veux maintenant, quittant ce budget, parler sur un plan plus général de l'Université, des universités et de quelques problèmes qu'il laisse en suspens. Vous avez, disais-je en commençant, entrepris une œuvre de stabilisation, de consolidation et d'aménagement du système universitaire. C'était nécessaire, d'une nécessité dont l'évidence s'imposait.

Le moment n'est-il pas venu d'aller plus loin ?

M. le président de la commission des affaires culturelles, comme le rapporteur spécial, ont parlé de convergence. Je parlerai de concert en joignant ma voix à la leur, car vous retrouverez dans la suite de mon intervention certaines de leurs préoccupations.

J'étais tenté de dire que ce budget était un budget d'attente. Ce serait non une critique, mais une façon de dire que ceux des années qui vont venir devront tenir compte des réponses qu'il faudra bien apporter à certaines questions, car la situation actuelle ne me paraît pas toujours saine.

Il est banal de constater que la nation a besoin de son université, mais qu'en attend-elle et qu'en attend l'opinion publique ?

L'opinion et l'université, je les vois comme ces deux personnages de Beckett qui, pendant tout le déroulement de la pièce, attendent. On ne sait bien ni où ils sont, ni qui ils sont, ni ce qu'ils attendent. « On y va », dit l'un. « Allons-y », dit l'autre. Or, ils ne savent où aller et ils ne bougent pas. Je parlais à l'instant de questions auxquelles il faudra répondre : la première, celle dont dépendent les réponses à apporter aux autres, n'est-elle pas : où en sont les universités ?

L'année 1978 — je le rappelle à mon tour — se termine. Une décennie s'est écoulée depuis le vote de la loi d'orientation qui voulait réformer en profondeur l'Université française. Le temps est bien venu de faire le bilan de son application et d'en apprécier, sans parti pris, mais sans complaisance, les conséquences.

Je souhaite, pour ma part, qu'on tente de le faire. Est-il utopique de demander qu'un rapport soit rédigé à cet effet et transmis aux deux assemblées ? Je suis convaincu qu'il fournirait l'occasion de salubres réflexions et je serais satisfait, madame le ministre, si vous répondiez positivement à cette proposition.

Je formulerai ma deuxième question avec une certaine brutalité peut-être, non par esprit de critique à l'égard de l'institution, mais pour faire ressortir la nécessité, qui me paraît évidente, de définir plus clairement ses différentes missions : à quoi servent les universités ?

Je suis sûr que nombreux jeunes étudiants se posent cette question lorsqu'ils quittent le lycée pour aller en université « continuer leurs études », comme l'on dit souvent, et l'expression s'applique assez bien à la situation présente car tout se passe, parfois, comme si les années d'études n'avaient d'autre but qu'elles-mêmes tant sont aléatoires les concours de la fonction publique, ceux de l'enseignement en particulier, à la préparation desquels l'université s'est, dans le passé, presque exclusivement consacrée.

L'arrêté du 16 janvier 1976 relatif au deuxième cycle des études universitaires a prévu que la licence et la maîtrise

peuvent avoir un objectif professionnel et il définit la procédure selon laquelle les établissements peuvent mettre en place des formations nouvelles.

Quel en est le résultat ? Cent trente formations à finalité professionnelle ont été habilitées pour la rentrée de 1977 et leur nombre total — ai-je lu quelque part — était à cette date de 250.

Vous avez précisé vous-même tout à l'heure, madame le ministre, qu'elles ont concerné, à la rentrée de 1978 — si j'ai bien compris — 10 000 étudiants. C'est encore peu.

On constate, d'autre part, que le nombre des étudiants en sciences a diminué dans d'inquiétantes proportions et que leur nombre est très inférieur aux possibilités d'accueil.

On nous parle beaucoup de compétition, de concurrence et même de guerre économique. Dans une telle conjoncture, le pays a besoin de cadres qui soient non seulement parfaitement maîtres d'un savoir, d'une technologie, mais également capables de la faire valoir, voire de l'exporter. Je ne suis pas sûr qu'on utilise autant qu'il le faudrait l'alliance d'une formation scientifique de haut niveau, la maîtrise par exemple, et d'une formation complémentaire en langues, en sciences économiques ou en lettres.

Ma dernière question en reprenant une qui a déjà été formulée par le président Eeckhoutte : quelle est, ou quelle doit être, la place des universités à côté des grandes écoles et des classes préparatoires, système clos, privilégié peut-être, mais indispensable et qui a fait la preuve, et même donné des preuves de son efficacité ? Quelles leçons peut-on tirer de leur succès ?

Toutes ces questions méritent un grand débat. Je n'ai pas ici la prétention, ni la possibilité, de l'engager, mais seulement celle de le suggérer. Car l'université hésite. Elle est encore parée du prestige que lui confère, dans l'opinion, son passé glorieux mais qui ne suffit plus à assurer, à ses propres yeux, sa dignité. Elle est encore mal adaptée à la réalité sociale d'aujourd'hui, à la réalité économique et à leurs exigences.

Nous savons, madame le ministre, — vous nous l'avez confirmé — que vos services travaillent sur la carte universitaire, je préférerais dire sur la « carte des formations universitaires ». Vous nous avez indiqué où en était ce travail. Ne pensez-vous pas qu'il ne peut prendre son sens que si l'on tente de répondre aux quelques questions que je viens de poser ? J'en conclus, d'ailleurs, que les choix à faire sont si importants qu'il est plus que souhaitable que le Parlement y soit associé, car ils dépassent la simple décision administrative. Dans cette tâche, le Parlement doit donc avoir son rôle, non seulement parce qu'il vote la loi, mais aussi parce qu'il est l'expression de la nation et qu'il pourrait, madame le ministre, équilibrer l'expression forcément parcellisée de points de vue corporatistes, si respectables soient-ils.

J'aurais voulu parler des personnels. Je ne le ferai pas car les indications que vous nous avez données tout à l'heure, plus les engagements que vous avez pris, me donnent satisfaction. Je voulais, en effet, insister sur la nécessité, qui découle de l'âge des personnels actuellement en fonction, d'assurer le renouvellement suffisant du corps. Mais nous aurons, j'en suis convaincu, l'occasion d'en reparler.

Mes chers collègues, je lisais récemment, dans un quotidien local de mon département, l'interview d'un président d'université ; il relevait la volonté de travail et le sérieux de la plupart des étudiants.

De tels propos sont réconfortants, mais prenons garde qu'après les convulsions qui les ont trop longtemps et trop souvent secoués, les universités ne se laissent gagner par la morosité. On le leur évitera si elles savent plus clairement qu'aujourd'hui ce que le pays attend d'elles.

Nous pensons, madame le ministre, que vous vous y emploierez, et c'est aussi le sens qu'il convient de donner à la confiance que nous vous accordons aujourd'hui. (Applaudissements à droite ainsi que sur les travées du RPR et de l'UCDP.)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danièle Bidard. Votre budget s'inscrit, madame le ministre, dans la continuité d'une politique d'austérité cumulée sur plusieurs années. Son pourcentage pour l'Université, dans le budget national, décroît légèrement, avec une hausse de 15 p. 100 contre 15,2 p. 100 pour le budget total. Cette différence de 23 millions de francs représente une somme supérieure au chapitre de l'investissement immobilier pour la recherche, qui est de 15 millions de francs.

Au niveau des dépenses ordinaires, la progression traduit pour l'essentiel la conséquence des hausses de rémunération dues au gonflement des derniers échelons indiciaires. Ces dépenses incompressibles — près de 78 p. 100 du budget — impliquent donc une augmentation très réduite pour l'ensemble de tous les autres chapitres.

Si, sur quelques points, les actions menées par les personnels, enseignants ou non, ont permis un léger accroissement du

nombre des transformations de postes, la mise en application de ce budget ne permettra de régler aucun des problèmes vitaux de l'Université.

La détérioration du service public va se poursuivre en s'accroissant, compte tenu des effets cumulés des insuffisances financières de ce budget.

Je ne signalerai que quelques points parmi ceux qui inquiètent tous les représentants des personnels que nous avons rencontrés.

Tout d'abord, la faible progression des bourses et des secours d'études — beaucoup d'orateurs y ont fait allusion — qui ne s'élèvent que de 6,1 p. 100, ce qui est nettement insuffisant pour aider les étudiants d'origine modeste et les oblige à s'astreindre à un travail complémentaire, souvent préjudiciable à la continuation de leurs études.

Ensuite, la restriction de la dotation des bibliothèques — on a évoqué le cas de la Bibliothèque nationale, mais le problème est également préoccupant pour les autres dans leur ensemble. Cette dotation n'est pas maintenue en valeur absolue, ce qui entraîne le désabonnement des périodiques, l'arrêt ou la diminution de l'achat de livres, le non-renouvellement du stock. Ces faits sont graves pour la recherche universitaire et pour la qualité de l'enseignement.

Je ne parlerai pas de la recherche et du CNRS. Nous en avons largement discuté avec M. Aigrain et nous aurons l'occasion d'en reparler lors du débat public que vous avez accepté.

Il me faut insister sur la situation critique de l'emploi. Si quelques résultats sont obtenus sous forme de transformation des postes, les engagements oraux pour la création d'emplois de professeur n'ont pas été tenus.

Aucun décompte, dans votre budget, n'apparaît pour les professeurs d'éducation physique et sportive, ce qui s'inscrit dans le démantèlement du sport à l'université que vous voulez organiser.

Parmi les non-enseignants, on constate l'existence de personnels employés sous contrat, sans sécurité d'emploi, payés au forfait, sans couverture sociale, qui sont parmi les plus exploités de l'ensemble des agents de l'Etat.

Pour les hors-statuts, dont vous n'avez pas parlé, si 3 400 sont intégrés, près de 8 000 sont qualifiés par vos services de « non intégrables », sur la base de critères très restrictifs que vous avez vous-même établis.

Je pourrais continuer, mais le budget n'est qu'un des éléments d'un puzzle que vous mettez progressivement en place. L'essentiel, c'est l'orientation générale de votre politique universitaire.

C'est, tout d'abord, l'attaque contre les personnels par le décret du 20 septembre 1978, auquel vous avez déjà fait allusion, qui envisage des mesures graves et immédiates pour les enseignants et le service public.

Pour les personnels en fonction, tous les assistants des disciplines juridiques, économiques et de gestion, des disciplines littéraires et de sciences humaines, quels que soient leur ancienneté, leurs diplômes acquis, leurs inscriptions sur les listes, sont concernés. Ils doivent faire une demande de réemploi. Les décisions de renouvellement ou de non-renouvellement seront de la compétence des recteurs ou des directeurs d'institut. Cette décision est contraire aux engagements pris par M. Soisson, en 1975, qui leur assurait la garantie de l'emploi.

Tous ces assistants, quel que soit leur titre, agrégés ou non, docteurs ou non, deviendront des « étudiants qualifiés ». Ces mesures sont un défi à la haute compétence de l'ensemble car, pour la plupart, ils n'ont pas accédé à des niveaux supérieurs faute de création ou de transformation de postes. Elles sont une atteinte à leur dignité d'enseignant.

Quant au personnel vacataire, enseignant ou non, il peut être chassé d'un moment à l'autre de son emploi en fonction — je cite le décret — « de l'intérêt du service ».

Certes, tous ne seront pas licenciés. Les enseignants qui resteront en poste, à un titre aussi précaire que par le passé, auront un service d'enseignement triplé, qui leur enlèvera toute possibilité de fournir un travail de recherche sans lequel toute promotion leur sera fermée.

Au lieu de mener une politique de formation et de recrutement des enseignants du supérieur liant ainsi enseignement et recherche, créant la sérénité nécessaire à la réflexion et à la découverte par la sécurité du lendemain, vous voulez instaurer un vivre sans garanties ni perspectives.

Nous sommes, madame le ministre, pour l'abrogation de ce décret.

Quant aux titulaires, vous leur avez annoncé « une nuit du 4 août » pour le printemps prochain. Au-delà de la boutade, c'est la confirmation d'une attaque d'envergure menée contre eux.

Votre politique, c'est ensuite le redéploiement, et je me bornerai à citer quelques orientations.

C'est l'affaiblissement des établissements soumis à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur par le transfert autoritaire des postes et des crédits.

C'est la remise en cause de la durée des habilitations attribuées en 1977 pour cinq ans et qui, cette année, sont réduites à un an.

C'est la mise en place d'une carte universitaire jusqu'à ce jour clandestinement élaborée, qui permettra de privilégier quelques centres d'excellence au milieu d'un ensemble d'universités qui, sous la contrainte financière et la rupture du lien fécondant de la recherche, seront condamnées à végéter.

C'est l'acharnement contre les expériences universitaires qui tendent à « rebrancher » l'enseignement supérieur sur des perspectives démocratiques et d'ouverture au monde du travail.

L'insistance que vous mettez à vouloir démanteler l'université de Vincennes dans des locaux quinze fois trop petits, frappe la seule université largement ouverte aux non-bacheliers et celle qui accueille la plus forte proportion d'enfants de travailleurs.

Vous parlez de concertation, madame, mais vous envoyez les forces de police à l'université et votre recteur nous fait répondre, quand nous lui écrivons à propos de Paris-VII : « Il ne m'apparaît pas qu'il soit possible d'envisager pour ce relogement une autre solution que celle qui a été décidée par le Gouvernement ».

Votre politique universitaire s'articule, en fait, sur trois axes, le financement, l'emploi, les structures : le financement que vous restreignez à la limite du supportable ; l'emploi « réglé » par un rééquilibrage de la pyramide, à laquelle vous avez fait allusion, non pas par l'élargissement de son sommet, mais par l'amentissement de sa base, dû aux licenciements ; les structures par l'éclatement de celles qui ont encore un contenu démocratique et par la mise en place d'autorités administratives ou népotiques.

C'est pour l'université le pendant de votre politique économique qui sacrifie des secteurs entiers de notre industrie, de notre agriculture, aux intérêts de quelques sociétés multinationales à base française.

Votre politique dirigée contre l'université, quoi qu'en pensent certains, est un élément logique et cohérent d'une politique d'ensemble.

Le pourquoi de ces mesures est clair pour nous : il s'agit de remodeler l'université française afin de l'adapter à la productivité, à l'efficacité du capitalisme en crise, à hâter l'intégration européenne dans notre pays, dans les perspectives définies par la « trilatérale » et le discours des ministres de l'éducation à l'OCDE.

Mais cette politique rencontre une volonté de résistance accrue qui, quel que soit votre désir de la minimiser, traduit une opposition à vos desseins. De larges mouvements se développent, et vous ne pourrez pas ne pas en tenir compte.

Nous, communistes, nous soutenons et soutiendrons ces luttes pour la défense du potentiel universitaire et pour une autre université.

Pour nous, le choix n'est pas entre le *statu quo* et la soumission à la crise. Les communistes veulent une université qui réponde pleinement aux besoins sociaux et culturels de la fin du *xx*^e siècle. Ils veulent une université qui lie enseignement et recherche, qui s'ancre profondément dans la société, qui s'ouvre aux travailleurs et qui soit animée d'une vie démocratique.

Pour cela, il faut mettre fin à la domination du grand capital et se donner les moyens de le faire. C'est une question d'intérêt national.

L'attaque du Gouvernement contre l'université compromet l'avenir de notre pays. Nous ne pouvons cautionner ce choix. Nous voterons donc contre votre budget, madame. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Comme nous ne pourrions pas reprendre nos travaux avant vingt et une heures quarante-cinq, je vous demande, monsieur Habert, si vous voulez prendre la parole maintenant pour cinq minutes.

M. Jacques Habert. Je serai très rapide, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, permettez à l'ancien professeur que je suis de vous parler d'abord d'un problème qui nous soucie beaucoup, celui du blocage des carrières universitaires.

Au moment où la vague démographique de l'après-guerre a atteint les universités, des emplois d'assistants, de maîtres-assistants, voire de maîtres de conférences, ont été confiés à des titulaires ou à des vacataires qui n'avaient pas les diplômes requis pour occuper normalement de tels postes.

Cette situation a une double conséquence : d'abord ce que l'on a appelé une certaine « secondarisation » de l'enseignement supérieur. Les cadres de celui-ci comprennent de nombreux maîtres qui avaient des diplômes ne convenant en principe qu'à l'enseignement secondaire. C'est ensuite, comme ces derniers sont restés en place par la force des situations acquises,

un blocage des carrières extrêmement regrettable et démoralisant pour les jeunes qui ont, eux, tous les titres requis et ne peuvent trouver d'emploi.

Vous venez de remédier à cette situation, madame le ministre, par deux décrets : ceux du 2 mars et du 20 septembre 1978. En les signant, vous avez provoqué — ce à quoi il fallait s'attendre — une levée de boucliers dont l'orateur qui m'a précédé à cette tribune s'est fait l'écho. Là encore, pour reprendre la déclaration faite à l'Assemblée nationale par un député socialiste, afin que nul ne puisse me taxer de flagornerie, je dirai que vous n'avez pas manqué d'un « certain courage ». Je rectifierai simplement le propos de M. Mexandeau, en modifiant la place du qualificatif et en disant que vous avez témoigné d'un « courage certain ».

Ces deux décrets étaient nécessaires et nous en approuvons les termes.

Vous vous êtes expliquée sur leur contenu, madame, et donc je n'y reviendrai pas.

Il ne saurait être question cependant, pour des raisons humaines évidentes, que les mesures prises se traduisent par une cessation brutale des fonctions des vacataires.

Je note que le décret du 20 septembre prévoit qu'à titre transitoire, et pendant une période de cinq ans, les universités pourront continuer à faire appel au personnel rémunéré en cette qualité en 1978.

Vous nous avez donné l'assurance en commission, madame le ministre, qu'il n'y aura aucun licenciement, assurance que je serai heureux de vous entendre renouveler ici.

Nous espérons donc que, la voie ayant été ainsi ouverte, les titularisations et les promotions pourront reprendre normalement, et notamment pour ce qui concerne les enseignants détachés à l'étranger au titre de la coopération.

Cette catégorie d'enseignants, spécialement méritants, avaient l'impression, devant le blocage de leur carrière, d'être particulièrement pénalisés.

J'espère, d'une part, qu'un effort sera fait pour amorcer l'intégration des membres du personnel du second degré qui remplissent depuis plusieurs années toutes les conditions requises pour l'intégration dans le cadre des maîtres-assistants, et, d'autre part, que le nombre de postes de maîtres-assistants et de maîtres de conférences permettant les transformations d'emplois en faveur des membres du personnel qui servent à l'étranger en coopération pourra être accru en 1979.

Pour répondre à toutes les sollicitations dont les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont l'objet en cette matière, j'aimerais obtenir de vous, madame le ministre, une réponse précise à ce sujet.

Le second point de mon propos concerne les étudiants étrangers en France. Notre pays est traditionnellement terre d'accueil, nous nous en félicitons, et nous constatons avec plaisir que le rôle international de notre université continue à s'affirmer en ouvrant très largement ses portes aux jeunes de tous les pays.

L'accroissement du nombre des étudiants étrangers au cours de ces trois dernières années est frappant : 85 600 en 1975, 104 500 en 1977, au moins 115 000 cette année, vous venez de nous le dire, madame le ministre.

C'est une très importante proportion par rapport aux quelque 850 000 étudiants que comptent nos universités. Les inscriptions sont notamment nombreuses en première année, où elles se situent autour de 15 p. 100 des effectifs totaux.

Tout en partageant la satisfaction qui doit être la nôtre devant cet afflux, je me demande tout de même s'il est bien sage de permettre qu'il continue à s'enfler, sans limitation ni restriction aucune.

Ce n'est un secret pour personne qu'un certain nombre de jeunes étrangers sont attirés par la quasi-gratuité de notre enseignement supérieur et aussi par certains avantages annexes, plus peut-être que par le désir de suivre sérieusement des cours et de préparer des diplômes.

Autrement dit, je me demande si le temps n'est pas venu, ne serait-ce que pour soulager un peu les contribuables, de s'orienter vers une certaine sélectivité dans l'accueil. Plutôt que de laisser s'entasser dans les premières années de certaines universités une masse de jeunes — ou pas si jeunes — étrangers motivés par d'autres préoccupations que celles proprement universitaires, je préférerais favoriser les étudiants de deuxième et troisième cycle, seuil à partir duquel l'enseignement supérieur est vraiment bénéfique pour eux.

Il faudrait pouvoir attirer davantage chez nous une élite d'étudiants étrangers. Trop souvent, les meilleurs, surtout dans les disciplines scientifiques, préfèrent aller dans d'autres pays, comme les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne fédérale.

Cela est vrai non seulement des étrangers, mais aussi — je suis au regret de le dire — d'un certain nombre de jeunes

Français de l'étranger. Je suis frappé par la proportion importante de ceux qui ont préparé leur baccalauréat dans nos lycées français de l'étranger et qui choisissent ensuite une université étrangère. Il y a là une indication inquiétante. Le relais de ces lycées aux universités de France ne s'effectue pas dans les proportions qui conviendraient.

Indépendamment de l'estimation, sans doute erronée, qui est faite de la valeur et de l'efficacité de nos études universitaires, il existe là probablement un problème de bourses.

Le ministère des affaires étrangères accorde des bourses aux étudiants étrangers, mais non aux jeunes Français de l'étranger. Ceux-ci, lorsqu'ils reviennent en France, sont soumis, pour l'octroi des bourses, aux mêmes règles que celles appliquées aux familles métropolitaines, ce qui paraît normal.

Mais, en réalité, les salaires de leurs parents ne correspondent pas à ce que semble indiquer une simple traduction de leur traitement en francs, en raison des charges particulières qu'ils assument du fait de leur expatriation et du coût de la vie dans leur pays de résidence, au Moyen-Orient, aux Etats-Unis ou au Brésil par exemple.

Il conviendrait, pour les demandes de ces familles, d'établir une certaine péréquation. Je souhaite, madame le ministre, que vous donniez des instructions dans ce sens, et cela d'autant plus que le ministère des universités, si mes informations sont exactes, n'a pas consommé la totalité des crédits de bourses dont il disposait au cours des deux années passées.

J'ajoute, sur ce point, que vous avez organisé et développé le système des prêts d'honneur ; nous vous en remercions. Les bons résultats obtenus devraient permettre d'étendre encore ce système, en particulier en en faisant bénéficier davantage — croyez-moi, cela sera payant — les jeunes Français de l'étranger.

Mais, en dehors de cette question matérielle, la désaffectation que j'ai soulignée pose un problème de fond, qui est général et que je souhaiterais maintenant aborder. Il concerne la finalité de notre enseignement supérieur.

J'ai le sentiment que nous délivrons trop peu de diplômes, et surtout trop peu de diplômes de haute qualification, conduisant clairement à certains emplois. Cela me paraît vrai dans le domaine des lettres, où, pour améliorer les débouchés, il faudrait créer, dans les facultés mêmes, des formations dont l'utilité professionnelle serait plus précise.

Mais la question se pose surtout pour les facultés de sciences. Si, à cet égard, nous notons avec une grande satisfaction l'essor des instituts universitaires de technologie, où la motivation des étudiants est généralement excellente, nous constatons — vous l'avez indiqué tout à l'heure, madame le ministre — une stagnation certaine des étudiants en sciences dans les facultés.

Depuis la loi d'orientation de 1968, les effectifs globaux des étudiants ont augmenté de 64 p. 100 et ceux des étudiants en médecine, par exemple, de 90 p. 100. En revanche, le nombre des étudiants en sciences physiques n'a progressé que de 15 p. 100.

Il y a là un problème sérieux sur lequel on peut s'interroger. Le Gouvernement a pourtant fait un effort indéniable pour bien équiper les facultés de sciences, mais j'ai lu des chiffres devant lesquels on ne peut que rester perplexe : au Mans, où l'on a fait pourtant d'importants investissements en matériel, il n'y a que trois inscrits en maîtrise de sciences pour la physique ; ce diplôme n'a été donné qu'au même nombre d'étudiants, trois, à Reims ; à Brest, on ne prépare aucune maîtrise de physique bien que l'habilitation ait été accordée et que les équipements et les professeurs existent.

Alors, que faire ? Il me paraît, tout d'abord, qu'il faut renforcer cette orientation que vous avez prise, madame le ministre, de l'établissement de filières entre l'université et le monde économique et social ; les échanges sont indispensables pour dispenser des enseignements à finalité professionnelle. A cet égard, je juge très positif votre décret du 2 mars 1978 qui facilite la mobilité du corps enseignant.

Je note, par ailleurs, que ce décret crée également de nouvelles dispositions pour l'envoi de coopérants à l'étranger pour des missions de courte durée.

Les exemples d'enseignement « confidentiel » que j'ai cités à l'instant, au Mans, à Reims, à Brest ou ailleurs, me conduisent à reprendre une question que j'avais déjà posée dans mon intervention de l'an passé.

Certes, la loi d'orientation de 1968 a fermement posé le grand principe de la pluridisciplinarité. Fort bien ! Mais, vraiment, doit-on, peut-on tout faire partout ? Est-il raisonnable de croire que nos universités, qui étaient dix-sept autrefois et sont aujourd'hui plus de soixante-quinze, peuvent toutes dispenser un bon enseignement supérieur dans toutes les disciplines ?

J'avais évoqué, l'année dernière, la multiplication des UER médicales. J'ai mentionné aujourd'hui des facultés de sciences aux effectifs infimes...

Voilà dix ans, en présentant ici même le rapport sur la loi d'orientation, mon illustre prédécesseur, Henri Longchambon, lui-même scientifique de très haut rang, avait attiré l'attention sur le risque qu'il y aurait à trop multiplier les facultés de sciences. Une solide structuration, un encadrement de qualité et une concentration des moyens sont indispensables pour maintenir au meilleur niveau les études et les recherches scientifiques. Dans ce domaine, le saupoudrage et la dispersion ne sont certainement pas payants.

Et puisque j'ai prononcé le mot de recherche, je veux terminer mon propos en en disant quelques mots. Plusieurs ministères s'occupent des recherches, mais je ne suis pas sûr de voir clairement celui qui est responsable de ce qui me semble pourtant essentiel : la planification des recherches françaises.

A cet égard, madame le ministre, j'ai relevé avec une particulière attention une phrase que vous avez prononcée dans votre exposé à l'Assemblée nationale. Vous avez dit : « Il n'entre pas dans le rôle du ministère des universités de planifier la recherche fondamentale ; celle-ci ne se planifie pas, ne se commande pas, elle est suscitée et promue par le travail et le talent des chercheurs. »

En la circonstance, madame le ministre, alors que certains vous taxent souvent d'autoritarisme, je serais presque tenté de vous faire le reproche inverse et de me demander si vous ne témoignez pas de trop de libéralisme ! (*Rires sur les travées communistes.*)

Car il est très gentil de faire une confiance totale au travail et au talent des chercheurs, qui le méritent sans doute ; mais la recherche, tout de même, ne devrait-elle pas être orientée, dirigée, rassemblée en un tout dont les objectifs seraient bien définis ? N'y a-t-il pas, dans la grande liberté qui est laissée à tous, un danger de recherches inutiles et de duplication ?

Mon inquiétude se double du fait que j'ai posé en commission la même question à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la recherche et que M. Pierre Aigrain m'a fait une réponse qui n'est pas très éloignée de la vôtre.

Il existe à votre ministère une « mission » de la recherche, qui apparemment n'est pas une « direction ». Pourtant, la recherche scientifique repose bien sur les professeurs d'universités qui sont les formateurs de presque tous les chercheurs français et qui, dans leur laboratoire, spontanément ou par contrat avec les entreprises privées ou avec les organismes publics, tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'ORSTOM, poursuivent effectivement 80 à 90 p. 100 des travaux de recherche fondamentale en France.

Il faut se demander d'ailleurs si les sigles de ces divers organismes apposés sur les projets de recherches ne déposent pas nos universités du prestige de la recherche, que cependant elles assurent. La désaffectation que j'ai mentionnée, la baisse de réputation, certes injuste, mais réelle, de nos universités, surtout à l'étranger, ne proviennent-elles pas, pour une part, du fait que tout le crédit est accordé à ces organismes relais et non à l'université dans son ensemble ?

Le nombre de ces organismes a créé à l'évidence une certaine lourdeur administrative. A cet égard, vous aviez envisagé, dans votre exposé de l'an passé, madame le ministre, la possibilité d'une réforme des structures du CNRS. Permettez-moi de vous demander où en est ce projet.

Ne faut-il pas, en outre, craindre — et cela est beaucoup plus grave — la dispersion et la duplication coûteuse des laboratoires, la fragilité d'équipes isolées, numériquement insuffisantes, la contradiction et la discontinuité des actions ?

Dix ans après 1968, les universitaires semblent parfois n'avoir qu'un rôle auxiliaire, dans des structures nombreuses, diverses et apparemment incontrôlées. Le moment n'est-il pas venu de rendre à l'enseignement supérieur un rôle moteur dans la recherche fondamentale ?

Pour ma part, loin de voir dans les universités, comme certains, le champ clos et l'enjeu de luttes politiques qui n'ont rien à voir avec la pédagogie et nuisent fortement au bon renom de l'université française à l'étranger, je souhaite que nos enseignements supérieurs gardent leur haut niveau et jouent, en toute sérénité, le rôle qui doit être le leur. Cela est indispensable, non seulement pour que notre communauté nationale accroisse ses ressources intellectuelles et garde son rang, mais aussi pour que soit assuré le rayonnement international de notre pays. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1979 concernant le ministère des universités.

La parole est à M. de la Forest.

M. Louis de la Forest. Mon intervention, madame le ministre, qui sera brève, se résumera à quelques réflexions concernant l'enseignement supérieur privé qui représente — et je reprends les chiffres dont vous avez vous-même fait état lors de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale — 32 000 étudiants, dont plus de la moitié sont inscrits dans les universités catholiques de Paris, d'Angers, de Lille, de Lyon et de Toulouse.

Nous sommes nombreux ici à souhaiter qu'à l'exemple de ce qui a été fait pour les collèges d'enseignement supérieur et pour l'enseignement agricole privé, une loi portant statut de l'enseignement supérieur libre puisse être soumise prochainement à l'examen du Parlement, ce qui permettrait par des dispositions législatives de mettre fin à un régime de subventions, qui, faute d'une actualisation normale chaque année, risque de mettre en cause l'avenir pour ne pas dire l'existence même de ces universités.

En effet, si l'on admet — et je pense personnellement qu'on ne peut pas ne pas admettre — que l'enseignement qui y est prodigué est de qualité, si les résultats enregistrés confortent cette opinion, si ceux qui ont été élevés dans ces établissements ont généralement réussi leur vie professionnelle, si le nombre des étudiants qui y préparent une carrière est important, je crois, pour ma part, qu'il est urgent que des dispositions législatives viennent apporter aux responsables de ces établissements, aux maîtres qui consacrent au service des étudiants leur dévouement et leurs compétences, mais qui s'inquiètent de la dégradation progressive de la situation des instituts catholiques, notamment de ceux de province, viennent apporter, dis-je, des perspectives d'avenir moins inquiétantes que celles qui sont actuellement les leurs.

Nous formons donc le vœu que soient mises en place des dispositions législatives propres à cet enseignement. En attendant, les crédits inscrits à votre budget pour l'aide à l'enseignement supérieur privé me paraissent, madame le ministre, insuffisants et risquent de créer, pour certains de ces établissements, de sérieuses difficultés. Et pourtant, nous étions fondés à penser que le Gouvernement, qui, à plusieurs reprises, avait déclaré porter le plus grand intérêt au travail qui s'accomplit dans ces universités, aurait matérialisé cet intérêt dans les précédents budgets et dans le budget actuel par des inscriptions de crédits de subvention qui auraient tenu compte de l'évolution des traitements des maîtres auxquels ces crédits sont exclusivement réservés.

Or, ces subventions ne suivent pas l'évolution des traitements de la fonction publique qui servent de référence. Ainsi, pour ne parler que de la seule année 1978 — excusez-moi de revenir en arrière — l'augmentation n'a été que de 5,75 p. 100.

Le résultat, madame le ministre, c'est que la subvention, qui en 1971, couvrait 37 p. 100 des charges de l'université catholique de l'Ouest — vous m'excusez de la prendre pour exemple, mais je connais bien ses difficultés — n'en couvrira plus que 24,5 p. 100 en 1979, diminution qui aura les conséquences que vous pouvez imaginer sur le plan de la gestion de cet établissement.

De plus, si les universités catholiques souffrent d'une insuffisance de crédits de subvention, celles de province semblent souffrir d'une inégalité de répartition de ces crédits. Le résultat, c'est que l'attribution, sur laquelle les représentants des universités catholiques de France s'étaient mis d'accord au départ, est maintenant complètement faussée. Les universités de province ne reçoivent plus que 53 p. 100 du montant total de la subvention alors qu'initialement l'accord portait sur 69 p. 100.

Ces constatations nous laissent entrevoir — et je suis certain, madame le ministre, que vous partagez ce point de vue — les difficultés que connaissent actuellement les établissements d'enseignement supérieur privé de province, particulièrement les universités catholiques.

Elles nous laissent également entrevoir les problèmes qui se posent à leurs responsables qui, devant parer au plus pressé, envisagent avec inquiétude un avenir qui risque de ne plus être celui qu'ils avaient envisagé pour leur établissement. Je ne puis croire que, demain, ils seront obligés de cesser d'exercer un enseignement, dont la qualité est reconnue et appréciée.

J'en arrive à ma conclusion, madame le ministre. Il serait particulièrement souhaitable, pour ne pas dire indispensable, qu'à l'augmentation prévue par votre budget s'ajoute, au bénéfice des établissements de province, une subvention qui, au minimum — je n'ose pas dire le chiffre — devrait être de six millions de francs. Cette subvention permettrait à ces établissements de rétablir une situation qui n'a cessé de se dégrader depuis quelques années et de pouvoir poursuivre une action éducatrice, une action de préparation à une vie professionnelle au service des jeunes hommes qui seront alors capables d'exercer pleinement les responsabilités qui leur seront confiées demain.

Enfin, madame le ministre, après vous avoir annoncé que mes propos concerneraient uniquement l'enseignement supérieur privé, permettez-moi néanmoins de vous demander où en est le projet de création à Redon, sous-préfecture de mon département, du centre national de conservation des documents et multi-média dépendant de la bibliothèque nationale. Je vous rappelle, en effet, tout l'intérêt que représente pour une ville comme Redon, qui souffre tout particulièrement et très douloureusement de la crise de l'emploi, la création d'un tel centre; une lettre du 18 décembre 1975 de M. le secrétaire d'Etat aux universités de cette époque à M. le conseiller général du canton assurait que les travaux devaient commencer — ce sont les termes de sa lettre — en 1977 pour se terminer en juillet 1978.

Madame le ministre, je me permets de vous poser cette question : le projet tient-il toujours ? Si oui, permettez-moi de m'étonner d'un tel retard ; sinon, ce sera une déception de plus pour les responsables de cette région qui, comme je le disais tout à l'heure, a été ces dernières années particulièrement éprouvée économiquement, déception d'autant plus grande que, d'abord, la ville de Redon avait, je crois le savoir, participé au financement d'une mission d'études aux Etats-Unis organisée par votre ministère en vue d'une telle réalisation, qu'ensuite des terrains ont été acquis par elle avec le même objectif et qu'enfin cette opération prévoyait initialement la création immédiate de cinquante emplois et, à terme, de cent emplois. Madame le ministre, j'espère que votre réponse sera de nature à apaiser les craintes de ceux qui ont à cœur la réalisation de ce projet.

Telles sont les quelques réflexions que je me suis permis de faire avant de voter votre budget. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Séramy.

M. Paul Séramy. Vous nous avez dit ce soir, madame le ministre, que la France, terre traditionnelle d'accueil et de culture, recevait dans ses établissements d'enseignement supérieur de nombreux étudiants étrangers, des Libanais, des Iraniens, des Maghrébins et autres que vous n'avez pas cités.

Avant d'aborder les quelques questions particulières dont je souhaite vous entretenir, je tiens à souligner, madame le ministre, combien je me réjouis de voir que l'enseignement universitaire dispensé dans notre pays représente un fort pôle d'attraction pour les étudiants du monde. Je dois dire que vous y contribuez incontestablement.

Il est cependant indéniable que la présence d'un contingent important d'étudiants étrangers dans notre pays a soulevé, et continue de soulever, des problèmes dont certains n'ont pas été traités ni relatés toujours avec toute l'impartialité, sinon l'objectivité requises. Il ne s'agit naturellement pas de votre ministère.

On ne doit pas verser, dans ce domaine, dans une xénophobie systématique, pas plus que dans une xénophilie aveugle. Aussi, je me permettrai de vous demander, madame le ministre, de bien vouloir apporter au Sénat quelques précisions.

Les chiffres que vous avez indiqués font état de 104 500 étudiants étrangers en 1978 — ils seront probablement entre 115 000 et 120 000 en 1979 — soit environ un étudiant étranger sur sept, et même un étudiant étranger sur cinq dans le premier cycle à Paris.

Or on se pose une question : y a-t-il, en quelque lieu que ce soit, une certaine équivalence ou un début de réciprocité ?

Je crois savoir que les trois quarts de ces étudiants étrangers viennent des pays du tiers monde. Or la France fait, à leur égard, un énorme effort de solidarité et de coopération, notamment grâce aux bourses qu'elle leur consent. Mais ils ont chez eux d'autres formations qui ne correspondent pas forcément à celles qu'ils reçoivent en France. Reste à savoir si les connaissances obtenues sont applicables, — je ne dirai pas utilisables — sur le terrain d'origine. Il y aurait sans doute quelques précautions à prendre et la question que l'on se pose est la suivante : formons-nous vraiment les cadres de ces pays ou bien s'en chargent-ils déjà eux-mêmes, sans nous ?

Pensez-vous, madame le ministre, que les mesures de pré-inscription et d'orientation aient amené une évolution satisfaisante quant au choix des formations reçues ?

Par ailleurs, et je m'appuie ici sur les travaux de la Cour des comptes — il semble que de nombreux étudiants étrangers souffrent de lacunes, d'insuffisances même, dans leur formation

secondaire, préalablement à leur inscription dans nos universités. Or il existe des valeurs sûres dont aucun pays ne se sépare aisément.

D'aucuns avancent même que les universités françaises ne sauraient accueillir, sans dommage, tous ceux qui seraient éventuellement refoulés des universités de leurs pays respectifs ou d'autres universités étrangères. En effet, un tel processus ne manquerait pas d'être préjudiciable à tous. Je crains que cela ne soit exact, même partiellement, en tout cas je veux espérer — et vous l'avez d'ailleurs évoqué dans votre propos — que le mouvement est en voie de redressement. D'après les renseignements très récents que je viens d'obtenir, il semblerait, en effet, que la situation se rétablisse.

Il paraît même — cela me permet d'appuyer mon propos — que certains gouvernements étrangers se sont émus du fait que les universités françaises reçoivent ces étudiants jugés inaptes, par leurs propres autorités universitaires, à poursuivre des études supérieures.

En poussant le raisonnement dans ses limites extrêmes, cela risquerait d'amener ces gouvernements à considérer avec méfiance — ce qui serait d'ailleurs une erreur — la valeur des diplômes délivrés par des universités faisant preuve d'un certain laxisme.

Ces universités, non seulement ne rendraient pas un vrai service aux étudiants, mais encore nuiraient au renom international de la formation universitaire française, qui vise — avez-vous affirmé à juste titre, madame le ministre — à toujours plus de qualité, son potentiel d'excellence permettant les plus hautes ambitions.

Est-il exact que le Portugal et le Brésil ne reconnaissent plus nos doctorats de troisième cycle ? De ce fait, la question que je me pose est la suivante : devons-nous nous enliser par souci généreux d'hospitalité ? C'est là, certainement, une position à laquelle vous ne souscrivez pas.

De plus, ces étudiants, dont une partie vient en France sans respecter les procédures officielles d'inscription et d'orientation, créent de graves problèmes aux responsables des œuvres universitaires.

Compte tenu de la situation que je qualifie d'inquiétante et même de grave, je souhaite que vous me fassiez part des mesures que vous comptez prendre *a contrario* pour améliorer et transformer parfois les conditions d'accueil et d'hébergement des étudiants étrangers en France qui ont réellement fait la preuve de leur valeur universitaire.

Je souhaite maintenant aborder avec vous, madame le ministre, un autre de mes sujets de préoccupation dans le domaine universitaire : il s'agit des instituts universitaires de technologie, les I. U. T.

Je reprends, madame le ministre, l'une de vos citations par laquelle vous exprimez, à mon avis, le rôle primordial qui doit être dévolu aux I. U. T. : « Les I. U. T. relèvent le défi de l'emploi. Les I. U. T. ont pour objectif d'assurer une formation universitaire courte, ouverte sur le monde socio-économique, qui permette aux étudiants une insertion professionnelle rapide sans leur donner une mentalité et un comportement de chômeur potentiel ; la formation des I. U. T. part donc gagnante sur le marché de l'emploi. » Voilà une excellente déclaration.

« Ce sont les enseignements finalisés », ajoutez-vous, « qui motivent le plus les étudiants. » Vous avez parfaitement raison, qu'il s'agisse des niveaux intermédiaires ou du dernier échelon.

Il est de l'intérêt de tous, en effet, de mettre au service du progrès économique, social et culturel, le potentiel considérable que représentent les enseignements supérieurs en hommes, en locaux et en matériel.

De plus, il convient que les jeunes trouvent un emploi. Chacun le dit, y pense et y travaille. Les adultes que nous sommes ont ce devoir vis-à-vis d'eux. Dans notre société, de plus en plus diversifiée, de plus en plus sophistiquée, la formation de la jeunesse exige plus de temps, plus d'imagination, plus de concertation, plus d'efforts et de courage.

C'est la raison pour laquelle, madame le ministre, je souhaite que vous présentiez à la Haute assemblée un bilan portant sur le développement des enseignements assurés par les I. U. T. Votre réponse sera intéressante.

Ces précisions doivent trouver leur place en cet instant où il s'agit de montrer comment l'Université se met de plus en plus à l'écoute du monde du travail.

Je souhaiterais enfin, madame le ministre, que, dans le cadre de la politique générale que vous souhaitez imprimer à votre domaine ministériel, vous m'indiquiez quelles sont, à votre avis, les mesures à mettre en œuvre pour assurer la meilleure formation possible à tous nos enseignants. C'est un vaste problème, que vous avez abordé dans votre propos, madame le ministre.

En effet, il me semble évident que la formation des jeunes qui suivent actuellement les formations supérieures dépend, en premier lieu, des maîtres qui en assument la responsabilité.

Sans porter aucune critique sur la façon dont ils remplissent actuellement leur mission, je vous demande, madame le ministre, si vous comptez, cependant, apporter des améliorations dans ce domaine, et dans quel sens, afin que notre école, comme l'a dit M. le Président de la République, gardienne des traditions et des connaissances, soit en même temps le moteur du changement, en acceptant de s'ouvrir pleinement au monde qui l'entoure. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP et du RPR, ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Ciccolini.

M. Félix Ciccolini. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, notre Université est mal adaptée aux réalités sociales d'aujourd'hui, a déclaré un des orateurs qui m'a précédé à cette tribune. C'est en fonction de cette constatation que nous faisons nôtre que le groupe socialiste sera amené à repousser les crédits qui nous sont proposés.

Les crédits de 1979 sont insuffisants pour permettre à l'Université d'accomplir ses tâches, surtout en matière de recherches et de formation permanente. Certes, ils progressent de 15 p. 100 par rapport à 1978, mais, dans la mesure où ils étaient déjà insuffisants, ils restent modestes.

L'augmentation de 15 p. 100, si elle équivaut à l'augmentation du budget général de l'Etat, n'apportera aucun des moyens qui sont nécessaires pour améliorer la situation de nos universités. En 1979, la recherche ne sera ni réorganisée ni développée. Bien au contraire, les effets du décret du 20 septembre 1978 éloigneront une partie des jeunes enseignants d'université de leurs travaux de recherche.

La situation en 1978 était-elle si bonne pour ne pas justifier, cette année, un effort budgétaire substantiel, c'est-à-dire supérieur à la moyenne de 10 p. 100 ? Quelques chiffres répondent d'eux-mêmes : 41 000 enseignants pour 850 000 étudiants, soit un enseignant pour vingt étudiants, alors que l'on en compte trois fois plus en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne.

Quant au pourcentage des enseignants de rang magistral, il est passé de 46 p. 100 en 1960 à seulement 27 p. 100 aujourd'hui et il est inférieur à celui des autres pays scientifiques. Sans doute, depuis quelques années le nombre des étudiants de première année se stabilise-t-il autour de 150 000 ou de 138 000.

Il existe certaines exceptions. C'est ainsi qu'à l'université de Provence les inscriptions nouvelles sont en augmentation de 19 p. 100 en 1979. La stabilisation n'autorisait pas un effort même relatif pour les créations indispensables.

Les transformations d'emploi que vous envisagez nous paraissent insuffisantes. Elles ne vont pas accélérer le rythme des carrières. Le piétinement auquel nous assistons en matière de création et de transformation d'emploi aura pour conséquence un vieillissement du corps professoral de même que la perte de jeunes enseignants de grande valeur.

Au sujet des étudiants, il n'est pas utile d'engager un débat. Nous sommes unanimes pour constater la nécessité absolue d'accroître la politique d'aide. Douze pour cent seulement des étudiants sont des enfants d'ouvriers, alors que cette catégorie socio-professionnelle représente 37 p. 100 de la population. Au lieu d'accorder une aide plus importante, vous proposez au contraire une réduction des crédits en francs constants, puisque l'augmentation des crédits pour les bourses n'est que de 6 p. 100. Nous constatons également une réduction du nombre des boursiers depuis trois ou quatre ans. Vous reportez l'augmentation de cette aide sociale à l'an prochain, votre réponse ne nous satisfait pas. Il existe, selon nous, une lacune grave et nous la dénonçons.

Mais le débat est dominé par les discussions relatives au fameux décret du 20 septembre 1978. Contrairement à certaines affirmations, ce ne sera pas une date historique. Examinons objectivement les dispositions essentielles de ce texte qui ont entraîné, vous le savez, un large mouvement de protestations.

L'élaboration de ce texte a-t-elle été précédée d'une large concertation avec les universités ? Des discussions ont-elles eu lieu avec les organisations syndicales ? Nous vous posons ces questions, madame le ministre, avec d'autant plus de force que l'un de vos prédécesseurs, M. Soisson, avait conclu un pacte qui, voilà quelques années, stipulait la sécurité de l'emploi pour les assistants et les vacataires.

Quel est le contenu du décret ? La réglementation est très stricte en ce qui concerne les contrats à passer avec les vacataires. Ces derniers ne pourront assurer plus de soixante-quinze heures de travaux dirigés et de cent cinquante heures de travaux pratiques. Ils ne pourront pas exercer ces fonctions pendant plus de cinq ans et pas au-delà de l'âge de trente ans.

Quant aux assistants non titulaires, ils deviendront des étudiants qualifiés. En quelque sorte, vous les déqualifiez. C'est la démarche inverse de celle à laquelle nous avons assisté, ces dernières années, dans la fonction publique. Pour flatter les

personnels, on a changé leur dénomination. C'est ainsi que les femmes de ménage sont devenues des agents de service.

Pour les assistants non titulaires, ce changement de dénomination est ressenti comme une punition et comme une déchéance.

Quant aux assistants en place, ils pourront être renouvelés par décision du recteur. Après cinq ans d'exercice, ils seront astreints à un service considérable : 375 heures de travaux dirigés ou 750 heures de travaux pratiques. Il leur sera impossible, avec un horaire aussi lourd, avec une augmentation de leur service de 150 p. 100, de poursuivre leurs recherches personnelles en vue d'une promotion. Nous en arrivons à considérer que l'assistant non titulaire sera en quelque sorte l'O. S., l'ouvrier spécialisé des universités.

Si l'on considère l'emploi et l'insécurité de l'emploi, on pense à la situation des maîtres auxiliaires dans le secondaire. Ils seront nommés pour un an avec reconduction éventuelle. Ils ne pourront dépasser trente-sept heures annuelles de cours complémentaires. Ils seront sous l'autorité absolue d'un professeur. Ils n'auront aucune sécurité dans leur emploi.

En outre, c'est le ministre qui fixe, par discipline et par université, le nombre d'emplois d'assistants non titulaires. Selon nous, cette procédure tourne le dos à l'autonomie des universités. Sur ce point, le décret est contraire à la loi et en cela le texte ne peut être historique puisque nous avons déjà l'habitude de textes de ce gouvernement qui vont à l'encontre de lois votées par le Parlement.

Alors voilà le coup d'éclat dont s'agit pour, semble-t-il, affirmer au profit de l'Etat patron une position en quelque sorte léonine, pour imposer un contrat léonin, pour que l'Etat apparaisse dans ses propositions comme le patron le plus réactionnaire. Moralement, humainement, l'Etat n'a pas le droit de se comporter de la sorte. Coup d'éclat, dis-je, que cette guerre déclarée aux vacataires, aux assistants, ces pelés, ces galeux. Peu d'entre eux émergeront pour être titularisés et les autres seront licenciés au bout de cinq ans.

A la base de cette politique, nous dénonçons des injustices flagrantes. Or, on ne construit rien de bon à coup d'injustices. On pourra, pour bien se rendre compte de la situation, comparer avec ce qui se passe aujourd'hui. Quelle est l'image, en général, de l'enseignement supérieur dans le pays ? Le public, mal averti, ne retient peut-être que le nombre d'heures de cours qui sont dus au titre de l'enseignement proprement dit. Professeurs ou maîtres de conférences doivent soixante-quinze heures de cours par an, les maîtres-assistants cent vingt heures, les assistants cent cinquante heures. A première vue et sans réflexion, on pense peut-être qu'ils bénéficient d'un privilège. Cependant, certains correctifs viennent immédiatement à l'esprit. Il faut ajouter les préparations des cours, les corrections des copies — environ un millier dans l'année pour un cours magistral — les examens avec leur surveillance, le contrôle des oraux, la participation à un travail administratif qui devient chaque jour plus lourd.

De plus, ce n'est là qu'une partie de leur mission, laquelle comporte, en plus, la recherche. Le 16 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré, madame le ministre : « L'université, c'est la recherche. » La recherche, qu'il est difficile de comptabiliser, évidemment. Avec cet élément, nous affirmons qu'il n'y a pas de gâchis dans nos universités.

A ce point de mon intervention, je voudrais formuler deux observations qui montrent l'erreur manifeste du décret.

Dans nombre d'unités — je citerai l'exemple de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence — les cours s'étalent sur vingt semaines seulement. Imaginez le travail de l'assistant qui devra fournir en vingt semaines ses 375 heures de travaux dirigés, ce qui représente 19 heures par semaine. Comme on compte une heure et demie par groupe, chaque groupe comprenant environ vingt étudiants, cet assistant aura la charge de 400 étudiants dont il devra assurer le contrôle continu, avec les interrogations et les corrections que cela comporte.

Malgré la meilleure volonté, cette surcharge entraîne obligatoirement une dégradation de l'activité pédagogique. Ces assistants se trouveront dans l'impossibilité de conduire des recherches personnelles.

Une deuxième observation me vient à l'esprit pour bien souligner que l'activité de recherche est essentielle dans les travaux des enseignants. Je prendrai l'exemple, aujourd'hui illustre, de M. Raymond Barre, qui était professeur de l'enseignement supérieur avant son accès aux fonctions politiques. Son service était de trois heures par semaine, mais, comme les autres, M. Barre étant un chercheur, il a certainement consacré de nombreuses heures à ces activités. De nombreuses heures de travail ne peuvent être décomptées. Sans doute certains pourraient-ils estimer qu'il s'agit d'un grand chercheur, mais nous savons qu'il existe des équipes de chercheurs dont les uns sont plus grands, d'autres plus effacés, d'autres encore moyens, voire petits, mais tous sont indispensables à la bonne marche de l'équipe.

C'est la raison pour laquelle il convient de prendre davantage en compte les travaux de recherche, même s'ils n'apparaissent pas, surtout que, comme vous le disiez tout à l'heure, madame le ministre, il est difficile d'être un chercheur.

Je voudrais, au sujet de l'application du décret du 20 septembre, faire apparaître certaines impossibilités en puisant dans des enseignements que j'ai trouvés à Aix-en-Provence.

Le décret prévoit, notamment, qu'il est interdit de dépasser trente-sept heures de cours complémentaires par an. Cette disposition empêchera des U. E. R. de fonctionner. Ainsi, dans l'U. E. R. de français il y a 5 500 heures sur poste et 6 075 heures supplémentaires. En italien, on dispose de 1 775 heures sur poste et de 975 heures complémentaires.

Je voudrais souligner au passage que la faculté des sciences économiques est toujours installée dans des locaux très inconfortables, dans des baraquas qui étaient démontables et qui ont beaucoup vieilli. On attend toujours avec une certaine impatience, madame le ministre, la décision de construction de nouveaux locaux. Dans cette faculté des sciences économiques, le personnel à statut doit accomplir 5 000 heures et il y a 5 974 heures dites complémentaires.

Les assistants assurent 15 p. 100 de formation initiale et 35 p. 100 de formation continue. L'application du décret entraînera la suppression de 540 heures de cours qui sont assurées par ces assistants.

A l'institut d'études politiques — il dépend d'une université qui a bon renom, semble-t-il, l'université d'Aix-Marseille III — les mêmes constatations peuvent être faites, à savoir que les assistants ne disposent plus du temps nécessaire pour la recherche. Ils ne pourront plus rédiger les travaux, thèses ou articles, qui donnent droit à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant, ce qui entraînera le blocage de leur promotion. Peut-être aurait-on pu faire une dérogation, réserver un régime particulier aux assistants docteurs et à ceux qui sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant. C'eût été rendre justice à leurs efforts passés.

En résumé, les effets du décret seront néfastes. Ce décret va désorganiser les structures dans leur ensemble. Il peut conduire à une liquidation si on n'y prend garde. Ceux qui ont vocation à devenir demain les O. S. de nos facultés et instituts ne méritent pas un tel traitement. Ce ne sont pas d'affreux profiteurs, ce ne sont pas des « cumulards ». Leur faute, c'est d'avoir l'ambition de faire de la recherche. Ils ont assuré — nous ne saurions l'oublier — le service public alors que les effectifs augmentaient d'une façon folle. En sacrifiant une partie d'entre eux, on sacrifie la qualité pédagogique des cours au détriment de l'intérêt de ceux qui resteront en place, c'est-à-dire, en définitive, les étudiants.

Pourquoi ne pas faire référence aux difficultés de l'heure, à la crise dont on parlait cet après-midi, au chômage qui sévit ? En une période de grand chômage, l'emploi de 2 000 assistants est menacé et les licenciements — personne ne peut s'y tromper — seront indirectement, par personne interposée, le fait du Gouvernement.

Le problème grave que pose le reclassement de ceux qui vont être licenciés a-t-il été examiné ? Peut-on espérer des négociations avec la fonction publique en général, en vue de créer des « passerelles » avec d'autres administrations ? Peut-on espérer des intégrations dans les services administratifs des universités, de l'éducation ? Peut-on espérer des accès aux contrats de type C. N. R. S. ? Nous aimerions avoir des réponses à ces questions afin de pouvoir, dans une certaine mesure, apporter un peu de baume au cœur de ces 2 000 assistants qui se sentent menacés.

Devant l'injustice manifeste du Gouvernement à l'égard des assistants et des vacataires, alors qu'ils n'étaient pas trop nombreux, l'alibi de la stabilisation des effectifs ne résiste pas à un examen sérieux, surtout qu'il existe deux impératifs : d'une part, le contrat moral qui a été passé lors du recrutement des assistants en place et, d'autre part, l'amélioration nécessaire de la formation des étudiants, ne serait-ce que pour faciliter leur accession à un emploi.

Le moment — chacun en conviendra — est bien mal choisi pour disqualifier l'encadrement des étudiants, pour dégrader la qualité de la recherche.

Telles sont, madame le ministre, les remarques que j'avais à présenter au sujet de ce décret du 20 septembre.

Je ne parlerai pas de la formation permanente. Elle est, dans ce budget, le « parent pauvre ». Elle semble absente des préoccupations dans la mesure où l'on n'envisage pas de véritables universités populaires ouvertes au plus grand nombre.

Nous ne parlerons pas non plus de la carte universitaire, sinon pour dire la nécessité de son élaboration afin de réduire les inégalités de l'implantation universitaire dans les régions. Mais, au préalable, une consultation sérieuse devra être instituée avec les représentants d'université, les responsables locaux et les partenaires sociaux.

En conclusion, nous affirmons que les universités sont le lieu privilégié où s'institue de façon permanente le débat social et où s'interprètent les informations disponibles et les connaissances nouvelles, toutes les connaissances nouvelles.

Nous savons que la science ne peut être la science que si elle se gère elle-même. Dans notre pays de libertés, il ne saurait y avoir d'universités sans autonomie. Plus que jamais, université et liberté sont synonymes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Talon.

M. Bernard Talon. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai tenu à saisir l'occasion de la discussion du budget de nos universités pour demander au ministre quelques éclaircissements sur le problème épineux et d'actualité qu'est le transfert de l'université Paris-VIII.

Mais, avant de vous poser deux questions, madame le ministre, je tiens à dire clairement que le transfert de cette université est tout à votre honneur et ce pour deux raisons : d'une part, parce que vous tenez ainsi l'engagement pris par l'Etat en 1968 de rendre à la fin d'une période de dix années à la ville de Paris le terrain sur lequel avait été édifiée l'université de Vincennes ; d'autre part, parce que la solution au transfert que vous avez trouvée est rationnelle et respectueuse, quoi que en disent certains, l'intégrité juridique de Paris-VIII.

La décision que vous avez prise, madame le ministre, est donc une bonne et saine décision.

Cependant, étant donné l'aspect politique que certains ont donné à cette opération et la confusion qui résulte d'un débat où ceux qui sont concernés ne sont pas toujours de bonne foi, j'aimerais, madame le ministre, que, pour la bonne information du Sénat, vous nous donniez des éclaircissements sur les deux questions que je me permets de vous poser.

Des crédits ont-ils été prévus pour assurer ce transfert ? Si oui, quel en est le montant ? Quel effort financier représente-t-il dans votre budget ?

Ensuite, je voudrais que vous me disiez ce que signifie la proposition du président de l'université d'implanter une partie de son université sur un site qu'il avait refusé l'année dernière en prétextant que « la microlocalisation entre un cimetière et un centre urbain » ne serait guère favorable au bon fonctionnement d'une université.

Je vous serais reconnaissant, madame le ministre, de bien vouloir nous éclairer sur ces deux aspects du transfert de Vincennes pour qu'ainsi un point final soit mis à cette question, du moins je l'espère.

Par avance, je vous remercie de votre réponse. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Madame le ministre, il y a deux ans, de cette tribune, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur les conditions de plus en plus difficiles faites aux bibliothèques universitaires et auxquelles le présent budget ne semble guère répondre.

Oui, c'est vrai, il a été construit 500 000 mètres carrés de plancher dans les bibliothèques, multipliant par quatre les surfaces existant en 1950. Je ne vous taquinerai pas sur le fait que les étudiants et les professeurs sont, eux, au moins cinq à six fois plus nombreux qu'en 1950.

Mais je veux attirer votre attention sur le fait qu'il y a encore un effort à faire que ne permettra pas votre budget : à Paris, les bibliothèques sont souvent vieilles, inadaptées et manquent de place ; en province, de nouvelles universités ne disposent toujours que de locaux provisoires. A Paris et en province, les bibliothèques médicales sont mal loties : je pense ici à Reims, que vous connaissez bien, madame, mais aussi à d'autres.

Si, pour Nancy, je peux vous remercier pour une bibliothèque médicale neuve, pharmaciens et dentistes ont une bibliothèque dans une baraque en bois, inchauffable l'hiver, alors qu'il suffirait — c'est une somme malgré tout assez coquette — de 700 000 ou 800 000 francs pour remettre en état un bâtiment vide depuis trois ans et qui se dégrade.

Pour les personnels, la crise des effectifs continue : vingt postes nouveaux pour 5 000 agents actuellement en place. Ce chiffre de vingt postes nouveaux pour les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque nationale, vous permettra-t-il de satisfaire d'une part à l'expansion et aux retards accumulés depuis dix ans, et d'autre part, à répondre aux mesures audacieuses mises en place récemment, comme la création de l'agence universitaire de documentation informatisée, scientifique et technique ?

Vingt postes ne me semblent pas satisfaisants.

Venons-en, d'ailleurs, à ces bibliothèques de faculté ou d'UER. Nul n'ignore que, dans des locaux inadaptés récupérés le plus souvent sur d'autres crédits, fonctionnent, en effet, de nombreuses bibliothèques créées à l'initiative des enseignants et

disposant de crédits mal connus, mais de toute évidence supérieurs au total des crédits des bibliothèques universitaires.

Or, ces bibliothèques sont souvent victimes de leur succès et s'adressent à la bibliothèque universitaire pour obtenir un appui technique. J'ai rencontré récemment le conservateur de Nancy : « Comment pourrais-je répondre à leur appel, m'a-t-il dit, alors que je manque de personnel, ayant encore eu une nouvelle bibliothèque à ouvrir sans obtenir un poste de personnel supplémentaire ? »

Le problème des crédits de fonctionnement est plus simple à commenter, même si la fusion récente du budget des bibliothèques avec celui des universités ne facilite pas la recherche.

Votre budget 1979 a prévu 6,7 millions de francs de plus, soit 12 p. 100.

Cette augmentation pourrait sembler satisfaisante à première vue, *a fortiori* dans un budget d'austérité ; mais comme elle fait suite à plusieurs budgets à augmentation nulle en francs courants, elle traduit la pérennité d'une baisse en francs constants.

Des études sérieuses publiées cette année ont démontré que la baisse du pouvoir d'achat des bibliothèques universitaires depuis dix ans se situe aux alentours de 35 à 40 p. 100.

Je vous citerai toujours l'exemple de Nancy qui ne doit être ni meilleur ni pire que d'autres.

En 1976, le conservateur a pu disposer de 115 millions de centimes pour ses achats documentaires, livres, périodiques et reliures.

L'an dernier, en 1977, il avait encore 113 millions, ce qui était quand même une baisse sensible en francs constants.

Cette année, en 1978, il ne dispose que de 95 millions et peut-être de 98 millions de centimes. Alors il a dû renoncer à une centaine de périodiques et arrêter tous les achats le 1^{er} mai dernier.

Douze pour cent de plus ne fera que pérenniser la situation des années antérieures sans l'améliorer, d'autant plus que la somme inscrite au budget ne permet même pas d'accorder les crédits annoncés l'an dernier par M. Chazelle : 47 francs par mètre carré de plancher, 20 francs par étudiant et une somme forfaitaire de 10 000 à 30 000 francs par unité fonctionnelle.

En appliquant ces critères à la lettre, m'a dit le conservateur de Nancy, j'aurais eu 27 millions de centimes de plus, mais le ministère ne peut donner que ce qu'il a !

Madame le ministre, j'en ai terminé avec ce sujet. Le ballon d'oxygène ne viendra pas, hélas ! du budget de 1979. Il faudrait plusieurs millions en crédits d'équipement et en crédits de fonctionnement et trente postes nouveaux au moins. Il serait bon, si aucun effort n'est plus possible cette année, que vous portiez l'an prochain, comme vous nous l'avez promis dans votre intervention, toute votre attention sur ce très important problème. Merci de nous avoir rassurés.

Veuillez me permettre, madame le ministre, de vous donner rapidement mon avis sur un sujet controversé mais qu'il me plaît d'évoquer maintenant : la carte universitaire.

Sur cette carte qui fait couler tant d'encre actuellement, vous avez utilisé, madame, la bonne méthode en rappelant qu'il s'agit non pas d'une carte des universités comme certains voudraient le faire croire abusivement, mais d'une carte des formations.

La carte universitaire est un serpent de mer qui ressort périodiquement des tiroirs des services du ministère des universités. Plusieurs de vos prédécesseurs ont appris à leurs dépens qu'il s'agissait d'un problème difficile si on le posait théoriquement. Il s'agit, malgré tout, d'un problème capital de l'enseignement supérieur, qui ne se justifie, comme vous l'avez dit souvent, que par la qualité des formations dispensées.

La qualité d'une formation c'est : le niveau des étudiants à l'entrée, la qualité des enseignants, qui est certaine, un contenu c'est excellent puisqu'ils devront vous fournir un rapport pour concrétiser par des stages pour les étudiants et une participation active des personnalités à l'enseignement.

Cette qualité suppose une taille critique au niveau des effectifs. Comment envisager des formations de qualité dignes des enseignements supérieurs avec quatre ou cinq étudiants et zéro, un ou deux diplômes en fin d'année ? C'est du préceptorat !

Toutes les universités ne peuvent pas tout faire et faire partout la même chose, c'est une question de bon sens. Il faut qu'elles se diversifient.

Vous avez pris la bonne méthode, je tiens à le souligner. Premièrement, vous avez posé le problème ; cela a suscité certains remous de la part de ceux qui vous demandaient de l'aborder depuis plusieurs années.

Deuxièmement, vous avez demandé à deux instances de nature totalement différente d'y réfléchir, de vous faire des propositions.

Vous vous êtes adressée d'abord à la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qui a créé un groupe d'étude sur ce sujet. Comme il s'agit d'un problème que l'on ne

peut résoudre que par une solution de « bons sens », je suis persuadé que nos collègues de l'Assemblée nationale — dont j'ai fait partie longtemps, je les connais — en feront preuve.

Ensuite, vous avez donné du travail à la conférence des présidents d'université. Permettez-moi de vous dire gentiment que c'est excellent, puisqu'ils devront vous fournir un rapport pour le 20 janvier prochain sur les perspectives d'évolution des formations. Là aussi, espérons que le bon sens et l'intérêt général triompheront.

Je n'aurai qu'une requête à formuler : que notre Haute Assemblée soit aussi associée à ce travail car c'est un problème vital dont la solution conditionne à terme, c'est-à-dire dans dix ans, la compétitivité économique de notre pays, c'est-à-dire sa survie.

Si j'ai été sévère dans la première partie de mon exposé, j'ai tenu, dans la deuxième, à vous rendre justice dans un autre domaine.

C'est vous dire que je reste éclectique dans mes jugements ! (Applaudissements à droite et sur les travées du RPR et de l'UCDP.)

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, pour faire gagner du temps au Sénat, je ne monterai pas à la tribune et poserai simplement deux questions à Mme le ministre.

La première, je la poserai également à M. le ministre de l'éducation, car elle vous intéresse l'un et l'autre. En 1979, 800 postes seulement seront mis au concours de l'agrégation alors qu'en 1976 était admis dans les écoles normales supérieures de la rue d'Ulm, de Sèvres, de Saint-Cloud et de Fontenay, un nombre d'élèves comparable à celui des années précédentes. Or, en 1976, si je ne m'abuse, 1 600 postes étaient créés, contre 2 200 entre les années 1971 à 1974.

Huit cents postes seulement pour 1979, cela signifie qu'on aura laissé s'engager dans les écoles normales supérieures, dont chacun sait que l'examen de sortie est l'agrégation, des jeunes qui n'obtiendront jamais l'examen de sortie auquel ils pouvaient prétendre.

Ma question est donc la suivante : avez-vous l'intention de réduire le nombre des entrées dans ces écoles normales supérieures pour harmoniser les entrées et les sorties car je trouve qu'il y a là un véritable abus de confiance à l'égard de ces jeunes ?

Ma seconde question rejoindra celle de M. de la Forest, et je la pose d'ailleurs au nom de mon collègue qui est le rapporteur habituel de ce budget, mais qui n'a pu être présent à ce débat : cette question intéresse les universités catholiques de province.

Depuis l'exercice 1972-1973, et malgré les promesses qui avaient été faites, la participation de l'Etat a diminué en valeur relative. Alors qu'en 1972-1973 la subvention couvrait 38 p. 100 des charges, en 1977-1978, elle n'en couvrait plus que 26 p. 100. Madame le ministre, vous savez les services que rendent ces universités. Je n'en citerai qu'une, celle d'Angers, qui a créé des instituts. Cette université jouit d'une excellente réputation et elle est fréquentée par plus de 1 200 étudiants étrangers.

La nation se doit de reconnaître les services rendus par ces universités et doit adapter chaque année la subvention aux charges croissantes, du fait de l'inflation, que connaissent ces universités. Alors, ma question est la suivante : avez-vous l'intention, dès cette année, d'augmenter la subvention qui est accordée à ces universités ? En tout cas, si vous ne pouvez le faire cette année, ne pensez-vous pas que vous devriez en relever le montant l'année prochaine ? (Applaudissements à droite et sur les travées du RPR et de l'UCDP.)

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre aussi complètement que possible aux interventions. Elles concernent une dizaine de problèmes différents : la recherche, les emplois, les relations avec l'étranger, les œuvres sociales en faveur des étudiants, les diplômes, les relations entre les universités et les grandes écoles, les instituts de technologie, la carte universitaire, les bibliothèques et, plus généralement, la loi d'orientation.

A propos de la recherche, M. le président de la commission des finances de la Haute assemblée m'a posé une question concernant l'académie nationale de médecine qui est, tout le monde en est convaincu, un très haut lieu de recherche. M. le président Edouard Bonnefous m'a demandé de consentir un effort particulier en faveur de cette institution qui relève du ministère des universités. La subvention qui lui est accordée s'élèvera, en 1979, à 173 037 francs et des crédits complémentaires d'aménagement en matériel lui seront attribués. En outre, une subvention particulière pourra être dégagée au bénéfice de la bibliothèque de l'académie.

Je m'engage à majorer la dotation de l'académie au-delà de l'augmentation de 6,5 p. 100 seulement qui était prévue. Je rencontrerai le président Bonnefous et le président de l'académie de médecine pour étudier avec eux les mesures qu'il convient de prendre pour que cette institution fonctionne normalement.

Le président de la commission des finances m'a posé également une question importante concernant le rayonnement de la médecine française à l'étranger qui, a-t-il dit, et avec raison, contribue au rayonnement de la langue et de la pensée françaises. Trois de nos universités dispensent un enseignement spécialisé dans ce domaine, ainsi que la fondation franco-gabonaise Léon M'Ba. Plusieurs enseignants spécialisés de ces universités et de cette fondation effectuent des missions dans les pays du tiers monde.

En outre, dans le cadre de la mobilité des enseignants, de très nombreux universitaires étrangers du corps médical accomplissent des missions d'enseignement et de recherche dans le tiers monde. Nous avons nous-mêmes un certain nombre d'enseignants étrangers en poste dans les pays auxquels nous sommes liés par des accords de coopération : une quarantaine au niveau de l'enseignement magistral, plusieurs au niveau des maîtres de conférences ou des chefs de travaux. Nous sommes en train, monsieur le président Bonnefous, à la demande des pays étrangers, de développer cet effort.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous en félicite.

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. J'ajoute que des présidents d'universités, en particulier de grandes universités médicales parisiennes, mènent une action considérable dans ce domaine.

Vous avez également, monsieur le président, évoqué la recherche en ethnologie et en archéologie. Je vous renouvelle mes affirmations précédentes. La réorganisation du Centre national de la recherche scientifique a pour but non seulement une simplification, un allègement de la gestion et une déconcentration financière, mais aussi de donner leur place réelle aux recherches en sciences humaines et en sciences tertiaires au sens le plus large. Nous avons fait, dès cette année, un effort substantiel à ce sujet puisque trois emplois de maître-assistant ont été créés en archéologie et deux l'ont été en ethnologie depuis 1977. Sur les deux cent cinquante emplois créés au C.N.R.S. en 1979, vingt-cinq ont été réservés à l'ethnologie et à l'archéologie, mais il semble y avoir des difficultés de recrutement de candidats.

Comme vous m'aviez déjà signalé ce problème, j'avais appelé l'attention de M. Pierre Aigrain et du directeur du C.N.R.S. sur la nécessité de développer les créations d'emplois dans ce domaine.

M. le sénateur Habert a soulevé de façon critique un problème très intéressant touchant la programmation de la recherche. Monsieur le sénateur, les chercheurs français en sciences fondamentales permettent à la France d'accéder aux 90 p. 100 de la recherche mondiale qui ne sont pas réalisés en France parce qu'ils sont, pour parler vulgairement, des « fouineurs » libres. En sciences fondamentales, il faut considérer que la découverte imprévisible garde une place très importante. Comme vous, je ne méconnaissais pas l'intérêt d'une planification, mais planifier ne signifie pas canaliser la pensée d'un savant. Ce qu'il faut planifier, ce sont les équipements lourds et la valorisation de la recherche. La coordination de la recherche doit se faire, au niveau gouvernemental, par le comité interministériel de la recherche scientifique et technique et, au niveau du ministère des universités, par le comité de coordination entre la mission de la recherche et le Centre national de la recherche scientifique. Ainsi, des objectifs seront assignés aux chercheurs, mais il serait regrettable de dicter des idées à des chercheurs qui en ont en propre. On peut évidemment recourir à des incitations, notamment grâce à des équipements, mais on ne peut pas parler de planification à ce niveau. Il ne peut donc s'agir que des équipements, de la valorisation, des moyens mis à la disposition de la recherche fondamentale pour des applications technologiques. Dans ce domaine, je suis absolument d'accord avec vous sur la nécessité de cette planification.

A M. Ciccolini, qui a évoqué l'insuffisance des crédits de recherche, je répondrai aimablement que l'enveloppe « recherche » du ministère des universités aura augmenté de 73 p. 100 entre 1975 et 1979, passant de 2 183 millions à 3 767 millions de francs. Quant aux crédits d'équipement, ils augmentent, en 1979, de 56 p. 100 en crédits de paiement. Les crédits pour les matériels moyens passeront de 130 à 153 millions de francs, soit une augmentation de 17,5 p. 100, afin de permettre un meilleur renouvellement de ces matériels et d'accompagner l'effort de création d'emplois de chercheur. Cet effort est loin d'être négligeable.

Le plan de transformation des emplois d'assistant en emplois de maître-assistant, évoqué par M. Habert, entre dans le cadre du décret du 20 septembre 1978. Ce plan tendra à régler en priorité le cas des enseignants du second degré inscrits sur la

liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant. Ces enseignants seront ainsi dispensés de service plein en octobre 1979, puisqu'ils auront fait la preuve de leurs efforts de recherche en passant un concours difficile, d'abord, en faisant de la recherche pour être inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, ensuite.

Mme Bidard et M. Ciccolini devraient lire ce décret plutôt que de raconter n'importe quoi. Il n'y aura pas de licenciements du fait du Gouvernement, dans le cadre du décret du 20 septembre. On ne peut pas pour autant tolérer, dans les enseignements supérieurs, que des professeurs bénéficient d'horaires d'enseignement allégés alors qu'ils ne font pas de recherche.

Les enseignements supérieurs sont fondés sur la recherche, ce qui implique obligatoirement une distinction entre les enseignants qui ne font pas de recherche et ceux qui en font. Sinon, c'est la condamnation des enseignements supérieurs. Je vous en prie, madame le sénateur, je vous en prie, monsieur le sénateur, lisez ce décret et méditez-le ! Il n'y aura pas de licenciements du fait du Gouvernement dans le cadre du décret du 20 septembre.

Toutefois, les universités sont libres de ne pas conserver des assistants qui n'ont pas fait de recherche ; la loi leur en donne le droit et j'espère que certaines d'entre elles — comme l'ont demandé plusieurs intervenants, y compris les rapporteurs des deux commissions — chercheront le plus haut niveau de qualité dans leur personnel, dans l'intérêt des étudiants, car c'est l'intérêt des étudiants qui compte avant tout. (*Applaudissements sur les travées de l'union centrée des démocrates de progrès, au centre et à droite.*)

Madame Bidard, si vous relisez le décret, vous verrez qu'il est pris en application d'un article de la loi d'orientation dans laquelle figure le terme « étudiant qualifié ». C'est donc cette loi qui nous a imposé cette dénomination.

M. Séramy a parlé de la formation des maîtres. C'est une des missions formellement confiées aux universités par l'article 1^{er} de la loi d'orientation. Actuellement, les universités forment les professeurs du second degré, qu'ils soient directement inscrits à l'université pour préparer des licences, des maîtrises, puis l'agrégation, ou qu'ils soient élèves des écoles normales supérieures. Dans les deux cas, ils effectuent les préparations aux concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de l'agrégation.

A terme, il conviendrait que les universités jouent un rôle plus large dans la formation continue des maîtres du second degré. C'est une juste revendication des présidents d'universités. Cela est déjà réalisé dans un certain nombre de domaines, en mathématiques ou en langues, par exemple. J'espère qu'une généralisation interviendra rapidement.

Le problème de la formation des instituteurs au niveau universitaire, actuellement en cours d'étude par le Gouvernement, est déjà partiellement résolu, les instituteurs devant recevoir un diplôme de premier cycle universitaire.

Une concertation doit être engagée très prochainement entre le ministère de l'éducation, le ministère des universités et la conférence des présidents d'universités. Les universités sont, en effet, autonomes et, pour ouvrir ces nouvelles formations, une vaste concertation ministérielle et l'accord des universités sont nécessaires.

Je crois savoir, d'après les dernières informations que j'ai reçues, que ce problème devrait être réglé dans un délai de quelques mois. La concertation avec le ministère de l'éducation, qui n'est pas encore engagée, le sera incessamment.

Puisque nous en sommes aux emplois, je précise à Mme le sénateur Bidard que les créations d'emplois de professeur d'éducation physique relèvent non pas du budget du ministère des universités, mais de celui du ministère de la jeunesse et des sports, même si ces personnels enseignent dans des établissements d'enseignement supérieur.

Toujours à propos des enseignants, je dirai à M. le sénateur Ciccolini qu'il n'y a pas un enseignant pour vingt étudiants, comme il l'a prétendu. On compte, en effet, 40 000 enseignants universitaires, auxquels il convient d'ajouter, dans les enseignements supérieurs, environ 5 000 enseignants non universitaires, soit, au total, 45 000 enseignants.

Sur les 8 300 chercheurs, un très grand nombre assurent de plus les enseignements scientifiques de troisième cycle, très spécialisés.

J'ajoute que, sur les 850 000 inscrits, un très grand nombre ne fréquentent guère l'université car ils sont déjà engagés dans des fonctions de cadres de la nation et ne suivent qu'une ou deux unités de valeur.

Si l'on veut comparer le taux d'encadrement de la France à celui de l'étranger, il faut savoir qu'à l'étranger les universités sont beaucoup moins ouvertes que chez nous et que les étudiants y sont astreints à des horaires hebdomadaires obligatoires et plus lourds qu'en France.

La mesure limitant à 37 heures et demie les cours complémentaires confiés aux assistants a évidemment été prise dans

leur intérêt. Il s'agissait de rendre leur service obligatoire léger afin qu'ils aient la possibilité de poursuivre par ailleurs leurs travaux de recherche, de réussir leur thèse et d'obtenir leur inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître-assistant dans les délais les plus brefs.

C'est pour la même raison que nous les avons placés sous l'autorité, non seulement scientifique pour la recherche, mais pédagogique pour leur enseignement, d'un enseignant de rang magistral.

M. le sénateur Habert, toujours à propos des enseignants, m'a posé des questions concernant les coopérants.

Le nombre des transformations réservées aux coopérants sera suffisant et exactement proportionnel à leurs qualités par rapport à ceux de la métropole. Un contingent est en effet spécialement prévu pour les coopérants à la fois au niveau des emplois d'assistant transformés en emplois de maître-assistant et à celui des emplois de maître-assistant transformés en emplois de maître de conférences.

Les postes réservés pour les coopérants en 1977 et en 1978 auront permis de transformer les emplois de tous les assistants titulaires en coopération qui remplissaient les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant — LAFMA. Nous les avons tous promus.

Les chiffres de transformation pour 1979 dépendront du nombre de candidats inscrits sur les listes d'aptitude par le comité consultatif dans la session qui va avoir lieu en décembre-janvier ; nous fixerons donc les effectifs de transformation pour les coopérants en fonction du nombre des inscriptions.

Pour la transformation des emplois de maître-assistant en maître de conférences, un contingent spécial sera réservé également pour les coopérants, comme ce fut le cas en 1978.

Pour répondre à M. Séramy et à M. Habert, je dirai qu'en ce qui concerne les étudiants étrangers, la proportion, en Suisse, est de 20 p. 100, mais concerne essentiellement des établissements privés et payants, elle est, en Allemagne, de 8 p. 100 ; en Grande-Bretagne, de 10 p. 100 et, en U. R. S. S., de moins de 2 p. 100. Elle est en France de 13 p. 100.

Il est vrai, monsieur le sénateur Séramy, que le Portugal et le Brésil ne considèrent plus nos troisièmes cycles à équivalence avec les *Philosophy doctorate*. Cela tient, d'après ce que m'a dit le ministre de l'éducation du Portugal, à ce que les Portugais ou les Brésiliens viennent en France pour y faire des études de lettres ou de sociologie alors que ceux qui vont dans les pays anglo-saxons préparent des *Philosophy doctorate* de sciences, ces pays préférant reconnaître des diplômes scientifiques plutôt que des diplômes littéraires.

Toujours en ce qui concerne les étudiants étrangers, pour répondre à M. Habert ainsi qu'aux rapporteurs, j'indique que nous avons fait un très gros effort pour mieux les orienter. Les mesures de pré-inscription qui ont été prises ont fait passer la part du troisième cycle de 21 à 24 p. 100, entre 1976 et 1978, tandis que celle du premier cycle est tombée de 46 à 40 p. 100.

Nous accueillons donc de plus en plus d'étrangers en formation de haut niveau qui deviendront cadres, ingénieurs ou formateurs, et moins d'étudiants de premier cycle. Ces derniers, en effet, peuvent faire leurs études chez eux puisque, en général, ces étudiants viennent de pays du tiers monde où la France a contribué à la création d'universités.

Le flux d'entrée, qui augmentait les années précédentes de 12 p. 100, n'a crû, cette année, que de 8 p. 100. Ce n'est que dans les I. U. T. que la progression est restée forte, ce qui est excellent puisque nous avons tout intérêt à former des techniciens pour l'étranger.

M. Séramy s'est inquiété de l'accueil de ces étudiants étrangers et s'est interrogé sur les œuvres sociales dont ils bénéficiaient.

Je précise que 15 310 étrangers étaient logés en résidence en 1978. Le futur directeur du centre national des œuvres universitaires, dont les missions comportent l'accueil des étudiants étrangers, se verra confier une enquête générale sur le fonctionnement des œuvres, en particulier sur les moyens d'améliorer l'accueil et la répartition des étudiants étrangers. Cela devrait favoriser leur prise en charge et résoudre les problèmes d'insertion que pose actuellement, dans certaines résidences, l'existence de minorités trop nombreuses ; les étrangers qui vivent trop entre eux ne se mélangent pas assez aux Français, ce qui nuit à leurs études.

Je voudrais signaler que sur les 104 500 étudiants étrangers, 38 000 sont des enfants d'immigrants vivant en France, généralement dans les grandes villes, ce qui fait que ces enfants n'ont pas besoin des résidences universitaires.

MM. les sénateurs Gouteyron et Habert m'ont posé le problème des bourses en soulignant, comme l'ont fait MM. les rapporteurs, que leur montant était insuffisant.

Je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire devant la Haute Assemblée : j'ai chargé le nouveau directeur du centre des œuvres d'une étude en vue d'en améliorer, d'une manière géné-

rale, le fonctionnement. Il devra tenir compte, dans l'attribution et le calcul des bourses, de l'isolement des départements ruraux, départements éloignés de certaines universités, et du coût supplémentaire que représente cet éloignement. Cette demande m'avait d'ailleurs été adressée par les présidents d'université.

A propos de la carte universitaire, ceux-ci m'avaient dit qu'il était, à l'évidence, possible de concentrer certaines formations universitaires, de modifier leur ventilation, leur répartition, à condition toutefois d'élaborer parallèlement une politique sociale en faveur des étudiants qui doivent se déplacer. En effet, les étudiants des plus petits centres universitaires — ceux qui pourraient se spécialiser dans certains domaines et ne pas avoir tout l'éventail des formations — sont souvent d'une origine modeste du point de vue économique et c'est pour eux que le déplacement vers une autre ville risque de poser le plus de problèmes. Il faudra donc trouver à leur intention des modes de calcul de bourses tenant compte de l'éloignement géographique et prenant en compte la localisation des formations rares.

M. le sénateur Habert a souligné le trop faible nombre des diplômes — c'est vrai — je m'en suis inquiétée et — je l'ai encore souligné tout à l'heure — je suis convaincue, monsieur le sénateur, que la solution réside dans une meilleure orientation et dans une meilleure motivation des étudiants.

Cette orientation ne pourra intervenir qu'au niveau du second degré car, une fois que le baccalauréat est passé, il est trop tard. En effet, si l'on n'a pas acquis un des baccalauréats privilégiés, un certain nombre de formations sont interdites.

Quant à la motivation, je suis certaine que l'organisation de formations finalisées motive davantage les étudiants et leur assure une meilleure réussite. Les taux de succès dans les IUT et dans les formations de second cycle sont tout à fait significatifs, alors qu'ils sont très faibles dans les enseignements « confidentiels ».

M. le sénateur Gouteyron m'a posé une question sur les relations entre les universités et les grandes écoles, ainsi que sur le sens de la coexistence entre ces deux types d'établissement.

Monsieur le sénateur, l'existence des deux systèmes tient à l'Histoire, vous le savez. C'est parce que les universités étaient trop repliées sur leur formation médiévale que les rois d'abord, les corporations puis les Républiques ont créé des écoles pour former les cadres dont les développements technologiques faisaient sentir le besoin.

Mais il ne serait pas raisonnable de continuer à créer des écoles à côté des universités. En effet, les besoins en cadres sont, aujourd'hui, d'un niveau tellement élevé, tellement fluctuant, tellement « dérapant », dirai-je, que les formations portent sur de très faibles effectifs. Ces derniers ne justifient pas la création d'une école pour les disciplines de haut niveau qui ne sont pas encore enseignées ou qui exigent une remise à jour fréquente. Je pense donc que les nouvelles formations de cadres relèvent davantage du système universitaire, qui dispose de beaucoup plus de souplesse et offre un bien plus grand éventail de disciplines.

Les grandes écoles accueillent 30 000 élèves sur les 850 000 étudiants inscrits dans les enseignements supérieurs. Elles ne peuvent donc résoudre tous les problèmes. Les universités, outre la pluridisciplinarité, la souplesse, la capacité d'accueil, l'encadrement professoral, ont la possibilité d'offrir tous les niveaux de sortie, ce qui n'est pas le cas des écoles d'où l'on sort cinq années après le baccalauréat.

Dans les universités, on sort à bac plus deux, avec un diplôme d'IUT ; à bac plus trois, avec une licence de technologie ; à bac plus quatre, avec une maîtrise de technologie ou de sciences et techniques ; à bac plus cinq avec un diplôme d'études supérieures spécialisées ; à bac plus six, avec un doctorat à finalité professionnelle. Par conséquent, le système est beaucoup plus adapté, je crois, aux nouvelles tentatives actuelles.

Vous dites, monsieur le sénateur, que 10 000 entrants cette année, ce n'est pas suffisant. Mais pour des formations qui ont été créées en octobre 1977, c'est beaucoup, puisque c'est autant que le nombre d'entrées dans les écoles d'ingénieurs ; 10 000 pour la deuxième année d'ouverture de ces formations, ce n'est pas mal.

M. le sénateur Séramy me demande de dresser le bilan des instituts universitaires de technologie.

Depuis 1976, la politique du ministère des universités a confirmé les instituts universitaires de technologie dans leur rôle de formation, en deux ans, de cadres techniques possédant un bon niveau de culture générale et des notions professionnelles qui leur permettent d'être immédiatement opérationnels dans les entreprises.

La politique menée depuis 1976 a concerné leur pédagogie, leur corps enseignant, leur gestion. Elle s'est appuyée sur une campagne d'information.

Pour chaque spécialité, chacune des dix-sept commissions pédagogiques nationales a accompli un travail exhaustif de révision des programmes et des horaires d'enseignement pour tenir compte de l'évolution des techniques et de l'environnement socio-économique. A titre d'exemple, en génie mécanique, une nouvelle importance a été donnée à l'automatique, à la construction et à la fabrication; en génie thermique, des enseignements sur les économies d'énergie et de l'énergie nucléaire ont été ajoutés.

La part des enseignements impérativement dispensés par des professionnels a été fixée pour chaque spécialité. Les stages ont été rendus obligatoires et intégrés à la scolarité.

Pour tirer parti des conclusions des commissions pédagogiques nationales et envisager globalement l'avenir des instituts universitaires de technologie, j'ai créé un groupe de réflexion de douze membres que j'ai réuni à plusieurs reprises. Il m'a suggéré des orientations originales, par exemple, une spécialité nouvelle : la maintenance industrielle, avec une dominante électromécanique, qui a été ouverte à la dernière rentrée.

En outre, diverses mesures ont été prises pour améliorer la carrière du personnel en poste dans les IUT et pour la participation des professionnels aux activités pédagogiques.

Dans le domaine financier, la normalisation des dotations de fonctionnement a permis d'appliquer plusieurs mesures financières favorables aux IUT et de réduire le nombre de places inutilisées.

Enfin, dans les IUT, comme pour les coopérants, nous avons donné un contingent spécial de promotions, car les assistants et les maîtres-assistants des IUT, établissements de premier cycle dans lesquels on ne fait pas de recherche, sont éloignés des autres laboratoires et ne sont pas dans un cadre de recherche stimulant. Ils sont donc défavorisés par rapport aux assistants et maîtres-assistants qui travaillent dans les autres UER.

Ils sont défavorisés comme le sont les coopérants du fait de leur isolement par rapport aux grands laboratoires scientifiques.

Nous leur avons donc accordé un contingent de promotions très substantiel et, à peu près comme pour les coopérants, nous avons accordé des promotions à tous ceux qui remplissaient les conditions. A de rares exceptions près, elles seront prises en compte sur le budget de 1978.

Monsieur Talon, j'ai tenu à respecter le souhait légitime de la ville de Paris et de son maire de récupérer le terrain de Vincennes provisoirement et même indûment, puisque contrairement à une loi, occupé par l'université de Paris-VIII.

J'ai donné suite, par cette même décision, aux critiques de la Cour des comptes concernant la sous-occupation des bâtiments universitaires de Saint-Denis. Il est vrai que le président de l'université de Vincennes, après l'avoir refusé, a manifesté récemment le souhait de voir celle-ci transférée à Marne-la-Vallée, ce qui, bien entendu, n'est plus possible maintenant.

Les crédits nécessaires pour l'opération de Saint-Denis ont pu être dégagés sur les disponibilités en autorisations de programme et en crédits de paiement. Ils feront l'objet d'une ouverture, dans la loi de finances rectificative, d'un crédit de quarante-cinq millions de francs.

Ces crédits permettront la démolition des bâtiments inadaptés, comme les ateliers, et l'aménagement des locaux existants et des constructions additionnelles. L'avant-projet est d'ores et déjà achevé.

Vincennes a obtenu cette année des habilitations nouvelles : licence et maîtrise en sciences économiques, en langues étrangères appliquées, en sciences sociales appliquées; quarante-trois intégrations de personnels hors statut; dix-huit créations d'emplois en quatre ans; trente-cinq transformations d'emplois en trois ans. On ne peut donc parler d'un démantèlement de Vincennes.

Le problème de la carte universitaire a été posé par M. Gouteyron, par Mme Bidard et par M. Habert qui a souligné que l'on ne pouvait pas tout faire partout. Il ne s'agit pas d'une carte des universités mais bien, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Gouteyron, d'une carte des formations universitaires.

C'est antipédagogique et, à la limite, dissuasif pour les étudiants de tout faire partout, car la qualité suppose une certaine taille critique.

Je précise, madame Bidard, que la carte n'est pas secrète puisque le Parlement y est associé de même que la conférence des présidents.

Je voudrais répondre maintenant à MM. de la Forest et Chauvin à propos de l'enseignement privé. Certaines de ses activités sont indispensables à la culture et au rayonnement international de la France.

Si certaines d'entre elles venaient à disparaître, l'Etat devrait créer des établissements pour les prendre en charge, comme l'a montré l'expérience des écoles de Mulhouse.

Pour d'autres activités, je pense aux enseignements et aux recherches en sciences sacrées, les établissements privés assument à la France un rayonnement international indispensable,

face aux universités étrangères, allemandes et italiennes en particulier.

A cet égard, le rôle de l'institut catholique de Paris est particulièrement important : 41 p. 100 de ses étudiants à temps plein sont étrangers; la plupart d'entre eux suivent les cours de l'Institut de langue et de culture françaises.

L'aide de l'Etat à l'enseignement supérieur privé doit être jugée et développée en considérant ces deux critères de la complémentarité et de l'apport à la culture et au rayonnement international de la France.

Dans ce sens, je souhaite accroître l'effort entrepris depuis quelques années. Afin de tenir compte de plusieurs interventions à l'Assemblée nationale et ce soir au Sénat, le Gouvernement proposera, en seconde délibération, une majoration des crédits inscrits au projet de loi de finances pour 1979 en faveur de ces établissements.

Je répondrai à M. de la Forest que l'installation d'une médiathèque de la Bibliothèque nationale à Redon nécessite l'acceptation par l'Etat du terrain acheté par la municipalité. Des difficultés tenant à l'établissement des limites cadastrales ne lui ont pas permis de soumettre à l'Etat, c'est-à-dire aux domaines, les documents qui permettent l'acceptation de cette cession.

Parallèlement, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale étudie la programmation des implantations de la Bibliothèque nationale en province.

Je répondrai à M. Gouteyron ainsi qu'à MM. les rapporteurs, que le rapport demandé sur le bilan de la loi d'orientation est le bilan non pas de dix ans mais de sept ans.

Les points de réflexion possibles me semblent être le degré de participation réelle à la gestion des universités, l'insertion régionale des universités, leurs liens avec les activités extérieures socio-économiques et socio-culturelles et leur rayonnement international.

Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, Platon disait qu'il existe en nous des calculs que nous nommons espérance. Ce ne sont pas des calculs subalternes ou dérisoires. Seuls ils font les bons comptes et, à terme, les amis fraternellement unis dans l'effort vers le progrès. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. Avant de passer à la discussion des crédits, je voudrais consulter l'assemblée sur la suite de ses travaux. Après en avoir terminé avec le budget des universités, nous devons examiner celui du commissariat général du Plan. Cette discussion peut durer une heure et demie, ce qui nous conduira aux environs d'une heure du matin. C'est à ce moment là qu'il nous faudrait commencer l'examen du budget de l'aménagement du territoire qui pourrait durer jusqu'à trois heures et demie ou quatre heures du matin. Je ne pense pas que ce soit raisonnable, car il est préférable de siéger le jour plutôt que la nuit. (*Marques d'approbation.*)

Je suggère donc que nous levions la séance après la discussion du budget du commissariat général du Plan et que nous renvoyions celle du budget de l'aménagement du territoire au début de la séance de demain matin. Je crois savoir que le Gouvernement accepte cette proposition.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Plusieurs de nos collègues, au cours de ce débat, ont fait part de leurs préoccupations relatives à la recherche scientifique. Au cours des discussions budgétaires précédentes, d'autres intervenants ont manifesté des inquiétudes diverses à ce sujet.

La commission des affaires économiques et du Plan, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, inquiète des menaces qui pèsent sur certains secteurs de l'économie, sur notre commerce extérieur et, par conséquent, sur notre indépendance économique, a unanimement approuvé la proposition que j'avais faite d'organiser au Sénat un grand débat sur la recherche scientifique.

Au nom de cette commission, après en avoir informé M. le secrétaire d'Etat Aigrain puis M. le ministre de l'Industrie qui ont l'un et l'autre donné leur accord, je fais part à Mme le ministre des universités de notre intention et lui demande de bien vouloir participer, elle aussi, à cette discussion, en la priant de bien vouloir nous donner, dès ce soir, si possible, une réponse favorable.

Je voudrais faire aussi remarquer à Mme le ministre que je n'ai pas parlé de l'université de Vincennes. Je ne veux pas rouvrir le débat, mais M. Talon ayant fait allusion, à ce sujet, à la bonne foi de certains, je voudrais lui demander si je lui paraîs être de mauvaise foi en intervenant en faveur de Vincennes.

Je lui demande également si je peux, comme il l'a fait tout à l'heure, poser une question à Mme le ministre. Il ne s'agit pas là de propos agressifs à son égard.

Avant de connaître Vincennes, n'ayant étayé mon jugement sur cette université qu'à travers ce qu'en disait la presse, je ne

m'en étais pas fait une bonne opinion. Cela a changé à partir du moment où je m'y suis rendu, où j'ai rencontré son président, ses professeurs et ses étudiants.

C'est pourquoi j'estime qu'au lieu de parler de mauvaise ou de bonne foi, au lieu d'accuser qui que ce soit, il est préférable de s'informer, comme on doit toujours le faire si l'on a des doutes.

Pour nous socialistes, le sort de Vincennes est un test. Mme le ministre, dans sa réponse a, certes, fait état d'habilitations, mais on ne sait toujours pas ce qui sera implanté à Saint-Denis.

La volonté du Gouvernement de poursuivre une expérience, de maintenir une université largement ouverte aux travailleurs et d'en ouvrir d'autres dans les mêmes conditions n'étant pas un test probant, c'est une des raisons, parmi d'autres, pour lesquelles nous ne voterons pas ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Bernard Talon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Talon.

M. le président. La parole est à M. Talon.

M. Bernard Talon. Je ne comprends pas pourquoi notre collègue, M. Parmantier, s'insurge de la sorte. J'ai parlé de certaines personnes, je n'ai pas prononcé son nom. Je ne savais pas, mon cher collègue, que vous reviendriez sur ce sujet.

J'ai parlé de « certaines personnes ». « Certain » ayant un sens indéfini, je ne comprends pas, mon cher collègue, pourquoi vous vous êtes senti visé par ce propos ?

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. Non, l'incident est clos !

M. Bernard Parmantier. Je voulais simplement dire que, du fait que je soutiens l'université de Vincennes, je me suis senti visé.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des universités et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 875 670 256 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 70 994 130 F. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 253 230 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 142 782 000 F. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme, 1 282 178 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 1 081 501 000 F. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère des universités.

Services du Premier ministre.

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, V. — Commissariat général du Plan.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Anicet Le Pors, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous abordons la discussion d'un budget qui représente la dix millièmes partie du budget général. On ne peut manquer d'être frappé par la disproportion entre l'ampleur du thème et la petitesse des crédits.

Ceux-ci s'élèvent, pour 1979, à 56,8 millions de francs, contre 45,1 millions de francs en 1978, soit une progression de 26 p. 100. Mais il faut préciser que cette augmentation, apparemment importante, résulte essentiellement de l'inscription des crédits du centre d'études prospectives et d'informations internationales — le CEPII — qui s'élèvent à 9,2 millions de francs. Si l'on retranche cette dotation, l'augmentation n'est que de 2,5 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 5,5 p. 100 en nominal. On peut même remarquer, si l'on entre dans le détail, que les autorisations de programme concernant les recherches en socio-économie, par exemple, accusent une baisse de 28 p. 100.

Je traiterai dans mon exposé des différents organismes satellites du commissariat général du Plan et du commissariat lui-même. Je ferai un bilan rapide des programmes d'actions prioritaires — les PAP — et des programmes d'actions prioritaires d'initiative régionale — les PAPIR — et me limiterai à quelques remarques sur l'exécution du VII^e Plan, puisque nous devons avoir prochainement un débat sur son adaptation.

Le commissariat général du Plan représente traditionnellement la moitié environ des crédits du budget, soit, en crédits de paiement, 26,9 millions de francs, traduisant une progression

de 19 p. 100 par rapport à l'année passée. Sur ces crédits supplémentaires, 1,4 million de francs relèvent des mesures acquises et correspondent essentiellement à une augmentation des traitements et un crédit de 1,5 million de francs est affecté à l'adaptation, sous forme d'études, du VII^e Plan.

On observe une stabilité des effectifs du commissariat général du Plan. Je remarque cependant — je l'avais déjà fait l'année dernière — que 71 p. 100 des effectifs du commissariat sont composés de contractuels, ce qui ne laisse pas d'étonner pour une fonction aussi éminemment publique.

Le centre d'études prospectives et d'informations internationales — le CEPII — nouvel organisme rattaché au commissariat général du Plan, résulte du transfert du GEPI — groupe d'études prospectives internationales — qui était jusque-là rattaché au comité français du commerce extérieur. C'est le décret du 20 mars 1978 qui a créé le CEPII. La description de ses structures et sa définition figurent dans le rapport écrit. Je rappellerai simplement ici que ses missions consistent essentiellement à élaborer des données nécessaires à la connaissance de l'économie internationale, à réaliser des études sur les économies étrangères et à établir des projections relatives à l'économie mondiale, en insistant notamment sur les phénomènes d'interdépendance des économies nationales.

Les moyens qui sont affectés à cet organisme nouveau s'élèvent, pour 1979, à 5,21 millions de francs ; ils sont en progression de 57 p. 100 par rapport à la dotation de 1978, qui ne portait que sur une partie de l'année ; l'essentiel de cette hausse correspond au recrutement de sept agents.

La mission du centre d'études des revenus et des coûts — le CERC — consiste, depuis 1966, à effectuer des études sur le niveau et l'évolution des revenus, des prix et des coûts, mission à laquelle on a ajouté, en 1976, la rédaction d'un rapport périodique de synthèse sur les revenus des Français.

Le CERC a réalisé, en 1977 et 1978, des travaux intéressants correspondant à sa fonction traditionnelle : connaissances et opinions des Français sur les prix ; coût de l'hospitalisation ; participation des salariés aux fruits de l'expansion ; évolution du prix des viandes, etc. Par ailleurs, il a publié, en 1977, comme le prévoit sa mission nouvelle, un rapport sur les revenus des Français qui a connu une certaine publicité.

Son budget pour 1979, qui correspond à un effectif de quarante et une personnes, s'élève à 8,2 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 14 p. 100 par rapport à 1978. Dans ce budget, 100 000 francs sont prévus pour les moyens informatiques du CERC qui sont apparus être de première nécessité au cours de la dernière période.

S'agissant du comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social — le CORDES — dont la mission consiste essentiellement à commander des études à des organismes publics et privés, je m'étais étonné, l'année dernière, que son activité semblât faire double emploi avec celle de certaines cellules administratives ; j'avais demandé si les études financées sur les fonds du CORDES n'auraient pas pu être réalisées par certains services de l'administration. Cette question, je la pose de nouveau cette année, car je la crois tout aussi valable en 1978 qu'en 1977.

Les crédits de paiement du CORDES sont néanmoins en baisse de 6,5 p. 100 — 10 p. 100 même pour les recherches en socio-économie — et les autorisations de programme régressent de 28 p. 100.

On peut s'étonner que ne figurent pas, dans les travaux effectués par le CORDES, certaines études qui, selon moi, auraient dû y figurer, concernant notamment les problèmes rencontrés par le Credoc : je citerai, à titre d'exemple, une enquête sur la consommation des ménages interrompue au Credoc depuis 1972 et dont l'utilité me semble toujours aussi grande ; une enquête sur les hauts et les bas revenus et sur les patrimoines importants, qui serait particulièrement utile à une meilleure connaissance de la société française.

La mission essentielle du Credoc est la réalisation de recherches sur les comportements socio-économiques des ménages français. Cet organisme passe des contrats avec des organismes privés et publics et reçoit des subventions ; de là viennent ces ressources. Depuis deux ans, il a connu des difficultés importantes et il a dû procéder à quinze licenciements, autorisés par l'inspection du travail, en mai 1978.

Devant ces difficultés, une mission d'études avait été confiée à M. André Babeau ; celle-ci avait abouti à la conclusion qu'il serait bon que le Credoc dispose, dans l'ensemble de ses ressources, d'une part au moins égale à 80 p. 100 de financements stables. Si l'on prend comme référence le budget pour 1979, on constate que les contrats que l'on peut considérer comme stables et la subvention de fonctionnement, en hausse de 44,5 p. 100, aboutissent à un taux de ressources stables de 76 p. 100, ce qui est voisin de la norme fixée par M. André Babeau.

Cependant, on doit remarquer que les conditions d'équilibre de cet organisme paraissent aujourd'hui précaires.

Les programmes d'action prioritaires — les PAP — représentaient, au début du VII^e Plan, en francs 1975, une somme totale de 200 millions de francs, soit 90 millions de francs pour les vingt-cinq programmes d'action prioritaires, 20 millions de francs pour les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale — les PAPIR — et 90 millions de francs pour les programmes des PTT. Le rapport sur l'adaptation du VII^e Plan — j'anticipe, mais de façon très brève — parle de leur caractère impératif, mais en même temps d'un minimum de souplesse nécessaire. Cette rédaction balancée est, je crois, tout à fait opportune.

On constate, en effet, dans le projet de budget pour 1979, que les crédits des PAP régressent de 1,2 p. 100 et que, à la fin de 1979, ceux-ci n'auront été exécutés, en moyenne qu'à 73,3 p. 100 ; ces chiffres nous amènent à douter de leur achèvement à la fin de la période du VII^e Plan.

Si l'on entre un peu dans le détail, on constate que certains programmes sont d'ores et déjà dépassés : le programme de formation des jeunes, les programmes des PME — artisanat. Mais on doit noter que ceux-ci répondaient à des préoccupations gouvernementales nouvelles depuis le début du VII^e Plan, ce qui explique ce dépassement avant la date.

D'autres programmes ont un taux de réalisation relativement satisfaisant, voire avancé : les programmes sur le désenclavement, l'éducation, la prévention, la justice, les zones rurales ; tous ces programmes auront dépassé 80 p. 100 en 1979.

D'autres, enfin, sont particulièrement en retard — ils n'auront pas atteint 60 p. 100 en 1979. Ils concernent les conditions de travail et le tri postal — domaines pourtant importants dans la conjoncture actuelle — les familles, les hôpitaux, les villes et le patrimoine naturel.

Je rappellerai, pour mémoire, que le rapport d'adaptation du VII^e Plan a modifié deux de ces vingt-cinq programmes : la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée et l'humanisation des hôpitaux.

L'exécution des PAPIR est encore moins satisfaisante que celle des PAP. Les quatre-vingt-neuf PAPIR avaient entraîné l'inscription de 5,5 milliards de francs de crédits en 1970. Au bout de trois ans d'exécution, ils n'ont été réalisés qu'à environ 44 p. 100.

S'agissant du Plan lui-même, je serai extrêmement bref, puisque doit s'ouvrir ici, dans une quinzaine de jours, je crois, un débat sur l'adaptation du VII^e Plan.

Je tiens à m'étonner tout d'abord de « l'étonnement » du rapport sur l'adaptation du VII^e Plan qui constate que les hypothèses formulées en 1976 se sont révélées rapidement caduques. Je m'en tiendrai, concernant l'exécution du VII^e Plan, à cinq remarques brèves.

Premièrement, notre croissance est bel et bien inférieure à 5,5 p. 100, taux qui avait été retenu ; elle se situe, je crois, aux environs de 3,5 p. 100.

Deuxièmement, l'augmentation des prix semble s'installer à un rythme voisin de 9 p. 100, selon l'indice officiel. Il existe donc un écart très sensible avec l'hypothèse de 7,5 p. 100 qui avait été retenue dans le VII^e Plan et qui était, à l'époque, considérée comme une marque de sincérité de la part des pouvoirs publics.

Troisièmement, on a pu constater une défaillance de l'investissement privé au cours des trois premières années d'exécution du VII^e Plan. C'est le secteur public, en fait, qui a tenu la conjoncture à bout de bras, puisque l'investissement public a augmenté de 7 à 8 p. 100 durant les trois premières années, l'investissement privé ne progressant, lui, que de 3 à 4 p. 100.

Ma quatrième remarque portera sur la situation précaire de notre commerce extérieur. Certes, on enregistre une amélioration en 1978 ; on est néanmoins assez loin des prévisions générales du VII^e Plan, et lorsqu'on entre dans le détail, notamment en ce qui concerne les zones, on ne manque pas d'être frappé par le fait que l'équilibre de notre balance constaté cette année est dû à une position excédentaire qui s'est fortement augmentée par rapport aux pays les plus pauvres. Nous avons également bénéficié de la baisse du dollar. Mais notre subordination vis-à-vis des grandes puissances industrielles — je pense aux Etats-Unis, au Japon et à la République fédérale d'Allemagne — reste au moins aussi importante en 1978 qu'elle l'était en 1977.

Enfin, ma cinquième remarque sera pour constater la dégradation de la situation des finances publiques. Mais cette remarque générale a déjà été présentée plusieurs fois depuis le début de la discussion budgétaire ; elle s'applique aussi bien au budget général — dont le déficit prévu est de 15 milliards de francs, chiffre assez peu crédible, il faut bien le dire — qu'au déficit de la sécurité sociale ou au déficit des collectivités locales, qui sera aggravé en 1979.

Telles sont les quelques remarques que, au nom de la commission des finances, je voulais présenter en introduction à ce débat. Je laisse le Sénat juge de savoir si le Plan est encore une « ardente obligation » et un « réducteur d'incertitudes ». Quoi qu'il en soit, sous le bénéfice des observations que je viens de

vous présenter au nom de la commission des finances, celle-ci dans sa majorité a décidé de soumettre les crédits du commissariat général au Plan au Sénat pour 1979. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Lucotte.

M. Michel Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir excuser notre collègue et ami M. Lucotte qui s'est trouvé dans l'impossibilité absolue d'être parmi nous ce soir et qui, comme vient de le dire M. le président, m'a demandé de le remplacer.

L'examen du projet de loi de finances est traditionnellement pour votre commission des affaires économiques et du Plan, l'occasion de faire le point de l'exécution du Plan.

Avant d'aborder le fond, je formulerai deux observations de forme. La première concerne le document annexe au budget relatif à l'exécution du Plan : il ne traite que des programmes d'action prioritaires ; le projet de loi sur l'adaptation du VII^e Plan est présenté comme un substitut au rapport d'exécution pour le livre I^{er} du Plan, ce qu'il n'est que très partiellement.

En second lieu, je dois me faire l'interprète de votre commission qui s'étonne que le vote sur le budget de 1979 intervienne avant la discussion du projet relatif à l'adaptation du VII^e Plan. Il eût été plus logique de procéder à cet examen à mi-parcours, prévu par le dispositif du Plan, avant l'adoption de la loi de finances.

Quant au fond, force est de constater que la réalité est dans l'ensemble assez éloignée des objectifs inscrits dans le Plan.

Les hypothèses d'expansion du produit intérieur brut marchand des pays industrialisés et de développement du commerce mondial ont été infirmées. Pour la France, on est loin du taux de croissance de 5,5 p. 100 à 6 p. 100 retenu par le Plan et le différentiel de croissance avec nos principaux partenaires commerciaux est resté nettement inférieur aux prévisions.

La stratégie du VII^e Plan comportait deux phases : la remise en ordre, la consolidation. L'analyse de la situation économique actuelle conduit à estimer que la première phase est inachevée. En effet, si des succès ont été obtenus dans les échanges extérieurs, l'inflation est seulement ralentie et non maîtrisée et la croissance n'a pas été soutenue par un effort d'investissement, ce qui explique partiellement l'aggravation de la situation de l'emploi.

Certes, l'équilibre de la balance commerciale a été atteint plus rapidement que prévu, grâce notamment au solde excédentaire des échanges industriels. Mais on doit souligner la précarité de ce résultat obtenu pendant une période de croissance faible. De plus, les excédents ont été réalisés sur quelques postes, principalement l'automobile et les biens d'équipement professionnel.

L'agriculture n'a pas joué le rôle moteur qui lui était imparti par le Plan. Les échanges agricoles restent déficitaires. Aucun progrès n'est constaté dans le secteur des industries agro-alimentaires.

La chute du cours du dollar et le ralentissement de la croissance occultent partiellement la vulnérabilité de notre économie à l'égard de la contrainte énergétique. Il en est de même pour les importations de matières premières.

Simultanément, l'essentiel de nos excédents résulte d'échanges avec des pays à commerce d'Etat ou des pays peu développés dont les capacités d'endettement sont limitées. En revanche, notre commerce avec les principaux pays industrialisés est déficitaire et nos parts de marchés restent réduites dans les pays appelés à connaître une expansion rapide.

L'équilibre atteint en 1978 doit être considéré comme une étape vers une situation plus saine grâce au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Malgré la décélération de la hausse des prix à la consommation, l'inflation n'est pas maîtrisée. En matière de prix, on doit d'ailleurs noter la fragilité des résultats acquis : l'indice a augmenté de plus 0,9 p. 100 en octobre contre plus 0,6 p. 100 en septembre. Comparée aux résultats acquis en Allemagne fédérale, cette évolution met en évidence la faiblesse relative de l'économie française.

D'autre part, contrairement aux recommandations du VII^e Plan, les revenus ont progressé plus rapidement que les prix.

Un autre sujet de préoccupation de votre commission réside dans le déséquilibre des comptes publics. Pour l'exercice 1978, le déficit effectif représentera environ le quadruple du chiffre initialement annoncé lors de l'examen de la loi de finances. Le budget que nous examinons actuellement comporte un découvert de 15 milliards de francs. De plus, le fléchissement des dépenses d'équipement et de recherche risque d'obérer pour l'avenir nos possibilités de développement.

Compte tenu de l'endettement des collectivités locales et de l'évolution inquiétante de la situation financière de la sécurité

sociale, on constate donc une régression et non un progrès par rapport à l'objectif de retour à l'équilibre des comptes des administrations à la fin du VII^e Plan.

Le rétablissement du plein emploi qui, selon le Plan, devait intervenir au cours de la phase de consolidation, paraît aujourd'hui hors de portée. Le cap des 1 300 000 demandeurs d'emploi est maintenant dépassé. La distinction entre les chômeurs secourus et les autres ne peut être efficiente, sauf à considérer que le droit au travail inscrit dans le préambule de la Constitution est un vain mot. Malgré une diminution de la durée moyenne d'attente, l'ancienneté moyenne des demandes d'emploi à fin octobre atteignait plus de deux cents jours. Le nombre des chômeurs inscrits depuis plus d'un an a progressé.

Dans le même temps, les offres d'emploi ont diminué.

On assiste donc à une montée irrépensible du chômage qui atteint massivement les jeunes et les femmes. Les perspectives démographiques à court terme conduisent à prévoir plutôt une aggravation malgré la diversité des actions menées par le Gouvernement, qu'il s'agisse de sa politique économique générale, du pacte national pour l'emploi ou des multiples aides au développement régional.

L'emploi n'a pas été soutenu par l'investissement productif des entreprises. Souhaitons que les nouvelles dispositions applicables à l'épargne permettent de renverser cette tendance. Au cours de la période récente, la progression de l'investissement est imputable principalement aux entreprises nationales.

En définitive, au terme de la troisième année d'exécution du Plan, les objectifs de rétablissement des grands équilibres ne sont pas encore atteints.

Quant aux aspects qualitatifs de la croissance et à l'exécution des PAP — programmes d'action prioritaires — je dois exprimer la déception de votre commission.

Certes, quelques progrès ont été accomplis dans le sens de la réduction des inégalités. En matière fiscale par exemple, on doit relever quelques réformes récentes, telles que l'imposition de certaines plus-values, les modalités de l'imposition au bénéfice réel des exploitations agricoles, l'accroissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu, l'imposition exceptionnelle des contribuables détenant trois éléments de train de vie, l'abattement de 5 000 francs sur le dernier revenu d'activité avant le départ en retraite, l'abaissement du taux normal de la TVA.

Des améliorations sont intervenues en matière de retraites ; je citerai la revalorisation du minimum vieillesse et des retraites liquidées avant le 1^{er} janvier 1973, l'augmentation des possibilités de cumul des pensions de reversion avec les retraites personnelles, l'avancement de l'âge minimum de liquidation de la retraite à taux plein pour certaines catégories de travailleurs.

L'institution du complément familial et la création de l'aide personnalisée au logement constituent également des progrès.

En revanche, au chapitre des revenus, votre commission note avec satisfaction la progression du pouvoir d'achat du Smic ; mais elle regrette que les travaux du centre d'étude des revenus et des coûts n'aient pas permis à ce jour de mener une politique plus active en matière de revenu. En outre, les compétences attribuées par le VII^e Plan au commissariat général pour connaître et suivre l'évolution des revenus non salariaux en liaison avec les ministères, sont restées lettre morte. Aucun rapport sur ces problèmes n'a été soumis au conseil central de planification. Le travail d'analyse des conventions collectives et de la formation des revenus salariaux n'a pas encore été mené systématiquement.

Dans d'autres domaines, les actions demeurent incomplètes : tel est le cas pour la protection des consommateurs : des textes importants ont été votés, mais le secrétariat d'Etat à la consommation a été supprimé.

Beaucoup reste donc à faire pour réduire les inégalités.

Un autre aspect de l'orientation qualitative de la croissance a particulièrement retenu l'attention de votre commission, je veux parler de l'aménagement du territoire.

Les études préalables à l'adoption du Plan avaient mis l'accent sur la nécessité d'une redistribution géographique de la richesse et sur les menaces de désertification apparues dans certaines zones rurales où la densité de la population est inférieure à vingt habitants au kilomètre carré.

La réalisation des plans routiers Bretagne et Massif central, des aménagements portuaires sur la façade atlantique sont conformes aux recommandations du Plan ; ils s'inscrivent dans la politique de rééquilibrage de l'Ouest. Il n'en est pas de même pour le nouveau fonds spécial d'adaptation industrielle, dont la dotation est réservée à la création d'entreprises dans les régions atteintes par la crise de la sidérurgie et de la construction navale. Certes, ces régions étaient pour la plupart déjà classées comme zones de conversion, mais ces aides exceptionnelles ne vont-elles pas à l'encontre des objectifs de diffusion du développement sur l'ensemble du territoire ? Une fois encore, l'urgence prime les objectifs à long terme.

Je n'insisterai pas sur ces problèmes qui seront évoqués très bientôt à la tribune.

J'aborderai maintenant les programmes d'action prioritaires. La procédure des PAP nationaux, innovation du VII^e Plan, a suscité beaucoup d'espoirs. Depuis 1976, le total des dotations affectées aux PAP avait progressé chaque année. Pour 1979, c'est l'inverse, de sorte qu'à la fin de l'année prochaine, le taux d'exécution financier de ces programmes, PTT inclus, sera de 73,3 p. 100 seulement. Compte tenu des perspectives de croissance, des contraintes économiques et budgétaires, il apparaît exclu d'atteindre, en 1980, les objectifs financiers inscrits dans les PAP.

On doit souligner les faibles taux d'exécution de certains programmes, notamment de ceux qui concernent le patrimoine naturel, les conditions de travail, les personnes âgées. De plus, le compte rendu d'exécution ne permet pas d'individualiser, pour chacune des actions d'un programme, l'effort financier de l'Etat. Enfin, les insuffisances des indicateurs de résultats sont un obstacle à une appréciation précise des modalités réelles de mise en œuvre des programmes, au-delà de l'aspect purement budgétaire. Ainsi, l'inclusion de crédits correspondant au pacte national pour l'emploi dans le PAP « formation des jeunes » conduit à un taux d'exécution budgétaire de 120 p. 100, alors même que de très nombreux jeunes sont demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les programmes d'initiative régionale et locale, je ne reviendrai pas sur l'extrême lenteur de la procédure d'approbation des PAPIR.

Au terme de cet exposé, je dois vous dire que notre commission s'interroge sur la réalité actuelle du Plan. En effet, les réunions du conseil central de planification se font plus rares, les régions n'ont pas été consultées sur le rapport du VII^e Plan. Les crédits de recherche mis à la disposition du commissariat général diminuent au fil des ans. Ces problèmes feront l'objet d'une discussion plus approfondie dans quelques semaines.

Sous réserve de ces observations, votre commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat général du Plan pour 1979. (*Applaudissements*.)

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je serai bref car nos deux rapporteurs ont dit remarquablement ce qu'il y a d'illusoire et de vain à discuter d'un plan évanescant.

Je soulignerai — et ce sera ma première réflexion — la curieuse façon de procéder qui consiste à nous faire examiner le budget du commissariat général du Plan avant que nous ayons été saisis du rapport du Gouvernement sur l'exécution du VII^e Plan et des éventuelles adaptations pour tenir compte de la situation économique et sociale présente.

Il est de plus en plus clair que le Plan n'est plus cette « arme incomparable » citée par M. le Président de la République, mais bien plutôt un joyeux camouflage de la politique économique du Gouvernement.

Peut-on affirmer sans sourire que les objectifs du VII^e Plan sont en passe d'être atteints, à deux ans de son achèvement officiellement prévu ?

Ma deuxième réflexion portera sur les plans d'action prioritaire qui sont très loin d'être réalisés. Les retards cumulés sont considérables. Sur vingt-cinq plans d'action prioritaire, dix-sept ont un taux de réalisation inférieur à 75 p. 100, dont dix ont un taux de réalisation inférieur à 70 p. 100 et cinq un taux de réalisation inférieur à 60 p. 100.

Pour terminer convenablement en 1980 l'exécution du Plan, il faudrait augmenter de plus de 38 p. 100 les crédits actuels, ce qui, d'ores et déjà, ne paraît pas susceptible d'être retenu par le Gouvernement. Cette année d'ailleurs, le projet de loi de finances marque une régression de plus de 1 p. 100 des crédits pour les programmes d'action prioritaire dans leur ensemble.

Le Gouvernement ne s'oriente donc pas vers un rattrapage des retards enregistrés. On peut alors légitimement se poser — et ce sera ma troisième réflexion — la question suivante : y a-t-il encore un Plan ?

Non seulement l'Etat est affranchi de ses trop faibles engagements, mais encore dans certains domaines, notamment en matière économique et sociale, il a pris des orientations contraires à celles du VII^e Plan. C'est ainsi que le libéralisme débridé du Gouvernement fait une place exorbitante à la concurrence, alors que M. le Président de la République reconnaissait que « la tentation du monopole, la fuite devant la concurrence sont présentes partout ».

La pression sur les salaires est de plus en plus forte, tandis que la liberté est rendue aux prix. Le Gouvernement affiche un optimisme qui ne trompe personne sur les bienfaits de la concurrence.

Or, l'inflation continue sur sa lancée, avec une hausse de 0,9 p. 100 en octobre dernier. Le nombre des chômeurs s'accroît

de mois en mois et il faut souligner que, sur 1 344 000 personnes privées d'emploi, 574 268 ne recevaient aucun secours au 31 octobre dernier. Ainsi, toute la politique de l'Etat tend à faire, de ce plan élaboré démocratiquement, le contraire d'une intense obligation pour toute la nation.

Notre économie est comme un navire en perdition faisant eau de toute part. Le budget du commissariat général du Plan, malgré sa présentation astucieuse, ne représente que 0,01 p. 100 des crédits de l'Etat et ce n'est pas à travers la discussion que nous engageons ce soir sur ce budget que le Sénat s'assurera de l'exécution correcte du VII^e Plan.

L'exécution fragmentaire et prudente du Plan traduit d'une façon aveuglante la déshérence régulière et continue de l'idée même de planification. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, demain après-midi, le Premier ministre ouvrira devant l'Assemblée nationale le débat sur l'adaptation du VII^e Plan, débat qui se poursuivra au Sénat avant la fin de la présente session.

M. le président. Si nous en avons le temps, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Or, traditionnellement, monsieur le président, le budget annuel et le vote des crédits du commissariat général du Plan donnent, et c'est bien normal, l'occasion au Parlement d'évoquer les problèmes fondamentaux, qu'il s'agisse, comme vous l'avez dit, de l'exécution du Plan, de ses inflexions souhaitables ou même de la nature de la planification nationale.

Les circonstances que j'évoque conduisent, cette année, à un budget d'une présentation plus dépouillée permettant une discussion plus étroite.

Mon rôle se borne à faire voter les crédits du commissariat général du Plan. Il serait d'ailleurs peu convenable d'anticiper sur des débats qui seront conduits devant le Parlement, au nom du Gouvernement, par le Premier ministre et le ministre de l'économie. Je remercie les rapporteurs, et notamment M. Anicet Le Pors, de l'avoir compris et d'avoir limité aujourd'hui leurs propos puisqu'ils pourront tout naturellement les développer lors du débat qui interviendra dans quelques jours.

Avant de répondre aux rapporteurs en ce qui concerne les crédits du commissariat général du Plan, j'aborderai brièvement des considérations générales sur la place du Plan dans notre pays.

Le Premier ministre a réaffirmé récemment l'importance fondamentale qu'il attache au Plan qui est et qui restera, selon les termes qu'il a employés devant le Conseil économique et social, l'instrument central de la politique à moyen terme menée par l'Etat. Je voudrais préciser à M. Chauty que le Premier ministre confirmera les engagements pris dans les programmes d'action prioritaire et sa volonté de les conduire à leur terme. Si deux d'entre eux ont fait l'objet d'un ajustement, l'exécution de l'ensemble des programmes prioritaires se réalise d'une manière régulière en dépit des difficultés budgétaires que vous connaissez.

Le recul apparent de la dotation des programmes d'action prioritaire en 1979 par rapport à 1978 tient — et là je m'adresse à MM. les rapporteurs — au fait que, pour 1979, seule la loi de finances initiale est prise en compte, alors que, pour 1978, à la loi de finances initiale s'ajoutaient les lois de finances rectificatives qui avaient prévu, je le rappelle, des crédits importants.

Alors que nous préparons la prochaine loi de finances rectificative, nous savons qu'il en ira de même en 1979. Une comparaison sera possible dès lors que nous serons en possession de tous les documents budgétaires.

En ce qui concerne la politique économique — je répondrai aux observations qui ont été formulées par MM. les rapporteurs et par M. Perrein — trois domaines nous préoccupent le plus : le commerce extérieur, la situation de l'emploi et la lutte contre l'inflation.

Pour le commerce extérieur, je rappelle que la France réalisera l'équilibre de ses échanges dès cette année, ce qui constitue une performance inattendue que les observateurs impartiaux reconnaissent, d'autant plus que la croissance de notre économie demeure soutenue. De 1974 à 1978, cette croissance est sensiblement supérieure à la moyenne réalisée par nos principaux partenaires de la Communauté économique européenne.

S'agissant de l'emploi, le Gouvernement est, certes, conscient — comment ne le serait-il pas ? — de la gravité de la situation. C'est pourquoi il a mis en œuvre, cette année, de nombreuses mesures dont la principale est le pacte national pour l'emploi des jeunes. Les derniers résultats annuels connus donnent à penser que la politique du Gouvernement commence à porter ses fruits. Elle sera poursuivie et accentuée, ainsi que le Président de la République l'a indiqué la semaine dernière.

Quant à la lutte contre l'inflation, la politique du Gouvernement est destinée à traiter le problème en profondeur. Là encore,

l'évolution statistique montre qu'un assainissement, certes lent mais incontestable, se dessine. La bonne tenue du franc sur le marché des changes le prouve d'ailleurs.

J'en viens maintenant à ce qui est le cœur de notre débat, le budget du Plan. Ce budget semble revêtir deux caractéristiques majeures.

Il consacre, d'abord, le Plan comme une administration de mission. Sa dotation globale est certes en augmentation plus rapide en 1979 — vous l'avez d'ailleurs remarqué — que celle du budget de l'Etat. Cette croissance est légitime puisque les travaux préparatoires au VIII^e Plan vont entrer dans une phase décisive en 1979. Mais il reste que la dotation du Plan peut paraître modeste. En particulier, les crédits de personnel — vous l'avez dit — du commissariat général du Plan ne comportent pas de mesures nouvelles. Il y a là une situation normale dans un pays où le Plan aide la collectivité à percevoir l'avenir, mais n'a pas pour tâche de le lui imposer. Ce serait évidemment différent, sur le plan des crédits, si nous avions une autre notion de la planification.

La seconde caractéristique de ce budget est qu'il donne au Plan les moyens d'appréhender les principaux problèmes du monde dans lequel nous vivons. Deux chiffres en témoignent : une augmentation de plus de 40 p. 100 des moyens du centre d'études prospectives et d'informations internationales — CEPPI, anciennement GEPI — correspondant notamment au recrutement de cinq personnes de haute qualification et une augmentation de 24 p. 100 du chapitre correspondant aux études effectuées sous la responsabilité du commissariat.

A travers le renforcement des moyens du CEPPI, il s'agit, bien sûr, de poursuivre l'effort de connaissance des marchés extérieurs et, par conséquent, d'aider nos exportateurs à s'insérer dans les créneaux industriels et commerciaux de l'avenir. Le Sénat, qui vient d'ailleurs d'achever un important rapport sur ce thème : « Enjeux et conditions des équilibres extérieurs de la France », y sera — je n'en doute pas — sensible. Je rappelle tout à l'heure, en répondant à la commission, les bons résultats de notre économie sur le front de l'extérieur, mais il serait périlleux d'en tirer argument pour le délaisser. N'oublions jamais, de nombreux experts l'annoncent, que la crise de l'énergie est peut-être plus devant nous que derrière nous. Nous nous devons de nous en préoccuper.

A travers l'augmentation des crédits d'étude du commissariat général du Plan, c'est la capacité d'adaptation du pays au changement qui est aidée. Ces crédits vont, en effet, financer des études sur les principaux thèmes d'avenir, tels que l'emploi et les conditions de travail, les transports et l'aménagement du territoire ou encore le financement des avantages sociaux dans une économie où la croissance connaît un ralentissement durable.

Il est donc attendu du Plan une meilleure intelligence du monde dans lequel nous vivons. Une fois définies les lignes de l'avenir, encore faut-il le maîtriser. Le partage est ici difficile à faire entre ce qui doit relever de l'action à moyen et long terme et ce qui doit relever de la gestion quotidienne des affaires publiques. Vous avez évoqué cette question en traitant de l'exécution des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan.

L'opportunité de l'adaptation de tel ou tel d'entre eux sera examinée, bien sûr, lors du prochain débat dont nous parlerons tout à l'heure. Mais je ne peux pas laisser passer aujourd'hui l'idée selon laquelle — je l'ai dit en commençant — l'exécution de ces programmes aurait été négligée par le Gouvernement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : si l'on inclut les crédits proposés pour l'an prochain, la croissance annuelle moyenne des crédits alloués aux programmes d'action prioritaires aura été de 19,1 p. 100, alors que celle des budgets civils de l'Etat est celle que vous savez, entre 13 et 14 p. 100.

C'est bien le signe incontestable que, chaque année, la loi de finances que vous avez votée a donné la priorité à ce qui avait été défini par le VII^e Plan comme étant précisément prioritaire. Je conviens, certes, que les programmes d'action prioritaires d'initiative régionale, les PAPIR, ne connaissent pas le même succès. Il suffit d'ailleurs de voir les tableaux, mais, sous cette réserve, le bilan des programmes d'action prioritaires paraît globalement très positif.

Je terminerai en répondant à des questions qui m'ont été posées, chemin faisant, par les trois orateurs, rapporteurs ou orateur, sur certains organismes couverts par le budget du commissariat général du Plan. Certains les ont critiqués, d'autres s'en sont félicités. Il est indispensable que j'en dise ici quelques mots.

D'abord, en ce qui concerne le budget du centre d'étude des revenus et des coûts, le CERC, les moyens prévus pour 1979 maintiennent la capacité de travail de ce centre.

En second lieu, le centre de recherche et de documentation sur la consommation, le Credoc. Non seulement son montant a été réévalué substantiellement de 1978 à 1979 — plus 44 p. 100 — mais encore une décision récente du Premier ministre va conduire à proposer l'inscription d'un crédit de 4 300 000 francs supplémentaire et exceptionnel en faveur de cet organisme dans

la loi de finances rectificative dont j'ai parlé tout à l'heure et qui sera soumise au Parlement, elle aussi, à la fin de l'année. Ainsi sont effectivement mises en place les dispositions financières destinées à consolider définitivement, si possible, la situation du Credoc, conformément au souhait exprimé — je vous le rappelle — en 1977 par cette même assemblée. Ces dispositions accompagnent un ensemble de mesures visant à concentrer les moyens du centre sur les projets assurés d'un débouché durable. Par conséquent, je crois que ce projet de dotation budgétaire au Credoc doit apaiser les inquiétudes qui s'étaient fait jour ici ou là.

Enfin, le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social, le CORDES. Des critiques, qui peuvent paraître quelquefois surprenantes, ont été adressées sur ce point au projet du Gouvernement.

La diminution — je l'indique, même si le fait n'a pas été critiqué — des moyens d'action directe de cet organisme est, en effet, la conséquence inéluctable de l'intégration au statut du CNRS de nombreux chercheurs, qui dépendaient autrefois de manière aléatoire de contrats du CORDES. Par conséquent, cette mesure, qui est, au demeurant, prévue par le VII^e Plan et qui a été réclamée à ma connaissance par tout le monde, représente un progrès considérable par la garantie de l'emploi qu'elle accorde aux chercheurs. Les crédits accordés à la recherche statutaire sont donc augmentés d'un montant global égal à la diminution des crédits accordés à la recherche contractuelle. C'est la une conséquence arithmétique de la décision de principe que je rappelais tout à l'heure et qui a peut-être échappé à certaines perspicacités. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

Mesdames et messieurs les sénateurs, j'en arrive au terme d'un bref exposé qui a voulu s'en tenir volontairement à l'objet du débat de ce soir, c'est-à-dire le vote des crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan, puisque, dès demain, l'Assemblée nationale va commencer l'examen de l'adaptation du VII^e Plan, ce que le Sénat fera quelques jours plus tard. Par conséquent, ce sera là l'occasion de tous les développements nécessaires sur l'adaptation du Plan, sur la nature et le sens de notre planification.

Mais je pense que, ce soir et dans le cadre de ce budget, il faut s'en tenir au vote des crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan. C'est ce que je vous demande de faire maintenant, suivant en cela vos commissions. J'en remercie par avance le Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. Vous êtes un peu optimiste parce que, de toute manière, le débat commence aujourd'hui ! (*Sourires.*)

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein, à qui je demande d'être bref.

M. Louis Perrein. Je vais essayer, monsieur le président, mais c'est une matière importante qu'il convient de ne pas escamoter. L'apparente progression de 45 à 56 millions de francs ne doit pas faire illusion, monsieur le secrétaire d'Etat. Les moyens en personnel et en crédits d'études ne permettent pas d'assurer la mission qui devrait être celle de la planification ambitieuse dont aurait besoin notre pays.

C'est ainsi que le centre d'étude des revenus et des coûts, le CERC, verra plafonner ses dépenses de fonctionnement et diminuer ses crédits destinés aux études et enquêtes. Il est douteux, dans ces conditions, que le CERC puisse poursuivre sa tâche, pourtant particulièrement nécessaire au Gouvernement dans sa politique de libéralisme économique.

Quant au centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CREDOC, qui a connu une grave crise en 1978, entraînant d'ailleurs un licenciement de quinze personnes, c'est une association privée, mais dont les rapports avec le commissariat du Plan restent particulièrement ambigus. L'augmentation de la subvention ne suffira certainement pas à régler les problèmes de cohérence.

Le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social, le CORDES, dont les travaux remarquables sont très mal utilisés par l'Etat, ne voit pas ses moyens amenés au niveau de ses missions, quoi que vous en ayez dit, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ainsi, la stagnation relative des crédits pour les services rattachés montre à l'évidence l'absence de volonté de rationaliser la recherche liée à la planification et donc de stimuler des décisions propres à amorcer, même modestement, un nouveau développement de l'économie en tenant compte des problèmes sociaux, notamment ceux qui relèvent des coûts et de la consommation des ménages. Cette faiblesse de notre secteur de la recherche appliquée à l'économie et aux sciences sociales ne fait qu'éclaircir d'un jour plus cru la faillite probable du VII^e Plan.

Mais je voudrais répondre à M. le ministre pour ce qui concerne le commerce extérieur. Il nous a dit qu'il était en équilibre. C'était, d'ailleurs, un objectif du VII^e Plan : l'équilibre strict devait être retrouvé en 1980, grâce à la réalisation de soldes agro-alimentaires, en particulier, et industriels positifs importants.

Or, que constatons-nous ? Si, en 1976, la croissance du produit intérieur brut a été de 4,6 p. 100, en 1977, elle n'a plus été que de 2,9 p. 100 et, en 1978, elle atteindra péniblement 3 p. 100.

Les prévisions du Plan étaient de 5,5 à 6 p. 100. Nos exportations n'ont pas tenu, quoi que vous en disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, les promesses placées dans le développement de nos marchés. C'est ainsi que le solde agro-alimentaire est déficitaire, en 1977, de 7 500 millions de francs. En 1978, ce solde restera vraisemblablement négatif.

En fait, nos équilibres sont dus à la faiblesse de nos importations et non à l'expansion de nos exportations. Cela est dû à la crise économique intérieure : la consommation s'affaiblit dangereusement et le Gouvernement se refuse à relancer la production par la consommation intérieure.

Je me dois de souligner que nos équilibres financiers ont été rendus possibles en grande partie grâce à des emprunts souscrits à l'étranger, par les entreprises publiques. Depuis 1974, ils se montent à plus de 100 milliards de francs. Nous sommes bien loin d'une politique commerciale offensive à l'égard des marchés extérieurs.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste, monsieur le secrétaire d'Etat, ne votera pas vos crédits. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services généraux du Premier ministre, V. — Commissariat général du Plan, et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 5 119 660 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 1 869 734 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 7 681 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 6 381 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le commissariat général du Plan.

Mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons pris tout à l'heure la décision de renvoyer à ce matin la discussion du budget de l'aménagement du territoire.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 28 novembre 1978, à neuf heures quarante-cinq, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. (N^{os} 73 et 74 (1978-1979). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

I. — SERVICES GÉNÉRAUX :

Aménagement du territoire :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. (Rapport n^o 74, annexe n^o 21.)

M. André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n^o 76, tome IX.)

— **Budget annexe des prestations sociales agricoles :**

M. Jean Chamant, rapporteur spécial. (Rapport n^o 74, annexe 41.)

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (Avis n^o 78, tome V.)

— **Agriculture :**

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial. (Rapport n^o 74, annexe 2.)

M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n^o 76, tome I.)

M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n^o 76, tome II.)

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n^o 75, tome V.)

— Article 74.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 28 novembre 1978, à zéro heure trente minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 27 NOVEMBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Prêts aux jeunes ménages : insuffisance des dotations.

28249. — 27 novembre 1978. — **M. Paul Guillard** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** sur l'insuffisance des dotations dont disposent les caisses d'allocations familiales pour pouvoir honorer toutes les demandes de prêts aux jeunes ménages dont elles sont saisies dans le cadre des dispositions de la loi n° 75-6 du 3 janvier 1975. Il lui demande, dans ces conditions, s'il n'envisagerait pas une modification de l'article 2 du décret n° 76-117 du 3 février 1976 qui fixe à 2 p. 100 du total des prestations familiales versées au cours de l'année précédente le montant des sommes susceptibles d'être affectées à ces prêts.

Travaux de l'aéroport de Chavenay : demande préalable à la mairie.

28250. — 27 novembre 1978. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur le fait que des travaux aient pu être entrepris sur l'aéroport de Chavenay sans qu'aient été satisfaites les prescriptions du décret n° 77-752 du 7 juillet 1977 qui exempte, selon les dispositions des articles R. 422-2 et R. 422-3, du permis de construire les outillages nécessaires au fonctionnement des services publics dans les aérodromes mais, par contre, soumet la réalisation de ceux d'entre eux qui ne sont pas couverts par le secret de la défense nationale à une demande à la mairie « un mois au moins avant le commencement des travaux par une déclaration indiquant leur objet et la nature des matériaux qui seront utilisés ». Il lui demande de donner toutes instructions aux administrations compétentes pour qu'elles se conforment à cette règle et fournissent dans les meilleurs délais toutes les indications nécessaires.

Route Bois-d'Arcy—Dreux : transformation en voie rapide.

28251. — 27 novembre 1978. — **M. Philippe Machefer** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur le caractère dangereux de la route venant de Bois-d'Arcy à Dreux (chemin départemental 134, route nationale 12) confirmé par des accidents mortels. Les municipalités concernées réclament que cette route soit transformée en voie rapide à quatre voies en liaison avec la réalisation de la déviation Sud de Pontchartrain. Les travaux nécessaires pour la filière de ralentissement de la zone industrielle des Gâtines devraient permettre un début de réalisation dans ce secteur. Cet ouvrage constituerait une utile alternative à la B12 sur les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon, Saint-Germain-de-la-Grange, Neauphle-le-Château ; elle préserverait les exploitations agricoles sur la plaine de Versailles, conformément aux vœux exprimés lors de l'élaboration du SDAU du val de Gally. Il lui demande quelles décisions il compte prendre pour remédier à cette situation.

Lycée polyvalent des Mureaux : financement.

28252. — 27 novembre 1978. — **Mme Brigitte Gros** demande à **M. le ministre de l'éducation** quelles sont les possibilités de financement rapide du lycée polyvalent des Mureaux. En effet, huit cent cinquante élèves attendent avec impatience cette construction. Si son financement était immédiat, la norme de neuf cent vingt-quatre élèves serait largement dépassée dès son ouverture. Tout retard aggrave considérablement la situation actuelle. Les lycées les plus proches (Mantes et Poissy) sont sursaturés. La réalisation de ce lycée polyvalent est prévue depuis l'ouverture de l'annexe, il y a près de dix ans. Le terrain a été acquis par la commune en 1971. Actuellement, il n'existe aux Mureaux qu'une annexe du lycée Saint-Exupéry de Mantes, soit onze classes pour un district de quatre-vingt mille habitants. Celle-ci fonctionne dans des bâtiments préfabriqués et dans des classes d'une école primaire et d'une école maternelle avec des problèmes particulièrement délicats en ce qui concerne la sécurité, et cette annexe ne dispose pas de cantine. Elle lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable que la construction de ce futur lycée puisse figurer sur la liste des priorités régionales de 1979, dans les tous premiers rangs, pour permettre son financement dès 1980.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre.

Pensions de la sécurité sociale des veuves d'anciens fonctionnaires : taux de réversion.

27728. — 17 octobre 1978. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** de bien vouloir lui préciser l'état actuel des études entreprises dans son ministère concernant l'augmentation à 60 p. 100 du taux de la réversion des pensions de sécurité sociale servies aux veuves des anciens fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités locales et lui demande, à cet égard, de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement à l'égard d'une proposition de loi déposée en ce sens sur le bureau du Sénat.

Réponse. — Le relèvement de 50 à 60 p. 100 du taux de la pension de réversion du code des pensions civiles et militaires de retraite attribuée aux veuves des agents de la fonction publique entraînerait une dépense supplémentaire très importante à la charge du budget de l'Etat. Il serait par ailleurs difficile d'éviter l'extension d'une telle mesure aux autres régimes de retraite et notamment au régime général de la sécurité sociale, ce qui aurait pour effet d'aggraver gravement la situation financière de ces régimes. Dans ces conditions, il ne paraît pas possible d'envisager actuellement une mesure de ce type.

AFFAIRES ETRANGERES

Chypre : réparation pour les Français spoliés.

27517. — 30 septembre 1978. — **M. Francis Palmero** rappelle à **M. le ministre des affaires étrangères** qu'il a déclaré agir avec fermeté en faveur des vingt-deux Français spoliés en 1974, à Chypre, par les forces d'invasion et lui demande les résultats obtenus.

Réponse. — La recherche d'une indemnisation en faveur des vingt-deux Français spoliés depuis 1974 à Chypre a été entreprise auprès du Gouvernement turc dès 1974. Cette démarche s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Les autorités turques se sont déclarées « incompetentes » du fait qu'il ne saurait s'agir selon elles d'une « occupation » aux termes de la convention de La Haye de 1906 et ont suggéré de soumettre les demandes à l'autorité chypriote turque. Il est de fait que « l'Etat fédéré turc » de Chypre a prévu et accordé des indemnisations à des ressortissants étrangers ayant perdu leurs biens ou subi des dommages à la suite de l'intervention turque de 1974. Les ressortissants français n'ont pu se prévaloir de cette indemnisation du fait que la France ne reconnaît pas l'Etat fédéré turc chypriote.

BUDGET

Décès de chefs d'entreprise : allègement de la taxe professionnelle.

26453. — 23 mai 1978. — **M. Kléber Malécot** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les difficultés rencontrées par les épouses de chef d'entreprise commerciale ou artisanale au décès de leur mari. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'éviter

que les salaires versés à un employé engagé pour remplacer momentanément le chef d'entreprise décédé soient pris en compte dans le calcul de la taxe professionnelle de l'année en cours.

Réponse. — Dès lors que le bénéfice d'exploitation, qui constitue la rémunération du chef d'entreprise non salarié, n'est pas compris dans les bases d'imposition de la taxe professionnelle, celle-ci est, après le décès du chef d'entreprise, nécessairement supérieure à celle établie antérieurement, du fait de la prise en compte du cinquième des salaires versés à l'employé engagé pour remplacer l'exploitant décédé. Il ne pourrait être remédié à cette situation qu'en incluant le bénéfice d'exploitation dans les bases de la taxe professionnelle mais cette solution a été écartée afin d'alléger la charge fiscale des petits commerçants et artisans. La mesure envisagée par l'honorable parlementaire ne saurait non plus être retenue, car elle conduirait à accorder un nouvel avantage exceptionnel aux petites entreprises artisanales ou commerciales qui ont été les principales bénéficiaires de la suppression de la patente. Il convient d'observer enfin, qu'en vertu de la réglementation actuelle, les veuves d'artisan sont exonérées de taxe professionnelle lorsqu'elles poursuivent, avec l'aide d'un seul salarié, l'activité exercée précédemment par leur mari.

*Etablissements à but non lucratif :
exonération de la taxe foncière.*

26564. — 1^{er} juin 1978. — **M. Jacques Chaumont** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation d'une association sportive qui a réalisé, par ses propres moyens, la construction d'un gymnase. Cette association est totalement bénévole et a une action sociale en faveur des jeunes dans un quartier déshérité. La direction des services fiscaux vient cependant d'adresser au président de ce club un rappel sur quatre ans d'une taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme cette société ne possède aucune ressource, il aimerait savoir quels sont les moyens de recours dont elle dispose contre l'administration dans un cas de cette nature et si, pour tenir compte de l'intérêt général, il ne lui semblerait pas raisonnable d'exonérer de la taxe foncière, prévue au titre de l'article 390, les établissements à but public, propriétés de sociétés sans but lucratif.

Réponse. — L'article 1382 du code général des impôts réserve l'exemption de taxe foncière sur les propriétés bâties aux immeubles appartenant à l'Etat, aux départements, communes et établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance, lorsqu'ils sont affectés à un service public ou d'utilité générale et improductifs de revenus. Dès lors qu'elles ne sont pas visées par cet article, les associations sportives sont soumises, dans les conditions de droit commun, à la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles leur appartenant. Il n'est pas envisagé de modifier ces dispositions et d'étendre l'exonération permanente prévue à l'article 1382 du code général des impôts aux propriétés des organismes privés sans but lucratif. L'octroi d'une telle exonération, qui ne pourrait d'ailleurs résulter que d'une disposition législative, soulèverait de délicats problèmes de critère et se traduirait par une perte de recettes sensible pour les collectivités locales. Cependant, il est toujours possible aux communes, principales bénéficiaires de la taxe foncière, d'atténuer par une subvention les charges de fonctionnement des associations qui leur paraissent dignes d'intérêt. Enfin, si l'association visée par l'honorable parlementaire éprouve de réelles difficultés pour acquitter ses cotisations, elle peut demander une remise gracieuse au directeur des services fiscaux de son département ou des délais supplémentaires de paiement au comptable du Trésor compétent.

Sports équestres : TVA.

26814. — 22 juin 1978. — **M. Charles Ferrant** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre tendant à favoriser l'extension de l'élevage et notamment la pratique des sports équestres en abaissant notamment le taux de la taxe sur la valeur ajoutée actuellement appliqué à cette discipline sportive, soit 17,6 p. 100.

Réponse. — Les manifestations équestres constituent des réunions sportives et les recettes réalisées à leur occasion ne sont pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée mais à l'impôt sur les spectacles perçu selon les modalités prévues aux articles 1559 et suivants du code général des impôts au profit des collectivités locales. Ce régime d'imposition comporte des mesures particulières d'allègement non négligeables dont la portée a été récemment accrue. Les droits d'entrée aux concours hippiques bénéficient tout d'abord du taux réduit de l'impôt sur les spectacles, compte tenu du classement de ces réunions dans la 1^{re} catégorie du barème d'imposition. Conformément aux dispositions de l'article 1561-3^a, les réunions organisées par des associations agréées par arrêté du ministre de la jeunesse,

des sports et des loisirs sont exonérées de l'impôt spécifique à concurrence de 10 000 F de recettes par manifestation, chiffre qui a été porté à 20 000 F à compter du 1^{er} janvier 1977. Lorsqu'elle est déclarée, l'association organisatrice peut solliciter en outre l'application du demi-tarif réduit pour quatre manifestations annuelles de son choix. Enfin, les concours hippiques, qui revêtent le caractère de manifestations exceptionnelles, peuvent en outre être totalement exonérés de l'impôt sur les spectacles par délibération du conseil municipal du lieu de la réunion.

*Revenus fonciers : imputation des déficits
en cas de décès du contribuable.*

26901. — 28 juin 1978. — **M. Charles Pasqua** expose à **M. le ministre du budget** que l'article 3 de la loi de finances pour 1977 pose le principe de l'interdiction de l'imputation des déficits fonciers sur les revenus de même nature. Or, ce régime est identique à celui en vigueur antérieurement à la loi du 28 décembre 1959. Dans ce précédent régime, d'ailleurs imprécis, on avait admis une exception en cas de décès du contribuable. En conséquence, il lui demande si des exceptions analogues ne peuvent être aujourd'hui admises en faveur des ayants droit du contribuable prédécédé.

Réponse. — L'article 3 de la loi de finances pour 1977 prévoit que les déficits fonciers s'imputent désormais, non plus sur le revenu global mais sur les revenus fonciers des cinq ou neuf années suivantes, selon qu'il s'agit de propriétés urbaines ou rurales. Mais, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, le bénéfice du report déficitaire est subordonné à l'identité d'exploitant. Il en résulte que la veuve d'un contribuable ne peut, en principe, reporter les déficits constatés au cours d'une année antérieure à celle du décès de son mari, dès lors qu'au cours de cette période, elle n'était pas personnellement soumise à l'impôt. Toutefois, si un déficit concerne un immeuble propre à la femme, celle-ci doit être regardée comme n'ayant pas cessé d'en assurer l'exploitation même si les revenus de cet immeuble ont été, durant le mariage, imposés au nom du mari. Elle peut donc tenir compte, pour l'établissement de sa déclaration de revenus fonciers, du déficit foncier constaté antérieurement au décès de son mari. Il est admis également que la veuve peut déduire de ses revenus fonciers, la moitié du déficit constaté antérieurement au décès de son mari lorsque ce déficit concerne un immeuble commun. Ces mesures paraissent répondre aux préoccupations formulées par l'honorable parlementaire.

*Interventions des trésoriers-payeurs généraux dans l'octroi
de prêts des caisses d'épargne aux collectivités locales.*

27146. — 28 juillet 1978. — **M. Michel Giraud** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les instructions contenues dans la circulaire du 28 mars 1977 relative aux prêts des caisses d'épargne aux collectivités locales et adressées aux trésoriers-payeurs généraux. Il apparaît que cette circulaire a pour conséquences, dans son application, d'accroître et d'alourdir la tutelle, déjà sensible, pesant sur ces collectivités, ainsi que le rôle directeur des trésoriers-payeurs généraux dans le choix des investissements. Il va de soi qu'une telle circulaire ne peut ni modifier ni abroger les dispositions du décret du 7 avril 1971 qui régit l'affectation de ces prêts, mais elle peut, en revanche, le contourner en précisant certaines modalités d'application. Aussi lui demande-t-il si, au moment où le Gouvernement prépare des textes qui réformeront le statut des collectivités locales, il n'entend pas revenir sur la circulaire précitée du 28 mars 1977 afin d'alléger l'intervention des trésoriers-payeurs généraux dans les négociations qui interviennent chaque année localement entre les représentants des collectivités emprunteuses, d'une part, et les caisses prêteuses, d'autre part. (*Question transmise à M. le ministre du budget.*)

Réponse. — La lettre-circulaire, adressée le 28 mars 1977 aux trésoriers-payeurs généraux, ne saurait bien entendu modifier ou abroger les dispositions du décret n° 71-276 du 7 avril 1971. Elle a pour seul objet de préciser les modalités d'une extension progressive à toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants de l'expérience de globalisation des prêts entreprise par la caisse des dépôts, en 1976, en association avec les caisses d'épargne intéressées. Cette nouvelle formule d'attribution des prêts comporte des avantages indéniables pour les collectivités locales et leur permet tout d'abord de connaître, dès le début de l'année, le montant total des concours qu'elles peuvent mobiliser au cours de la même année auprès de la caisse des dépôts et consignations, des caisses d'épargne et de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). De plus, en supprimant le lien étroit établi jusqu'alors entre le versement d'une subvention de l'Etat ou l'inscription à un programme d'équipement approuvé par les pouvoirs publics et l'octroi du prêt, la globalisation simplifie considérablement les rapports entre les caisses d'épargne et les collectivités locales et

accroît sensiblement la liberté d'action de chacune des parties tout en augmentant en contrepartie leurs responsabilités. Enfin, en réduisant notablement le nombre des contrats par rapport au système traditionnel, la globalisation se traduit par un très sensible allègement des procédures de financement. L'intervention des trésoriers-payeurs généraux à l'occasion des négociations qui doivent intervenir chaque année localement entre les représentants des collectivités emprunteuses, d'une part, et des caisses prêteuses, d'autre part, répond exclusivement à la nécessité de vérifier dans chaque cas la comptabilité du prêt global accordé avec la situation financière de la collectivité bénéficiaire. Au plan local, les trésoriers-payeurs généraux disposent à cet égard des informations et des moyens d'étude qui leur permettent d'analyser avec précision la situation financière des collectivités. De plus, le rôle dévolu à ces hauts fonctionnaires en tant que présidents des comités départementaux des prêts implique nécessairement qu'ils ne soient pas tenus à l'écart des négociations relatives aux prêts globalisés. Dans le respect des orientations fixées par le Gouvernement en vue d'une utilisation aussi judicieuse que possible des ressources d'épargne, les trésoriers-payeurs généraux ne sauraient donc intervenir que dans le sens de l'intérêt général des collectivités emprunteuses et la nouvelle procédure ne vise en aucune façon à confier aux services extérieurs du Trésor un rôle directeur dans le choix des investissements à réaliser. C'est d'ailleurs l'accueil particulièrement favorable réservé au régime dit de globalisation par l'ensemble des responsables locaux qui l'ont expérimenté en 1976 qui a conduit le Gouvernement à en étendre l'application en 1977 en vue de la mettre en œuvre en 1978 dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants.

Impositions de droits de chasse à usage exclusif.

27162. — 29 juillet 1978. — **M. André Méric** demande à **M. le ministre du budget** si un propriétaire se réservant la jouissance d'un droit de chasse sur ses terres, quand bien même il n'aurait pas loué, est taxable à l'impôt sur le revenu au titre des revenus fonciers, en application de l'article 30 du code général des impôts.

Réponse. — Conformément aux dispositions des articles 13 et 30 du code général des impôts, l'avantage en nature dont jouit le propriétaire qui se réserve le droit de chasse sur ses terres présente le caractère d'un revenu foncier imposable. Toutefois, l'imposition de cet avantage ne se justifie que dans la mesure où il présente une valeur réelle pour le contribuable. Cette condition est considérée comme satisfaite lorsque la propriété est utilisée principalement pour la chasse et a une superficie supérieure à une limite minimale fixée dans chaque département après consultation des organisations de propriétaires intéressées. Les modalités d'application de cette mesure ont été précisées par une circulaire n° 98 du 8 juin 1977 publiée au *Bulletin officiel* de la direction générale des impôts.

CULTURE ET COMMUNICATION

Agglomération toulousaine : rémunérations des diffuseurs de presse.

26642. — 8 juin 1978. — **M. Eugène Bonnet** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur l'action entreprise depuis plusieurs années par les diffuseurs de presse de l'agglomération toulousaine, qui souhaitent légitimement obtenir des rémunérations identiques à celles qui sont consenties à leurs collègues des autres grandes métropoles régionales. Il lui demande s'il entend intervenir auprès des instances concernées afin que les intéressés puissent obtenir enfin satisfaction.

Réponse. — L'arrêté de 1952 qui fixe les taux maximum de remise des revendeurs de journaux quotidiens autorise une majoration de 5 p. 100 dans les villes de plus de 500 000 habitants, pour tenir compte des avantages acquis dès avant la guerre dans les villes de Paris, Marseille et Lyon, mais qui avec l'évolution des conditions de diffusion ont perdu une grande partie de leurs justifications. Ces taux correspondent à une situation de relatif équilibre entre les intérêts des éditeurs et des diffuseurs de journaux et il n'apparaît pas opportun, dans les conditions qui sont actuellement celles de la presse, de modifier cet équilibre. L'alignement des remises sur le taux le plus élevé pourrait être fatal à un certain nombre de publications, au détriment des diffuseurs qui subiraient les conséquences de la disparition de ces titres. Il convient, d'autre part, d'observer que la majoration du prix des journaux et publications a pour effet une augmentation corrélatrice de la rémunération des agents de la vente. Le Gouvernement ne croit donc pas devoir imposer une extension de cette majoration de 5 p. 100 qui, d'ailleurs, ne ferait qu'accentuer les inégalités de traitement que déplore la chambre syndicale des diffuseurs de presse de la région Midi-Pyrénées.

Journalistes professionnels : statut.

27749. — 19 octobre 1978. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur le problème de l'application de la loi du 29 mars 1935. Cette loi est un élément majeur du statut des journalistes professionnels français. Ainsi, son article 3 prévoit que les préfets devront chaque année dresser la liste des journaux qui auront pris l'engagement de payer aux journalistes et à tout le personnel employé par eux des salaires non inférieurs à ceux établis par une commission mixte comprenant des représentants des directeurs de journaux et des journalistes. En cas de manquement à ces dispositions, le personnel de l'entreprise est habilité à engager toute action pour faire appliquer la loi. De plus, cette loi précise que seuls pourront bénéficier de la publicité faite par l'Etat les départements, les communes, les entreprises concessionnaires de services publics, les publications figurant sur les listes dressées par les préfets. Constatant que cette loi n'est appliquée que dans un seul département, celui de la Seine-et-Marne, il lui demande si les pouvoirs publics envisagent de pallier rapidement cette carence.

Réponse. — Préfigurant l'orientation des droits du travail qui allait se développer quelques années plus tard, la loi du 29 mars 1935 sur le statut des journalistes a innové en un certain nombre de domaines, par des dispositions qui ont perdu depuis leur originalité. C'est ainsi que la loi de 1935 a prévu l'établissement de barèmes minima de rémunération qu'une commission paritaire mixte était chargée d'établir par département ou par région, pour trois catégories au maximum, dans lesquelles elle devait ranger les journaux et publications édités dans la circonscription territoriale considérée. En cas de désaccord entre les employeurs et les journalistes, une personnalité choisie d'un commun accord et, éventuellement, un haut fonctionnaire ou haut magistrat désigné par le tribunal de grande instance devait arbitrer ce conflit. Cette réglementation s'est trouvée dépassée par l'évolution des conceptions politiques et sociales qui a débouché sur la généralisation du régime des conventions et accords collectifs de travail et de salaires. Actuellement les accords de salaires, discutés entre les organisations professionnelles représentatives, trouvent application par forme de presse sur le plan national et non plus dans le cadre de la région ou du département. Il ne semble pas que la profession souhaite revenir au système prévu par le législateur de 1935. Les journaux dans leur quasi-totalité étant soumis de droit au respect des accords de salaires, l'engagement qui leur était demandé a perdu sa signification et la formalité de la liste préfectorale est tombée en désuétude.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Urbanisme : sursis à statuer.

26516. — 30 mai 1978. — **M. Jean Colin** se référant à la réponse qui lui a été donnée le 31 janvier 1978, à la suite de sa question écrite n° 24845, réponse dans laquelle il est précisé qu'à la suite d'un sursis à statuer, l'administration peut être mise en demeure de prendre définitivement position dans un délai de trois années après cette décision, expose à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** que dans la pratique, ses services, en délivrant le certificat d'urbanisme qui établit clairement que le sursis à statuer est inéluctable, imposent cependant dans cette hypothèse le dépôt d'un dossier de permis de construire auquel immanquablement un sursis à statuer sera opposé. Il lui demande si dans de tels cas, et pour éviter une formalité génératrice de débours qu'est le dépôt d'un permis, à la date qui fait courir le délai au-delà duquel l'administration est tenue de prendre position de manière définitive, ne pourrait être appréciée comme étant celle de la délivrance du certificat d'urbanisme découlant de l'instruction au reste inutile du permis de construire.

Réponse. — Selon l'article L. 123-5 du code de l'urbanisme, l'autorité administrative peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations, ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution d'un futur plan d'occupation des sols, ou bien la révision d'un plan approuvé. Le sursis à statuer est donc une mesure de sauvegarde à laquelle l'administration peut recourir lorsqu'elle est amenée à se prononcer sur une demande d'autorisation entrant dans la catégorie de celles énoncées à l'article R. 123-26 du code de l'urbanisme, à savoir : demande d'autorisation concernant les constructions, les lotissements, l'exploitation des carrières, l'ouverture d'établissements classés soumis à autorisation. Le certificat d'urbanisme dont l'article R. 123-26 susvisé ne fait d'ailleurs pas mention, n'est pas une autorisation ; son objectif est de fournir à tout demandeur des éléments d'information sur ses possibilités de construire sur un terrain déterminé : l'article R. 410-12 du code de l'urbanisme stipule qu'il doit indiquer : 1° la nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain ; 2° les limitations administratives au droit de propriété affectant ledit terrain ; 3° la

desserte du terrain par les équipements publics existants ou prévus. Quand, en raison des dispositions d'un plan d'occupation des sols en cours d'études, la réalisation d'une opération de construction ne peut que donner lieu à une décision de sursis à statuer, le certificat d'urbanisme doit mentionner cette situation, en précisant qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande de permis de construire concernant ce projet. Il est difficile d'envisager que la date de délivrance de ce certificat soit retenue comme point de départ du délai de validité du permis à statuer tel qu'il est fixé à l'article L 111-8 du code de l'urbanisme pour les raisons suivantes. Le certificat d'urbanisme, peut être demandé par n'importe quelle personne sans l'autorisation du propriétaire. Il paraît inutile de mettre en demeure l'administration sans l'autorisation du propriétaire de statuer sur l'utilisation d'un terrain pour lequel le propriétaire n'a pas le projet de construire ou de vendre. Par ailleurs, la mise en œuvre des plans d'occupation des sols est une tâche difficile dont l'état actuel d'avancement n'est pas suffisant pour être assuré que, d'une manière générale, à l'issue du délai de trois ans une décision raisonnable et sans risque pour la collectivité locale pourra être prise à l'égard de la personne ayant déposé son certificat d'urbanisme. Enfin, selon la réglementation actuelle, le demandeur a toujours la faculté, peu onéreuse, de demander un nouveau certificat d'urbanisme, sans pour autant déposer une demande de permis pour connaître ses droits. Ces raisons militent, en l'état actuel, pour réserver le bénéfice de la mise en demeure de l'administration aux personnes qui ont manifesté une volonté claire de réaliser un projet par le dépôt d'un permis de construire.

JUSTICE

Rapport « Réponses à la violence » : mesures appliquées.

27225. — 5 août 1978. — **M. Louis Longuequeue** demande à **M. le ministre de la justice**, un an après la remise à **M. le Président de la République** du rapport « Réponses à la violence », établi par le comité d'études sur la violence, la délinquance et la criminalité, de bien vouloir faire le point sur les suites concrètes qui ont été données, ou non, aux cent quatre recommandations de ce rapport.

Réponse. — Le Gouvernement a retenu, comme l'un de ses objectifs d'action prioritaire, le renforcement de la sécurité des Français. Aussi, a-t-il attaché, et attache-t-il encore, la plus grande importance à ce que les recommandations du comité d'études sur la violence se traduisent par des mesures concrètes. A cet effet, un comité d'application a été créé qui, en liaison avec les ministères intéressés, a préparé un programme de réformes directement inspirées du rapport du comité. Ce programme a été approuvé par le conseil des ministres le 1^{er} février 1978. Les textes déjà pris se retrouvent dans onze lois votées, cinq projets de loi, deux décrets compte tenu des décrets d'application des lois, vingt directives et circulaires et de nombreuses décisions internes aux ministères concernés. Ainsi, pour faire échec aux manifestations de la violence a-t-il été notamment décidé d'accroître l'efficacité du système pénal en différenciant davantage le traitement des grands criminels de celui des petits délinquants : plus de fermeté à l'égard des premiers dans la sanction et son exécution, moins de rigidité dans les mesures concernant les seconds. En particulier, une loi récemment votée a aménagé le régime des permissions de sortie en ce qui concerne les criminels dangereux. Elle a institué aussi une période de sûreté dans l'exécution des peines d'emprisonnement infligées à ceux-ci. Pour accroître la protection des citoyens, il est prévu de renforcer la présence des forces de sécurité à la périphérie des grandes villes et dans les zones nouvellement urbanisées. A cette fin, les effectifs des différents corps qui veillent à la paix publique, forces de gendarmerie départementale et de police urbaine, seront augmentés de 10 000 unités au cours des cinq prochaines années. Cet effort s'accompagnera d'une part, d'un allègement des tâches administratives actuellement accomplies par les policiers et les gendarmes, afin de leur permettre de consacrer un temps encore plus important à la protection des citoyens, d'autre part, d'un redéploiement des forces de sécurité. D'ores et déjà, un renfort de 500 policiers a été mis en place dans la banlieue de nos principales villes. Les budgets des ministères de l'intérieur et de la défense prévoient, dès 1979, la création de 2 000 emplois nouveaux dans la police et la gendarmerie. Le second objectif est de prévenir la naissance et le développement de la violence par une action de prévention approfondie. Pour éviter que les moyens modernes de communication, télévision, cinéma n'en-

gendrent le goût de la violence chez les jeunes, il vient d'être inséré, dans le cahier des charges des sociétés de télévision, une clause leur prescrivant de limiter le nombre des émissions de fiction à caractère violent (films, dramatiques, etc.). Ces sociétés devront veiller à ce que les films comportant des scènes de cette nature soient programmés à une heure telle qu'ils ne soient pas proposés aux enfants et aux adolescents. Un membre du conseil d'administration de ces sociétés a été chargé de s'assurer de l'exacte application de ces prescriptions. Pour suivre d'une manière permanente, à l'échelon national et local, le phénomène de la violence, un comité national de prévention de la violence et de la criminalité a été installé par le Premier ministre le 4 juillet 1978, et des comités décentralisés ont été constitués dans chaque département. Ces derniers ont notamment pour mission : d'étudier dans chaque département les phénomènes de violence et de criminalité ainsi que leur perception par la population ; de proposer aux pouvoirs publics les mesures de prévention adaptées aux réalités locales ; de permettre la confrontation et la mise en commun des expériences conduites par les personnes publiques ou privées compétentes ; et d'encourager enfin les initiatives en matière de prévention. Ces comités comprennent des élus, des fonctionnaires et des personnalités qualifiées. Ce ne sont là que quatre exemples choisis pour montrer le caractère concret des suites données au rapport sur la violence. Mais aucune de ses recommandations n'a été négligée. 90 p. 100 d'entre elles sont en voie d'être réalisées ou ont déjà fait l'objet d'applications concrètes. Pour le reste, des études, des études complémentaires sont en cours.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Revalorisation de la situation des agents d'exploitation de la branche Recette-distribution.

27951. — 7 novembre 1978. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** de bien vouloir lui préciser l'état actuel des négociations engagées avec les départements ministériels intéressés concernant la revalorisation de la situation des agents d'exploitation de la branche Recette-distribution, laquelle ne manquerait pas de rejaillir sur la situation des personnes de cette même branche ayant cessé leur activité.

Réponse. — Dans le cadre de la réforme du statut de ses chefs d'établissement, l'administration des PTT a proposé au ministère du budget et au secrétariat d'Etat à la fonction publique, une mesure de reclassement en faveur des agents d'exploitation de la branche Recette-distribution en activité qui aurait permis également une revalorisation de la situation des fonctionnaires de ce grade en retraite. Les négociations engagées à ce sujet avec ces départements ministériels n'ont pas abouti. L'administration des PTT a l'intention de poursuivre ses efforts pour tenter de trouver une solution satisfaisante au problème évoqué.

TRAVAIL ET PARTICIPATION

Respect des droits syndicaux.

27650. — 10 octobre 1978. — Récemment, des militants politiques ont, en dehors des heures de travail, informé leurs collègues des problèmes politiques actuels. La direction du personnel du ministère du travail a cru devoir se livrer à des pressions avec des menaces à l'encontre de ces militants politiques. **M. Serge Boucheny** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de bien vouloir intervenir pour que cessent dans son établissement toutes entraves aux droits des citoyens de se livrer librement à une activité politique.

Réponse. — La directive n° 15627 SG du Premier ministre en date du 8 octobre 1975 a rappelé le principe de neutralité du service public, qui fait obligation aux agents publics d'observer la plus grande réserve dans le cadre de leur service. Ce principe s'oppose aussi à ce que les locaux, cantines, foyers qui ne sont pas directement affectés à l'exécution même du service public puissent être utilisés à des fins politiques, qu'il s'agisse de réunions, de distribution ou de placardage de tracts, lettres ou affiches. C'est en application des dispositions de cette circulaire que certains fonctionnaires militants politiques ont été légitimement invités à ne pas afficher, vendre ou remettre des documents, journaux ou tracts à caractère politique à l'intérieur des locaux administratifs. Cette mise en demeure ne concerne pas naturellement la propagande syndicale qui s'exerce dans le cadre d'instructions différentes.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

Renseignements : 579-01-95.

Administration : 578-61-39.